

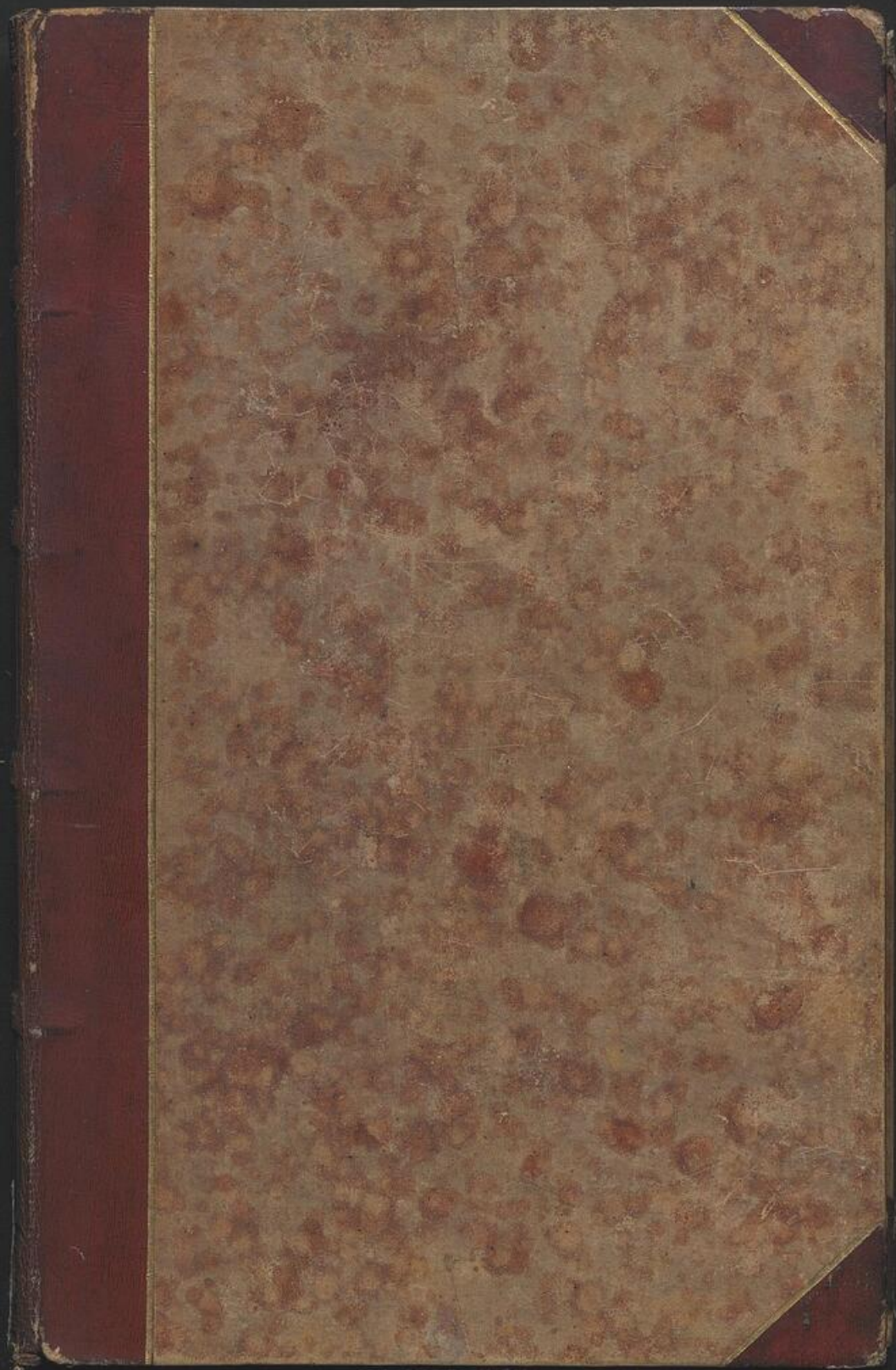
W. COXE  
—  
L'ESPAGNE  
SOUS  
LES BOURBON

6

15

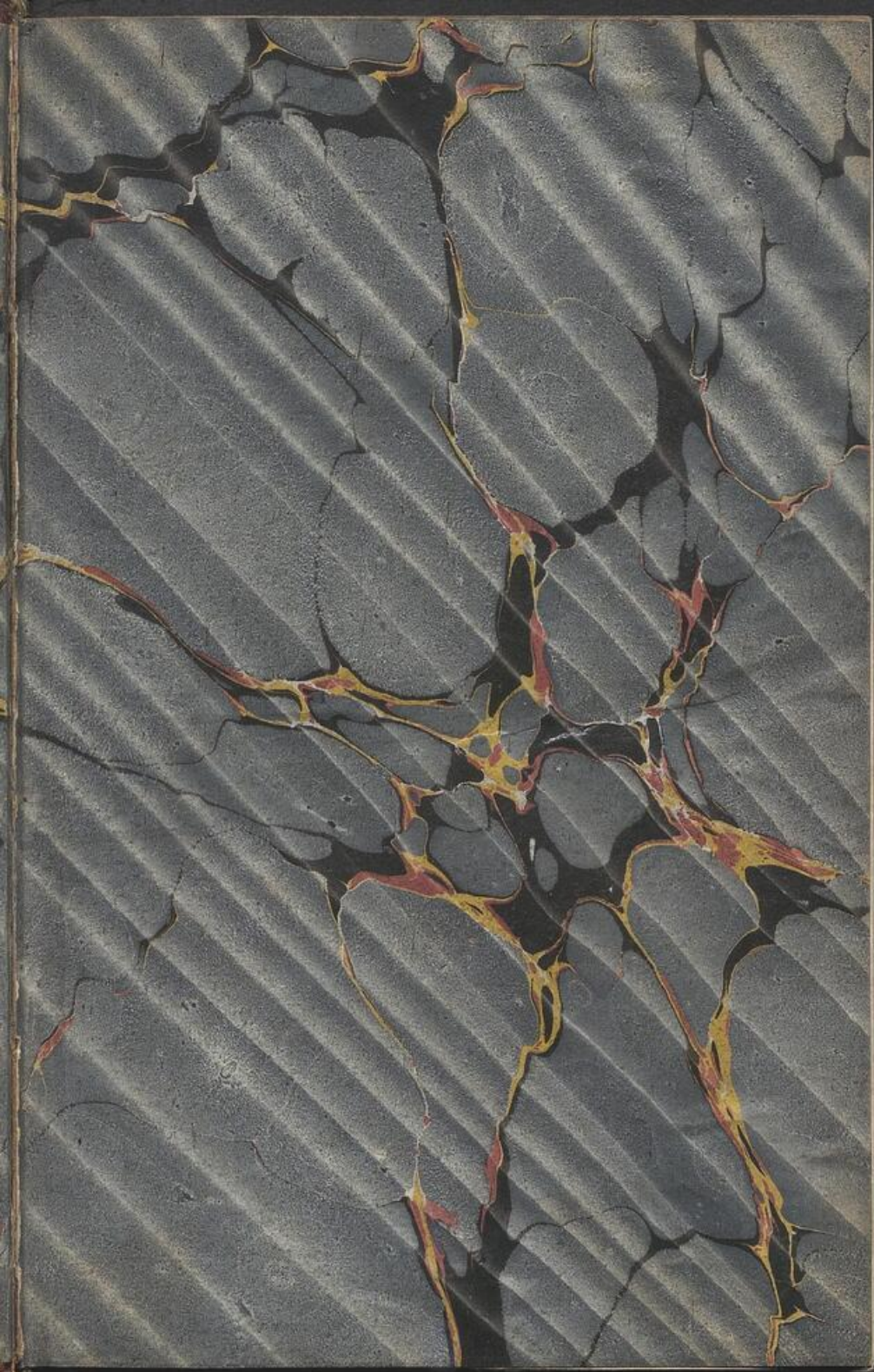
III

60



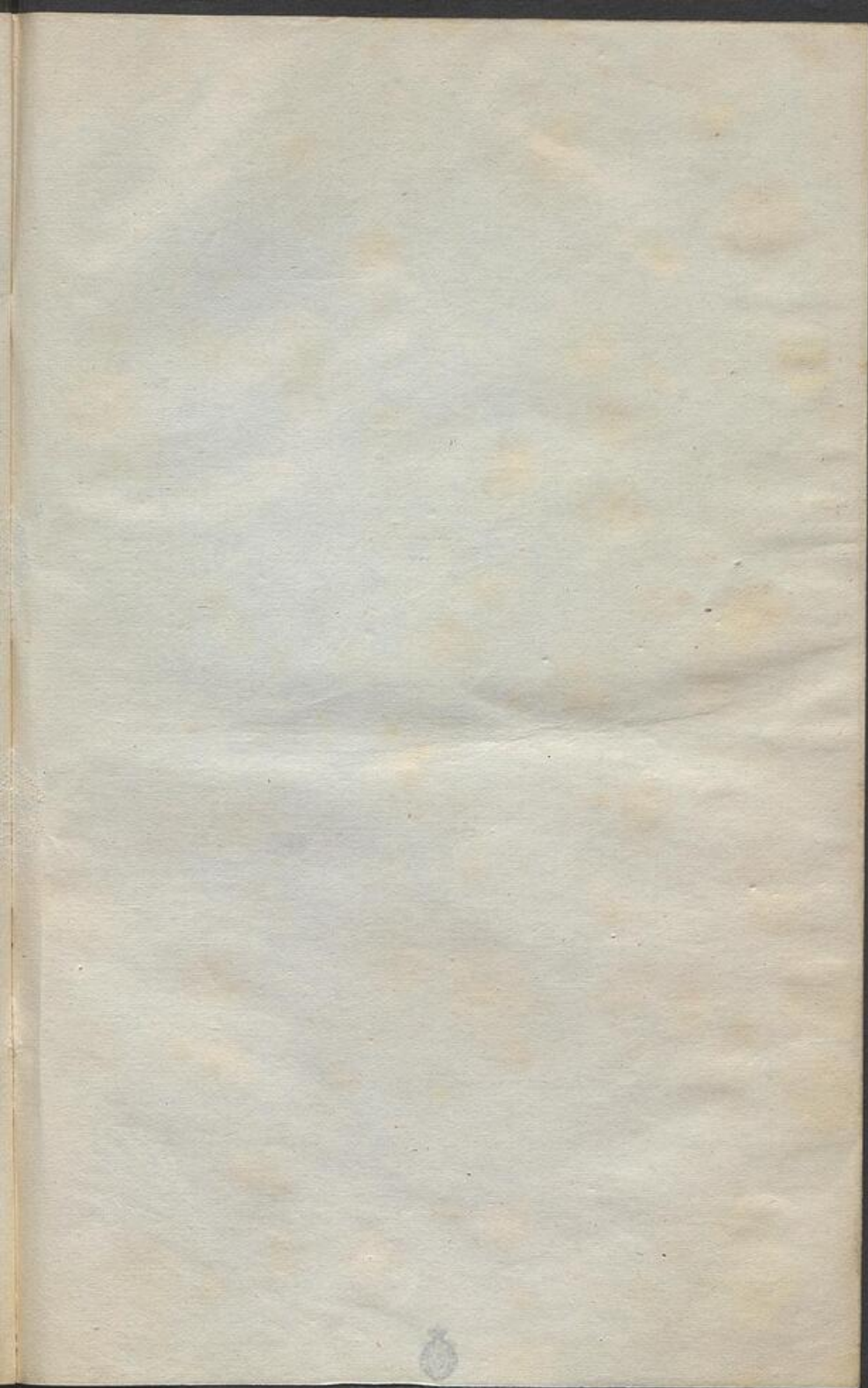


*Ex Libris*  
*Duque de Arcos*  
*Nº 1229*



15-III-60







L'ESPAGNE

SOUS LES ROIS

DE LA MAISON DE BOURBON.

TOME VI.



*Cet ouvrage se trouve aussi à PARIS:*

Chez TREUTTEL ET WÜRTZ, Libraires, rue de Bourbon,  
n° 17.

REY ET GRAVIER, Libraires, quai des Augustins,  
n° 53.

---

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELÉ,  
rue de Vaugirard, n° 9.

# L'ESPAGNE

SOUS LES ROIS

DE LA MAISON DE BOURBON,

OU

## MÉMOIRES

RELATIFS A L'HISTOIRE DE CETTE NATION,

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE PHILIPPE V EN 1700,  
JUSQU'À LA MORT DE CHARLES III EN 1788.

ÉCRITS EN ANGLAIS SUR DES DOCUMENTS ORIGINAUX INÉDITS,

PAR WILLIAM COXE,

Auteur de *l'Histoire de la Maison d'Autriche*;

TRADUITS EN FRANÇAIS, AVEC DES NOTES ET DES ADDITIONS,

PAR DON ANDRÉS MURIEL.

TOME SIXIÈME.

---

A PARIS,

CHEZ DE BURE, FRÈRES,

LIBRAIRES DU ROI, ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,

RUE SERPENTE, N° 7.

1827.



L'ESPAGNE

SOUS LES ROIS

DE LA MAISON DE BOURBON

OU

MÉMOIRES

DE LA MAISON DE BOURBON

PAR DON ANTON DE SARRACÉN

TRADUIT EN ANGLAIS PAR M. J. G. COX

PAR WILLIAM COXE

Avec des Notes de l'Éditeur de la Maison de Bourbons.

REVUE ET CORRIGÉE PAR M. J. G. COX

PAR DON ANTON DE SARRACÉN

TOME SIXIÈME

A PARIS,

CHEZ DE BURE, ÉDITEUR,

TOURNAIERS DU ROI, ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,

LES ARSÈNES, N° 2

1837



---

---

# L'ESPAGNE

SOUS LES ROIS

DE LA MAISON DE BOURBON.

---

## CHAPITRE I<sup>er</sup> ADDITIONNEL.

Caractère personnel de Charles.

---

QUOIQUE Charles III ne passe point pour avoir eu un esprit transcendant, on lui accorde généralement du bon sens et un grand fonds de bonté. La qualité surtout qu'on doit regarder comme la première et la plus indispensable chez un roi, l'amour du peuple sur lequel il est appelé à régner, Charles la possédait au suprême degré. Pendant qu'il occupa le trône de Naples, son administration fut toute paternelle, et d'une extrême bienveillance. Arrivé en Espagne, il fit voir aussi qu'il aimait la prospérité et la gloire du peuple espagnol. Il ne fut pas toujours heureux, il est vrai, dans le choix des moyens pour at-

teindre ce but honorable , car il basa quelquefois sa politique sur des affections personnelles , alors qu'il n'aurait dû avoir en vue que les intérêts de ses sujets. Il se laissa entraîner dans des guerres aussi funestes qu'impolitiques : mais quel est , je ne dirai pas le monarque , mais l'homme privé assez privilégié par la nature pour pouvoir diriger constamment ses affaires particulières , selon les règles de la justice ou de la prudence ? et quel est celui qui pourra se vanter de ne s'être jamais trompé sur les moyens de parvenir à l'accomplissement de ses intentions et de ses desseins les plus louables ?

Charles ne manquait ni de tact ni d'expérience pour les affaires ; il avait même la prétention de connaître la partie militaire aussi bien que qui que ce fût ; mais il écoutait avec complaisance les avis de ses ministres , qu'il savait choisir d'ordinaire avec un rare discernement , et se reposait sur leur dévouement et leur capacité. Sous ce prince , esclave de l'habitude , et qui avait tout changement en horreur , les ministres étaient sûrs de rester long-temps en place. C'est à ce trait saillant de son caractère que l'Espagne doit la plupart des améliorations faites sous son règne. Roda , les comtes d'Aranda , de Campomanes et de Florida-Blanca , purent se livrer , avec tout le zèle dont ils étaient animés , aux soins de l'administration , bien assurés de la protection royale

pour l'accomplissement de leurs vues éclairées. Or, cette stabilité, qui peut devenir funeste pour un peuple, si le gouvernail de l'État est confié à des mains inhabiles, est un des plus grands bienfaits lorsque l'autorité est exercée par des hommes connaissant bien les intérêts généraux de la société, et travaillant à son bonheur.

L'attachement de Charles pour la justice et pour la conservation des règles d'administration établies, était inébranlable : ce prince en était l'observateur le plus scrupuleux. Il portait la sévérité sur ce point jusqu'à ne pas oser parler aux ministres en faveur des personnes attachées à son service domestique, pour lesquelles il avait une affection toute particulière, de peur que la préférence accordée pour une place à raison de sa faveur royale ne fit du tort à d'autres individus en état de la mieux remplir, et que par conséquent le service public n'en souffrit. Un des ministres, persuadé de la capacité d'une des personnes que le roi estimait, ou cherchant à flatter, en bon courtisan, les affections personnelles du monarque, la lui proposa un jour pour un emploi subalterne : le roi entendit la proposition avec autant de surprise que de contentement ; il demanda au ministre si cette personne avait réellement toutes les qualités requises, et sur sa réponse affirmative, il ajouta : « J'ai bien des remerciemens à vous faire d'avoir songé à cet avance-

ment, car je n'aurais jamais osé vous en parler. »

Dans l'intérieur de son palais, il se faisait respecter et aimer tout à la fois. Il vivait dans la plus grande familiarité avec les amis de son enfance. Le duc de Losada, qui avait été auprès de lui depuis sa jeunesse, et pour qui le roi avait une estime toute particulière, faisait toujours la partie de cartes avec lui. On se disputait quelquefois sur le jeu : des propos assez vifs échappés parfois au monarque, dans la chaleur de la discussion, blessaient le duc, qui le lendemain témoignait son humeur en n'allant pas voir le roi. Il est fâché, disait Charles III, qui se rappelait la dispute de la veille, qu'on aille le chercher ; et il lui faisait des excuses de sa vivacité.

Avec ces bonnes qualités, tant publiques que privées, Charles réunissait des préjugés peu honorables pour son esprit. Sa piété n'était point éclairée, ni exempte de superstition. Nous avons rapporté, dans le cours de ces *Mémoires*, divers traits de sa crédulité peu réfléchie. En voici un autre raconté par Bourgoïn, qui la confirme. On sait qu'il institua l'ordre de Saint-Janvier lorsqu'il était à Naples, avec cette devise : *in sanguine foedus*. Sa foi, dans le miracle de la liquéfaction, était si aveugle, que Bourgoïn lui entendit raconter qu'étant à Naples, le miracle fut interrompu un jour. Vainement on agitait la sainte fiole, la liqueur restait coagulée. On en

chercha long-temps la cause, on la trouva enfin. C'est une tradition à Naples que pour que la liquéfaction s'opère, il ne doit pas y avoir la moindre communication entre le corps de Saint-Janvier et son sang miraculeux. On visite avec soin le tombeau, on y découvre une fente dans la cloison qui sépare la fiole. On se hâte de réparer cette légère avarie, et aussitôt le sang recouvre sa propriété.

Il faut lui reprocher aussi l'inflexibilité de son caractère et l'ascendant qu'il laissait prendre à ses ministres en leur qualité d'interprètes de sa volonté. Le despotisme ministériel s'accrut sous son règne.

On connaît son attachement opiniâtre pour la routine, et l'empire de l'habitude sur son esprit. Les années se succédaient toujours avec la plus parfaite uniformité dans toutes ses occupations. Le jour, l'heure, la minute du départ de la cour pour telle ou telle résidence, étaient les mêmes, sans qu'il y eût la moindre variation à cet égard. Nous avons raconté ce qui se passa à l'occasion des prières qu'il portait sur lui, écrites par le frère Sébastien (1). Une pareille bizarrerie était celle de porter constamment dans les poches de son habit, les instrumens des jeux de son enfance, que son valet de chambre n'oubliait jamais de passer d'un habit dans un autre, fût-ce même

(1) Tome V, page 58.



celui de grand gala. Dans ses voyages au Pardo, il avait l'habitude de descendre de voiture et de s'arrêter auprès d'un arbre qui se trouvait sur la route. Il le prit tellement en affection, que lorsqu'il fut question de construire la superbe route qui conduit à Madrid, il la fit détourner pour conserver son arbre chéri. Mais de tous les défauts de ce prince, celui qui mérite le plus d'être blâmé, est sa passion pour la chasse. Non seulement elle occasionnait d'énormes dépenses, mais elle détournait le roi de ses devoirs; car il donnait fort peu d'attention aux affaires lorsqu'il s'agissait d'une battue. La nouvelle de l'apparition d'un loup, ou d'un sanglier, à la distance de plusieurs lieues de la résidence royale, mettait toute la cour en émoi. Il s'en fallait bien que les événemens politiques qui se passèrent en Europe sous ce règne, exerçassent une aussi grande influence sur l'esprit du roi, que la rencontre de quelques bêtes fauves. Ce goût, porté à l'excès, dénaturait le caractère de Charles au point de le rendre injuste et cruel. On cite un trait de sévérité de ce monarque dont la source était dans sa passion pour la chasse. Un malheureux paysan des environs de Madrid s'avisa d'aller, dans les forêts destinées aux chasses royales, prendre quelques glands qu'il destinait, dit-on, à alimenter sa pauvre famille. Un garde le surprit et trouva sur lui une demi-douzaine de glands.

On en rendit compte au roi, car c'était une affaire très grave que de violer les lieux consacrés à ses plaisirs. Sous un monarque absolu, passionné à l'excès pour l'exercice de la chasse, les lois ne pouvaient qu'être sévères sur ce point. Il fut décidé que le coupable irait expier sa faute dans les cachots de Ceuta, et qu'il y resterait autant d'années qu'il avait pris de glands. Les prières, les sollicitations furent inutiles, le roi fut inexorable : car *c'était une chose affreuse*, disait-il, que de priver les pauvres *petits animaux de leur nourriture*. Le décret reçut son exécution, l'infortuné paysan fut déporté à Ceuta et mis dans un cachot humide et obscur, où il resta pendant six années. Il en sortit au bout de ce temps, le désespoir et la rage dans le cœur, bien résolu d'assouvir sa vengeance sur le garde qui l'avait pris et dénoncé au roi. Il le tua en effet dans un guet-à-pens. Le meurtrier fut arrêté, condamné à mort, et exécuté à Madrid.

Nous empruntons à un voyageur anglais (1) la relation ci-après, sur l'amusement favori de Charles III. Elle est de la plus exacte vérité.

« Le roi passe la plus grande partie de son temps à la chasse. Dans le milieu du jour, après une courte excursion, il revient dîner, fait la conversation avec les ministres étrangers, se retire pendant quelques minutes avec son confesseur, et

(1) TOWNSHEND, t. II, p. 72 et suiv.

ordinairement avant trois heures, quelquefois beaucoup plus tôt, il quitte le palais, et fait vingt ou trente milles avant de commencer sa chasse. Quand le jour tombe, il se met dans sa voiture et revient; aucun temps ne peut le retenir, car il ne craint ni tonnerre, ni éclairs, ni grêle, ni pluie, ni neige; lorsqu'un de ses habits est mouillé, il en met un autre; et quant à ceux qui le suivent, il leur dit froidement: « La pluie ne brise pas les os. » Les jours de fêtes ne l'empêchent point de se livrer à cet amusement, excepté deux jours de la semaine sainte; et quoiqu'il soit naturellement d'un caractère doux, on dit qu'il est de si mauvaise humeur, que personne n'aime à l'approcher dans ces momens-là. Un de ses fils étant à toute extrémité, il sortit comme à l'ordinaire, insistant sur ce qu'il se rétablirait certainement; et quand on lui apprit que ce fils était mort, il répondit avec son calme accoutumé: « Eh bien, puisque l'on n'y peut rien, il faut prendre son parti. » Il est suivi ordinairement par le prince des Asturies, le capitaine des gardes, son premier écuyer, son premier gentilhomme de la chambre, son médecin et son chirurgien. Toutes ces personnes occupent cinq voitures; outre cela, il y en a une pour les remèdes, les fusils, les munitions, les habits de rechange, etc. Chaque voiture est attelée de six mules; et comme il y a sur la route plusieurs

relais de chevaux, ainsi que ceux des gardes, le nombre qu'il en faut chaque jour est d'environ deux cents. Ces animaux doivent faire douze milles par heure; aussi arrive-t-il fréquemment des accidens aux hommes et aux mules.

« Quand le roi chasse, il ne dépend pas entièrement de ses chiens : il a ordinairement deux cents hommes employés à battre le pays, et à conduire le gibier devant lui à des places convenables, où lui et le prince l'attendent avec des domestiques occupés à charger les fusils, et à les leur présenter aussi long-temps qu'ils veulent tirer. Tout gibier est indifférent au roi; mais il est surtout flatté de l'idée de délivrer le pays des loups, dont il tient un compte exact. Quand j'étais à l'Escorial, le nombre qu'il en avait tué était de huit cent dix-huit. Dès que l'on en aperçoit un à une distance raisonnable, une multitude de personnes, depuis seize cents jusqu'à deux mille individus, suivant l'étendue de la montagne, sont dépêchées pour veiller la bête, l'environner et la conduire dans quelque endroit où le roi puisse avoir la facilité de la tuer. Il donne à chacune de ces personnes six réaux; mais s'il tue le loup, les batteurs reçoivent double paie. Cette dépense, il faut l'avouer, est superflue, car un petit nombre de paysans serait souvent suffisant, soit pour détruire l'ennemi, soit pour lui faire quitter le pays; mais si un bon souverain trouve du plaisir

à tuer cette bête féroce, ses sujets seront les derniers à penser qu'il paie peut-être ce plaisir trop cher. Il serait cependant heureux pour l'Espagne que toute la dépense à ce sujet se bornât là; mais ce n'est certainement qu'une bien faible portion de la somme totale que cette manie du roi pour la chasse fait perdre à la nation. Tout autour des *sitios*, ou résidences royales, les terres vagues ont une très grande étendue. La forêt de Pardo a trente lieues de circonférence; et si on y ajoute tous les terrains incultes près Aranjuez, Saint-Ildefonse, et l'Escurial; si on considère en outre que les cerfs, jouissant de leur liberté entière, parcourent tranquillement tout le pays intermédiaire, à combien ne s'éleva pas l'évaluation de la perte supportée par la nation! Il est vrai que le roi paie amplement aux fermiers les dommages qu'ils éprouvent; mais le mal dont souffre la communauté en général, ne peut pas être aussi aisément réparé; car le pays, manquant de nourriture, se dépeuple, et les villages tombent en ruine.

« Des personnes qui connaissent bien le roi m'ont dit que, dans sa jeunesse, il avait eu du goût pour les lettres; mais qu'ayant été détourné de cette étude, il avait pris le goût de sa famille, goût qui était non seulement augmenté par une habitude invétérée, mais encore encouragé chez lui par le désir d'éviter tout embarras. C'est cer-

tainement un homme qui a des principes, et il est généralement regardé comme un des plus vertueux de son royaume; mais cette pureté de mœurs chez lui doit être attribuée à ce que son esprit est constamment amusé, et non à sa constitution naturelle.

« Je prolongeai mon séjour à l'Escorial, surtout pour être présent à la *batida* ou chasse royale, dont il y a quatre chaque année. Elle fut ordonnée pour le 28 de novembre, avant le départ de la cour.

« Le jour marqué, M. Liston eut la bonté de me placer avec l'ambassadeur de Naples, qui, comme représentant un membre de la famille, donna à cette occasion un somptueux repas; et j'allai dans sa voiture au lieu de l'action. C'était une plaine étendue, et commandée par un terrain en pente : à la distance d'environ un demi-mille de cette éminence, s'élevait un petit bois, dans lequel le roi, avec ses trois fils, suivis de leurs domestiques, se cachèrent. Plusieurs jours auparavant, deux mille hommes avaient été distribués en compagnies sur toute la surface du pays, pour chasser le gibier et le diriger vers le centre commun, en faisant des patrouilles nuit et jour, et en s'approchant constamment, mais lentement, les uns des autres.

« Bientôt après avoir pris notre poste sur une éminence, nous commençâmes à voir les cerfs

à une grande distance, arriver de tous les côtés en bondissant et s'avancer vers l'endroit fatal. A mesure qu'ils approchèrent nous entendions, d'abord faiblement, ensuite plus distinctement, le bruit des fusils, et nous vîmes le trouble du gibier qui courait rapidement dans toutes les directions, mais qui en changeait à chaque instant, comme ne sachant où se diriger pour se mettre en sûreté. Quand on commença à apercevoir les compagnies de batteurs, elles parurent être séparées par des intervalles et resserrer le gibier uniquement par leurs cris et le bruit de leurs armes; mais à mesure qu'elles avançaient sur la plaine, elles formaient une espèce de mur; et quand elles furent plus près, elles le renforcèrent en doublant leurs rangs, et obligèrent ainsi le gibier de passer en troupeaux nombreux devant les chasseurs royaux. Alors commença le carnage; et pendant plus d'un quart d'heure le feu fut continu. Quelques uns des cerfs, soit qu'ils eussent plus de discernement que les autres, ou une meilleure mémoire, soit qu'ils fussent excités par une crainte plus vive, ou peut-être par un courage plus exalté, refusèrent absolument d'avancer quand ils approchèrent de l'embuscade; et faisant un prompt détour, malgré les cris, les mouvemens et le feu des gardes, ils sautèrent par dessus leurs rangs redoublés, et s'échappèrent dans les bois.

« Quand le feu eut cessé, les voitures s'avancèrent toutes vers le bois, et la compagnie en descendit pour présenter ses devoirs et voir le gibier. Nous en trouvâmes une partie étendue sur deux lignes sur le champ de bataille, et le roi avec ses fils occupés à le regarder. Les gardes-chasse revinrent chargés des cerfs qui, blessés mortellement, s'étaient échappés à une distance considérable; et à mesure qu'ils arrivèrent, ils déposaient leur dépouille aux pieds de leurs souverains. La curiosité me fit compter le nombre de ces animaux tués, qui se trouva être de cent quarante-cinq, avec un sanglier. Dans ce moment j'entendis un murmure, et vis tout le monde en mouvement. Dirigeant mes pas vers le lieu où on se pressait, je vis à quelque distance des personnes qui s'avançaient avec un sanglier, le cou et les pieds attachés ensemble, et qu'on portait suspendu à un fort bâton. Quand elles se furent approchées, le monarque et ses fils, s'armant de nouveau, se placèrent sur une ligne, et quand ils furent à une distance convenable, on déposa le fardeau; on coupa les cordes les unes après les autres, et le pauvre animal estropié chercha à se mouvoir; mais une décharge bien dirigée le délivra de tous ses tourmens.

« La dépense du divertissement de cette journée fut estimée à trois cent mille réaux, ou trois mille livres sterling.



« Dans la soirée tout le gibier fut, selon l'usage, déposé dans l'appartement où le roi soupe, et où les ambassadeurs de famille le suivirent pour lui faire leur compliment. On entend par ambassadeurs de famille, ceux de Naples, de Portugal et de France, qui, ayant un plus libre accès, et devant avoir des attentions plus particulières, trouvent qu'il est de leur devoir d'exprimer leur intérêt sur tous les objets qui procurent quelque plaisir au roi, et non seulement de le féliciter dans les grandes occasions, mais encore chaque soir, tandis qu'il soupe, de lui demander ce qu'il a tué, et d'en informer ensuite leurs amis. »

## CHAPITRE II ADDITIONNEL.

Mariage de l'infant don Louis. Charles III ne lui accorde pas la permission de s'unir avec une princesse du sang royal. Motifs de ce refus. L'infant épouse dona Maria Teresa de Vallabriga.

CHARLES était sincèrement attaché à tous les membres de sa famille ; mais son affection ne commandait pas toujours sa politique. Ce qui se passa au sujet du mariage de l'infant don Louis, son frère, le prouve bien évidemment.

L'infant don Louis avait été nommé à l'administration de l'archevêché de Tolède et de Séville, et créé cardinal avec le titre de *Santa-Maria della Scala*, à l'âge de dix ans (en 1757) ; mais, connaissant bien toute l'étendue des devoirs que la pureté de mœurs et la sainteté, propre de l'état ecclésiastique, lui imposaient, la délicatesse de sa conscience le décida à se démettre de ces dignités en 1754. Il est assez digne de remarque que Ferdinand VI, à qui le motif réel de cette démission de son frère ne pouvait être inconnu, ait néanmoins négligé de l'engager dans les liens du mariage, auquel il se sentait appelé par une vocation irrésistible. L'âge de l'infant était d'ailleurs des plus convenables : il avait vingt-sept

ans à l'époque où il quitta les dignités de l'Église. On pourrait expliquer cette insouciance du monarque au sujet du bonheur de son frère par l'influence que la cour de Naples exerçait déjà dans les conseils du roi Ferdinand relativement aux affaires de famille. Tout porte à croire que Charles, voyant sa succession à la couronne d'Espagne très prochaine, et, peut-être, secondé d'ailleurs par la sagacité et la prévoyance de la reine douairière sa mère, ne négligea pas de faire agréer à son frère le principe politique qu'il suivit plus tard lui-même avec une aussi inflexible persévérance.

Quoi qu'il en soit, lors de l'avènement du nouveau monarque en 1759, l'infant n'était pas encore marié. Charles montra pour lui, dès le moment même de son arrivée, une affection tout-à-fait fraternelle; il aimait beaucoup la société de l'infant, qui l'accompagnait souvent dans ses promenades et dans ses amusemens : mais, malgré ces témoignages d'intérêt et d'affection pour don Louis, Charles était, comme on va le voir, très éloigné de songer à l'établir. Les années s'écoulèrent : l'infant, dont on avait négligé d'assurer le bonheur domestique, se trouva exposé, par l'ardeur de sa constitution, à de trop rudes épreuves auxquelles il succomba parfois. Ses faiblesses ayant été ébruitées, le confesseur du roi crut convenable de lui en

parler en lui adressant des conseils. Pour toute réponse à ses observations, l'infant demanda la permission de se marier avec la personne qu'il plairait à Sa Majesté de lui désigner. Il adressa au confesseur la lettre suivante.

*Lettre de l'infant don Louis au confesseur du roi, le père Éléta.*

Votre Seigneurie très illustre (1) doit se rappeler qu'étant venu dernièrement me parler au sujet de mes galanteries, je lui répondis que si on voulait y mettre un terme et tranquilliser en même temps ma conscience, il fallait me marier. Votre Seigneurie très illustre me fit observer qu'il fallait d'abord commencer par régler ma conduite, et qu'elle se chargerait de parler alors au roi mon frère, sur le vœu que je venais de former. Quelque temps après cet entretien, je vous envoyai mon confesseur en le chargeant de vous rappeler votre promesse. Maintenant je dois vous déclarer que le seul motif que j'eus dans le temps pour me démettre des évêchés (2), fut la conviction intime où j'étais de n'être pas appelé à l'état ecclésiastique, et d'avoir au con-

(1) Titre donné aux archevêques, aux membres de la chambre de Castille, etc. Le père Éléta avait été nommé archevêque de Thèbes, *in partibus infidelium*.

(2) L'infant avait été administrateur des archevêchés de Tolède et de Séville.

traire des penchans peu compatibles avec les devoirs qu'il prescrit. Mon mariage ayant été différé, je suis tombé dans des désordres que je déplore, surtout à cause du déplaisir qu'ils ont dû occasionner au roi mon frère : mais, pour éviter à l'avenir de semblables rechutes, et ne point m'exposer à faire de la peine au roi, ce qui, après l'offense faite à Dieu, est pour moi le plus vif de tous les chagrins, je ne vois pas d'autre moyen que mon mariage.

Votre Seigneurie très illustre étant chargée, en vertu de son ministère, de diriger l'esprit du roi, et cette affaire étant par sa nature une affaire de conscience, je vous déclare que la mienne ne pourra être rassurée que par les liens du mariage. Toutefois le roi est libre de déterminer et la personne et le mode de contracter cette union : je vous assure qu'alors Sa Majesté n'aura pas lieu de se plaindre de moi.

Saint-Ildefonse, 1<sup>er</sup> octobre 1775.

#### EL INFANTE DON LUIS.

Le mariage de l'infant dérangeait les vues que Charles s'était proposées de longue main : on fit semblant de regarder cette demande comme l'effet d'une volonté passagère. L'affaire fut donc trainée en longueur ; mais une nouvelle lettre de l'infant au confesseur, plus pressante

encore que la première, vint bientôt dissiper ces espérances et tromper ces calculs.

*Deuxième lettre de l'infant don Louis au confesseur Éléta.*

TRES ILLUSTRE SEIGNEUR,

Votre Seigneurie très illustre n'a point oublié sans doute que, dans les premiers jours du mois d'octobre dernier, je lui fis, avec autant de naïveté que de franchise, l'aveu de mes faiblesses, par lesquelles j'avais eu le malheur de faire beaucoup de peine à celui que j'aime et révère comme mon frère, mon roi et mon maître, sans compter l'offense faite à Dieu : j'ajoutais que le seul moyen de parer à l'avenir à de semblables inconvéniens, serait mon mariage. Je dois supposer que Votre Seigneurie très illustre s'est entretenue de cette affaire avec le roi mon frère; et je me plais aussi à croire que Sa Majesté aura acquiescé à ma demande, en se rapportant entièrement à Votre Seigneurie très illustre pour cet objet dont dépend le salut de mon âme. Je comptais déjà être marié pour la nouvelle année; et je ne puis que me plaindre, lorsque, après quatre mois écoulés, je n'ai reçu aucun avis sur les démarches qui ont pu être faites à ce sujet, ainsi que sur les personnes chargées de décider cette affaire de conscience, qui est digne, ce me semble, d'occuper l'attention, puisque mon esprit ne saurait jamais être tranquille, jusqu'à

ce que j'aie obtenu qu'on fasse droit à ma demande.

Que Votre Seigneurie très illustre veuille donc bien me dire, d'une manière explicite et positive, ce qu'on a fait pendant un laps de temps aussi considérable : c'est pour moi le seul moyen d'avoir quelque repos. Voilà déjà la nouvelle année commencée, époque à laquelle Votre Seigneurie très illustre m'avait annoncé que tout serait terminé.

Le roi mon frère ne m'a donné aucun ordre relatif à cette affaire : il m'a dit seulement que, comme il s'agissait d'une affaire de conscience, je devais m'en entretenir avec Votre Seigneurie très illustre, ce qui rend encore plus étonnant le silence qu'elle garde avec moi, puisqu'on aurait dû en venir à des explications franches et positives. On n'aura pas l'intention, du moins je le pense, de me faire souffrir de nouveau la honte de parler à mon frère sur ce qui a été laissé à la délibération de Votre Seigneurie très illustre. J'espère qu'elle s'occupera sans délai de cet objet si important pour mon salut. Ce sera la seule manière de rassurer ma conscience, et de donner à mon esprit la consolation et le calme dont il a un si grand besoin. Je vous prie d'excuser la peine que je vous donne.

Pardo, janvier 1776.

EL INFANTE DON LUIS,

*A. S. S. T. I. l'archevêque de Thèbes.*

Il n'était plus possible de temporiser après ces demandes réitérées aussi justes que respectueuses : le confesseur en fit sans doute un cas de conscience au roi, qui, par son refus, se serait rendu responsable de tout le scandale ainsi que des maux qui pourraient s'ensuivre. Charles, sur qui les motifs de religion avaient tant d'empire, pressé par les vives instances du confesseur, fut forcé de s'y rendre, quoiqu'à son grand regret. Il dévoila enfin le secret qu'il avait tenu caché jusque-là. Il déclara qu'il consentait au mariage de son frère, puisque sa conscience lui en faisait un devoir sacré, pourvu toutefois que l'infant ne s'unît avec aucune princesse appartenant à des maisons régnantes de l'Europe. La reine de Sardaigne, doña Maria-Antonia de Bourbon, mère du souverain actuel de ce pays, et des princesses qui épousèrent LL. AA. RR. les comtes de Provence et d'Artois, avait un vif attachement pour son frère l'infant don Louis : les vœux de cette souveraine auraient été comblés, si elle eût pu l'unir en mariage avec une de ses belles-sœurs ou une de ses filles. Charles s'opposa formellement au mariage de son frère avec une princesse quelle qu'elle fût. De son côté, l'infant don Louis s'adressa à sa nièce l'infante doña Maria-Josepha, fille de Charles III, et manifesta le désir de l'épouser. Nous avons sous les yeux trois lettres écrites de la main même de cette



princesse à son oncle, datées du Pardo dans les premiers mois de l'année 1776, dans lesquelles l'infante se montre entièrement favorable à ses vues, et l'engage à continuer ses démarches auprès du confesseur pour la réussite de leurs projets : mais il paraît qu'on mit en jeu toute sorte de moyens pour les faire échouer, et pour détourner l'infante de son mariage avec son oncle.

Il est temps d'expliquer où pouvait prendre sa source cette condition imposée à l'infant don Louis de ne s'unir avec aucune princesse, et de faire voir comment Charles III s'y prit, tout en donnant son consentement au mariage, pour ne point dévier du principe favori qui avait été jusque-là la base de sa politique au sujet de son frère. Or, ce principe, le voici : lors de l'établissement de la loi Salique, pour la succession à la couronne, qui fut sanctionnée par les cortès de Madrid en 1713, sous Philippe V, il y fut en même temps expressément ordonné que le prince appelé à succéder à la couronne d'Espagne devait être né dans ce royaume (1). En

(1) « On établit, dit le marquis de Saint-Philippe (*Mémoires*, tome III, page 62, édition française), un nouvel ordre de succession qui excluait les princesses, quoique plus proches parentes du roi régnant, dans tous les cas où il y aurait encore des descendants mâles du roi Philippe en ligne directe ou collatérale non interrompue, à condition cependant que le prince qui succéderait serait né et élevé en

vertu de cette disposition, si l'infant don Louis eût contracté un mariage proportionné à son auguste naissance, et s'il eût eu des enfans mâles de ce mariage, ceux-ci auraient pu élever un jour des difficultés sur la succession des enfans

*Espagne, la couronne étant dévolue à ce défaut à tout autre prince espagnol, plus proche parent du dernier roi, et au défaut de princes espagnols à la princesse la plus proche parente. Cette constitution, à laquelle on donna force de loi, fut signée et promulguée avec la plus grande solennité.* »

Il est digne de remarque que l'*auto-acordado*, ou loi insérée dans la *Recopilacion* (Code), ne mentionne point la circonstance requise de la naissance et de l'éducation du prince des Asturies en Espagne. Quand ce retranchement a eu lieu, par qui a-t-il été fait? quelles formalités ont été employées pour altérer aussi essentiellement la loi fondamentale de la succession à la couronne? les cortès ont-elles fait quelque changement ou rendu quelque acte à cet égard que l'on tient secret par des considérations d'une importance majeure? Ce sont là des questions que l'on s'adresse tout naturellement, et que nous ne sommes pas malheureusement en état d'éclaircir. On sait seulement que lors de la prestation du serment à Charles IV comme prince des Asturies par les cortès convoquées à cet effet à Madrid, il y eut des démêlés sur la loi de la succession, et que la cour intéressée à ne point éveiller l'attention publique sur cette matière, employa toute son influence pour gagner les députés, ce qui ne lui fut point difficile. Le comte de Campomanes servit en cette occasion ses intérêts avec zèle, et devenant l'intermédiaire du gouvernement, il parvint à apaiser les plus opposans des membres des cortès. Les emplois, les pensions, les rubans qui leur furent accordés durent puissamment seconder les raisonnemens

de Charles III, qui étaient tous nés dans le royaume de Naples : la nation espagnole aurait pu se trouver par là plongée dans les malheurs des guerres civiles.

On n'a pas encore mis à l'épreuve la stabilité de la nouvelle loi Salique établie par Philippe V, du célèbre jurisconsulte. Mais quant à la nature spéciale des questions qui y furent agitées, elle resta toujours ignorée du public.

Il se peut bien cependant que le retranchement ci-dessus indiqué ait été fait sans la participation des cortès, car les Codes ont subi en Espagne plusieurs altérations importantes sous certains ministres dans les derniers temps. On y a fait disparaître nombre d'*autos*, décrets et lois, sans autres formalités préalables que le bon plaisir de ces prétendus défenseurs des droits de la couronne : comme si la couronne pouvait être jamais intéressée dans ces éclatantes et scandaleuses violations de la foi publique ; comme si le manque de foi, et le mépris des lois solennellement établies, pouvaient dans aucun cas s'allier avec la sainteté des devoirs des rois envers leurs peuples. Ces ministres, je ne crains point de l'affirmer, auraient flétri la couronne par les mêmes moyens qu'ils croyaient propres à l'affermir, si l'on ne savait que leur ambition privée seule les a portés à de pareils attentats, et qu'ils les ont probablement consommés à l'insu même des monarques. Nous signalons ici l'altération qu'ont subie à des époques diverses les Codes espagnols, en la qualifiant de crime et d'attentat de la part des ministres prévaricateurs, pour appeler l'attention des monarques sur cet outrage fait à leur autorité. Quelle que puisse être la forme de gouvernement chez les nations civilisées, l'inviolabilité et la stabilité des lois est partout la première condition de l'ordre social.

et on n'a pu savoir par conséquent, si le cas arrivant d'une princesse placée par sa naissance plus près du trône qu'un prince, il ne serait pas dérogé à la loi Salique en faveur de l'ancien ordre de succession à la couronne, suivi en Espagne pendant plusieurs siècles. Quel que puisse être le résultat de cette épreuve dans les siècles à venir, le mode de la nouvelle succession était encore trop récemment établi sous Charles III, pour qu'on pût songer à rapporter la loi, ou pour se décider à la violer ouvertement : le cas qui donnait des craintes à ce monarque n'était point d'ailleurs difficile à prévenir. Tant que l'infant don Louis n'avait point été marié, cette disposition de la loi qui demandait, comme condition pour monter sur le trône, la naissance du prince des Asturies sur le territoire espagnol ne gênait en rien le monarque puisqu'il ne voyait après lui aucun prince pouvant alléguer en sa faveur la circonstance d'y avoir vu le jour. C'est ce qui l'avait toujours rendu contraire au mariage de son frère. Mais maintenant que des motifs de conscience lui faisaient un devoir indispensable de ce mariage, les choses changeaient de tout point. Le roi se trouva dans la nécessité d'aviser à d'autres moyens convenables pour arriver au but désiré de laisser à ses enfans une succession libre qui ne pût leur être jamais contestée. L'expédient qu'il imagina pour atteindre ce but fut

de mettre comme condition de son consentement au mariage de son frère, l'obligation de choisir sa compagne dans un rang inférieur au sien, et de se prévaloir de cette inégalité parmi les contractans pour frapper d'incapacité légale d'obtenir la couronne les enfans qui seraient nés de cette union, quoique légitime.

Ce point une fois arrêté, il ne fut plus question que de donner à cette résolution toute la validité désirable. Une mesure législative générale et obligatoire pour toutes les classes de la société, au sujet des mariages inégaux et de leur descendance, parut préférable à tout autre moyen, puisqu'elle n'avait pour but apparent que les intérêts moraux de la société civile, et cachait bien les vues réelles et particulières dans lesquelles elle était rendue. La *Pragmaticque* porte la date du 23 mars 1776 : après y avoir ordonné que les enfans devaient demander, conformément aux lois du royaume, les conseils et le consentement paternels avant de contracter leur mariage, et que pareille soumission respectueuse devait être faite aux mères, si les pères n'existaient plus, et jusqu'aux proches parens, même aux tuteurs à défaut de ceux-ci; les articles XI et XII portaient :

« XI. On maintiendra l'usage et le devoir où sont les infans et les grands de me faire part, ainsi qu'aux rois mes successeurs, de tous les ma-

riages qu'eux, leurs enfans ou leurs successeurs immédiats auront l'intention de contracter, afin de donner mon approbation royale; et si, contre toute vraisemblance il arrivait que quelqu'un d'eux s'affranchît de ce devoir indispensable, en se mariant sans ma permission souveraine, les transgresseurs de la loi ainsi que leurs descendans deviendront, par cela seul, incapables d'obtenir et posséder des titres, honneurs et biens émanés de la couronne. Il est défendu à la chambre de Castille d'expédier aux grands la cédula de succession, sans qu'ils fassent voir, au préalable, dans le cas que les nouveaux possesseurs soient mariés, que leur mariage a été célébré sur le consentement du roi et de leurs parens.

§. XII. Mais comme il peut arriver un cas extraordinaire et accompagné de circonstances tellement graves qu'il devienne nécessaire de contracter le mariage, même avec une personne inégale, je déclare que si cela a lieu pour des personnes obligées de demander ma permission royale, il n'y aura que *moi* et les rois mes successeurs qui pourrons seuls l'accorder; et même, dans ce cas spécial, on suivra d'une manière invariable les dispositions de cette *Pragmatique* quant aux effets civils, en sorte que la femme ou le mari qui occasionnera l'inégalité, sera privé des titres, honneurs et prérogatives que lui donnent les lois du royaume, et que les enfans

nés de ce mariage ne pourront succéder non plus dans les dignités, honneurs, substitutions ou biens émanés de la couronne, lesquels devront passer aux successeurs immédiats, sans que les descendans de ces mariages inégaux puissent porter le nom ni user des armoiries de la maison dont la succession leur a été interdite, étant au contraire tenus de porter le nom et d'user des armoiries du père ou de la mère qui aura causé l'inégalité, bien qu'ils soient autorisés à succéder dans les biens libres et les pensions alimentaires qui pourront leur appartenir ou leur être dus, ainsi que tout sera expliqué avec clarté, et dans la permission et dans l'acte du mariage. »

Lorsque les choses furent ainsi préparées pour remplir les intentions du roi à l'égard du mariage de son frère, que celui-ci demandait toujours avec instance, on insinua à l'infant don Louis que le moment était arrivé de demander formellement le consentement du roi pour son mariage. On poussa même la prévoyance jusqu'à lui présenter toute rédigée la lettre suivante, que l'infant écrivit de sa main à l'instant même.

*Lettre de l'infant don Louis au Roi.*

SIRE,

Des motifs puisés dans la religion, et la voix de ma conscience m'ayant déterminé à m'adresser à Votre Majesté, pour la prier de vouloir

bien accorder sa permission royale pour mon mariage, j'apprends que Votre Majesté paraît disposée à consentir à ma demande. Mais comme il pourrait bien arriver que des considérations puissantes, ou des obstacles difficiles à surmonter, s'opposassent à l'accomplissement de mes vœux, si le mariage devait avoir lieu avec une personne de mon rang, je demande formellement la permission à Votre Majesté de célébrer mon union avec une personne inégale, mais honnête et illustre, conformément à la nouvelle *Pragmatique* et loi du 23 mars de cette année.

Notre Seigneur conserve les jours de Votre Majesté.

Aranjuez, 15 avril 1776.

Sire, de Votre Majesté, très humble et obéissant frère,

LOUIS.

*Permission royale.*

Les circonstances actuelles ne permettant pas de marier l'infant don Louis mon frère, avec une personne égale à lui par son rang élevé, et voulant cependant concilier le bien de l'État avec le mariage auquel il se sent appelé par sa vocation, je lui accorde ma permission pour qu'il puisse contracter un mariage de conscience, c'est-à-dire avec une personne inégale, conformément à sa demande. Il sera tenu néanmoins de la choisir dans la classe des familles nobles, jouissant



de considération. L'infant me fera connaître la personne sur laquelle il aura fixé son choix ; car il est bien entendu que la validité de mon consentement royal reste attachée à l'accomplissement de cette condition.

Pour ce qui est des effets civils de ce mariage, ils sont déterminés et expliqués dans la *Pragmatique* du 23 mars de cette année, laquelle doit être regardée comme loi du royaume, notamment pour les articles XI et XII.

Je me plais du reste à déclarer ici qu'en contractant ce mariage de conscience, l'infant don Louis mon frère ne saurait perdre, en aucune manière, ma bienveillance ni mon amour, et qu'il devra conserver tous les honneurs et prérogatives qui appartiennent aux infans d'Espagne. Quant à la femme qu'il choisira, elle ne jouira d'autres honneurs et prérogatives que ceux auxquels elle aura droit par sa naissance ; elle conservera les armoiries et le nom de sa maison paternelle : les enfans qui pourront naître de ce mariage seront compris dans les dispositions de l'article XII de la *Pragmatique* ci-dessus citée.

La résidence de la femme de l'infant devra être fixée dans une province, et non pas à Madrid, ni dans les résidences royales : il en sera de même pour les enfans pendant la vie de leur père. Lorsque l'infant don Louis mon frère me fera savoir son désir de se rendre à la cour, il

recevra mon autorisation à cet effet ; mais il ne sera accompagné de sa femme ni de ses enfans, qui resteront dans leur résidence, n'étant pas convenable qu'ils se rendent à la cour.

Aranjuez, 24 avril 1776.

YO EL REY.

Il y avait un singulier mérite de la part de l'enfant dans le sacrifice qu'il s'imposait des principaux avantages et prérogatives attachés à son auguste naissance, pour obéir aux préceptes de la religion et aux devoirs d'une conscience timorée. Quant à Charles III, c'étaient également les principes religieux qui le déterminaient dans cette affaire, ainsi que nous l'avons déjà indiqué. Il ne fallait rien moins que des considérations puisées dans la piété, et dans son inflexible sévérité relativement aux mœurs (\*), pour qu'il consentît à modifier sa première résolution.

Une autre circonstance qu'il importe de faire

(\*) Après son avènement au trône d'Espagne, Charles fut un vrai modèle de chasteté ; mais il paraît qu'à Naples on conserve le souvenir de quelques faiblesses. Il existait en 1818, dans cette capitale, une dame que le peuple désignait sous le nom de *la princesse espagnole*, laquelle passait pour être fille naturelle de Charles : une jolie paysanne des environs de Naples avait été, dit-on, sa mère. Elle avait passé plusieurs années à Constantinople. C'est une opinion assez généralement répandue que Charles eut aussi des rapports intimes avec la marquise d'Squ. ...

remarquer, c'est que l'infant don Louis n'avait de l'attachement spécial pour aucune femme, et que par conséquent ses instances pour le mariage n'avaient pas pour cause une de ces passions violentes qui font quelquefois méconnaître les convenances, et renversent tous les obstacles qu'on cherche à leur opposer. Trois demoiselles appartenant toutes les trois à des premières familles de l'Espagne, furent proposées à l'infant, pour qu'il choisît entre elles celle qui pourrait mieux remplir ses vœux; savoir: une fille du duc del Parque, une nièce du marquis de Camporeal, et doña Maria-Teresa de Vallabriga y Rozas, Espagnol, et Drumont de Melfort, nièce du lieutenant-général marquis de San-Leonardo, décoré de tous les ordres d'Espagne, premier écuyer du roi, frère du duc de Veragua, et petit-fils du maréchal de Berwick, descendant par conséquent de l'illustre et malheureuse famille des Stuarts. Ce fut sur cette dernière demoiselle que l'infant fixa son choix. Les circonstances réunies dans mademoiselle de Vallabriga étaient tellement avantageuses, que le marquis de Grimaldi, ministre secrétaire d'état au département des affaires étrangères, par l'entremise duquel toutes les démarches officielles concernant ce mariage eurent lieu, adressa au prince les complimens les plus flatteurs sur la beauté, la vertu et l'éducation brillante qui dis-

tinguaient la personne destinée à épouser son Altesse Royale.

L'infant fit part au roi de son choix par la lettre suivante :

*Lettre de l'Infant au Roi.*

SIRE,

Votre Majesté ayant daigné consentir à ma demande, et m'accorder la permission de contracter un mariage de conscience d'après la *Pragmatique*, sous la réserve de faire part, au préalable, à Votre Majesté de mon choix, j'ai l'honneur de déclarer à Votre Majesté que j'ai choisi pour mon épouse doña Maria Teresa de Vallabriga y Rozas, dont les qualités énumérées dans la note ci-après, prouvent que sa naissance et les autres circonstances se trouvent tout-à-fait conformes aux dispositions prescrites par Votre Majesté. Je demande donc à Votre Majesté la permission nécessaire pour pouvoir célébrer mon mariage avec elle.

Le ciel conserve les jours de Votre Majesté.

Sire, de Votre Majesté, très humble et très obéissant frère,

LOUIS.

Aranjuez, mai 1776.

*Décret du Roi.*

Par ma résolution du 24 avril dernier, il me plut d'accorder à l'infant don Louis, mon frère, la permission de se marier avec une personne

inégale, laquelle devait néanmoins être choisie parmi les familles nobles jouissant de considération, sous la condition également de me faire connaître le choix de l'infant, et de se soumettre pour sa part aux dispositions de la *Pragmatique* du 23 mai de cette année, notamment à celles des articles XI et XII. La lettre de l'infant m'apprenant qu'il a choisi doña Maria Teresa de Vallabriga y Rozas, je donne mon approbation à ce choix, et je lui accorde mon consentement pour la célébration de son mariage avec ladite doña Maria Teresa, sous les conditions spécifiées dans ma précédente résolution.

Aranjuez, 22 mai 1776.

YO EL REY.

Ce ne fut point sans beaucoup de peine qu'on déterminâ mademoiselle de Vallabriga à consentir à son mariage avec l'infant. On attache ordinairement peu de prix, à l'âge de dix-sept ans, aux avantages d'une grande élévation. Belle d'ailleurs, illustre et douée de toute sorte de qualités brillantes, mademoiselle de Vallabriga ne fixait son attention que sur la disproportion d'âge avec l'infant. Bien que ce prince réunît avec son auguste naissance d'autres vertus qui le rendaient un objet digne de son estime et de son amour; bien que cette alliance dût surpasser tous les vœux de sa famille, mademoiselle de Vallabriga ne consentit qu'à regret à son union avec l'infant, qu'elle connaissait à peine, et dont elle n'avait pas eu

encore occasion d'apprécier le caractère. Le mariage eut enfin lieu le 27 juin à Olias del Rey, dans la chapelle du château appartenant à la duchesse de Fernandina. L'infant quitta la cour, à laquelle il ne venait désormais que les jours de baisemains ou dans des occasions extraordinaires.

Après avoir demeuré quelques jours à Olias, l'infant don Louis passa à Cadalso, où vit le jour, en 1777, son fils aîné don Louis de Bourbon, qui fut depuis cardinal de Bourbon, archevêque de Tolède, et administrateur de celui de Séville. (Il mourut en 1823). Plus tard, l'infant résida tour à tour à Arenas et à Velada. Pendant son séjour à Arenas, il eut un autre enfant mâle qui mourut en bas âge. Ses deux filles, doña Maria Teresa, et doña Maria Luisa de Bourbon, mariées, la première au prince de la Paix, et la seconde au duc de San-Fernando, naquirent à Velada. Fixé enfin à Arenas, l'infant s'y occupa de faire bâtir un superbe château, que sa mort, arrivée en 1785, laissa sans être terminé.

Il paraît qu'on essaya, après le mariage de l'infant don Louis, de ramener Charles III à des sentimens de justice envers les enfans de son frère. Parmi ces tentatives inutiles on cite la démarche de M. de Vallabriga, père de doña Teresa, femme de l'infant. Il adressa, dit-on, au roi, un mémoire dans lequel il faisait sentir les inconvéniens d'avoir flétri la descendance de cette union légitime. Il osa même invoquer en

sa faveur les droits et les prérogatives de la famille des Stuarts, à laquelle la sienne était alliée. Le mémoire fut fort mal accueilli. Mais tout en maintenant, d'une manière irrévocable, les premières dispositions prises au sujet de ce mariage, Charles III montra toujours un vif intérêt pour l'infant son frère, ainsi que cela est démontré par leur correspondance épistolaire. Quelques jours avant sa mort, l'infant s'adressa au roi, en lui exposant ses craintes sur l'avenir de ses enfans. Charles, en prince pieux et profondément pénétré de ses devoirs envers son frère, et non moins jaloux de calmer les justes alarmes de celui-ci sur l'avenir de ses enfans, déclara de vive voix et par écrit, à plusieurs reprises, qu'il se chargeait de leur sort, et qu'il les recommanderait, d'une manière spéciale, aux princes qui devaient lui succéder sur le trône d'Espagne. Le comte de Florida-Blanca écrivait du Pardo la lettre suivante à l'infant.

*A son altesse royale l'infant don Louis.*

MONSEIGNEUR,

J'ai mis sous les yeux du roi les instances vives et réitérées de Votre Altesse royale, ainsi que les motifs sur lesquels elles sont fondées relativement à la succession, ou plutôt la translation des commanderies au fils de Votre Altesse royale. Sa Majesté a entendu, avec non moins de bienveillance que de tendresse pour Votre Altesse royale,

le rapport que j'ai eu l'honneur de lui soumettre ; et, après avoir témoigné son amour pour Votre Altesse royale, et la peine que Sa Majesté éprouvait en voyant l'anxiété de Votre Altesse royale, le roi a déclaré qu'il n'osait faire une semblable exception, qui n'avait jamais eu lieu jusqu'ici, exception que le roi Philippe V n'avait point consenti non plus à faire en faveur des enfans de l'infant don Philippe. Toutefois, Sa Majesté a ajouté que Votre Altesse royale doit être pleinement rassurée sur le sort de ses enfans ; qu'elle doit apprendre avec satisfaction que le roi, tant qu'il vivra, et les princes après lui, regarderont toujours comme un devoir très digne de leur magnanimité, d'avoir soin des enfans de Votre Altesse royale, et de tout ce qui peut lui appartenir, d'une manière convenable à leur rang, et qu'ainsi Sa Majesté, comme Leurs Altesses royales, portent le plus vif intérêt à Votre Altesse royale ; Sa Majesté et Leurs Altesses royales m'ont chargé de le dire ainsi à Votre Altesse royale de leur part.

Tel est l'ordre que j'ai reçu en présence du prince des Asturies.

Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Altesse royale, très obéissant serviteur,

JOSEPH MOÑINO.

Pardo, 25 février 1785.

Après le décès de l'infant, on n'oublia pas



cette promesse solennelle : le gouvernement dirigea l'éducation de ses trois enfans. Don Louis fut confié aux soins du cardinal de Lorenzana, archevêque de Tolède, dont il devint à sa mort le successeur dans cet archevêché. Les deux demoiselles, doña Maria Teresa et doña Maria Luisa, furent élevées, par ordre du roi, dans le couvent des religieuses de l'ordre de Saint-Bernard, surnommé de *San-Clemente*, dans la ville de Tolède. Il entra probablement dans les vues du gouvernement de leur inspirer du goût pour la vie du cloître, et de les préparer à prendre un jour le voile.

Quant aux apanages pour ces enfans, il n'est resté d'autres biens immeubles attachés à la substitution que le comté de Chinchon, comprenant diverses villes et bourgs, telles que Chinchon, Villaviciosa, Boadilla del Monte, et autres. La reine Élisabeth Farnèse fit cette acquisition pour son fils l'infant don Philippe, avant son installation dans les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla : l'infant don Louis en fit l'achat à cette dernière époque. A sa mort, le cardinal de Bourbon hérita de ces apanages, qu'il céda ensuite à l'aînée de ses sœurs, doña Maria Teresa de Bourbon, connue aujourd'hui sous le nom de comtesse de Chinchon (1). Quant à la sœur cadette,

(1) On en estimait le revenu annuel à 60,000 fr., dans les temps qui précédèrent les bouleversemens de 1808. Charles IV assigna de plus à la comtesse une pension an-

doña Maria Luisa, elle ne possède aucun apanage en terres : le trésor public lui assigna une pension annuelle de deux cent mille réaux (cinquante mille francs) (1). Lors du mariage de la comtesse de Chinchon avec le prince de la Paix, proposé, ou, pour mieux dire, ordonné par Charles IV, ce monarque autorisa, par un décret royal, les enfans de l'infant don Louis, ses cousins germains, à porter le nom, les armoiries et la livrée de leur père. Il les déclara grands d'Espagne de la première classe, ainsi que tous les enfans qui pourraient naître de leur mariage.

Nous venons de tracer ci-dessus l'exposé des circonstances qui précédèrent, accompagnèrent ou suivirent le mariage de l'infant don Louis avec doña Maria Teresa de Vallabriga, d'après des documens inédits et originaux qu'on a bien voulu nous confier. Charles III montra dans cette affaire l'inflexibilité connue de son caractère. Il fallait que des personnes bien au fait des secrets des cours, fussent instruites long-temps auparavant de cette disposition du monarque envers son frère, pour qu'on essayât de s'en servir dans une circonstance importante. Nous tenons l'anecdote

nuelle sur le trésor public, de 360,000 réaux (90,000 fr.). Elle fut réduite à 10,000 fr. par la loi du maximum rendue par les cortès de Cadix, et que les besoins du trésor d'Espagne n'ont pas permis encore de rapporter.

(1) Par suite des mêmes réglemens financiers, elle se trouve maintenant réduite à 40,000 réaux (10,000 fr.)

qu'on va lire d'une personne dont nous connaissons la véracité scrupuleuse.

Quelque temps avant l'expulsion des Jésuites d'Espagne, et lorsque tous les moyens paraissaient également bons, pourvu qu'ils servissent à faire déconsidérer l'ordre aux yeux de Charles III, une personne soumit au supérieur des Jésuites à Madrid, une lettre confidentielle du général de la compagnie, dans laquelle il était question de mettre sur le trône l'infant don Louis. On intercepta, ainsi qu'on devait s'y attendre, la réponse à cette lettre, comme elle allait passer la frontière. Lorsqu'on présenta la lettre à Ricci, général des Jésuites à Rome, il s'aperçut aussitôt de sa fausseté. Il ajouta : Celui qui l'a forgée a imité à merveille mon écriture; mais il a été bien moins heureux pour ma signature. Charles III, à qui on ne manqua pas sans doute de faire part de la lettre, et de la lui présenter comme authentique, ne put que s'affermir davantage dans ses craintes au sujet de la descendance de l'infant don Louis. Il dut poursuivre avec une nouvelle ardeur ses projets pour tenir son frère éloigné du trône, dans le cas où il ne pourrait éviter son mariage, ainsi qu'il le désirait. Il paraît que l'on s'adressa aussi à l'infant don Louis lui-même, pour lui communiquer le projet de l'élever au trône, et qu'en sujet fidèle et frère dévoué à Charles III, il révéla tout à ce monarque.

## CHAPITRE III ADDITIONNEL.

## POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Charles s'engage inconsidérément dans le pacte de famille. — Funeste politique suivie par la cour de Madrid lors de l'insurrection des colonies anglaises. — Rapport secret du comte d'Aranda au roi sur les suites probables de leur indépendance. — Guerre contre le Portugal. — Expédition contre Alger.

---

EN déviant du système politique extérieur suivi par Ferdinand VI, Charles III écouta ses affections ou ses ressentimens personnels plutôt que les conseils de la sagesse. La grande transaction de son règne, *le Pacte de famille*, a bien pu être, ainsi que le disait le ministre Grimaldi, *une affaire de cœur* de la part des souverains de France et d'Espagne; mais, dans la réalité, elle n'en fut pas moins un piège tendu au ministère espagnol par le duc de Choiseul, pour lui faire abandonner la neutralité qui avait été le point de mire du gouvernement précédent, et pour l'entraîner dans les querelles entre la France et l'Angleterre. Cependant c'était bien la neutralité qui convenait aux Espagnols; ils n'avaient pas besoin d'alliance, puisque possédant un nombre considérable de vaisseaux qu'on pouvait d'ailleurs aug-

menter chaque jour, et comptant également sur une armée de terre, ils n'avaient rien à craindre de la France ni de l'Angleterre, forcées l'une et l'autre de courtiser le cabinet de Madrid. Aucune de ces puissances ne se souciait de faire la guerre à l'Espagne, que le fait seul de l'agression aurait rendue favorable à sa rivale.

Bien loin de se maintenir dans des vues aussi sages et aussi conservatrices, Charles III épousa, avec une ardeur impolitique, les intérêts de la France. Il se jeta avec une légèreté blâmable dans des guerres longues et coûteuses qui ruinèrent ses sujets. Le véritable intérêt de l'Espagne à cette époque était la conservation de ses colonies, dont la possession lui donnait une grande considération en Europe, et qui, si elles eussent été régies par de bons principes d'économie publique, auraient pu élever bien haut l'industrie, le commerce, la richesse et le pouvoir de la mère-patrie. C'était montrer la plus funeste imprévoyance que de se mettre en guerre avec la seule puissance maritime qui pouvait s'opposer à l'accomplissement des projets patriotiques conçus par quelques hommes d'état espagnols, pour parvenir à des améliorations progressives dans les possessions d'outre-mer.

L'aveuglement de Charles à cet égard paraît à peine concevable, surtout après l'insurrection des colonies anglaises. Tout devait porter un

monarque maître de la plus grande partie du Nouveau-Monde, à affermir les liens de l'obéissance des colonies envers la métropole. Cette insurrection devait paraître à ses yeux bien plus funeste pour l'Espagne que pour l'Angleterre elle-même, par la raison qu'un jour cette émancipation politique servirait d'exemple si elle était couronnée par le succès, et opérerait une scission qui lui ferait perdre ses immenses possessions. Or, ce fut au mépris d'intérêts aussi essentiels et aussi évidens que l'Espagne, cédant à des insinuations étrangères, ou poussée par des passions haineuses, arma ses escadres pour favoriser le mouvement insurrectionnel des Anglo-Américains.

Que les philanthropes exaltés ne cherchent pas à nous opposer la brillante perspective du Nouveau-Monde rendu à la civilisation; car, sans parler maintenant des malheurs par lesquels il a fallu passer, malheurs dont la fin n'est rien moins que prochaine pour l'Amérique espagnole, on accordera aisément que le gouvernement de Charles III ne désirait point la perte de ses colonies. Les reproches qu'il ne nous paraît que trop avoir mérités, sont fondés sur cette hypothèse. Quels que puissent être les vœux du philosophe au sujet de l'Amérique, il était, ce nous semble, dans les intérêts, et même dans les devoirs de l'administration espagnole, de faire jouir

les colonies des bienfaits de la civilisation, sans pour cela en abdiquer l'empire, et sans exciter lui-même ces vastes contrées à l'indépendance, en subissant les horreurs d'une anarchie dévastatrice.

Nous n'ignorons pas que les habitans de l'Amérique espagnole étaient alors entièrement soumis à la métropole; que leur état social peu avancé, leurs mœurs, leurs habitudes, répondaient de leur obéissance: nous avouons aussi que leur dépendance était tellement établie, qu'il n'a fallu, pour les porter à l'insurrection, rien moins que la forte secousse occasionnée par l'invasion de la Péninsule sous Napoléon, et les doctrines universellement reconnues à cette époque sur le devoir et la sainteté des insurrections contre ce dominateur de l'Europe. Mais la conduite de Charles III n'en était pas moins hautement impolitique, en secondant une émancipation qui devait un jour servir de modèle pour celle de ses propres colonies. Bientôt les vice-rois du Pérou, de Santa-Fé et de la Nouvelle-Espagne l'avertirent qu'ils s'apercevaient que des germes de liberté fermentaient dans la tête des habitans de leurs vice-royautés; quelques années plus tard, ils eurent déjà à déjouer des conspirations formées par des Espagnols américains, que l'amour de l'indépendance, les doctrines de la révolution française et des suggestions étrangères

excitaient à des desseins hostiles. Ces diverses tentatives de rébellion, le gouvernement espagnol devait les considérer comme son propre ouvrage, puisqu'ayant favorisé, pour sa part, la révolte des colonies anglaises, il avait, en quelque sorte, abdiqué lui-même sa domination en Amérique.

Un des hommes d'état dont l'Espagne s'honore le plus dans les temps modernes, le comte d'Aranda, avait à peine signé la paix de Paris, qui garantissait l'indépendance des colonies anglaises, qu'il tremblait déjà pour la sûreté des colonies espagnoles. Voici à ce sujet le mémoire qu'il adressa, avec le plus grand secret, au roi; il fait honneur à sa prévoyance.

*Mémoire remis secrètement au Roi par S. Exc. le comte d'Aranda sur l'indépendance des colonies anglaises, après avoir signé le Traité de Paris de 1783.*

SIRE,

Mon amour pour la personne auguste de Votre Majesté, la reconnaissance que je lui dois pour tant de bontés dont elle a bien voulu m'honorer, et l'attachement que je porte à mon pays, m'engagent à faire part à Votre Majesté d'une idée à laquelle j'attache la plus grande importance dans les circonstances actuelles.

Je viens de faire et de signer, en vertu des ordres et des pouvoirs que m'a donnés Votre



Majesté, un traité de paix avec l'Angleterre. Cette négociation que, d'après les témoignages flatteurs de vive voix et par écrit de Votre Majesté, j'ai lieu de croire avoir été remplie selon ses intentions royales, a laissé dans mon âme, je dois l'avouer à Votre Majesté, un sentiment pénible.

L'indépendance des colonies anglaises y a été reconnue. C'est là pour moi un sujet de douleur et de crainte. La France a peu de possessions en Amérique; mais elle aurait dû considérer que l'Espagne, son intime alliée, en a beaucoup, et qu'elle reste aujourd'hui exposée à de terribles secousses. Dès le commencement, la France a agi contre ses intérêts véritables en encourageant et en secondant cette indépendance : je l'ai ainsi déclaré souvent aux ministres de cette nation. Que pouvait-il arriver de plus heureux pour la France que de voir se détruire mutuellement les Anglais et les colons dans une guerre de parti, qui ne pouvait qu'augmenter sa puissance et favoriser ses intérêts? L'antipathie qui règne entre la France et l'Angleterre aveugla le cabinet français : il oublia que son intérêt consistait à rester tranquille spectateur de cette lutte; et une fois lancé dans l'arène, il nous entraîna malheureusement, en vertu du pacte de famille, dans une guerre entièrement contraire à notre propre cause.

Je ne m'arrêterai point ici à examiner l'opinion

de quelques hommes d'état, tant nationaux qu'étrangers, que je partage, sur la difficulté de conserver notre domination en Amérique. Jamais des possessions aussi étendues, placées à une grande distance des métropoles, n'ont été longtemps conservées. A cette cause générale pour toutes les colonies, il faut en ajouter d'autres spéciales pour les possessions espagnoles, savoir, la difficulté de leur porter secours lorsqu'elles peuvent en avoir besoin; les vexations de quelques uns des gouverneurs envers ces malheureux habitans; l'éloignement de l'autorité suprême à laquelle ils ont besoin d'avoir recours pour le redressement de leurs griefs, ce qui fait que les années s'écoulent avant que l'on ait fait droit à leurs réclamations; les vengeances auxquelles ils restent exposés en attendant, de la part des autorités locales; la difficulté de bien connaître la vérité à une aussi grande distance; enfin, les moyens que les vice-rois et les gouverneurs, en leur qualité d'Espagnols, ne peuvent manquer d'avoir pour obtenir des déclarations favorables en Espagne: toutes ces diverses circonstances ne peuvent manquer de rendre mécontents les habitans de l'Amérique, et de leur faire tenter des efforts pour obtenir l'indépendance aussitôt qu'ils en auront l'occasion propice.

Sans entrer donc dans aucune de ces considérations, je me bornerai maintenant à celle qui

nous occupe sur la crainte de nous voir exposés à des dangers de la part de la nouvelle puissance que nous venons de reconnaître, dans un pays où il n'en existe aucune autre en état d'arrêter ses progrès. Cette république fédérale est née pygmée, pour ainsi dire; il lui a fallu l'appui et les forces de deux Etats aussi puissans que l'Espagne et la France pour parvenir à l'indépendance. Un jour viendra où elle sera géant, colosse même redoutable dans ces contrées. Elle oubliera alors les bienfaits qu'elle a reçus des deux puissances, et ne rêvera plus qu'à s'agrandir. La liberté de conscience, la facilité d'établir une nouvelle population sur d'immenses terrains, ainsi que les avantages du nouveau gouvernement, y attireront des agriculteurs et des artisans de toutes les nations; car les hommes courent toujours après la fortune : et dans quelques années nous verrons, avec une véritable douleur, l'existence tyrannique de ce même colosse dont je parle.

La première démarche de cette puissance lorsqu'elle sera parvenue à s'agrandir, sera de s'emparer des Florides pour dominer le golfe du Mexique. Après nous avoir ainsi rendu difficile le commerce avec la Nouvelle-Espagne, elle aspirera à la conquête de ce vaste empire, qu'il ne nous sera pas possible de défendre contre une puissance formidable établie sur le même continent, et dans son voisinage.

Ces craintes sont très fondées, Sire ; elles doivent se réaliser dans quelques années, si toutefois il n'arrive pas auparavant d'autres bouleversemens encore plus funestes dans nos Amériques. Cette manière de voir est justifiée par ce qui est arrivé dans tous les siècles et chez toutes les nations qui ont commencé à s'élever. L'homme est le même partout ; la différence des climats ne change pas la nature de nos sentimens : celui qui trouve l'occasion d'acquérir du pouvoir et de s'agrandir en profite toujours. Comment pourrions-nous donc nous attendre à ce que les Américains respectent le royaume de la Nouvelle-Espagne, lorsqu'ils auront la facilité de s'emparer de ce riche et beau pays ? Une sage politique nous conseille de prendre des précautions contre les maux qui peuvent survenir. Cette pensée occupa tout mon esprit depuis que, comme ministre plénipotentiaire de Votre Majesté, et conformément à sa volonté royale et à ses instructions, je signai la paix de Paris. J'ai envisagé cette importante affaire avec toute l'attention dont je suis capable ; et, après beaucoup de réflexions puisées dans les connaissances, tant militaires que politiques, que j'ai pu acquérir dans ma longue carrière, je pense qu'il ne nous reste, pour éviter les grandes pertes dont nous sommes menacés, que le moyen que je vais avoir l'honneur d'exposer à Votre Majesté.

Votre Majesté doit se défaire de toutes ses possessions sur le continent des deux Amériques, en conservant seulement les îles de Cuba et Porto-Rico, dans la partie septentrionale, et quelque autre qui puisse convenir dans la partie méridionale, dans le but de nous en servir, comme échelle ou entrepôt, pour le commerce espagnol.

Afin d'accomplir cette grande pensée d'une manière qui convienne à l'Espagne, on doit placer trois infans en Amérique; l'un, roi du Mexique, l'autre, roi du Pérou, et le troisième, roi de la Côte-Ferme : Votre Majesté prendra le titre d'empereur.

Les conditions de cette grande cession pourraient être que les trois nouveaux rois et leurs successeurs reconnussent Votre Majesté et les princes qui occuperont le trône espagnol après elle, pour chefs suprêmes de la famille; que le roi de la Nouvelle-Espagne payât chaque année, comme redevance pour la cession de ce royaume, une contribution en marcs d'argent qui serait déterminée en barres, pour pouvoir les faire monnayer à Madrid et à Séville. Il en serait de même pour le roi du Pérou, quant à l'or de ses possessions.

Celui de la Côte-Ferme enverrait chaque année sa contribution en denrées coloniales, en tabac surtout, pour approvisionner les divers entrepôts du royaume.

Ces souverains et leurs enfans devraient toujours épouser des infantes d'Espagne, ou de leur famille. A leur tour, les princes espagnols épouseraient les princesses des royaumes d'outre-mer. On établirait ainsi une union intime entre les quatre couronnes; on devrait, à l'avènement au trône de ces divers souverains, faire le serment solennel de remplir ces conditions.

Quant au commerce, il devrait être fait sur le pied de la plus grande réciprocité. Les quatre nations devraient se regarder comme unies par l'alliance la plus étroite, offensive et défensive, pour leur conservation et prospérité.

Nos fabriques n'étant pas en état d'approvisionner l'Amérique de tous les objets manufacturés dont elle pourrait avoir besoin, il faudrait que la France, notre alliée, leur fournît tous les articles que nous serions dans l'impossibilité d'y envoyer, avec exclusion absolue de l'Angleterre. A cet effet, les trois souverains, en montant sur leurs trônes respectifs, feraient des traités formels de commerce avec l'Espagne et la France, en écartant toujours les Anglais. Comme possédant de nouveaux États, ils pourraient faire librement ce qui pourrait mieux leur convenir.

De l'exécution d'un tel plan résulteraient les avantages ci-après. La contribution des trois rois du Nouveau-Monde serait bien plus profitable à l'Espagne que les secours en argent qu'elle tire

maintenant de l'Amérique. La population augmenterait, puisque l'émigration continuelle dans ces possessions cesserait d'exister. Les trois royaumes d'Amérique une fois étroitement liés par les obligations qui viennent d'être proposées, il n'y a pas de puissance en Europe qui pût balancer leur pouvoir dans ces contrées, ni celui de l'Espagne et de la France dans notre continent. On serait également à même de pouvoir empêcher l'agrandissement des colonies américaines, ou de toute autre puissance qui voudrait s'établir dans cette partie du monde. A la faveur de l'union avec les nouveaux royaumes, le commerce d'Espagne échangerait les produits nationaux contre les denrées coloniales dont nous pourrions avoir besoin pour notre consommation. Par ce moyen, notre marine marchande serait augmentée, et la marine militaire se ferait par conséquent respecter sur toutes les mers. Les îles que j'ai nommées plus haut, en les administrant bien et les mettant dans un bon état de défense, nous suffiraient pour notre commerce, sans avoir besoin d'autres possessions : enfin, nous jouirions de tous les avantages que nous donne la possession de l'Amérique, sans avoir aucun de ses inconvénients.

Telles sont, Sire, mes idées sur cette affaire délicate ; si elles peuvent mériter l'approbation souveraine de Votre Majesté, j'entrerais dans de

plus amples développemens ; j'expliquerai le moyen de les mettre à exécution avec le secret et les précautions convenables , de manière que l'Angleterre ne s'en aperçoive que lorsque les trois infans seront en route , et plus près de l'Amérique que de l'Europe , et qu'elle ne puisse s'y opposer. Ce serait un coup terrible pour cette orgueilleuse rivale ; nous préparerions à l'avance les mesures à prendre pour nous mettre à couvert des effets de sa colère.

Il faudra , pour assurer l'exécution de ce plan , compter sur la France , notre intime alliée , qui s'y prêtera volontiers en voyant les avantages qu'elle obtiendra de l'établissement de sa famille sur ces trônes du Nouveau-Monde , ainsi que de la protection spéciale de son commerce dans tout cet hémisphère , à l'exclusion de l'Angleterre , sa rivale implacable. Il n'y a pas long-temps que je suis arrivé de Paris , ayant obtenu un congé pour vaquer à mes affaires personnelles. Je repartirai sur-le-champ , s'il plaît à Votre Majesté , pour mon ambassade , en disant qu'elles sont terminées. Je jouis d'une pleine considération dans cette capitale : le roi et la reine m'honorent de leur bienveillance ; je suis bien vu de leurs ministres. Je ne sais si je m'abuse , mais j'espère leur faire agréer le projet en question , et en conduire l'exécution avec le secret et la prudence convenables. Votre Majesté peut compter



aussi sur moi à l'avenir pour les détails ultérieurs de ce vaste projet, de la manière qu'il plaira à Votre Majesté; car celui qui a conçu une idée est plus que tout autre en état de l'exécuter. Votre Majesté connaît mon zèle et ma fidélité: aucune affaire de celles que Votre Majesté a daigné me confier n'a échoué; j'ai la confiance que celle-ci réussirait de même, si j'en juge du moins par mon désir inaltérable de consacrer mon repos, mes intérêts et ma vie au service de Votre Majesté. » (1)

Il est à regretter que les vues rétrécies du cabinet de Charles III, ou peut-être ses craintes sur la susceptibilité de l'amour-propre national, aient empêché l'accomplissement de ce projet éminemment patriotique. Puisqu'on avait eu le courage de soutenir ouvertement une rébellion dont l'exemple devait être un jour si funeste à l'obéissance des colonies, on aurait dû réparer cette faute en préparant leur émancipation de la manière avantageuse proposée par le comte d'Aranda. (2)

Avant l'insurrection des colonies anglaises, la domination de l'Espagne en Amérique, qui, sous un gouvernement éclairé, aurait dû devenir une source intarissable de richesses et de prospérité pour les deux pays, se trouvait n'être, il faut l'avouer, par l'ignorance qui avait régné dans les

(1) Manuscrit. *Collection de M. le duc de San Fernando.*

(2) Voyez la note à la fin du Chapitre.

conseils espagnols, qu'une possession à peu près stérile, flatteuse tout au plus pour l'amour-propre national. Tout ce que l'Espagne retirait de ses États d'outre-mer, se bornait à cinq ou six millions de piastres par an (1), somme suffisante à peine pour l'entretien d'une nombreuse marine militaire, que la jalousie des autres puissances de l'Europe rendait nécessaire pour la défendre contre leurs attaques. Pour ce qui était du seul moyen qui existait d'enrichir les deux contrées, c'est-à-dire l'échange de leurs productions, les calculs mesquins de l'administration espagnole

(1) Voici les sommes versées annuellement par l'Amérique dans le trésor de Madrid à diverses époques.

Sous Philippe II, 6,600,000 réaux.

Sous Philippe III, 22,000,000

Sous Philippe IV, 38,500,000

Sous Charles III, le ministre comte de Gansa affirme qu'il arrivait de la Nouvelle-Espagne seulement 30,000,000 réaux.

Campomanes estimait les versements annuels de l'Amérique à 60,000,000.

On a des renseignemens plus positifs sous le règne de Charles IV. Les documens du trésor prouvent qu'il est entré en 1793, 141,727,551 réaux.

en 1794, 195,717,966

en 1795, 138,764,376

en 1796, 236,895,997

en 1797, 12,360,128

Somme moyenne arithmétique, 145,093,203 réaux.

l'avaient presque entièrement méconnu avant Charles III, en gênant leurs rapports mutuels, et en s'opposant à la liberté franche de leurs communications. Mais enfin, puisque, entraîné par des considérations d'ambition ou d'amour-propre, on tenait fortement à conserver un Nouveau-Monde sous ses lois, rien n'annonçait encore que cette domination courût des dangers imminens. On sacrifiait, à la vérité, des intérêts bien réels au plaisir frivole de régner sur de vastes possessions, désertes pour la plupart; mais ce titre n'était pas du moins contesté, et rien n'annonçait qu'il pût l'être de sitôt.

Mais lorsqu'un traité solennel, signé par le plénipotentiaire de Charles III lui-même, sanc-

En 1798, le trésor reçut les sommes ci-après :

Produit de la vente du tabac,	10,540,000
Produit de saisies,	895,251 33
Piastres,	119,937,671 33
Droit d'un pour 100 sur l'argent,	95,275 22
3 pour 100 sur le tabac,	140,000
Pour la muraille de Cadix,	140,000

TOTAL, 131,748,000

De l'année 1808 jusqu'en 1814, 587,933,864

Selon M. le baron de Humboldt, la Nouvelle-Espagne envoyait pour le trésor de Madrid, chaque année, 6 millions de piastres; le Pérou 1 million; Buénos-Ayres 700,000, et de la côte ferme 500,000. (CANGA ARGUELLES, *Diccionario de Hacienda.*)

tionnait l'indépendance des colonies anglaises, la possession des Indes espagnoles ne put que paraître très précaire aux hommes d'état. Par quel privilège l'Espagne pouvait-elle se flatter de retenir le continent d'Amérique sous ses lois, après avoir applaudi elle-même à l'insurrection de la Nouvelle-Angleterre, après avoir combattu pour le triomphe de sa cause et sanctionné son indépendance ? Ce projet du comte d'Aranda remplissait donc parfaitement le double but d'émanciper les colonies espagnoles sans passer par des secousses, et de rendre cette émancipation bien plus profitable à l'Espagne, que ne l'avait jamais été sa domination exclusive et absolue dans ces pays : l'idée était même si en rapport avec les opinions et les intérêts des colonies, que l'on a vu de nos jours les habitans de la Nouvelle-Espagne invoquer dans quelques momens de troubles, et au milieu des derniers bouleversemens qu'ils ont éprouvés, l'établissement d'un infant d'Espagne sur le trône des anciens empereurs du Mexique.

Nous ne dirons qu'un mot sur les guerres contre le Portugal, dont le motif principal était la possession de la colonie de Sacramento ; on ne peut que blâmer les dépenses qu'elles occasionnèrent. Il n'y avait que trop de pays déserts et sans culture en Amérique, sous la domination du roi d'Espagne, pour attacher une si grande importance à la possession d'une petite colonie.

On ne saurait justifier non plus l'expédition contre Alger ; car on serait tenté de croire que Charles III cherchait à se ménager encore un nouveau point d'appui sur la côte de Barbarie, en voyant les grands préparatifs de cet armement. Le monarque paraissait atteint de la manie des divers gouvernemens qui s'étaient succédés en Espagne, de dominer la partie littorale de l'Afrique. Si tel eût pu être son projet, nous devrions le plaindre d'être tombé dans une semblable aberration ; puisque, si l'on excepte Ceuta, qui est une position très forte dont on pourrait aisément faire un second Gibraltar, tous les autres pays et *Presidios* sur la côte d'Afrique sont entièrement inutiles à l'Espagne, qui ne doit certainement pas se proposer de faire des conquêtes dans l'intérieur de cette région, et qui ne doit pas craindre non plus une seconde invasion de Sarrasins sur son territoire. On aurait beaucoup mieux fait de destiner les sommes que coûta l'expédition contre Alger, ainsi que celles que coûtaient annuellement les *Presidios*, à l'entretien des forces maritimes dans le détroit pour protéger le commerce contre les Barbaresques. L'histoire nationale n'offre que des malheurs éprouvés dans ces tentatives contre la côte d'Afrique depuis Charles V.

Tout ce que le gouvernement espagnol aurait dû désirer, c'était de faire respecter son pavil-

lon par ces peuples pirates. Or, des forces maritimes auraient mieux valu pour atteindre ce but que l'envoi des troupes et l'entretien coûteux des forteresses inutiles, surtout dans un climat aussi meurtrier. On a loué avec raison la sagesse du gouvernement dans les premières années du règne de Charles IV, qui se décida à abandonner Oran, malgré des souvenirs glorieux, à cause des tremblemens de terre assez fréquens, et de la nécessité d'entretenir constamment une garnison nombreuse, parce qu'il ne retirait aucun avantage de sa possession. Cette politique judicieuse, qui mérite en effet des éloges, aurait dû diriger le cabinet de Charles III.

Nous n'étions pas d'ailleurs, sous ce monarque, au temps dont parle Campomanes (1) (le dix-septième siècle), lorsqu'on calculait qu'il existait dans les prisons d'Alger seulement trente mille Espagnols, dont le rachat, estimé à mille piastres par individu, faisait sortir d'Espagne trente millions de piastres; nous n'en étions pas réduits en 1775, comme nous l'avions été naguère, à avoir recours au pavillon étranger pour faire le commerce sur nos propres côtes, par suite de l'interruption de la navigation dans la Méditerranée; nous nous voyions heureusement loin de l'époque à laquelle les provinces les plus riches et les plus fertiles de l'Espagne se trou-

(1) *Apendice a la Educacion popular*, t. III, p. 373.

vaient ruinées dans leur commerce et leur industrie. Notre marine, au contraire, pouvait facilement punir les pirates de l'Afrique, et les enfermer dans leurs repaires, en maintenant seulement quelques bâtimens de guerre dans le détroit.

---

#### NOTE SUR LE COMTE D'ARANDA.

Nous saisissons cette occasion de rectifier ce qui a été dit à la page 129 du cinquième volume, sur la cause de l'exil du comte d'Aranda, de Madrid à Grenade, en 1794. Des documens originaux et authentiques qui nous ont été confiés depuis l'impression de ce volume, nous mettent à même de donner des renseignemens positifs à ce sujet.

Vers le milieu de novembre de 1792, le comte d'Aranda quitta le ministère des affaires étrangères qu'il avait rempli par *interim*; le jeune duc de l'Alcudia le remplaça. Le roi et la reine, en lui retirant le portefeuille, s'empressèrent de donner à ce vieux serviteur de la couronne les témoignages les plus flatteurs de leur satisfaction : LL. MM. lui assurèrent que, bien loin d'y voir une disgrâce, il pouvait compter sur leur bienveillance, et que le désir de lui procurer le repos dont il devait avoir besoin à son âge, avait pu seul les déterminer. Le comte rentra au conseil d'état qu'il avait appelé à une nouvelle existence sous son ministère; en sa qualité de doyen de ce conseil, il le présidait en l'absence du roi. Il y jouissait, parmi les membres qui le composaient, de toute la considération due à ses talens et à ses services.

La France se trouvait alors tourmentée par les orages de sa révolution : tous les cabinets de l'Europe se préparaient à

la combattre. Le roi d'Espagne, allié par le sang à la famille régnante qui venait d'être immolée, et placé dans le voisinage d'un volcan qui menaçait de dévorer son royaume, délibérait sur le parti qu'il devait suivre dans des circonstances aussi critiques. Le comte d'Aranda était d'avis que l'Espagne ne devait pas s'engager dans une guerre contre la France, mais que néanmoins il était de son intérêt de s'armer, et d'être prête à combattre si cela devenait nécessaire. Cette attitude lui paraissait la seule que commandât la sagesse dans la situation de ce pays, séparé des autres puissances, et placé de manière à ne pouvoir être secondé par elles dans ses opérations militaires : les événemens indiqueraient par la suite la conduite à tenir avec les étrangers ; car, en organisant des armées considérables dans le but de la conservation du pays, des occasions propices ne pouvaient manquer de s'offrir, soit pour agir d'accord avec les puissances alliées, soit pour négocier avantageusement avec la France, si son intérêt pouvait la porter à obtenir par des sacrifices la neutralité du cabinet de Madrid.

D'aussi sages conseils ne prévalurent point : le parti qui voulait la guerre l'emporta. Dès-lors, le comte d'Aranda, militaire aussi expérimenté que sujet fidèle, chercha à éclairer le gouvernement sur les opérations militaires, et lui soumit plusieurs projets sur la manière de les conduire avec avantage. Après la campagne de 1793, Charles IV avait fait venir à Madrid les trois généraux en chef de ses armées d'opérations contre la France, savoir : Ricardos, commandant de celle de Catalogne ; le prince de Castel-Franco, de celle d'Aragon ; et Caro, de celle de la Navarre et de Guipuzcoa. Le but de la réunion de ces généraux était de concerter avec eux les plans pour la campagne qui allait s'ouvrir. Ils devaient exposer leurs propres vues dans le conseil d'état, où siégeaient, parmi plusieurs autres hommes distingués, le comte d'Aranda, le duc d'Almodovar, le bailli



Valdès, le comte de Campomanes, Solano, marquis del Socorro, Pacheco et Llaguno. Les généraux, duc de Mahon Crillon et comte d'O-Reilly, furent aussi appelés à cette délibération en considération de leurs lumières. Dans une de ses séances, le comte d'Aranda commençait à exposer ses vues politiques et militaires; mais le temps lui ayant manqué pour les développer en entier, il se vit dans la nécessité de remettre la continuation de son discours à la séance prochaine. Le hasard fit qu'il reçut sur la figure un coup violent qui l'empêcha d'assister au conseil pendant plusieurs jours: il se décida donc à mettre ses idées par écrit, et à envoyer son travail au ministre des affaires étrangères, le duc de l'Alcudia, en le priant de le lire, et de le mettre ensuite sous les yeux de LL. MM. qui pourraient ordonner qu'on en donnât lecture au conseil d'état, si elles croyaient que cela pût contribuer à éclairer l'opinion des autres membres de cette assemblée. Voici l'extrait des passages les plus importans de ce discours :

« Après une protestation sur la pureté de ses intentions, ainsi que sur son devoir d'exposer, devant le roi, librement et sans céder à des vues d'intérêt privé, tout ce qu'il jugerait convenable au salut de l'État, le comte d'Aranda disait que l'Espagne ne se trouvait point forcée de faire la guerre à la France, et qu'il était peu raisonnable, par conséquent, d'accepter toutes les chances et les dangers de cette lutte inégale contre une nation beaucoup plus forte et exaltée au dernier point par une passion aussi impérieuse que l'amour ardent de la liberté civile; qu'aucune nation n'avait le droit de s'immiscer dans le gouvernement intérieur des autres peuples, et que, s'il devait être, sans contredit, plus agréable au roi d'Espagne de voir à la tête du gouvernement français un prince de sa propre dynastie, cette considération ne pouvait cependant être assez puissante pour le décider à compromettre le salut de l'État, ce qui ne manquerait pas

d'arriver si l'on éprouvait des revers probables, tant on avait négligé de se préparer convenablement à la guerre. « La campagne précédente a été malheureuse, ajoutait le comte; nous avons fait de grandes pertes en hommes, nous avons dépensé des sommes énormes. Que serait-ce donc si nous étions forcés de soutenir la guerre dans l'intérieur du royaume? Les Français, dans le commencement, étaient peu aguerris; ils le sont beaucoup maintenant, ils ont plus d'enthousiasme que jamais. Il a fallu destiner une partie de nos troupes de ligne au service des troupes légères: nous avons, il est vrai, fait de nouvelles levées; mais leur organisation n'est pas encore parfaite: un grand nombre de ces nouveaux soldats se sont engagés volontairement par suite des sermons qu'ils ont entendus, ou bien par la vanité de lire leurs noms dans la *Gazette*; mais il s'en faut bien que leur qualité réponde à leur nombre. A mesure qu'ils quittent leurs villes ou leurs villages, et qu'ils dépensent le prix de leur engagement, leur ardeur se calme, et leur enthousiasme se refroidit.

« Les succès que les Français ont obtenus dans la campagne précédente, doivent faire craindre une invasion sur notre territoire. Tout porte à croire qu'ils déploieront une grande activité dans leurs opérations; ils connaissent bien nos frontières, et ils profiteront de cette connaissance pour les attaquer et pénétrer chez nous. »

Le comte d'Aranda discute ensuite les deux hypothèses d'une invasion de la part des Français par la Catalogne et par la Biscaye, et il entre dans beaucoup de détails topographiques, ainsi que dans des considérations politiques et militaires, pour démontrer les inconvéniens que le cas d'une invasion pourrait entraîner; puis, revenant à l'état de la France, il poursuit ainsi: « Sa milice se trouve bien organisée et aguerrie; elle est commandée par des chefs intelligens et actifs. Elle est accoutumée à se battre contre les

meilleurs soldats de l'Europe : leur enthousiasme est au comble ; l'esprit de liberté a fait chez eux d'incroyables progrès. Cette légèreté française, qui naguère se rebutait si facilement des résistances, est devenue aujourd'hui du courage qui va jusqu'à la férocité ; enfin, il faut regarder la France comme une nation réduite au désespoir, et qu'il n'est pas sage de mépriser. Les puissances coalisées ne peuvent qu'être fatiguées et épuisées en hommes et en argent, circonstance qui est très favorable à la France : car il lui sera fort aisé de faire des conditions avantageuses à un des peuples alliés ; et certes, elle fera toute espèce de sacrifices pour garantir sa constitution. Quel serait alors le sort de la coalition, si un seul des alliés pouvait s'en séparer ?

« La Convention, non seulement a de bonnes troupes, mais elle est parvenue à amasser beaucoup d'argent, n'importe par quels moyens ; une fois lancée dans la carrière du crime, il était à supposer qu'elle ne négligerait rien pour s'affermir et faire triompher sa cause. Les puissances de l'Europe réunies ne peuvent présenter des moyens aussi formidables que ceux employés par la France. Toute sa population est appelée aux frontières, et elle supporte patiemment des fatigues dont elle attend la récompense dans le triomphe de ses armes.

« Les choses se passent bien autrement en Espagne : l'esprit de liberté et d'égalité n'y existe point, et ne peut, par conséquent, enfanter ces prodiges. Les engagements volontaires sont en petit nombre : encore ces volontaires ne sont point mus par d'aussi puissans ressorts. Le trésor doit être nécessairement épuisé : quelle comparaison peut-on raisonnablement établir avec les soldats français qui sont largement payés, au moyen de fonds amassés, à cet effet, par leur nation ?

« L'Espagne, d'ailleurs, n'est point engagée dans cette guerre par des considérations puisées dans l'intérêt national ;

il ne s'agit que d'amitié et de parenté entre les familles régnantes des deux nations. Le monarque espagnol veut venger sa famille outragée et dépossédée, et la rétablir, s'il le peut, sur le trône de France, qu'elle occupait; or, cette cause n'est point de celles auxquelles on doit faire le sacrifice de la destruction du royaume dont la conservation est la loi suprême: la parenté n'est qu'une affaire particulière. Il existe entre les nations des rapports d'un ordre plus élevé et d'un intérêt plus réel que celui des familles régnantes. Jamais l'Espagne n'a dû s'unir avec la France plus étroitement qu'à présent, par la raison que d'autres puissances pourront se prévaloir de leur séparation pour leur faire la loi; ce qui serait impossible, si elles pouvaient toujours rester unies, ainsi qu'elles l'ont été de tout temps. Parmi ces puissances, la plus à craindre, c'est l'Angleterre, dont la politique astucieuse fit semblant d'abord de ne point s'immiscer dans les affaires intérieures de la France; mais qui se déclara bientôt en faveur du rétablissement de la famille qui l'avait gouvernée jusqu'alors, en soudoyant les princes d'Allemagne, en armant de nombreuses escadres, et en engageant surtout l'Espagne dans la querelle contre la France pour les épuiser toutes deux. Puisqu'elle a toujours en vue leur destruction, avouons qu'elle a complètement réussi en ce point.

« Il est très facile à l'Angleterre de prolonger la lutte, au moyen de sommes d'argent données aux uns, et de forces envoyées pour secourir les autres. Elle sera certainement au comble de sa joie: toutes les colonies françaises sont ou soulevées ou déjà en son pouvoir; les possessions espagnoles, très éloignées de la métropole et voisines des colonies anglaises, se trouvent aujourd'hui mal défendues, puisqu'après la perte des colonies françaises elles ne peuvent compter sur aucun allié. Une expédition anglaise nous ferait bientôt repentir de l'appui inconsidéré que nous avons donné aux



insurgés de la Nouvelle-Angleterre. Quels sont nos moyens, je le demande, dans le cas d'une semblable agression ?

« Je n'ajouterai qu'un mot ; nous avons toujours chez nous l'Angleterre, maîtresse de Gibraltar : le Portugal, qu'on peut regarder comme une province anglaise, se trouve sur notre flanc ; la nouvelle France est sur nos derrières prête à se venger de notre inimitié. Si elle parvient à pénétrer avec ses armes dans l'intérieur du pays, la dévastation et la terreur qui les accompagneraient ne calmeraient certainement pas le mécontentement général du peuple. »

Cette opinion du comte d'Aranda, également honorable pour son esprit et son patriotisme, fut remise d'abord au duc de l'Alcudia ; mais on ne la lut devant le conseil d'état que le 14 du même mois. Avant de rendre compte de ce qui se passa dans cette séance, il importe de faire savoir qu'un commencement de mésintelligence réelle existait déjà entre le jeune ministre et le comte d'Aranda. La considération dont un homme aussi expérimenté que ce dernier jouissait pour toutes les affaires politiques, ne pouvait que porter ombrage au duc qui était ébloui par l'éclat de sa faveur auprès du monarque, et qui, avec la présomption naturelle à son âge, s'imaginait peut-être que ses avis valaient bien mieux pour le bien du pays que ceux d'un homme blanchi dans la carrière des affaires publiques. Le comte était, d'ailleurs, assez porté à l'indépendance par caractère ; quoiqu'il ne se souciait pas de rompre en visière avec un jeune favori élevé aux premières places et aux dignités les plus éminentes de la monarchie, qui n'avait d'autre mérite que les agrémens de sa figure et la faveur de la reine, néanmoins il chercha toujours à conserver dans ses rapports fréquens avec lui la dignité propre à son rang, et le souvenir des services importans qu'il avait rendus à l'État. Cette indépendance blessa peut-être le duc, habitué à voir les personnages les plus élevés se courber devant lui. Quoi

qu'il en soit, le comte d'Aranda, en cherchant à s'expliquer la cause de l'orage suscité contre lui, affirme que le duc était déjà mal disposé envers lui avant la séance du conseil d'état. Il raconte même qu'étant, le 3 mars, dans l'antichambre de la reine avec plusieurs personnes de sa cour, et la conversation étant venue à tomber sur une nomination prochaine des cardinaux espagnols qu'il s'agissait de faire à Rome, le comte dit devant le duc de l'Alcudia : *L'affaire des cardinaux regarde le ministre seul.* « C'est vrai, » M. le comte, répondit celui-ci; vous aurez occasion de connaître qu'en fait de *cardenales*, je suis expert. » (*Cardenales* est un mot à double entente, qui signifie les cardinaux et les meurtrissures.) Le comte ne vit pour le moment, dans la réponse, qu'une plaisanterie; il se contenta d'ajouter : *Comme vous êtes habitué à monter tous les jours au manège des chevaux rétifs, vous devez, en effet, avoir appris à bien manier le fouet.* La séance du conseil d'état montra au comte d'Aranda que le duc de l'Alcudia attachait aux mots qui lui étaient échappés, une signification tout-à-fait différente.

Le 14 mars 1794, le roi vint présider le conseil : il était accompagné du ministre; le secrétaire du conseil Anduaga n'ayant aucun rapport à faire, le duc de l'Alcudia lui dit : « Puisque nous n'avons pas d'affaires pressantes à traiter aujourd'hui, on pourrait bien lire l'opinion du comte d'Aranda, que je n'ai fait que parcourir très à la hâte. » Le secrétaire commença aussitôt la lecture devant le comte d'Aranda, qui, rétabli de son indisposition, était en état d'assister au conseil. On écouta en silence la lecture de l'écrit. Lorsqu'elle fut terminée, le duc de l'Alcudia dit : *L'auteur de cet écrit mérite d'être puni; il faut lui faire son procès, ainsi qu'à plusieurs autres personnes qui forment des sociétés, et qui adoptent des principes contraires au service*

*de Votre Majesté, ce qui est un véritable scandale. Il faut prendre des mesures sévères contre eux ; il est du devoir des ministres de Votre Majesté de surveiller ces sortes d'affaires et d'étouffer les mauvaises doctrines qui se répandent chaque jour.*

Le comte d'Aranda surpris, indigné même, mais non pas déconcerté par cette sortie inattendue du ministre, répondit que le respect dû à Sa Majesté l'obligeait à garder de la modération ; que sans cela il saurait satisfaire d'une manière convenable à de semblables expressions. Il accompagna néanmoins ces paroles d'un geste de menace pour le duc, peu compatible avec le respect dû à la présence du monarque, et il ajouta qu'il fallait combattre son opinion par des raisons, soit politiques, soit militaires, et qu'il serait prêt à la rétracter s'il les trouvait mieux fondées que ses propres raisonnemens. Le duc insista et dit, entre autres choses, que le comte était infecté des maximes de la révolution française, dont il était le défenseur. Le comte rappela alors les services qu'il avait rendus à la couronne ; il dit qu'il avait blanchi sous l'armure aussi-bien que dans la carrière diplomatique. « Il est étonnant, ajouta-t-il, que, sans faire aucune attention à mes services, sans considérer que je suis trois fois plus âgé que votre excellence, que j'ai mérité de la bienveillance du roi le grade de capitaine-général et de président du conseil ; oubliant également que j'ai pacifié le royaume dans des momens critiques, lorsque votre excellence était à peine venue au monde ; il est étonnant, dis-je, que votre excellence me maltraite ainsi devant Sa Majesté, et les autres membres du conseil qui sont ici présens. Sire, dit le comte en s'adressant au roi, le respect dû à la personne auguste de Votre Majesté, m'empêche de continuer. »

*Je n'ai que vingt-six ans, il est vrai, dit le duc de l'Alcudia,*

*mais je travaille quatorze heures par jour, ce qu'on n'a pas fait jusqu'ici ; je ne dors que quatre heures, et toute mon attention est absorbée par les affaires.*

Le roi gardait le silence. Quelques membres du conseil cherchèrent à étouffer la querelle ; le comte de Campomanes prit la parole sur les affaires de la campagne ; mais quand il vint à parler des frontières de l'Aragon, il affirma qu'elles n'étaient point difficiles à franchir. « A entendre le comte d'Aranda, dit le duc de l'Alendia, elles sont inaccessibleles. » Le comte se rapportant alors aux écrits qu'il avait présentés au conseil, le roi rompit le silence et dit avec vivacité, et non sans aigreur : *Vous m'avez dit à moi qu'elles étaient impossibles à franchir ; le duc d'Alcudia a raison.* Le ministre, encouragé par ces paroles du roi, revint encore sur la nécessité de faire au comte son procès. « Je suis prêt, M. le duc, dit alors le comte d'Aranda, à subir un procès ; je m'y soumettrai avec beaucoup de calme ; mais, à part ce moyen légal, il me reste encore (il fit à ces mots un geste de menace adressé au duc) assez de courage, d'honneur et de fermeté, malgré ma vieillesse. » Quelques momens après, le roi leva la séance.

Il était midi à peu près lorsque le conseil finit. A une heure et demie, l'ordre fut signifié au comte d'Aranda de partir pour Jaën. Arrivé à cette destination, l'instruction du procès commença aussitôt. Faute de crimes, le juge qui en fut chargé se borna à demander au comte des éclaircissemens sur l'opinion lue au conseil d'État. Bientôt les désastres éprouvés par nos armes ne justifèrent que trop les craintes de cet habile homme d'état. L'Espagne ne put arrêter les troupes françaises arrivées sur l'Èbre, et qui menaçaient de prendre la route de la capitale, qu'en signant une paix honteuse, suivie de près d'une alliance plus honteuse encore avec cette même révolution tant détestée. Les con-



seils pour lesquels on avait poursuivi le comte d'Aranda devinrent, quoique tard, et lorsqu'il n'était plus temps d'en tirer parti, la boussole du gouvernement.

Le comte d'Aranda, transféré de Jaën à Grenade, eut la permission de se rendre plus tard à Épila en Aragon, où il mourut. (1)

(1) Relation écrite par le comte d'Aranda lui-même. *Collection de manuscrits de M. le duc de San Fernando.*

## CHAPITRE IV ADDITIONNEL.

Progrès des lumières sous les Bourbons. — Leur esprit réformateur, mais sage. — Charles III fit plusieurs réformes. — Inquisition. — Charles ne lui était pas personnellement favorable. — L'atrocité de ce tribunal se radoucit sous son règne. — Diverses mesures contre son autorité. — Censure des livres. — Affranchissement de l'autorité civile. — *Diputados y Personero del comun*. — Mainmorte civile et ecclésiastique. — Confréries. — Répression du vagabondage.

LE règne de Charles III fut signalé par d'importantes améliorations dans les diverses branches de l'administration publique. Philippe V et Ferdinand VI, également animés l'un et l'autre du désir de relever l'Espagne de l'abaissement où elle était tombée, donnèrent à leur gouvernement une direction réformatrice et salutaire, suivie de résultats très satisfaisans. Mais il est aisé de voir qu'en marchant dans la bonne route, ils agissaient avec une timidité marquée. Cette timidité s'explique assez par le manque des lumières, qui, de leur temps, étaient encore peu répandues, par l'ancienneté et le pouvoir des abus, ainsi que par la nécessité de ménager les opinions et les intérêts de leurs sujets. La position de Charles était à cet égard bien plus avan-

tageuse que ne l'avait été celle de ses deux prédécesseurs immédiats. Les améliorations faites pendant leurs règnes facilitaient celles qu'il jugerait convenable d'entreprendre. D'ailleurs, ce fut à l'époque de son avènement, vers le milieu du dix-huitième siècle, que l'on commença à sentir généralement le besoin du perfectionnement des sociétés politiques, et à émettre les pensées généreuses, dont le but était le bien-être et la civilisation des peuples : ces idées, le gouvernement de Charles les partageait. Sous son règne, les principaux ministres, sans avoir été, comme on l'a dit, partisans avoués des encyclopédistes français, le comte d'Aranda excepté, connaissaient néanmoins très bien les bonnes maximes en matière d'administration publique, ainsi que les véritables causes de la décadence de l'Espagne, et ils agirent tous avec plus ou moins d'activité et d'énergie d'après ce principe.

L'histoire ne peut que faire remarquer, en l'honneur des princes espagnols de la maison de Bourbon, l'esprit réformateur, mais sage, qui dirigea leurs gouvernemens ; esprit toutefois qui se voyait souvent arrêté par des obstacles que les mœurs, les opinions et des intérêts de localité lui opposaient. Excepté la participation des Cortès aux affaires publiques, pour laquelle ces princes ne se montrèrent jamais disposés, et dont il serait cependant injuste de leur

faire un reproche spécial, puisque les Cortès étaient tout-à-fait tombées en désuétude sous les derniers rois de la dynastie autrichienne ; excepté, dis-je, cette participation des assemblées nationales à la formation des lois, qu'il eût été honorable pour les princes de la famille de Bourbon de rétablir, ils poursuivirent pour tout le reste avec zèle la régénération de l'Espagne. Ils tenaient fortement, il est vrai, à conserver leur pouvoir absolu dans ses plus grands développemens ; mais c'est une justice à leur rendre que d'avouer qu'ils voulaient faire le bien, et qu'ils en cherchaient les moyens et les occasions. Bourgoïn remarque avec justesse que les quatre règnes de la maison de Bourbon ( il écrivait sous Charles IV ) offrent le tableau bien rare d'une succession non interrompue de quatre rois, sinon revêtus de qualités brillantes, au moins probes, humains, sincèrement pieux, qui peuvent n'avoir pas toujours fait le bien avec discernement, mais qui cependant n'ont jamais fait le mal de leur propre volonté (1).

Ce fut sous Charles III surtout que la bienfaisance éclairée du gouvernement ne négligea aucun moyen de relever le pays. Aussi le règne de ce prince offre-t-il une série non interrompue de ministres jaloux de régénérer la nation, en lui ouvrant les sources de richesses et de prospérité

(1) *Tableau de l'Espagne moderne*, t. I, p. 265.

que de déplorables erreurs et des abus de tout genre avaient si souvent obstruées. Leur ardeur était si grande, et l'autorité royale leur paraissait tellement affermie, qu'aucun danger ne les effrayait. On sait que les sciences morales et économiques font souvent naître des discussions très à craindre pour des gouvernemens qui ne veulent être gênés par aucun obstacle. Les ministres de Charles III, loin de s'en alarmer, encouragèrent leur étude : par suite de leur système de perfectionnement, on vit établies à Madrid des chaires pour enseigner le *droit naturel et des gens* (1). Ce ne fut qu'après avoir observé la direction effrayante de l'esprit de réforme au commencement de la révolution française, que le gouverne-

(1) Philippe IV affecta, en 1625, des fonds à l'enseignement, et créa diverses chaires pour les sciences et les lettres dans le collège impérial de Madrid, qui se trouvait alors sous la direction des Jésuites. Une d'elles était spécialement consacrée aux sciences politiques et économiques : la tâche du professeur était d'interpréter les ouvrages d'Aristote, et de concilier la politique de l'État avec les devoirs de la conscience et la religion catholique. Les Jésuites négligèrent ces sortes d'études, en ne s'occupant que de la grammaire et des belles-lettres, malgré une assignation de dix mille ducats, somme plus que suffisante, à cette époque, pour payer largement l'enseignement. Lors de leur expulsion d'Espagne, Charles III, cherchant non seulement à conserver, mais à modifier utilement les établissemens confiés à la direction des Pères de la compagnie, rouvrit ces études par son ordonnance de 1770. Mais, au lieu de la

ment espagnol changea tout à coup à ce sujet ; et de protecteur franc et avoué qu'il avait été jusqu'alors des améliorations, il devint, non sans raison, méfiant et ombrageux envers l'esprit soi-disant philosophique qui menaçait de bouleverser les États de l'Europe, sous prétexte de vouloir les réformer. Comme nous ne nous sommes proposé que de traiter cette partie de l'histoire d'Espagne qui finit à la mort de Charles III, il ne nous appartient pas de signaler et d'apprécier l'influence que la révolution française exerça dans les conseils espagnols ; d'autres écrivains auront cette tâche à remplir.

Nous allons donc rentrer dans notre sujet, et tracer le tableau des principales améliorations dont l'Espagne est redevable au gouvernement de Charles. Le mémoire ou *compte rendu* de Florida-Blanca, qui termine ce volume, ren-

chaire de politique et d'économie où l'on interprétait Aristote, un nouveau professeur reçut l'ordre d'enseigner le droit naturel et des gens, ainsi que de démontrer ses rapports avec la religion, la morale et la politique. Plus tard on donna une plus grande étendue à cette ordonnance ; car, entre autres choses, on mit pour condition à ceux qui voudraient être admis à exercer la profession d'avocat à Madrid, l'assistance à cette chaire pendant un an, sans recevoir qui que ce fût dans le barreau de la capitale, à moins d'avoir justifié au préalable l'accomplissement de cette condition qui était de rigueur : le roi établit, en outre, des prix de deux cents ducats en rente viagère pour ceux des élèves qui feraient des progrès plus signalés dans cette étude.

fermant toutes celles qui eurent lieu sous son ministère, lequel dura à peu près douze ans, et même quelques unes de celles qui précédèrent son administration, nous y renvoyons le lecteur. Nous nous occuperons seulement des mesures qui n'ont pas été comprises dans ce document important.

*Inquisition.*

En montant sur le trône d'Espagne, Charles III n'était pas personnellement disposé en faveur de cette institution barbare, fruit de l'aveugle fanatisme, et que la raison a toujours abhorrée. Il venait de déposer la couronne de Naples, où il avait appris par sa propre expérience que l'intolérance n'était pas nécessaire pour obtenir l'obéissance et le sincère attachement des peuples; mais il craignait de choquer les préjugés et les opinions des Espagnols, et de porter une attaque directe contre cette puissance auxiliaire de l'autorité ecclésiastique. Lors de la suppression de l'inquisition dans le royaume de Sicile, don Manuel de Roda lui conseilla de suivre l'exemple de son fils le roi des Deux-Siciles; le monarque s'y refusa, en ajoutant : *Les Espagnols veulent l'inquisition; d'ailleurs elle ne me gêne en rien.* Roda cherchant alors à prouver au roi, par l'histoire d'Espagne, que du temps de Philippe I<sup>er</sup>, de Charles I<sup>er</sup> et de Philippe V, on avait été sur le point de renverser le Saint-Office, et que des

circonstances frivoles s'étaient souvent opposées à l'accomplissement de cette œuvre salutaire ; que Sa Majesté elle-même, ayant voulu réformer cette institution, on avait nommé sans succès une commission pour mettre un terme à ses abus ; le roi persista dans son refus, en disant : « Je n'ose pas affronter la résistance d'une partie du clergé et du peuple, qui ne sont point encore assez éclairés pour consentir à cette suppression (1). » Charles se contenta donc de mettre des bornes aux vexations de ce tribunal, en adoucissant et en circonscrivant son pouvoir, de manière à aplanir les obstacles pour le renverser un jour dans des circonstances plus favorables.

En effet, sous le règne de ce monarque, l'inquisition n'offre plus les traits de son atrocité primitive ; elle était forcée d'avoir recours à des ménagemens : lors même qu'elle frappait, elle le faisait avec une timidité marquée. « Si l'on compare, dit Llorente (2), le règne de Charles III avec celui de son père Philippe V, il semble qu'ils aient été séparés par un intervalle de plusieurs siècles. Les progrès des lumières furent très rapides pendant cette période, et les inquisiteurs des provinces eux-mêmes, quoiqu'il n'eût été rien innové dans les lois de l'inquisition, adoptèrent ces principes de modération inconnus

(1) VILLANUEVA, *Vida literaria*, t. I, p. 25.

(2) *Hist. de l'Inquisition d'Espagne*, t. IV, p. 79.



sous les princes de la maison d'Autriche. On vit, à la vérité, de temps en temps, quelques rigueurs pour des motifs peu importans ; mais j'ai lu des procès de ce règne dont la suspension fut ordonnée, quoique les preuves en fussent bien plus concluantes que celles qui, sous Philippe II, suffisaient pour faire condamner les accusés à la relaxation (la peine de mort).

« Il faut convenir cependant qu'au milieu de ce système de modération le nombre des procès était encore immense, parce que toutes les dénonciations étant admises, on examinait, sans perdre de temps, les témoins de l'instruction préparatoire, afin de voir s'il résultait quelque charge de la nature de celles que les préjugés du siècle faisaient considérer comme graves. Si sur cent procès commencés, il y avait eu seulement dix jugemens, le nombre des *pénitenciers* eût surpassé celui du règne de Ferdinand V ; mais le tribunal n'était plus le même : presque tous les procès étaient suspendus au moment de décréter l'arrestation des dénoncés. Les événemens ayant appris aux juges à ne procéder qu'avec une sage lenteur, ils s'en tenaient fort souvent à l'*audience des charges* ; méthode inconnue du temps de Torquemada et de ses premiers successeurs. On prenait des moyens toujours modérés pour que le dénoncé se rendit au lieu où siégeait le tribunal, sous prétexte d'y traiter quelque affaire.

Introduit secrètement dans la salle des audiences du Saint-Office, on lui faisait connaître les charges constatées par l'instruction secrète. Il y répondait, et retournait chez lui après avoir promis de comparaître une seconde fois lorsqu'il en serait averti. Quelquefois on abrégait la procédure et on la terminait par un jugement qui n'imposait au condamné qu'une pénitence secrète, qu'il accomplissait sans que personne, excepté le commissaire du tribunal, en fût instruit, et sans lui faire perdre la considération dont il pouvait jouir dans le monde : on sauvait ainsi l'honneur des personnes et des familles. »

« Cette modération, dit ailleurs (1) le même historien, se trouve confirmée par le très petit nombre d'*auto-da-fé* célébrés dans les derniers temps : quatre personnes seulement furent livrées aux flammes pendant la période de vingt-neuf ans. Tous les autres procès furent terminés par des *auto-da-fé* singuliers. On conduisait le condamné seul dans une église pour lui lire la sentence, lorsqu'elle avait été approuvée par le conseil de la *Suprema*, et sans attendre qu'il y eût un plus grand nombre de condamnés, pour en faire un seul *auto-da-fé particulier*. »

L'esprit, cruellement affecté par les scènes d'horreur et d'intolérance si fréquentes dans l'histoire d'Espagne, se trouve enfin soulagé en entre-

(1) Page 93.

voyant l'aurore du retour aux sentimens d'une piété douce et bienveillante, et en assistant aux progrès, quoique lents et tardifs, de la vérité dans un pays si long-temps livré aux horreurs systématiques du fanatisme religieux. L'instruction qui avait commencé à se répandre sous le règne de Philippe V, et dont les progrès avaient été remarquables sous Ferdinand VI, donnait enfin ce résultat satisfaisant sous celui de Charles III. Un nombre considérable d'Espagnols éclairés qui entouraient le trône de ce monarque, travaillèrent avec succès, et d'une manière ouverte, à assurer le triomphe de la raison, en renversant le tribunal abominable, source de tous les maux de la patrie. Par malheur ils avaient affaire à un roi qui partageait, à la vérité, leurs sentimens sur cette odieuse juridiction, et sur la nécessité de la détruire, mais qui écoutait les conseils d'un moine ignorant et fanatique, le confesseur Életa, dévoué aux intérêts de la superstition, défenseur ardent et passionné du Saint-Office. Placé entre les deux partis, le monarque neutralisait, pour ainsi dire, les forces de l'un et de l'autre. La philosophie, qui répandait des flots de lumière au-delà des Pyrénées, comptait pour elle les ministres de Charles III; mais l'erreur, de son côté, menacée dans les institutions sur lesquelles elle s'était appuyée jusqu'alors, faisait les derniers efforts pour les soutenir.

Les mesures ci-après apprirent à l'inquisition que son empire était près de finir. En 1762, on défendit de publier les brefs de Rome sur la condamnation des livres, sans le consentement de l'autorité civile; on ordonna également de ne censurer aucun écrit d'auteurs vivans, sans qu'au préalable ils fussent entendus sur le sens qu'ils attachaient à leurs expressions. Cette disposition, tout en ne paraissant pas d'une importance majeure, l'était cependant beaucoup; car le triomphe de l'erreur dans la Péninsule n'avait été dû qu'au soin avec lequel on avait retiré des yeux des Espagnols tout livre qui aurait pu contribuer, d'une manière directe, à les leur dessiller sur les dangers de l'intolérance civile. L'horreur seule des bûchers n'aurait peut-être pas suffi pour plonger la nation dans les ténèbres, sans le système constamment suivi de l'index et des censures. C'était donc un bienfait immense dans ses conséquences, que l'intervention d'une autorité éclairée dans l'exercice de ce pouvoir censorial que l'inquisition s'était attribué jusqu'alors.

Sous la présidence du comte d'Aranda, une cédula royale borna, en 1770, la juridiction de l'inquisition aux seuls crimes d'hérésie contumace et d'apostasie, et lui défendit de faire subir aux sujets de Sa Majesté *l'opprobre de la prison*, à moins que leurs crimes ne fussent évi-

demment prouvés. Aranda quitta la présidence ; mais des hommes éclairés entourèrent, après sa retraite, le trône de Charles III, et son ordonnance fut maintenue, aux grands applaudissemens des amis de l'humanité.

Depuis cette époque, l'inquisition fut constamment surveillée par le gouvernement ; il ne put pas, à la vérité, empêcher le procès d'Olavide, mais il fit au moins adoucir la sentence ; car, sans l'interposition du roi et des ministres, cet administrateur éclairé aurait infailliblement subi la peine de mort. En 1784, il fut établi que lorsque l'inquisition aurait fait le procès à quelque grand d'Espagne, à quelque ministre de Sa Majesté, à quelque officier de ses troupes, à quelque membre de ses tribunaux, à un homme en place en un mot, elle serait obligée de présenter au roi toute la procédure pour être revue et examinée. Il eût été à désirer, remarque Bourgoïn avec sa sagesse ordinaire, que cette même protection eût préservé les classes moins élevées ; mais c'était toujours un frein assez puissant pour l'inquisition que d'être forcée de respecter comme inviolables les principaux citoyens.

Ce ne fut pas seulement, il faut l'avouer, la philosophie qui dicta cette mesure ; les ministres songeaient aussi à défendre par elle leurs propres personnes ; car pendant la durée de la lutte entre les partisans des idées ultramontaines, soutenus par

le confesseur Életa, et les Espagnols éclairés qui étaient à la tête du gouvernement, l'inquisition n'oubliant pas son ancienne allure, et se souvenant qu'elle avait réussi autrefois à épouvanter les hommes même les plus puissans, eut l'audace d'instruire contre le ministre Roda, contre les comtes d'Aranda, de Campomanes et de Florida-Blanca, ainsi que contre les évêques composant le conseil extraordinaire de 1767, et des deux années suivantes, formé pour l'expulsion des Jésuites; les procès de ces hommes distingués avaient tous la même origine: leur accusation consistait dans leur attachement aux maximes de la *philosophie moderne*.

Grâce aux mesures qu'on avait prises, et à la marche constante et assurée de la raison dans les temps postérieurs, le gouvernement de Charles IV trouva l'inquisition peu redoutable; elle fut même souple et aveuglément soumise à ses volontés; car on doit dire, à son honneur, qu'il mit fin à plusieurs procès, en prenant les prévenus sous sa protection.

*Affranchissement de l'autorité royale.*

La couronne avait réussi, au-delà peut-être de ses espérances, à s'affranchir de toute intervention des Cortès dans les affaires du gouvernement; mais elle avait été moins heureuse contre les empiétemens continuels de l'autorité spiri-

tuelle qui la tenait, sous bien des rapports, dans une espèce de vasselage. Le même esprit audacieux qui s'était arrogé le droit de disposer à son gré des trônes de la terre, et avait fait courber devant lui le front des têtes couronnées, prétendait aussi s'immiscer dans presque tous les détails de l'administration à la faveur de l'origine sacrée de l'autorité religieuse. La lutte était engagée à cet égard en Espagne, comme elle l'était dans les autres États de l'Europe depuis le renversement des principes, opéré pendant le moyen âge.

Le gouvernement de Charles III rendit à la couronne une partie du pouvoir qui avait été usurpé sur lui par le clergé ; et, quoique les limites des deux autorités civile et ecclésiastique soient encore de nos jours loin d'être bien déterminées en Espagne, les décrets sur la nécessité de présenter tous les brefs de la cour de Rome au Conseil de Castille avant leur publication, la protection accordée aux ecclésiastiques dans l'ordre judiciaire contre les abus d'autorité de leurs supérieurs, le décret qui prescrivait aux évêques de demander au Conseil de Castille son approbation relativement aux *provisores* nommés par eux pour exercer l'autorité judiciaire dans les procès sur les mariages et autres affaires ; ces diverses dispositions, et plusieurs autres, attestent la sollicitude des ministres de Charles en faveur de l'autorité civile.

Le même esprit qui conclut le concordat entre Ferdinand VI et le Saint-Siège en 1753, dictait les mesures prises postérieurement sous Charles III par les ministres Roda et Florida-Blanca ; elles sont de nature à satisfaire les esprits les plus difficiles. Il est assez remarquable que ce soient précisément ces deux ministres qui, après avoir rempli des fonctions publiques à Rome pour l'Espagne, ont porté les coups les plus sûrs et les plus douloureux à la cour papale. On serait tenté de dire qu'ayant vu de près ce gouvernement, ils avaient mieux appris à en connaître les abus et à en prévenir les empiétements. Roda était plus ardent ennemi des usurpations de la cour papale que Florida-Blanca ; mais tous les deux professaient des maximes favorables aux droits de la couronne ; tous les deux avaient été avocats dans les tribunaux espagnols, et étaient hautement convaincus aussi que l'indépendance de l'Église nationale et la souveraineté du peuple espagnol demandaient son affranchissement de la cour de Rome, relativement à l'autorité qu'elle était parvenue à exercer chez lui sur une foule de points intimement liés à sa prospérité et à la forme de son gouvernement.

Malheureusement, tout en donnant leurs soins empressés et louables à la réintégration de la couronne dans ses droits, ils ne songèrent nullement à ceux que la couronne elle-même avait



usurpés sur le peuple. Il eût été juste cependant, puisqu'on était sur la voie des restitutions, et que d'ailleurs les esprits commençaient à se porter vers les réformes utiles, il eût été juste, disons-nous, de proposer le rétablissement des anciennes Cortès. Cela devenait d'autant plus nécessaire, qu'en restituant à la couronne ses droits légitimes, il n'en fallait pas moins songer à éviter l'inconvénient de la concentration des pouvoirs, en les balançant les uns par les autres, et en établissant entre eux une heureuse et salutaire harmonie. La susceptibilité de Charles sur le maintien de ses prérogatives, et sans doute aussi le peu de progrès que la science du droit public avait faits encore en Espagne, détournèrent les jurisconsultes de cet objet important, et les engagèrent dans des combats moins périlleux contre l'autorité ecclésiastique. On doit supposer que Campomanes, Jovellanos, et autres hommes éclairés, auraient voulu le rétablissement des Cortès, mais qu'ils n'osèrent pas le proposer.

*Diputados y Personero del comun.*

L'organisation des municipalités, si intimement liée partout avec la liberté civile des peuples, avait subi en Espagne des vicissitudes et des altérations qui amenèrent enfin la servitude des Cortès, et rendirent la couronne assez hardie pour se débarrasser de la gêne de la représenta-

tion nationale, quelque soumise à ses volontés qu'elle fût devenue. L'usage s'était introduit depuis long-temps dans les provinces de Castille de vendre les emplois municipaux de *regidores* (échevins), lesquels, à raison de leurs fonctions, donnaient de l'estime et de la considération à ceux qui les exerçaient. Dans les villes surtout qui avaient le droit de nommer des députés aux Cortès, l'élection leur appartenait exclusivement, circonstance qui faisait rechercher ces emplois par les familles nobles, fort empressées de les acheter. De là la facilité pour la couronne de ne faire arriver aux Cortès que des personnes complaisantes et jalouses d'obtenir les faveurs de la cour.

Il en résulta pour ces charges municipales en général que, soit vendues, soit transmises par héritage, elles étaient regardées comme des titres purement honorifiques, et que l'on se mettait très peu en peine d'en remplir convenablement les fonctions. Les économistes espagnols, entre autres Osorio, avaient déjà fait sentir la nécessité d'appeler au gouvernement municipal tout homme qui avait de la capacité, sans aucune distinction de classes. Le comte de Campomanes, à qui cette idée d'Osorio paraissait très sensée, mais qui voulait en même temps la concilier dans son exécution avec les droits acquis par les propriétaires, émit l'avis de rembourser aux

titulaires de ces emplois les mêmes sommes qu'ils leur avaient coûtées, laissant ainsi l'accès libre pour le gouvernement des villes à toute personne dont les lumières, les vertus et les richesses, offriraient l'espoir d'avantages pour la communauté. Campomanes aurait voulu qu'il y eût dans chaque municipalité au moins autant d'échevins librement choisis par le peuple, qu'il y en avait qui possédaient ces places par suite des ventes ou des héritages.

Le décret royal du 5 mars 1766, sans entrer entièrement dans les vues de ces deux écrivains, en adopta cependant le principe, et créa deux officiers municipaux populaires et un syndic, qui devaient être choisis au commencement de l'année parmi les personnes de la ville méritant mieux la considération générale. L'utilité de cette création se fit bientôt sentir; car les nouveaux élus travaillèrent avec zèle pour la prospérité, l'honneur et l'embellissement des villes qui les avaient entourés de la faveur populaire; ils furent puissamment secondés par elles, dans leurs opérations et dans tous leurs travaux.

*Main-morte civile et ecclésiastique.*

Une grande partie des biens immeubles étaient affectés à des majorats ou possédés par l'Église. Les inconvéniens de ce mode de possession se faisaient sentir chaque jour. Dans les majorats, les

propriétaires négligeaient d'ordinaire de cultiver et d'améliorer les biens, et ne se souciaient pas de les transmettre à leurs descendans dans un meilleur état qu'ils ne les avaient reçus de leurs devanciers. Quant aux biens de l'Église, ils ne pouvaient pas non plus être exploités avec l'activité industrielle et le zèle particulier de celui qui en avait une pleine et libre possession. Des écrivains éclairés dénoncèrent au gouvernement les abus de la *main-morte*, et lui firent sentir la nécessité d'y mettre un terme; le principal d'entre eux fut le comte de Campomanes, qui, par ses nombreux et savans écrits, aussi-bien que par des rapports lumineux, quand il était *fiscal* du Conseil de Castille, contribua à répandre les bons principes économiques sur cette matière si importante. Quelque résistance que l'on dût attendre de la part des propriétaires des substitutions, celle du clergé était bien plus à craindre. La lutte fut vivement engagée dans le Conseil de Castille, dont l'avis est d'ordinaire consulté pour les lois et pour les mesures générales d'administration. Le parti qui y soutint le droit de la *main-morte* ecclésiastique l'emporta : il résulta néanmoins un grand avantage de cette discussion, celui d'avoir accoutumé les esprits à l'examen de cette matière importante. Le reste devait être l'œuvre du temps.

Le rapport du Conseil de Castille au roi, sur le projet de loi relatif aux acquisitions de *main-*

*morte ecclésiastique*, est du 18 juillet 1766. Il fut occasionné par une pétition de Carrasco, fiscal du conseil des finances. Elle avait pour but de déclarer à l'avenir la *main-morte ecclésiastique* dans l'impossibilité d'acquérir des biens immeubles. Une circonstance assez singulière de cette pétition mérite d'être remarquée. Le fiscal Carrasco s'appuyait sur l'avis de la députation de *Reynos*, sorte de commission de Cortès qui reste toujours à Madrid, dont les membres sont attachés au conseil des finances : le Conseil de Castille fit peu de cas de cette demande de la *députation*, en donnant pour raison qu'il n'était point prouvé que les villes dont les membres étaient les mandataires, les eussent chargés de cette instance. Le conseil ajoutait que les Cortès ayant été réunies en 1760, pour le couronnement du roi, n'avaient fait aucune demande à ce sujet, ni laissé non plus de pouvoirs spéciaux pour en faire une, et que c'était à cause de cela que la *députation* ne faisait pas d'instance spéciale et solennelle, se bornant seulement à approuver la démarche du fiscal des finances. Venant ensuite au fond de la question, le conseil était d'avis de maintenir à la main-morte ecclésiastique le droit d'acquérir des immeubles, et il puisait ses motifs dans la liberté naturelle qu'ont tous les propriétaires de disposer de leur bien, ainsi que dans le droit non moins incontestable des ecclésiastiques

d'acquérir des immeubles tout aussi-bien que les autres citoyens. Ce n'est point l'accumulation des propriétés dans la main-morte ecclésiastique, disait le conseil dans son rapport, qui est cause de la décadence de l'agriculture, puisqu'il est de toute notoriété que les biens appartenant à des couvens ou corporations riches, sont le mieux cultivés, et que, d'un autre côté, il est non moins vrai que les propriétaires de biens de main-morte se conduisent toujours avec une bienveillance marquée envers leurs fermiers. D'ailleurs, l'article 8 du concordat entre Philippe V et le Saint-Siège assujettit au paiement des impôts les biens acquis par la main-morte ecclésiastique, de la même manière que les propriétés appartenant à des laïcs; disposition, ajoutait le conseil, entièrement conforme à la justice, puisque toute propriété nouvellement acquise doit contribuer au soutien de l'État; la justice ne veut pas, au surplus, que l'on impose aux uns la restriction de ne pas disposer de ses biens, et aux autres celle de ne pouvoir pas en acquérir. Quant aux causes qui ont occasionné l'état de décadence où nous sommes, dit le conseil en finissant, il en existe de bien connues, et qui ont été expliquées par les économistes espagnols. On n'a pas besoin de recourir aux inconvéniens de la main-morte ecclésiastique.

Ce fut sans succès que plusieurs des membres

du conseil combattirent le principe de la liberté indéfinie des acquisitions, laquelle devait être sujette, disaient-ils, comme tous les autres droits civils, aux restrictions et modifications que commande le bien-être de la société politique. Quant à ce qui concerne le clergé en particulier, le droit de restreindre cette liberté à son égard était encore bien plus évident, car le clergé n'ayant été admis dans la société civile que comme une institution salubre, propice à la paix et au bonheur des peuples, il ne lui a été permis d'acquérir des biens de diverse nature, que sous les réserves et conditions qu'il plairait à la société civile elle-même d'établir. Le monarque, que l'absence des autres pouvoirs politiques rendait dépositaire de l'autorité législative, était par conséquent le maître d'élargir ou de restreindre la faculté d'acquérir qui avait été accordée à l'Église, d'après les considérations puisées dans l'intérêt général de l'agriculture et de la richesse de ses sujets.

Nous n'aurions pas rapporté ces débats suscités dans le Conseil de Castille, au sujet de la *main-morte ecclésiastique*, si nous n'avions pas voulu montrer le gouvernement de Charles III, attaché non seulement à faire des réformes faciles, mais à préparer aussi celles qui demandaient une énergie particulière à raison des intérêts privés qu'elles devaient blesser. C'était

déjà un grand mérite de sa part que d'aborder franchement des questions aussi essentielles. Campomanes et Jovellanos les mirent à la portée de tous les esprits dans leurs ouvrages sur la *main-morte*; et quoique le dernier de ces deux économistes déplorât encore sous Charles IV, dans son excellent mémoire sur le *perfectionnement des lois agraires*, l'existence d'une législation qui permettait au clergé d'acquérir des biens immeubles, l'esprit et les discussions de gouvernement de Charles III n'en furent pas moins très profitables aux intérêts nationaux, en ce que le chemin était déjà indiqué aux administrations à venir pour leurs opérations à ce sujet.

Le grand nombre des *Confréries*, parmi lesquelles il y en avait qui possédaient des biens immeubles, appela aussi l'attention de l'autorité. D'après le relevé fait par le Conseil de Castille, il résulta qu'il en existait dans la Castille, 19,024, dépensant par an 8,784,458 réaux, et 6,557 dans la couronne d'Aragon, ayant un revenu de 2,903,145 réaux; total des confréries, 25,581; total des dépenses, 11,687,871 réaux. On s'occupa sérieusement des moyens de donner à ces associations une forme plus utile. Campomanes proposa la création des *juntas de bienfaisance* dans chaque évêché, lesquelles seraient chargées de réunir toutes les confréries dans chaque paroisse, en n'en formant qu'une seule, et affectant les



fonds qui seraient disponibles au secours des vé-  
ritables pauvres et aux écoles patriotiques.

*Répression du vagabondage.*

Par l'ordonnance du 7 mai 1775, datée d'Aranjuez, on prescrivit aux autorités inférieures la conduite qu'elles devaient tenir à l'égard des vagabonds, pour les rendre utiles à l'État, en les enfermant dans des dépôts formés à cet effet à la Corogne, à Zamora, à Cadix et à Carthagène. On y exercerait au maniement des armes ceux qui, par leur âge et leurs qualités physiques, seraient en état de faire le service; quant à ceux qui ne pourraient pas être destinés à l'armée, ils devraient passer à la marine. Les enfans des uns et des autres apprendraient quelque métier dans les maisons de *misericordia* (bienfaisance). Tous les *fueros* ou privilèges en matière de juridiction étaient abolis. L'autorité ne serait pas désormais entravée par ces exceptions : l'arrestation des vagabonds pourrait se faire ainsi à l'avenir d'après un système uniforme. Cette ordonnance pouvait être regardée comme un complément de celle de 1770 sur le recrutement de l'armée.

Le lecteur remarquera, que ce mode de recrutement était foncièrement vicieux, puisque la profession qui demande au plus haut degré toutes les qualités qui distinguent le bon citoyen,

se trouvait confiée au rebut de la société; la corruption et l'avilissement devaient infecter les soldats, tout en les ravalant jusqu'à marcher avec des vagabonds et des malfaiteurs; mais c'était alors l'opinion générale des États de l'Europe, de regarder les armées, comme chargées de la discipline et de la correction de toute sorte de mauvais sujets. Les armées nationales, composées de la masse des citoyens appelés à la défense de la patrie, et ne tolérant rien qui soit capable de les dégrader, datent d'une époque postérieure. L'utilité de l'ordonnance de 1775 présentait cependant un but louable, celui d'extirper le vagabondage; c'est sous ce rapport qu'on lui doit des éloges.

## CHAPITRE V ADDITIONNEL.

Sociétés économiques d'*Amis du Pays*. — Leur utilité pour l'agriculture et l'industrie. — Toutes les classes s'empresent d'en faire partie, le haut clergé surtout. — La société *Bascongado* servit de modèle aux autres sociétés du royaume. — Notice sur sa formation et ses travaux. — Société de Madrid. — Son influence auprès du gouvernement pour plusieurs ordonnances favorables à l'industrie. — Société des Dames. — D'autres sociétés économiques créées dans les diverses villes de l'Espagne.

A L'ÉPOQUE où les *Sociétés économiques d'Amis du Pays* furent formées en Espagne, Linguet chercha à égayer les lecteurs de ses *Annales politiques*, par d'insipides plaisanteries sur des associations aussi bienfaisantes. La haine qu'il portait au collège des avocats de Paris et à l'Académie française, lui fit aussi déclarer la guerre à toute corporation scientifique ou littéraire. L'institution de ces sociétés fut cependant une des plus utiles et des plus heureuses conceptions qui aient pu naître sous le règne de Charles III. C'est peu pour la prospérité d'une nation, que d'avoir des hommes éclairés à la tête des affaires publiques, s'ils ne peuvent compter sur la coopération de la partie influente de la société pour l'exécution et l'accomplissement de leurs vues. On ne peut se flatter d'opérer

de grandes choses en administration publique sans faire un appel aux sentimens et aux intérêts de la majorité des citoyens. Cette participation est de rigueur. Le grand principe de la politique administrative doit être d'intéresser à la prospérité des peuples la religion, l'humanité, la bienfaisance, la gloire, et même jusqu'à la vanité des individus qui jouissent d'une certaine influence, en dirigeant habilement leurs lumières et leur zèle vers les objets et les travaux d'une utilité générale.

L'Angleterre, dont l'organisation sociale lui offre tant de motifs de se féliciter de la participation de toutes les classes aux affaires de l'administration publique, n'a vu propager chez elle les lumières et les bienfaits de l'éducation nationale, qu'à la faveur de ce même système, et par la coopération gratuite et honorable de ses citoyens. Elle lui est redevable d'une foule innombrable d'associations de bienfaisance. Les gouvernemens auront beau rendre d'excellentes ordonnances sur l'instruction publique, et sur des améliorations en tout genre, les progrès doivent être nécessairement lents, si le patriotisme, l'amour de la gloire ou d'autres sentimens honorables ne portent pas les citoyens à seconder spontanément et avec zèle les idées salutaires de l'administration.

Les sociétés économiques d'*Amis du Pays* furent conçues et établies en Espagne d'après ces vues.

Ce sera peut-être un sujet d'étonnement pour quelques personnes, de voir que l'autorité royale, parvenue au suprême degré d'étendue et de force dans ce pays, ne se soit pas montrée ombrageuse, et qu'elle ait favorisé l'établissement de corporations puissantes, toujours suspectes, lors même qu'elles ont un but avoué, aux gouvernemens absolus, habitués à craindre les orages des discussions, et la puissance du raisonnement; mais les ministres de Charles étaient, d'une part, trop éclairés, et de l'autre, trop certains de la stabilité du pouvoir, pour éprouver la moindre alarme. Des écrivains courageux, entre autres le célèbre comte de Campomanes, cherchant à sauver l'agriculture, l'industrie et le commerce, de la décadence qui les menaçait, et mûrissant les moyens propres à les relever, indiquèrent comme un des plus convenables, la création des associations patriotiques dans les villes d'une population considérable. Ils y voyaient autant de foyers de lumières, qui serviraient à éclairer la nation. Depuis Philippe V on s'était occupé de l'affaire importante de rétablir l'agriculture et l'industrie, et de détruire les obstacles qui s'opposaient à leur prospérité; mais ces vœux du gouvernement étaient restés sans résultat. Ce fut Charles III qui les réalisa en partie.

Sans faire des dépenses, sans payer des appointemens, enfin sans éprouver les embarras ni subir

les entraves qui naissent souvent de l'exécution des projets les plus minces, l'Espagne vit s'élever dans son sein un grand nombre d'écoles très utiles et d'assemblées littéraires, auxquelles on put confier avec sûreté, soit l'examen, soit l'exécution de plusieurs mesures essentielles relatives aux progrès de l'agriculture, des arts industriels, du commerce et de la police intérieure.

La classe la plus influente, par la nature de ses fonctions ainsi que par ses richesses, était le clergé, qui, d'ailleurs, avait une supériorité relative de lumières sur les autres classes de la société; car, quoique les études des universités ne fussent point faites pour éclairer les esprits de ceux qui se destinaient aux dignités de l'Église, il arrivait souvent que le jargon barbare des écoles, nécessaire pour entrer dans cette carrière la plus considérée de toutes en Espagne, une fois qu'on y était parvenu, était abandonné pour des lectures plus capables de nourrir l'esprit et pour des études d'une utilité réelle. Ce fut dans le clergé que les sociétés économiques trouvèrent plus d'individus propres à diriger leurs travaux bienfaisans par des largesses qui coûtent si peu à la charité chrétienne; leur bienfaisance, et leur instruction, offraient ainsi d'excellentes ressources pour l'organisation de ces instituts. C'étaient eux qui remplissaient les fonctions les plus importantes, soit de directeur, soit de cen-

seur, et qui étaient, pour ainsi dire, l'âme de ces associations.

La noblesse, toujours animée de sentimens généreux, comptait aussi un certain nombre d'hommes instruits qui secondaient de tout leur zèle les mêmes vues. Elle contribuait également par ses dons au maintien de ces corporations.

Les commerçans, les propriétaires, tout ce qui avait un titre à la considération publique était appelé à en faire partie. Ainsi les membres les plus distingués de la société civile composaient ces assemblées.

La société Bascongade ayant servi de modèle à celles qui furent formées après dans tout le royaume, nous devons remonter à l'époque de sa création.

Dans les provinces de Biscaye, Alava et Guipuzcoa, les nobles et les personnes les plus marquantes avaient, depuis long-temps, l'usage de se réunir pour des fêtes et des réjouissances; plus tard on eut le bon esprit de s'assembler pour traiter de quelques matières scientifiques ou relatives aux arts. Vers l'année 1748, on y voyait déjà une académie composée de gentilshommes et d'ecclésiastiques adonnés à l'étude. Ses réglemens fixaient le lieu, l'heure et l'objet de leur réunion. On s'y occupait le lundi des mathématiques, le mardi de la physique, mercredi d'histoire et de quelques traductions faites par les

membres de la société; le jeudi on faisait de la musique, le vendredi était consacré à la géographie, le samedi l'était aux affaires du temps, et le dimanche on donnait des concerts. Le comte de Peña-Florida, l'âme de cette réunion, était dévoré de l'amour des sciences et du désir de voir son pays heureux. Peu d'instrumens et de machines formaient à cette époque le laboratoire qui servait aux démonstrations scientifiques de la société; tout se bornait à une machine électrique, de la première construction de l'abbé Nollet, et à une machine pneumatique qu'on fit venir de Londres. C'était à Azcoitia que cette assemblée littéraire se réunissait; et quoique l'académie fût à peine naissante, on y voyait, dans ce petit coin de la Biscaye, des partisans des systèmes de Nollet et de Franklin pour les phénomènes électriques. Pendant que les moines chargés de l'enseignement dans l'université de Salamanque s'évertuaient pour l'examen des questions oiseuses d'une métaphysique insaisissable, les Jésuites d'Azcoitia et de Loyola respiraient à leur aise dans une atmosphère plus heureuse, et, secondant les vues de la société littéraire, suivaient des routes entièrement opposées à celles d'autres moines de diverses parties de l'Espagne, propageaient les connaissances utiles, et remplaçaient les abstractions de l'école, prétendue péripatéticienne, par les notions non moins vraies



qu'instructives de la physique et de l'histoire naturelle. Pour preuve de l'amour ardent des sciences qui régnait dans cette partie de l'Espagne, il suffira de dire que dans la seule petite ville d'Azcoitia il y avait, quelques années plus tard, quinze personnes abonnées à l'*Encyclopédie*.

Malheureusement, sur ces entrefaites, deux des individus les plus éclairés de la société moururent : ce fut un coup terrible pour le comte de Peña-Florida, qui craignait de voir finir l'association, ne comptant encore que peu d'années d'existence. Mais, puisant de nouvelles forces dans son zèle, il se livra à de nouveaux travaux, et rédigea un projet d'agriculture et d'économie rurale, qu'il présenta à la junte générale de la province de Guipuzcoa, tenue à Villafranca : celle-ci l'approuva, et témoigna au comte sa reconnaissance ; mais divers obstacles empêchèrent de mettre à exécution cette bonne idée. Un heureux hasard vint s'offrir au comte pour l'exécution de ses vues philosophiques. Les villes de Bergara et de Beauvain se disputaient entre elles l'honneur d'avoir donné à l'Église un saint, qu'on devait appeler, selon Bergara, *saint Martin d'Aguirre*, et, selon Beauvain, *saint Martin de Loaynas*. Le Saint-Siège fut saisi de ce procès, et le pape donna une bulle en faveur de Bergara. On ne pouvait que célébrer par des fêtes un triomphe aussi honorable ; le comte fut chargé

de les diriger. Entre autres amusemens qu'il prépara, il y avait un opéra qui devait être exécuté par des amateurs de la province, appartenant à la première noblesse du pays, auxquels il distribua les rôles qu'ils devaient jouer. Après les répétitions qui furent jugées nécessaires, la représentation eut lieu avec un succès des plus brillans. La cordialité la plus franche régna parmi les personnes qui y prirent part : on était si enchanté les uns des autres, qu'il était impossible de se séparer sans fixer une époque pour se réunir de nouveau. Ce désir donna lieu à la formation de la *Sociedad Bascongada*. Une séance générale fut arrêtée, laquelle devait avoir lieu une fois par an. Le comte de Peña-Florida, toujours zélé pour les sciences, et attentif à tout ce qui pouvait en favoriser les progrès, fit tourner à leur profit les sentimens affectueux et les épanchemens de l'amitié.

Dans le mois d'août de 1765, la Société eut l'approbation du roi, qui nomma pour président le comte de Peña-Florida : cet honneur, il l'avait su mériter jusque-là par son zèle, et il ne fit que le justifier depuis par ses travaux. En 1766, il publia un *essai* sur la Société Bascongade, dédié au roi, dans lequel il rend compte de l'objet que cette corporation se proposait dans ses travaux. Il n'est pas dénué d'intérêt, en ce qu'il fait voir la tendance des esprits vers des améliorations

utiles. Outre le discours préliminaire sur la nécessité d'encourager l'agriculture, et sur les facilités qu'offrait pour cela le pays des provinces basques espagnoles, on y trouve un mémoire concernant, 1°. la diversité des terrains, la méthode pour les apprécier, avec l'exposé des plantes auxquelles ils sont le plus favorables, les engrais naturels et artificiels nécessaires aux prairies, la culture des terres pour le blé, enfin les travaux préparatoires dont il faut s'occuper pour faire la récolte; 2°. sur les plantations d'arbres; 3°. sur l'économie rurale, c'est-à-dire, sur le lin, le chanvre, la laine, la soie, le bétail, les chevaux, les mules et les abeilles.

Le second mémoire a pour objet le commerce et l'industrie, et la nécessité de réunir cette dernière à l'agriculture pour pouvoir en tirer un parti avantageux. On y examine l'origine, les progrès et l'importance du commerce, les améliorations dont il est susceptible chez les Basques-Espagnols, ainsi que sur les préjugés qui existaient en Espagne contre le commerce, et l'estime qu'on doit lui porter.

Le troisième mémoire du comte de Peña-Florida renferme des observations sur la salubrité publique, et les ravages de la petite vérole à Azcoitia, dans les années 1762 et 1763.

Le quatrième enfin comprend, entre autres conseils importans sur l'économie domestique,

la description d'une machine pneumatique pour conserver la viande sans être exposée aux atteintes de la corruption.

Parmi les objets qui appelèrent l'attention de la Société, le premier fut l'éducation de la jeunesse. C'est à elle que l'on doit la création du séminaire de Bergara, où furent bientôt réunis, sous la protection de la Société, un nombre considérable de jeunes gens appartenant à des familles distinguées, pour y recevoir une excellente éducation. Jusque-là les parens avaient été obligés d'envoyer leurs enfans dans l'étranger pour y recevoir une instruction convenable; grâce à cet établissement ils avaient désormais tous les moyens de les élever dans leur propre pays. De bons maîtres de mathématiques, de chimie, de physique, d'histoire, de dessin, leur apprenaient toutes les connaissances qu'ils auraient pu chercher hors de l'Espagne. Le collège parut digne de servir de modèle. La Société ne borna pas là ses soins; elle forma aussi une excellente maison de bienfaisance (hospice) dans la ville de Vittoria.

On voit, par cet exposé rapide, que la Société, sous la direction du comte de Peña-Florida, avait pris la véritable route, et qu'elle méritait d'être proposée pour modèle aux autres villes du royaume. En effet, l'ordonnance royale qui autorisait son établissement, en date du 8 avril 1765, portait expressément « que le but de sa réu-

nion était des plus louables, et entièrement conforme aux maximes que le roi cherche à répandre parmi ses sujets pour le progrès des sciences et des arts. S. M. voudrait même que l'exemple donné par les nobles des provinces basques fût imité par les gentilshommes des autres provinces du royaume, en provoquant comme eux des établissemens aussi utiles à la gloire de l'État. »

La Société continua à s'occuper sans relâche des objets de son institution, sans être pourtant imitée par les autres provinces, jusqu'à ce que quelques habitans de Madrid s'adressèrent, en 1775, au Conseil de Castille pour établir une semblable association dans la capitale, pour qu'elle pût servir de modèle à d'autres dans l'intérieur du royaume; ils faisaient mention dans leur demande des conseils et des règles que le magistrat vertueux et éclairé, comte de Campomanes, avait tracés à ce sujet, dans ses discours sur l'*industrie* et sur l'*éducation populaire*. Il n'est pas besoin de dire que le conseil, animé à cette époque de l'esprit dudit comte, qui en était le gouverneur (président), s'empressa d'adopter et de sanctionner des vues aussi éclairées et aussi patriotiques.

Dès que Madrid eut organisé la Société économique, et qu'à l'exemple des princes de la famille royale et de toutes les personnes de distinction, on s'empressa de s'y inscrire et d'en faire partie, on ne pouvait pas douter de l'influence

de cette association sur le système et sur la marche même du gouvernement en matière d'économie publique. Des mesures importantes furent prises, sur les représentations de la *Société économique* de Madrid, telles que la défense faite, par l'ordonnance du 9 juillet 1778, d'introduire dans le royaume des bonnets, des gants, des bas, des ceintures pour hommes, appelées *faxas*, et autres objets manufacturés en lin, chanvre, laine et coton; et l'ordonnance du 24 mars 1779, qui défend également l'importation de toute espèce d'habillemens, meubles, etc. Une autre ordonnance d'une importance majeure, celle du 18 mars 1783, fut également rendue sur un exposé de la Société de Madrid; elle déclare compatibles avec la noblesse les professions de tanneur, forgeron, tailleur, cordonnier, ébéniste, etc. Le conseil chargea aussi la Société d'examiner les réglemens des corporations de marchands, pour qu'elle lui proposât les moyens d'opérer des améliorations dans cette branche importante de la législation. Elle fut chargée également, par le même conseil, de tout ce qui avait rapport à l'établissement et à l'organisation des hospices, et à d'autres objets compris parmi ceux de son institution. Tout le monde connaît, par le rapport que Jovellanos fit en son nom au sujet du perfectionnement des lois agraires, et qui peut passer pour un traité d'économie publique espagnole,

la part que la Société prit dans les réformes essentielles que le gouvernement souhaitait de faire.

On peut voir dans les *Mémoires* de la Société de Madrid qu'aucun objet d'agriculture, d'industrie et de commerce n'échappait à la discussion ; que des prix étaient distribués chaque année à ceux qui approfondissaient le mieux les problèmes d'économie proposés par elle ; que l'on avait soin de faire connaître aux Espagnols tous les ouvrages importans qui paraissaient chez les nations étrangères sur ces matières. Deux institutions précieuses furent l'ouvrage de la Société de Madrid. La première est la création des écoles patriotiques gratuites, destinées aux filles pauvres, dans lesquelles on leur apprenait à faire des ouvrages à la portée de leur âge, en même temps qu'on leur donnait quelques modiques secours pour les engager à y concourir. On fit venir toutes sortes de machines pour filer et pour les autres opérations analogues. On réunit des fonds ; tous les gens riches s'empressèrent d'y contribuer. Le gouvernement y destina près de 100,000 fr., provenant des biens des Jésuites, pour établir un Mont-de-Piété, sous la direction et la surveillance de la Société, dans le but de fournir les matières premières en chanvre, laine et coton, aux femmes et aux filles pauvres, en leur procurant une occupation honnête qui leur donnât la subsistance, et pût les encourager au travail.

Ces écoles réussirent parfaitement : les curés de Madrid se prêtèrent à instruire les jeunes filles dans la doctrine chrétienne ; et par un accord unanime on chercha à améliorer la condition de la classe moins aisée du peuple, et à préparer le bonheur des générations à venir.

Une autre institution, qui dut son existence à la *Société* de Madrid, fut la *Société des Dames*, qui fit partie de la *Société économique*, avec l'approbation du roi, pour toutes les affaires industrielles qui avaient des rapports avec leur sexe. C'était la première association de cette nature qu'on eût jamais vue en Espagne, où l'on n'avait connu que des monastères, des congrégations pieuses, des confréries ou des réunions semblables de femmes. Voici ce qui donna lieu à la création de cette *Société*.

Dona Maria-Isidore-Quintina-Guzman y Lacerda, fille du comte d'Oñate, s'était fait connaître par une capacité singulière et une vaste instruction. L'université d'Alcalà lui avait décerné le grade de docteur en philosophie, réservé exclusivement jusque-là aux hommes, et cela sur la recommandation du roi, qui voulut abroger par ce cas spécial et exceptionnel toutes les lois et statuts existans à ce sujet. Après cette cérémonie, qui eut lieu avec une pompe extraordinaire, elle fut nommée membre honoraire de philosophie moderne par la même université, et conseillère



perpétuelle dans la même Faculté. L'Académie royale de l'histoire et la Société royale Bascongado la reçurent également dans leur sein.

Le duc d'Osuna, directeur à cette époque de la Société économique de Madrid, voulant imiter la conduite de ces corporations envers une dame qui honorait et son sexe et la classe de la grandesse d'Espagne, à laquelle elle appartenait, fit entendre à la Société qu'il serait très convenable et en même temps très agréable au roi de lui envoyer le diplôme de membre de la Société. La proposition fut accueillie par une acclamation générale. Des égards pour le duc président, et l'intérêt que la duchesse sa femme avait pris à la Société, ainsi que quelques opérations d'économie rurale et industrielle qu'elle avait encouragées dans ses États, portèrent quelques membres à demander aussi l'admission de la comtesse de Benavente, duchesse d'Osuna. On avait agité, depuis le commencement de l'existence de la Société, la question sur la convenance d'y admettre des dames, distinguées par leur rang et par leurs lumières en matière d'industrie propre à leur sexe, afin qu'elles pussent diriger les occupations de la Société à ce sujet; mais des considérations faciles à deviner avaient fait suspendre toute décision sur cette affaire. On reprit la discussion, pour laquelle on forma une junta spéciale; et, avant qu'elle l'eût terminée, la Société reçut un ordre du roi, trans-

mis par le comte de Florida-Blanca, et exprimé dans les termes suivans :

« Le roi pense que l'admission de dames distinguées par leur naissance et leurs lumières, pour traiter, dans des réunions séparées, sur les meilleurs moyens d'encourager la vertu, l'amour du travail et de l'industrie, compatibles avec leur sexe, serait très utile pour la capitale. S. M. croit qu'en choisissant celles qui méritent mieux cet honneur par leurs qualités, elles pourraient conférer ensemble sur les moyens de fixer les bases d'une bonne éducation, épurer les mœurs par leur exemple et leurs écrits; rendre général l'amour du travail, mettre des bornes au luxe, qui dévore les fortunes, et qui est essentiellement ennemi du mariage; enfin, faire agréer pour les ornemens de leur sexe, les objets de manufacture nationale, de préférence à ceux de fabrique étrangère. S. M. se plaît à croire qu'à l'exemple de tant de dames qui furent jadis l'orgueil de la monarchie espagnole, celles d'aujourd'hui, avec les talens dont elles sont douées, suivront leur glorieux exemple, et que l'on verra des résultats aussi satisfaisans pour la prospérité nationale, si l'on parvient à établir des Sociétés de dames, que ceux dont on a eu lieu de s'applaudir par suite de l'intitution des Sociétés économiques. »

Saint-Ildefonse, 27 août 1787.

Le comte de FLORIDA-BLANCA.

Quatorze dames de la première noblesse de l'Espagne furent incontinent nommées pour composer l'association ; d'autres dames ambitionnèrent l'honneur de lui appartenir. Pour comble de bonheur, Leurs Altesses Royales les infantes d'Espagne s'y firent inscrire comme membres. La Société nouvelle se livra avec ardeur à l'organisation des écoles, et à d'autres objets de bienfaisance analogues à leur sexe. Elle rendit d'éminens services à la cause publique. Les dames prirent même un arrêté honorable et digne de leur patriotisme éclairé ; elles s'engagèrent à ne porter aucun ornement propre à leur sexe, qui n'eût été manufacturé dans les fabriques nationales.

Cette noble émulation de patriotisme et de bienfaisance de la Société de Madrid passa de la capitale dans les provinces. Le nombre des villes qui demandèrent au gouvernement l'autorisation nécessaire pour former des sociétés économiques fut considérable. En 1787, il était de plus de cinquante-quatre.

Aussitôt que le gouvernement eut réussi à intéresser les principaux citoyens, dans les villes les plus considérables, aux progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, il s'empressa de s'adresser à eux et de leur demander leur avis sur toutes les améliorations qu'il avait dessein d'ordonner. Les rapports des *sociétés* économiques

sur une foule d'objets qui concernaient l'administration intérieure des provinces ou des mesures générales pour tout le royaume, justifient hautement la prévoyance qui les avait établies. Des flots de lumière jaillirent de ces assemblées patriotiques : tous les hommes éclairés répondirent à l'appel du gouvernement, qui parlait au nom de la patrie dont il ne voulait que la prospérité. Lorsqu'il était question d'une mesure générale d'administration, on pouvait compter désormais sur les lumières et les observations pratiques de l'élite des citoyens. Les lois, qui, après que les Cortès furent tombées en désuétude, étaient faites d'ordinaire par des jurisconsultes souvent peu instruits dans le droit espagnol, et sans qu'ils eussent presque jamais les connaissances nécessaires en matière d'économie civile, pouvaient être à l'avenir préparées, élaborées dans ces assemblées composées d'hommes réunissant aux principes théoriques l'expérience qui les éclaire et les modifie souvent avec avantage. A cette grande utilité de l'établissement des sociétés économiques il faut ajouter d'autres résultats non moins précieux, tels que la création d'un grand nombre d'écoles gratuites pour l'enseignement des mathématiques, du dessin, de l'agriculture, du droit public, que ces corporations établirent; la lecture d'ouvrages utiles répandus généralement, la correction du style et la perfection

du langage, suite nécessaire de l'examen et de la discussion publique de toutes sortes de matières.

Campomanes avait bien raison de dire : « Le zèle patriotique de la nation réunie peut seul rendre la vie à l'industrie ; les efforts de quelques individus isolés ne seraient point suffisans ; la protection même du ministère ne produira que peu de bien, si la nation elle-même ne prend connaissance de sa situation, si elle n'apprécie point les obstacles qui s'opposent aux progrès de l'agriculture et des arts, et si elle ne prend pas les moyens convenables pour les surmonter. Cette surveillance salutaire et générale ne peut s'obtenir que par des associations permanentes ; des sommes immenses ont été destinées par le gouvernement, dans le courant de ce siècle, au rétablissement des manufactures ; aucun autre gouvernement en Europe n'aura certainement fait des déboursés plus considérables pour atteindre ce but ; mais un gouvernement, quel que soit son pouvoir, ne réussit à rendre la vie à l'agriculture et à l'industrie, qu'avec la coopération éclairée de ses subordonnés. Il faut augmenter, par tous les moyens possibles, la population, en réunissant l'agriculture avec l'industrie rurale. Pour obtenir des engrais, il faut songer à élever des bestiaux ; il faut perfectionner les lois agraires, celles qui concernent la propriété ; il faut former des écoles d'agriculture pratique,

répandre partout l'instruction et les idées utiles, honorer toutes les professions, rendre la liberté au commerce, favoriser la circulation, supprimer les taxes et les impositions fâcheuses, telles que l'*alcabala*, et remplacer ces impôts onéreux et nuisibles au commerce par d'autres impôts qui ne gênent en rien sa marche libre et naturelle. »

Jamais, dit M. de Sempère, on n'a tant imprimé en Espagne de livres nationaux ou traduits des langues étrangères sur les mathématiques, la physique, la chimie, la botanique et l'économie civile, qu'après l'établissement des Sociétés économiques; jamais il n'y eut autant de zèle et d'ardeur pour encourager l'agriculture, l'industrie et le commerce; enfin, jamais on n'a fait tant de dons pour ces objets, ni tant de sacrifices de temps et de travail que depuis la création de ces établissemens.

Sans doute les Sociétés économiques n'ont pas produit partout des résultats aussi satisfaisans; dans quelques petites villes surtout, où des personnes, plus jalouses de se rendre agréables au ministère que de remplir le but de leur institution, se contentèrent de demander l'autorisation pour se réunir, et ralentirent bientôt leur zèle. Les Sociétés devant se suffire à elles-mêmes et se procurer des fonds pour la fondation des prix, l'établissement des écoles, l'achat des livres, des machines, etc., ce n'était pas dans de petites

viles que les fortunes peu considérables pouvaient les fournir; ce n'était pas tout, d'ailleurs, que d'être nommé *directeur*, *censeur* ou *secrétaire* de l'association, il fallait, de plus, avoir les connaissances nécessaires, et il arrivait parfois qu'on en manquait.

Une autre cause contribua aussi à ralentir les progrès des Sociétés dans les petites villes; ce fut la jalousie qui s'éveilla contre elles de la part des tribunaux inférieurs, des municipalités et autres autorités civiles, peu disposées à partager leur pouvoir avec une corporation nouvelle, dont l'accès auprès du monarque ou de ses ministres pouvait, sinon nuire à leur protection, du moins à leur avancement. On sait que ces petits despotes des villes secondaires sont singulièrement ombrageux; accoutumés à tout diriger jusqu'alors dans certaines branches de police municipale, telles que les hospices, les dépôts de mendicité, les plantations, la propreté des rues et autres travaux publics, ils suscitérent toute sorte de tracasseries aux nouveaux corps chargés de l'inspection et de l'amélioration de ces divers objets; néanmoins ces obstacles étaient surmontés graduellement par la vigilance du gouvernement, et on serait parvenu à les détruire entièrement.

Dans les villes considérables du royaume, les Sociétés économiques secondèrent les vues pa-

triotiques du gouvernement. Telle fut celle de Valence, qui n'épargna aucun soin pour encourager l'industrie de cette province, principalement les fabriques de soie. Il en coûta beaucoup à l'administration, quoique appuyée par les conseils des hommes éclairés de ce pays, pour décider les manufacturiers à abandonner leur ancienne méthode, en la remplaçant par les procédés dont on se servait à Lyon pour la filature et la teinture de la soie. A la fin on prêta l'oreille à ces conseils, et la junte de commerce de Valence parvint à introduire la manière de filer, appelée à la *Vaucanson*. La Société économique travailla de toutes ses forces pour atteindre le même but et pour introduire d'autres améliorations semblables. Le 14 juillet 1776 les personnes les plus recommandables de Valence, tant ecclésiastiques qu'appartenant à la noblesse et à la classe aisée du commerce, se réunirent pour la première fois avec l'approbation du roi. Il n'y avait là, comme dans toutes les autres corporations de cette nature, aucune place marquée, si ce n'était celles du directeur et du secrétaire; les autres membres se plaçaient dans l'ordre de leur arrivée. L'archevêque de Valence, qui jouissait de la considération due à sa dignité et à ses vertus, et qui avait droit à d'éminentes distinctions par les dons considérables qu'il avait faits à la Société, s'asseyait avec tous



les autres membres, et il refusa la place d'honneur qu'on lui offrait. Un an après cette création, la Société publiait déjà ses *Instructions économiques des amis du pays de Valence*, chez Montfort, un vol. in-4°; on y traitait des objets qui devaient fixer l'attention de la Société, en attendant la formation définitive de ses réglemens, savoir : l'amélioration de la police des villes, l'agriculture, les arts et métiers, le commerce et la navigation.

Quelques troubles éclatèrent dans le sein de la société de Valence : l'intervention des tribunaux devint nécessaire ; mais cet orage fut bientôt dissipé, et l'association reprit ses paisibles travaux. Les bornes qui conviennent à cet écrit ne nous permettent pas d'en faire le détail, qui nous menerait trop loin ; il suffira de dire que l'attention se porta principalement vers l'amélioration progressive de l'industrie locale, celle qui concerne la soie, et que l'on y réussit.

M. de Laborde dit avec raison, en parlant de l'institution des sociétés économiques, que leur utilité aurait été bien plus grande si l'on eût affecté des fonds à ces établissemens, et que leurs progrès avaient été lents en général, par ce motif, à l'exception des sociétés de la Biscaye et d'Aragon. Voici le tableau des dépenses faites par celle de Valence. La modicité des fonds frappera sans doute l'esprit des lecteurs. La première colonne

exprime ce qui est donné chaque année par la Société ; la seconde, ce que l'archevêque de Valence voulut bien ajouter à la première somme.

	Société.	Archevêq.
Pour l'encouragement des bonnes mœurs,		
prix de mille réaux chacun.....	8,000	8,000
Pour encourager l'agriculture.....	2,250	2,250
Pour secourir les laboureurs malheureux,		
prix de mille réaux chacun.....	6,000	6,000
Pour les fabriques de soie.....	1,300	1,300
Pour le travail des femmes.....	9,000	
Pour les ouvrages en linge.....	4,000	1,200
Pour le dessin.....	9,000	9,000
Industrie, manufactures, commerce....	2,250	
La pêche.....	3,600	
L'industrie des champs.....	6,000	
		<hr/>
Total des réaux.....	51,400	27,750
		<hr/>
En livres tournois.....	12,850	6,937

Nous ne parcourrons pas toutes les villes d'Espagne, dans lesquelles des sociétés économiques furent formées par suite de l'appel que fit le gouvernement au patriotisme des gens éclairés, et après la lecture du *discours sur l'industrie populaire* du comte de Campomanes, où il conseillait la formation de semblables associations ; celles de Séville, Majorque, Saragosse, Tudela et autres, rendirent de grands services à la cause nationale, en encourageant la récolte et la fabrication de la soie, et d'autres produits d'agriculture, en créant partout des écoles élémentaires de dessin, de chimie et de mathématiques.

A la vue de cet élan patriotique , on éprouve un sentiment d'estime et de reconnaissance pour le gouvernement qui l'avait provoqué par ses conseils, et par le canal des écrits de ses plus hauts fonctionnaires. On est en même temps agréablement surpris de voir cet empressement d'un aussi grand nombre d'hommes éclairés. Il y a certes de quoi se féliciter, quand on considère que ce qu'on appelait l'instruction publique des universités, n'était qu'une scolastique inutile, plus propre à égarer les esprits qu'à les conduire aux véritables connaissances. Sans doute les soins et les travaux des sociétés économiques n'auraient point suffi seuls pour ramener la prospérité et le bonheur, sans l'abrogation d'une foule de lois absurdes, et sans le renversement des institutions ennemies de la liberté et du bien-être des citoyens ; mais il était sage de répandre partout les bonnes idées, et de préparer les esprits par des discussions qui pussent amener un jour des réformes essentielles. Or, c'est ce que les sociétés économiques auraient fait en partie, en secondant les vues du gouvernement, si des circonstances malheureuses ne les eussent pas contrariées.

Nous terminerons ce chapitre par le témoignage d'un des hommes les plus éclairés de l'Espagne sur l'utilité des travaux des sociétés économiques.

Jovellanos disait en 1795, dans son mémoire sur le perfectionnement de l'*agriculture et des lois rurales*, que les sociétés économiques travaillaient sans cesse et qu'elles employaient leur zèle et leurs lumières au perfectionnement des arts utiles, et spécialement l'agriculture, objet principal de leurs veilles. Quoique partout persécutées par la paresse et l'ignorance, quoique méprisées et insultées par les préjugés et l'envie, combien d'expériences utiles ces sociétés n'ont-elles pas faites! combien de vérités importantes n'ont-elles pas examinées et communiquées au public! leurs extraits, leurs mémoires, leurs dissertations couronnées et publiées, suffisent pour prouver que dans la courte période qui s'est écoulée depuis leur établissement jusqu'à ce jour, on a plus et mieux écrit sur les matières qui tendent au bonheur d'une nation, que dans les deux siècles précédens, et d'aussi utiles travaux ayant été faits sans le secours des sciences utiles, sans protections et sans moyens, même sans l'appui de l'opinion, que ne feraient pas les sociétés économiques dans une époque où les principes des sciences exactes et naturelles seraient partout répandus, et le peuple préparé à écouter leurs leçons; où enfin elles s'occuperaient de rapprocher l'instruction de l'intérêt particulier, objet essentiel qui doit exciter la sollicitude de tout bon gouvernement.

## CHAPITRE VI ADDITIONNEL.

Population. — Finances. — Armée. — Marine.

LES améliorations, quoique partielles, introduites avec une lente progression dans le régime de l'État, depuis le commencement du siècle, ne laissèrent pas de produire leur effet. Uztariz écrivait vers cette époque ( et d'autres économistes espagnols l'ont répété après lui ), que le nombre des habitans de l'Espagne ne s'élevait pas alors au-dessus de 7,500,000 âmes. Sans contester l'exactitude de ce calcul, le cens de 1768 porte déjà le nombre à 9,300,804. En 1787 et 1788 les données statistiques le faisaient monter à près de onze millions.

Ce sont les bonnes lois appropriées aux besoins des peuples qui contribuent le plus efficacement à leur développement et à leur bonheur. Aussi cet accroissement de la population était-il plus remarquable dans les provinces où le mode d'administration intérieure était mieux entendu. La Catalogne et Valence, favorisées par leur position topographique, qui leur donnait de la facilité pour l'exportation de leurs denrées et des pro-

duits de leurs manufactures, ayant surtout un système d'impôt (le *catastro* ou l'*equivalente*) moins opposé à la liberté commerciale, ces deux provinces, dis-je, obtinrent une augmentation rapide de population et de richesse. D'après les calculs faits à l'intendance de Valence en 1770, la valeur des fruits commerciaux de la province montait tous les ans à 65 millions de livres tournois, sans compter les fruits provenant des jardins, et les comestibles que l'on consommait dans le pays. Cet avancement de l'agriculture amena l'accroissement progressif de la population dans cette province. Lorsqu'en 1718 on fit la répartition de l'impôt nommé l'*equivalente*, on trouva qu'il existait 255,080 âmes. Il y en avait 604,612 lors des levées pour le service de l'armée en 1761. Le dénombrement que le comte d'Aranda fit faire en 1768 donna le nombre de 716,886; vers la fin du dernier siècle, on le faisait monter à un million. (1)

La Catalogne avait fait, pour sa part, de semblables progrès; le commerce d'Amérique n'étant plus soumis aux entraves qui l'avaient gêné jusqu'au règne de Charles III, il prit un essor rapide, qui fut suivi d'un grand accroissement de population. Uztariz avait déjà prouvé par des calculs conformes à la vérité (2), que la dépopu-

(1) CAVANILLES.

(2) *Théorie et Pratique de Comm. et de Marine*, ch. 12.

lation de l'Espagne ne venait pas de l'émigration en Amérique, puisque les provinces les plus peuplées étaient précisément celles qui envoyaient plus de monde dans les colonies espagnoles. Ces provinces étaient la Cantabre, la Navarre, les Asturies, les montagnes de Santander et la Galice. Il ajoutait que le système colonial des Anglais et des Hollandais n'avait certainement pas contribué à diminuer la population de ces États.

Les judicieuses réflexions de l'économiste espagnol se trouvaient pleinement confirmées par l'impulsion donnée à l'activité des Catalans par suite des principes favorables à la liberté de commerce que le gouvernement de Charles III eut le bon esprit d'adopter.

L'accroissement de la population fut moins sensible dans les provinces de l'intérieur de l'Espagne. Sous un système d'impôt aussi onéreux et vexatoire que l'*alcabala* et les *millones*, sans moyens de communications faciles pour l'exportation ou la vente de leurs productions, les deux Castilles, quoique appelées par la nature de leur sol à une grande richesse, gémissaient sous la négligence de l'administration et par les obstacles des localités, dans un état voisin de la pénurie. Cependant telle était l'impulsion générale et bienfaisante donnée dans tout le royaume, que ces provinces, dans une situation si précaire, augmentaient encore le nombre de leurs habitans.

L'accroissement général de la population et de la richesse nationale est démontré par l'augmentation du revenu public. En 1760 les états du ministère des finances portaient la recette à 392,506,410 réaux. Les tableaux ci-après font voir que vers la fin du règne de Charles III, elle montait déjà bien plus haut : peu de temps après sa mort, elle se trouvait doublée.

Tableau général des Finances dans le continent de l'Espagne en 1778.

REVENUS.	RÉAUX DE VELLON.		LIVRES TOURNOIS.	
	r.	m.	l.	s. d.
Revenus domaniaux (1) . . .	18,922,989	16	4,730,747	5 6
Droits de chancellerie (2) . . .	7,025,205	26	1,781,304	12 6
Sur le clergé (3) . . . . .	42,547,392	»	10,636,560	» »
Rentes générales (4) . . . . .	331,823,353	27	82,955,716	14 6
Rentes provinciales . . . . .	122,857,613	»	30,714,353	10 »
Impôts isolés (5) . . . . .	222,646,461	12	55,666,615	2 4
Impôts particuliers de quelques provinces (6) . . . . .	31,488,860	»	7,872,215	» »
TOTAL . . . . .	777,311,861	23	194,357,512	4 10

(1) En ce, non compris le produit des terres domaniales, ni celui des mines exploitées pour le compte du roi dans le continent de l'Espagne.

(2) En ce, non compris le produit des lettres de noblesse, de reconnaissance de noblesse, de légitimation, de dispense, etc., etc.

(3) En ce, non compris les *quindennas*, les *espolios y vacantes* et les *temporalidades*.

(4) En ce, non compris le produit des postes, des indulges sur les vaisseaux, du soufre, du vif-argent, de la cire à cacheter, de la poudre à tirer.

(5) En ce, non compris le produit des *frutos civiles*, de *siete rentas*, l'impôt sur le cochon, sur le poisson et sur les épiceries.

(6) En ce, non compris la contribution unique de l'Aragon et du royaume de Valence, ni les impôts de la Biscaye.

(Laborde, tome IV, page 501.)



Peu de temps après la mort de Charles III, le revenu public offrait les résultats suivans :

*Etat représentatif des fonds versés dans le trésor général de Sa Majesté, et des paiemens qui ont été faits dans l'année 1791.*

*Entrée des rentes générales et provinciales, 1791.*

	Réaux de vell. Mar.
Rente du tabac.....	55,041,433 23
Rentes provinciales.....	65,405,872 14
Des salines.....	16,560,550 16
Rentes générales.....	133,306,782 33
Eau-de-vie.....	71,205
Laines.....	13,093,518 33
Effets extraordinaires ou parties casuelles.	8,900,358 19
Produit du plomb et cartes à jouer.....	656,985 7
<i>La casa de aposento</i> .....	891,553 33
<i>Proprios y arbitrios</i> .....	486,932 4
L'impôt sur la bière.....	11,007 3
Papier timbré.....	4,424,820 31
Droit de taverne.....	213,038 4
Droits affermés.....	8,305,956 4
Fabriques de draps.....	6,177,774 20
Argent effectif dans le trésor à la fin de 1790.	99,836,037
Rentes et revenus des Indes.....	142,456,768 32
<b>Total des rentes.....</b>	<b>555,830,832 18</b>
Demi-annates.....	793,265 3
Lanzas.....	535,972 22
Amendes prononcées par les tribunaux..	223,859 29
Pour des grâces accordées par la chambre de Castille.....	521,642 15
	<hr/>
	557,905,572 19

	Réaux de vell. Mar.	
<i>Ci-contre</i> .....	557,905,572	19
Pour le produit des pâturages de la Serena.....	310,236	
Pour la rente des maîtrises.....	1,205,307	16
Pour le cautionnement des greffiers, notaires.....	485,288	8
Pour l'impôt de <i>subsidio</i> et de l' <i>escusado</i> et pensions ecclésiastiques.....	4,337,741	30
Pour l'impôt des bulles de la Cruzada....	20,441,279	
Pour l'impôt affermé de la Casa-Escusada.....	9,130,522	32
Pour la loterie.....	5,115,333	
Pour tout ce qui a été perçu par le trésorier jusqu'à la fin de son service....	133,600,754	8
Pour traites retirées qu'on ne peut pas payer, et pour lesquelles on a donné des bons en paiement.....	4,507,579	20
Pour des vales remis outre-mer.....	5,489,499	20
Pour les consentimientos suivant les reçus donnés par le trésorier de l'armée....	57,959,572	11
Total.....	800,488,687	1

*Sortie des fonds, ou leur emploi en 1791.*

Payé aux maisons royales pour solde et dépenses ordinaires et extraordinaires.....	47,740,929	6
Aux bureaux des dépêches et grande trésorerie.....	8,977,395	2
Aux officiers de justice et tribunaux séant à Madrid ou en province.....	19,759,879	13
Pour les pensions des finances.....	3,336,698	14
Pour des traitemens de portions congrues à des ecclésiastiques.....	9,201	
Total.....	79,824,103	1

	Réaux devell. Mar.
<i>De l'autre part</i> .....	79,824,103 1
Aux ambassadeurs et envoyés aux cours étrangères .....	9,316,729
Pour les trois pour cent et gratifications.	4,854,598
Pour dépenses extraordinaires des finances.	82,551,362
Aux trésoriers et payeurs des finances..	34,768,930 4
Pour le quatre pour cent de valeurs royales.	17,373,498 17
Quittances, et reçus approuvés et liquidés.	146,829,025 5
Pour créances testamentaires.....	5,321,050 3
Pour traites, billets et créances libérés par la trésorerie.....	11,930,597 4
Pour l'équipement et habillement des troupes .....	8,960,820 4
Pour la provision générale des vivres pour l'armée de terre.....	25,744,297 83
Gardes-du-corps et hallebardiers.....	4,748,678 9
Gardes espagnoles et wallonnes.....	12,521,918 24
Invalides et milices.....	58,797,784 11
Au régiment d'artillerie et son état-major.	7,213,314 24
Cavalerie et dragons.....	22,799,643 27
États-majors des places.....	7,401,014 20
Officiers-généraux.....	5,935,261
Aux ministres de la guerre et des finances.	4,566,449 2
A des individus qui ne sont pas classés dans les corps qui servent.....	5,396,030 11
Au corps des ingénieurs.....	1,616,334 14
Aux veuves, pour le restant de la remise des six doublons.....	22,675 22
Pour les pensions de la guerre.....	2,035,172
Pour la gratification des aumônes du dé- partement de la guerre.....	652,211 6
	<hr/>
	309,381,460 30

	Réaux de vell. Mar.
<i>Ci-contre</i> . . . . .	509,381,460 30
Les familles d'Oran et les Maures de paix. . . . .	60,461 33
Soldes et dépenses de la marine . . . . .	34,710,646 33
Soldes et dépenses des hôpitaux . . . . .	9,536,783 27
Dépenses des fortifications et artillerie . . . . .	26,319,222 18
Dépenses extraordinaires de la guerre . . . . .	31,876,133 10
Pour dépenses allouées aux trésoriers de la guerre . . . . .	132,079,686 8
Aux monts-de-piété militaire et du minis- tère . . . . .	4,723,654 2
Total . . . . .	800,488,687 17

*Détails des dépenses des maisons royales comprises dans  
l'article 1<sup>er</sup> des dépenses du compte précédent.*

Pensions allouées aux sérénissimes princes enfants et infantes (1) . . . . .	5,972,000 »
A la maison du roi et ses agrégés . . . . .	22,065,987 2
A l'écurie royale et ses employés . . . . .	12,048,106 1
	<hr/>
	40,086,093 3

(1) M. Canga Arguelles dit, dans son *Dictionnaire des Finances* (\*), que les assignations faites aux princes de la maison royale, en 1772, étaient celles qui suivent :

Au prince des Asturies . . . . .	2,000,000 réaux.
A la princesse des Asturies . . . . .	549,999
A l'infant leur fils aîné . . . . .	1,512,500
A chacun des infants frères du roi . . . . .	1,650,000
A l'infant d'Espagne duc de Parme, frère du roi . . . . .	785,000
A chacune des infantes, sœurs du roi . . . . .	549,999
	<hr/>
Total . . . . .	7,047,498

(\*) Article *Alimentos de las personas reales*.

	Réaux de vell. Mar.
<i>De l'autre part</i> . . . . .	40,086,093 3
Aux anciens domestiques de l'infant don Louis . . . . .	176,791 5
Aux domestiques de l'infant don Carlos..	6,720 »
Pour des comptes et relations particulières.	41,589 29
Aux nourrices . . . . .	96,553 18
Aux couvens, paroisses, congrégations, chapelles et hôpitaux . . . . .	775,417 2
Aux premiers domestiques, cameristes et autres . . . . .	653,851 10
Aux différens domestiques qui ne sont pas portés sur les états . . . . .	783,703 15
Médecins, chirurgiens, apothicaires . . . .	52,343 13
Peintres, sculpteurs et architectes . . . . .	292,135 26
Aux fabriques des tapis, porcelaines et horlogeries . . . . .	1,473,916 21
Aux veuves, pupilles de la maison du roi, écuries et autres . . . . .	1,856,965 21
Pour les pensions, consignations et autres dettes que Sa Majesté avait contractées comme prince des Asturies . . . . .	884,355 32
De même, pour la reine . . . . .	860,491 30
Total . . . . .	47,740,929 6

Il faut que des vicissitudes importantes aient eu de l'influence sur le revenu public, ou bien que les calculs aient été basés sur des données différentes, car Bourgoïn affirme que la recette totale de 1784 ne fut que de 685,068,068 réaux, et en 1787, de 616,295,657; ce qui résultait du *compte rendu* de Llerena, ministre des finances,

qui, malgré la désaffection qu'on lui porte à cause de son élévation rapide, fut le premier qui, par cet acte de courage, appela la discussion publique sur l'administration des finances du royaume.

Selon le même ministre les frais de perception de l'impôt étaient d'un douzième.

Quoi qu'il en soit, à mesure que le revenu de la couronne prenait de l'accroissement, les dépenses devenaient aussi plus considérables; elles excédaient même de beaucoup la recette. On ne peut nier que l'administration de Charles III n'ait dépensé des sommes énormes pour la construction des chemins et des ponts, pour l'embellissement de la capitale et des principales villes du royaume, pour l'établissement des manufactures, enfin pour une foule d'autres améliorations qu'il créa dans beaucoup de provinces; mais ce furent surtout les guerres dans lesquelles il se laissa imprudemment entraîner, qui nécessitèrent d'énormes dépenses pour l'armée et pour la marine: l'une et l'autre furent montées, il est vrai, sur un pied digne de la nation espagnole; mais autant les sacrifices qu'exigent des guerres entreprises pour la défense des intérêts nationaux doivent être peu regrettés, autant les sommes employées dans des entreprises qu'un pareil but ne peut justifier doivent l'être toujours beaucoup.

Le système onéreux des *rentes provinciales* appela l'attention du gouvernement: un décret

fut rendu en 1785, et envoyé aux intendans des provinces avec des instructions sur la manière de l'exécuter. Le résultat ne répondit pas aux flatteuses espérances qu'on avait formées.

Charles III alloua aussi des sommes considérables pour l'acquittement de la dette publique. Il affecta, en 1760 et 1761, 10 millions de réaux à ce service : cette somme fut portée à 30 millions en 1762. Par suite de ces mesures, et par celle qui ordonna, en 1782 et 1794, de recevoir pour versement des emprunts la troisième et la quatrième partie des créances sur le trésor, il y eut la diminution ci-après de la dette publique :

Les créances montaient à . . . . .	1,000,000,000
Elles sont maintenant réduites à . . . . .	98,216,851 21 (*)

L'armée ne pouvait qu'attirer d'une manière spéciale l'attention d'un prince qui, ayant couru plus d'une fois les chances des combats, avait été placé sur le trône de Naples par suite d'une bataille, et qui n'était pas d'ailleurs étranger aux inspirations de la gloire. Des ordonnances réglèrent convenablement, à diverses époques, l'organisation de l'armée ; d'excellens réglemens en assurèrent la discipline, le nombre des régimens fut augmenté considérablement, l'armée fut mise, en un mot, sur un pied respectable ; mais,

(\*) M. CANGA ARGUELLES. Article *Creditos del reinado de Felipe V.*

après les campagnes de 1745, 1746 et 1747, elle avait languï dans l'inaction, et cette circonstance eut une influence défavorable sur l'esprit martial des Espagnols; car il en est des talens militaires comme de toutes les vertus, ils dépérissent lorsqu'il n'y a pas des occasions de les employer avec utilité et gloire. On n'avait pas fait de campagnes, dans la véritable acception de ce mot, depuis la paix de 1748; on ne peut pas donner ce nom à celle de Portugal, dont la durée fut si courte et si peu féconde en événemens, non plus qu'aux expéditions contre Alger en 1775, et de Buénos-Ayres en 1776, lesquelles n'offrirent que des opérations partielles ou passagères, et fournirent par conséquent peu d'occasions au courage, peu d'alimens à l'expérience, selon l'expression de Bourgoïn. (1)

Il faut ajouter à ces considérations que le gouvernement avait pendant long-temps négligé d'entretenir l'esprit militaire. On a remarqué, avec raison, que la vie des officiers espagnols dans leurs garnisons n'était propre qu'à engourdir leurs facultés. Cette vie monotone et obscure, cet isolement qui n'était interrompu par aucune réunion destinée à apprendre les grandes manœuvres, ne pouvaient que les tenir dans l'ignorance et assoupir en même temps toute leur activité. C'était peu que de savoir faire manœu-

(1) *Tableau de l'Espagne moderne.*



vrer un régiment ou plutôt un bataillon pour apprendre la grande guerre, puisque ce régiment ou ce bataillon, mis dans le cas de prendre part aux opérations d'un corps d'armée, devait se trouver embarrassé dans ses mouvemens, n'en ayant pas acquis l'habitude. De pareilles troupes ayant affaire à des généraux ennemis bons tacticiens et commandant des armées exercées, soit pendant la guerre, soit dans les loisirs de la paix, ne pouvaient suppléer à l'ignorance des grandes opérations stratégiques que par leur courage, et on sait que le courage échoue souvent contre l'habileté; on a eu occasion, depuis la mort de Charles III, d'éprouver les soldats espagnols; on les a toujours trouvés braves et courageux devant l'ennemi, sans avoir cependant remporté souvent des triomphes éclatans sur le champ de bataille, et cela faute d'instruction de leur part dans les grandes manœuvres: c'était là aussi le fruit du peu d'attention ou plutôt de la négligence du gouvernement au sujet de la tactique militaire. Les camps annuels d'exercice pour les manœuvres des diverses armes ont dû être de tout temps considérés comme très utiles pour conserver et avancer même les connaissances militaires; mais ils deviennent bien plus qu'utiles, car ils sont indispensables dès que les nations voisines exercent habituellement de cette manière leurs armées en temps de paix; autrement on risque de rester

fort au-dessous d'elles un jour, lorsqu'il s'agira de vider les querelles dans les combats : c'est de la science militaire que dépend presque exclusivement la destinée d'un État ; il est temps encore pour l'Espagne d'y penser mûrement. (1)

Une telle négligence doit nous étonner d'autant plus de la part de Charles III, qu'il mit un soin tout particulier à créer ou protéger les établissemens qui pouvaient former des officiers instruits dans l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et le génie. Il y eut à cet égard sous son règne une heureuse révolution. Les écoles militaires du port Sainte-Marie pour l'infanterie, que dirigea avec tant de succès le brave et vertueux général don Gonzalo Ofarril, sous les ordres du comte d'O-Reilly ; celle d'Ocaña pour la cavalerie, à laquelle présidait le général Ricardos ; et celle de Ségovie pour l'artillerie, repeuplèrent l'armée de sujets distingués. La haute noblesse reprit le goût des armes, qu'elle avait presque entièrement perdu sous les derniers rois de la dynastie autri-

(1) Un officier-général insistait auprès de Charles IV pour réunir quelques régimens et leur apprendre la nouvelle tactique militaire introduite dans les armées, en Europe, pendant la révolution française. *Ne me parlez pas*, répondit le roi, *de réunions de troupes*. Il se pouvait que cette réunion eût alors quelques inconvéniens ; mais malheur au pays qui néglige en temps de paix l'art de la guerre, lorsqu'il se trouve surtout dans le voisinage des nations puissantes et guerrières.

chienne; et l'on peut affirmer que si d'aussi excellens élémens de prospérité militaire eussent été mis en jeu par une administration plus prévoyante, et surtout moins déconsidérée que celle de Charles IV, on aurait pu obtenir d'autres résultats dans les guerres auxquelles l'Espagne prit part sous ce monarque.

Parmi les écoles militaires que nous venons de nommer, celle de Ségovie pour l'artillerie eut une protection spéciale à raison de son importance. Un habile Italien, le comte de Gazola, qui avait suivi Charles III en Espagne lorsque ce prince y vint prendre possession de la couronne, s'appliqua, avec tout son talent et de toutes ses forces, à régénérer l'artillerie espagnole. Le règlement de 1762, qui fut son ouvrage, créa quatre départemens d'artillerie; savoir, à Barcelonne, à Valence, à Séville et à la Corogne. Quatre bataillons de sept compagnies, y compris deux de mineurs, y avaient été organisés à l'instar de ceux d'infanterie. Le collège d'artillerie de Ségovie fut fondé en 1764, pour procurer aux élèves destinés à cette branche du service militaire une instruction générale et complète dans toutes les sciences dont les connaissances sont indispensables pour une des parties les plus essentielles du système militaire moderne. Des sujets d'un grand mérite, soit dans la carrière des armes, soit dans d'autres branches de l'administration,

sont sortis de cette école célèbre <sup>(1)</sup>. Le comte de Gazola mourut en 1780 ; le général comte de Lacy le remplaça dans la direction générale de l'artillerie. Il porta à cent le nombre des élèves dans le collège de Ségovie. Il créa dans cette ville un cinquième département d'artillerie et un cinquième bataillon : on lui dut surtout la formation d'une école pratique des mines, des *feux d'artifice* et d'*attaque et défense des places*, établissement de la plus haute importance pour l'application des principes théoriques aux travaux de la guerre.

Les fonderies de canons avaient été à peu près inconnues en Espagne sous les rois de la maison d'Autriche. Autrefois les canons et les munitions de guerre venaient de l'étranger. Le docteur Francisco Villabolas, médecin de Charles V, écrivait en 1534, au moment où l'on se prépa-

(1) Parmi les professeurs qui ont travaillé avec gloire dans cet important établissement, on doit nommer Guianini, membre de l'Institut de Bologne, connu par son ouvrage, écrit en latin, sur les *Sections coniques*, et un *Traité sur l'Électricité*, sans parler d'un *Cours de Mathématiques* qu'il rédigea à Ségovie, ouvrage qui a obtenu l'estime générale ; le père Eximeno, savant Jésuite qui passa en Italie après l'expulsion de son ordre du territoire de l'Espagne, et qui publia des écrits remarquables ; Vimercarti, qui fut plus tard nommé directeur de l'Académie des gardes marines au Ferrol, où il publia un excellent *Traité sur l'Astronomie*.

rait à la guerre, qu'il fallait faire venir de la Flandre le bois pour l'artillerie et la poudre; mais que pour les travailler il fallait prendre des charpentiers italiens, ainsi que les fusils et autres ustensiles de guerre fabriqués dans ce pays. Ce ne fut qu'en 1719 qu'on commença à établir à Barcelonne les premiers magasins de machines de guerre ('). Cette négligence de la part d'un monarque guerrier, tel que Charles-Quint, a quelque chose de singulier à une époque où une foule d'autres manufactures se trouvaient dans une grande prospérité en Espagne. Sous le règne pacifique de Ferdinand VI, les établissemens de guerre avaient peu prospéré. Le comte de Gazola prit à tâche d'améliorer les arsenaux d'Espagne. Sur sa proposition, le roi demanda un fondeur à la cour de France, et on lui envoya Maritz; alors de grands changemens eurent lieu dans les fonderies espagnoles. Il y introduisit la méthode de couler les canons en plein, et de les faire forer après: l'envie lui suscita des contrariétés; quelques mauvais succès donnèrent des armes à la malveillance. Il eut le tort inexcusable de faire couler une grande quantité de cuivre du Mexique, avant de s'être assuré que ce métal eût la solidité requise. Presque tous les canons succombèrent aux épreuves qu'on leur fit subir; cependant sa mé-

(') M. de Laborde.

thode resta, et il rendit par là un service signalé à l'artillerie espagnole.

Outre la grosse artillerie, on établit plusieurs autres fonderies.

L'Espagne, qui possède plusieurs mines de cuivre, notamment celle de Rio-Tinto, en profita pour les canons d'artillerie. On en fabriqua aussi avec des cuivres venus des Indes espagnoles. Ceux du Mexique et du Pérou étaient raffinés et employés dans les fonderies de Barcelonne et de Séville. Les canons qu'on y coule contiennent deux tiers de cuivre du Mexique sur un de celui du Pérou.

La Biscaye et les Asturies fournirent le fer nécessaire à l'artillerie espagnole. Les canons faits de ce métal sont coulés à Lierganes et à la Cabada. Avant la guerre contre la république française on préparait des munitions de fer coulé dans les forges d'Egui et de la Muga. Les Français les détruisirent : on les a établies depuis la paix dans des lieux moins rapprochés de la frontière. On créa aussi une fabrique d'armes à feu à Oviédo : les fabriques de fusils sont à Placencia et à Ripoll. On connaît la fabrique d'armes blanches de Tolède.

Le salpêtre, et par conséquent la poudre, sont abondans en Espagne, et d'une qualité supérieure ; on en a établi plusieurs fabriques.

Nous ne pouvons passer sous silence d'autres



améliorations essentielles pour la milice : telle est, par exemple, l'institution créée par Charles III en 1761 ; elle est digne de servir de modèle. On voit que je veux parler du *Mont-de-Piété*, sur lequel on fait aux veuves des officiers une pension proportionnée aux grades de leurs maris. La pension est de dix-huit mille réaux pour les veuves de capitaines-généraux, de douze mille pour celles des lieutenans-généraux, etc., jusqu'aux veuves des plus simples officiers. Divers fonds sont affectés à cette caisse : cette institution a singulièrement encouragé les mariages des militaires.

Une autre maxime de Charles III était de ne conférer qu'aux militaires les décorations des quatre ordres militaires, Saint-Jacques, Alcantara, Montesa et Calatrava ; se dispensant par là de créer un ordre de chevalerie spécialement affecté à la récompense des officiers. La circonstance d'être chevalier des ordres militaires n'entraînait pas la défense d'obtenir l'ordre de Charles III, que ce monarque créa pour récompenser indistinctement le mérite civil et militaire.

Des améliorations, non moins importantes que dans l'armée, eurent lieu dans la marine.

Charles III la trouva dans un état imparfait, quoique Ferdinand VI l'eût moins négligée que les autres branches de l'administration, et que son ministre, le marquis de la Ensenada, passe

pour le restaurateur de la marine espagnole.

L'éducation scientifique des marins espagnols était très distinguée sous le règne de Charles ; il y a beaucoup de lumières, de connaissances théoriques dans le corps de la marine espagnole. Les voyages scientifiques de ses membres, et le dépôt de cartes marines établi à Madrid, en sont la preuve. Il y a quelques officiers de marine véritablement savans dans leur art. Nous parlerons bientôt de leurs travaux lorsqu'il sera question de voyages maritimes.

Voici quels furent les progrès de la marine espagnole sous Charles III.

Après la paix qui suivit la guerre désastreuse de 1761, l'Espagne n'avait que trente-sept vaisseaux de ligne et à peu près trente frégates.

En 1770, elle comptait déjà cinquante et un vaisseaux, depuis cent douze canons jusqu'à cinquante-huit; vingt-deux frégates, huit hourques, neuf chebecs, douze autres petits bâtimens; en tout, cent deux bâtimens de guerre de tout rang.

En 1774, elle avait soixante-quatre vaisseaux de ligne, dont huit à trois ponts, vingt-six frégates, neuf chebecs, vingt-huit autres petits bâtimens de guerre; en tout, cent quarante-deux.

En 1778, elle présentait soixante-sept vaisseaux de ligne, trente-deux frégates, etc.; en tout, cent soixante-trois vaisseaux de tout rang.

L'entretien de forces maritimes aussi consi-



dérables entraînait nécessairement des dépenses analogues.

En 1772, les dépenses de l'armée navale étaient :

Département du Ferrol.....	20,788,403 réaux.
<i>Id.</i> de Cadix.....	25,476,559
<i>Id.</i> de Carthagène.....	25,316,138
Approvisionnement.....	6,554,709
Total.....	78,135,809 (1)

La construction des vaisseaux se faisait, avant Charles III, à la manière des Anglais; mais ce monarque qui ne les aimait pas (les Anglais), demanda des constructeurs français à M. de Choiseul, qui lui envoya Gauthier. Cet habile constructeur eut à supporter les préventions nationales et la jalousie de quelques individus; mais il réussit à rendre meilleure la coupe des vaisseaux, et à leur donner une plus grande vitesse. L'Espagne ne manque pourtant pas de constructeurs nationaux fort habiles. (\*)

(1) M. CANGA ARGUELLES, *Diccionario de Hacienda*.

(\*) BOURGOIN.

---

**CHAPITRE VII ADDITIONNEL.**

Commerce intérieur. — Industrie. — Chemins. — Canaux. —  
Banque de Saint-Charles. — Compagnie des Philippines.

---

LA législation sur le bled avait été en Espagne, comme partout ailleurs, basée sur de graves erreurs jusqu'au règne de Charles III. L'exportation avait été défendue presque sans interruption, et le prix du bled fixé à un taux invariable. Le comte de Campomanes, fiscal du Conseil de Castille, détermina cette assemblée à modifier la législation existante. L'ordonnance de 1765 établit la liberté absolue du commerce des grains : on devait former des magasins publics, où, dans les besoins pressans, le bled serait donné au prix courant. On décida aussi qu'on aurait la liberté d'en extraire lorsque, pendant trois marchés consécutifs, le prix se serait soutenu à un certain prix. On permit l'introduction des grains du dehors, et leur emmagasinement jusqu'à six lieues dans l'intérieur des terres, etc. Il est vrai de dire que cette sage législation éprouva depuis quelques vicissitudes. Le temps, qui est le meilleur de tous les conseillers, fit voir l'utilité de

cette innovation. Les récoltes augmentèrent considérablement depuis cette ordonnance.

On prit à peu près à la même époque une autre mesure pour l'encouragement de l'agriculture ; savoir, l'établissement des *positos*. Ces magasins de bled, dans plus de cinq mille communes du royaume, pour assurer la subsistance du peuple contre tous les accidens, prévenaient jusqu'aux alarmes qui, dans une matière aussi délicate, deviennent des maux réels. Le corps municipal oblige tout habitant qui a un champ, soit en propriété, soit tenu à cens, d'y contribuer pour un certain nombre de *fanègues*. L'année suivante, l'habitant reprend ce qu'il a fourni, et y substitue une quantité de bled nouveau un peu plus forte, et ainsi de suite tous les ans, jusqu'à ce que la somme de tous ces excédans, qu'on nomme *creces* (accroissement du volume), ait rempli suffisamment le magasin. Cette institution patriotique, due au gouvernement de Ferdinand VI, eut des améliorations considérables sous Roda, qui eut la surintendance générale de ces établissemens, et dont il accrut les avantages que l'on s'était proposés à l'époque de leur création. Une autre mesure très utile fut la création de plusieurs Monts-de-Piété, à Malaga, à Valence, en Galice, et ailleurs, pour venir au secours des cultivateurs, et leur fournir de quoi ensemercer leurs terres. La charité des particu-

liers, ou les soins du gouvernement, procurerait des fonds à ces précieux établissemens.

Quoique l'industrie eût pris quelque essor sous Philippe V, et surtout pendant le règne de Ferdinand VI, le goût de la nation y était peu porté. Les Espagnols, après tant d'années d'isolement, et ayant peu de communication avec l'étranger, continuèrent à être servilement attachés aux anciens procédés, sans vouloir croire que l'on pût mieux faire dans d'autres contrées. « Nous ne voulons pas voir, disait Ulloa dans son ouvrage intitulé *Rétablissement des manufactures et du commerce*, que si de semblables procédés ont réussi dans un autre temps, c'est que la position relative des nations était différente; puisqu'elles les ont changés, nous devons les changer aussi comme elles, suivre leur mouvement, opposer nos efforts aux leurs, créer industrie contre industrie; sans cela nous ne pourrions qu'être victimes de leur politique. » Les divers gouvernemens qui essayèrent de vaincre cet attachement opiniâtre des Espagnols à l'ancienne routine, jugèrent avec raison que le moyen le plus sûr de les détromper serait de leur mettre devant les yeux les différentes manières de fabrication moderne, et d'établir des manufactures qui seraient d'abord montées et entretenues aux frais du gouvernement. Charles III suivit ce même système. Presque toutes les entreprises industrielles de

quelque importance, qui eurent lieu sous son règne, furent faites aux frais du gouvernement. L'amour de l'industrie se répandit plus généralement parmi les particuliers lors de la création des sociétés économiques; jalouses d'atteindre le but de leur institution, celui d'occuper la classe peu aisée, elles ont établi partout des écoles et des ateliers.

D'un autre côté, le gouvernement favorisa de tous ses moyens l'industrie nationale par ses décrets relatifs à la prohibition des manufactures étrangères; malheureusement une foule d'obstacles politiques, ou économiques, ayant empêché la stricte exécution de ces ordres, les résultats qu'on était en droit d'attendre d'un aussi puissant véhicule furent peu considérables.

Un des plus grands obstacles aux doubles progrès de l'industrie et du commerce, venait du manque de communications intérieures; cette cause était surtout nuisible à l'approvisionnement des provinces. Le transport du blé était difficile, même aux provinces voisines: on avait fait, à la vérité, des efforts dans les premières années du règne de Charles pour obvier à cet inconvénient, par la construction de routes; mais tout s'était borné à de faibles essais, aussi facilement abandonnés qu'ils avaient été légèrement conçus. On alloua, pour la première fois, un fonds spécial pour cet objet, en 1760; c'était

un impôt sur le sel ; mais sous les administrations de Grimaldi et de Squilace, ces travaux importants furent tantôt poursuivis avec zèle et régularité, tantôt complètement abandonnés. Lorsque Florida-Blanca en fut chargé, ils reçurent une forte impulsion de l'activité qui le caractérisait ; le fonds fut augmenté avec le produit des postes et avec d'autres ressources ; la description détaillée qu'il en fait dans son *compte rendu* offrant le tableau de prompts résultats obtenus dans un pays où les routes et les défilés avaient été jusqu'alors la terreur des voyageurs, et dans lequel la circulation intérieure s'était trouvée si compromise, nous y renvoyons le lecteur.

On s'occupa avec non moins de sollicitude des moyens de communication par eau. Le canal d'Aragon, tracé et commencé sous le règne de Charles I<sup>er</sup>, dans le but de rendre les eaux de l'Èbre utiles à la navigation, est un ouvrage qui rappelle le grandiose de ceux des Romains ; il est destiné au double objet du transport et de l'irrigation ; et, au moyen d'une communication par terre à travers les montagnes de la Biscaye, il s'agissait d'en établir une entre la Méditerranée et l'Atlantique : il était déjà conduit de Tudela jusqu'au bas de Saragosse ; et quoique le projet primitif soit encore loin d'être exécuté, il a déjà produit les effets les plus salutaires sur le commerce et l'agriculture de l'Aragon. Par la facilité d'opérer

l'irrigation, plus de cent mille acres ont été mises en culture. Les terres que l'on vendait auparavant 7 piastres l'acre, en coûtent maintenant 250, et le pays arrosé par le canal a gagné beaucoup, non seulement pour la vue, mais pour la valeur réelle. Dans les années de disette, lorsque la Castille est affligée par la famine, on tire beaucoup de bled de l'Aragon, qui, dans les temps anciens, produisait à peine pour suffire à sa propre consommation. Le surintendant principal de cet ouvrage important était don Ramon Pignatelli, chanoine de Saragosse, qui s'en occupa avec un zèle et un désintéressement singulier.

Le canal d'Aragon fournit de l'eau pour l'irrigation de trente mille *caizadas*; et depuis la Navarre jusqu'à Saragosse, il répand ses bienfaits sur vingt villages et deux mille deux cent quatre-vingt-deux habitans. (\*)

Sous Charles III, on travailla aussi au canal de Campos; et la somme de 3,336,889 réaux, qui lui étaient affectés annuellement, y fut employée.

On commença ensuite le canal de Guadarrama, destiné à conduire l'eau de Torrelodones, bourg à cinq lieues de Madrid, jusqu'à Aranjuez. Plus tard les travaux furent abandonnés par suite des dégâts qu'éprouva un des bassins.

Un des établissemens que Florida-Blanca vante comme un des expédiens les plus heureux auxquels

(\*) M. CANGA ARGUELLES, *Diccionario de Hacienda*.

il eut recours dans les embarras de son administration, fut la banque de Saint-Charles. On peut voir, dans son *compte rendu*, l'histoire de sa formation. Nous n'entrerons pas dans l'examen des avantages du moment que le gouvernement tira de cette banque; on peut affirmer toutefois qu'elle était une conception vicieuse. La banque de Saint-Charles, disait avec raison Mirabeau, dans un écrit dont on défendit l'entrée en Espagne sous peine de mort, n'est point un établissement simple comme la banque d'Angleterre, moins encore comme la caisse d'escompte de Paris, ou celle d'Amsterdam, qui ne fait que recevoir et payer pour le compte des particuliers; c'est une compagnie de commerce, exposée, comme de raison, à toutes les chances, à tous les dangers qui accompagnent les opérations commerciales; elle est fondée sur des privilèges, et favorise par conséquent le monopole; l'approvisionnement de l'armée et de la marine, l'extraction des piastres, le paiement des obligations du gouvernement à l'étranger, sont autant de privilèges. Mirabeau prévoyait surtout les plus grands dangers pour la banque de sa dépendance du gouvernement. La création des billets de l'État, leur emploi, la fidélité de leur remboursement ne dépendent pas de la banque; elle n'est point appelée au conseil du prince, disait-il, dont les résolutions font naître les besoins de l'État, et par conséquent l'emploi du



revenu du royaume relativement au remboursement de ses dettes. Ainsi on ne saurait voir une mesure salulaire dans l'établissement de cette banque. Il eût été aisé au gouvernement de se procurer, au moyen d'emprunts, les sommes dont il peut avoir besoin, et il eût ainsi maintenu son crédit, qui ne consiste en définitive que dans la fidélité à remplir ses engagements, et dans ses ressources pour se libérer. Un gouvernement aussi probe que celui de Charles III n'aurait pu manquer de trouver des prêteurs.

Cependant, à ne considérer la création de la banque de Saint-Charles que comme une mesure improvisée dans des circonstances difficiles, on aurait mauvaise grâce de vouloir lui appliquer la rigueur de ces raisonnemens. D'un autre côté, malgré les vices de sa conception, elle servit puissamment la cause du commerce, en ce que les idées financières et commerciales furent répandues à cette occasion en Espagne. Sous ce rapport, Cabarrus, qui fut le véritable improvisateur de la banque, fit beaucoup de bien en éveillant l'esprit des Espagnols, et en le dirigeant vers les théories du crédit et les sciences économiques; tant il est vrai qu'il n'y a pas de mesure, quelque vicieuse qu'elle soit, qui ne puisse produire un résultat avantageux. Toutefois les prédictions de Mirabeau et d'autres prévoyans financiers sur les dangers que courait la banque, par sa dépen-

dance du gouvernement, se sont malheureusement accomplies. Voici quel était l'état de la banque de Saint-Charles en 1801 :

Capital.....	240,000,000
Créances de la banque sur le gouverne- ment.....	164,000,000
Traites à payer en argent.....	18,902,551
Valès.....	19,250,800
Effets existant dans la caisse.....	21,392,601
Déficit.....	16,760,754 <sup>(1)</sup>

Il n'y aurait que des louanges à donner à la création de la compagnie des Philippines, si les capitaux de la banque n'y eussent été engagés, en compromettant ainsi l'existence de ce dernier établissement. Du reste, la compagnie des Philippines était un excellent moyen pour établir des rapports commerciaux avec les Indes orientales, qui ne pouvaient qu'augmenter la richesse de la Péninsule espagnole. Une considération nous paraît cependant digne de fixer l'attention; c'est que des entreprises aussi vastes que la banque de Saint-Charles et la compagnie des Philippines, supposent une certaine prospérité d'agriculture, d'industrie et de commerce intérieurs, et qu'elles peuvent paraître gigantesques dans un pays tel que l'Espagne, qui languit faute de bonnes lois et d'autres facilités pour y atteindre. Tant qu'il y restera des terres en friche; tant

(1) M. CANGA ARGUELLES, *Dictionnaire de Finances*.

qu'il n'existera pas de communications nombreuses et faciles, par terre et par eau, pour l'échange des productions; tant que les lois ne garantiront pas la liberté, la propriété, et la sûreté personnelle des citoyens, on ne peut pas compter sur une richesse publique; or, sans cette dernière, les banques et les compagnies de commerce ne peuvent prospérer. C'est une grande erreur de la part des gouvernemens et des peuples que de courir chercher le bonheur dans des entreprises colossales, tandis qu'il ne saurait se trouver que dans la culture de la terre, et dans le développement progressif, mais assuré, de l'industrie nationale. Quels avantages l'Espagne n'aurait-elle pas pu retirer de la possession de l'Amérique, si elle eût en même temps favorisé constamment chez elle l'agriculture et le commerce! Mais de quoi cette possession lui a-t-elle servi, dans l'épuisement et la décadence où elle s'est trouvée réduite?

---

## CHAPITRE VIII ADDITIONNEL.

Commerce d'Amérique. — L'esprit du gouvernement espagnol a toujours été bienveillant envers ses colonies d'Amérique; mais il n'a point été assez éclairé. — Le régime des colonies espagnoles a été à certains égards plus libéral que celui des autres nations de l'Europe envers leurs établissemens d'outre-mer. — Néanmoins, faute d'un système bien entendu d'économie publique, l'Espagne et l'Amérique ont langui toutes les deux à la fois. — Charles III commença à modifier utilement le commerce d'Amérique. — Ordonnance de 1778. — Ses prompts et prodigieux résultats en faveur de l'Espagne. — La richesse et le revenu des colonies s'accrurent aussi par suite de cette mesure.

DANS l'isolement où la politique soupçonneuse du cabinet de Madrid a tenu l'Amérique pendant trois siècles, il a été hors du pouvoir des étrangers de se procurer des renseignemens exacts sur le véritable état de ces contrées. Les ennemis de l'Espagne ont donc pu répandre à leur aise toute sorte de calomnies sur leur administration, surtout après que les déclamations de Las-Casas eurent annoncé au monde que la plus affreuse tyrannie pesait sur leurs malheureux habitans (\*).

(\* ) Il m'est impossible de ne pas combattre ici les injustes préventions qui existent dans quelques esprits sur la domination des Espagnols en Amérique. La force principale des

La vérité est cependant que les intentions des rois d'Espagne ont été constamment bienveillantes envers leurs sujets d'Amérique, et que le gouvernement de Madrid a voulu toujours être équitable dans les lois faites pour régler les co-

accusations portées contre eux, est puisée à la vérité dans les témoignages ou dans les écrits de leurs compatriotes mêmes, circonstance faite pour induire en erreur les esprits les plus raisonnables. On sait que les philosophes français du dix-huitième siècle, et après eux leurs admirateurs, ont ajouté une foi aveugle aux assertions du dominicain espagnol *Casaus*, qu'on a nommé depuis *Las-Casas*. En prenant pour guide les écrits de ce moine exalté, ils n'ont pu que s'égarer complètement avec lui. Les déclamations exagérées de *Casaus* ont servi de thème pour d'éloquens discours empreints d'une ardente philanthropie. Toute sorte de crimes et d'horreurs ont été attribués aux Espagnols, et cela sur le récit de ce dominicain, à qui on a donné les titres d'ami, d'apôtre de l'humanité, et autres qualifications également honorables. On n'a pas voulu voir que l'intérêt de *Casaus* pour les Indiens prenait sa source dans l'amour de la domination et dans des doctrines contraires en tous points à la souveraineté des rois; que loin d'être dévoré d'un zèle pur et désintéressé, *Casaus* et ses partisans n'aspiraient qu'à établir en Amérique un empire entièrement théocratique; que ce fut là enfin ce qui donna lieu à l'injustice et à l'aigreur de leur censure au sujet de la conduite des Espagnols envers les Indiens.

Je ne prétends pas excuser, et encore moins justifier les excès des premiers conquérans espagnols: la conquête de l'Amérique espagnole fut sans doute sanglante et marquée par des actes de barbarie; mais elle ne le fut ni plus ni

Ionies. Le code qui les renferme est regardé avec raison, par les Espagnols, comme un monument honorable de l'esprit et de la doctrine de leurs hommes d'état qui les ont dictées.

Malheureusement pour l'Espagne, et pour ses

moins que beaucoup d'autres conquêtes faites postérieurement dans les mêmes contrées par des soldats d'autres nations de l'Europe. Cependant, comme les moines espagnols étaient intéressés à gouverner les Indiens, à mesure qu'ils les convertissaient, et qu'ils se trouvaient bien de la domination absolue qu'ils exerçaient sur eux, ils n'épargnèrent aucune démarche pour déconsidérer les conquérans et les autorités envoyées par la métropole. Telle est la véritable source des calomnies sans nombre répandues contre les Espagnols. Toute intervention de l'autorité civile paraissait insupportable à ces partisans du gouvernement sacerdotal, parce qu'elle contrariait leurs projets, et s'opposait à l'accomplissement de leurs vues intéressées. Peu leur importaient les droits de la couronne et ceux du peuple qui venait de découvrir et conquérir l'Amérique, pourvu qu'ils parvinssent à organiser une administration théocratique. C'était là leur but hautement avoué.

Casaus établissait en principe que l'autorité du pape pouvait seule donner au roi d'Espagne un titre légitime à la souveraineté, sur les possessions nouvellement découvertes; encore cette souveraineté, il l'entendait à sa manière, car elle ne devait être qu'une sorte de protectorat ou de suprématie qui laisserait aux rois et aux seigneurs indiens toute la plénitude de leurs droits sur leurs vassaux et leurs subordonnés; c'était le seul moyen, disait-il, de pouvoir établir la religion chrétienne, seul titre qu'il fût permis d'alléguer pour dominer dans ces pays. M. de Na-

colonies, l'immense étendue de celles-ci, et leur éloignement de la métropole, ont empêché souvent l'accomplissement de ces vues bienveillantes et rendu inutile la sagesse des meilleures dispositions législatives. *Le pouvoir des distances*, pour

varrète (\*), à qui nous empruntons cet exposé de la doctrine de Casaus, fait observer avec raison qu'il pouvait y avoir, dans son système, quelques idées excellentes, très appropriées au caractère d'un ecclésiastique, puisqu'en effet la douceur évangélique, le langage de la charité, la persuasion toute pacifique, convenaient parfaitement à celui qui exerçait un ministère sacré; mais il ajoute que ces idées étaient entièrement romanesques, et contraires à la saine politique, l'obéissance des peuples conquis devant être garantie par d'autres moyens plus réels et plus efficaces que par des exhortations et des homélies. Cependant tout autre moyen que la persuasion et la douceur paraissait à l'évêque, crime, usurpation, tyrannie et désordre. Si l'amiral Colomb proposait des mesures sages pour tenir dans la dépendance les habitans d'Hispaniola, Casaus n'y voyait qu'oppression et destruction des Indiens; si l'on choisissait quelques uns de ces derniers pour interprètes ou pour les présenter au roi et à la reine d'Espagne, c'était à ses yeux une injustice atroce, une offense envers Dieu et les hommes que de les séparer de leurs familles, même pour un certain laps de temps. S'agissait-il de lever quelques impôts, soit pour subvenir aux dépenses d'une entreprise, soit pour montrer au roi et à la reine la richesse et les productions du pays, de telles opérations étaient tyranniques et d'une violence extrême; en un mot, il se montrait constamment dirigé par une imagination exaltée. Au lieu de suivre les conseils d'un

(\*) *Viajes marítimos de Colon*. Introduction, pag. LXXI.

nous servir de l'expression de don George Juan et de don Antonio de Ulloa, dans leur *Rapport secret au roi Ferdinand VI, sur l'administration du Pérou et du Chili*, a donné de grandes facilités aux vice-rois et aux gouverneurs pour l'infraction des

jugement sain et réfléchi, il se laissa emporter par son zèle ardent et amer, sans tenir aucun compte des véritables principes de politique et de prudence. On remarque dans ses discours une sorte d'irritabilité monacale, et un penchant irrésistible au blâme et à la contradiction, alors qu'il aurait dû se borner à rapporter fidèlement les faits, comparer leur valeur réelle, et déterminer leur influence.

Robertson lui-même, continue M. de Navarrète, a qualifié ses opinions de *visiblement exagérées*, et il abandonne plusieurs fois son témoignage sur les affaires d'Amérique. Le père Charlevoix, dans son *Histoire de Saint-Domingue*, tout en donnant des éloges à l'érudition et au zèle de Las-Casas, lui reconnaît le défaut d'une *imagination exaltée*. Pareille opinion a été émise par l'Académie royale de Madrid. En un mot, Las-Casas, il faut bien le dire, paraît toujours un prélat vertueux, ayant l'esprit orné de vastes connaissances, un auteur laborieux et véridique, qui commande le respect et la vénération, tant qu'il n'est pas monté sur son cheval de bataille, tant qu'il ne caresse pas son idée favorite de système de domination en Amérique; car alors il devient tout-à-fait inconséquent dans ses principes, injuste dans ses jugemens, et sur les faits et sur les personnes qui y ont pris part.

Ce qui, d'ailleurs, prouve péremptoirement que l'évêque a senti lui-même la bizarrerie et les dangers de ses opinions, et qu'il s'attendait qu'elles choqueraient les esprits par leur singularité et leur hardiesse, c'est qu'il laissa



lois, ou favorisé tout au moins leur insouciance sur le bien-être de leurs administrés, assurés qu'ils étaient de leur impunité à raison de l'espace qui séparait les colonies et la métropole. Ajoutons que les véritables principes de la science

une note écrite de sa propre main, dans les deux premiers volumes de son ouvrage, par laquelle il recommande aux supérieurs du collège de Saint-Grégoire, de l'ordre des prédicateurs de Valladolid, de ne point permettre la lecture de ses manuscrits pendant quarante ans, ni aux jeunes moines ni à aucune autre personne; passé ce terme, on pourra les imprimer, si cela peut être utile aux Indiens et à l'Espagne à la fois.

Si, après avoir indiqué la source des assertions trop légèrement répétées sur la cruauté et les vexations des Espagnols, il nous était permis d'examiner d'autres reproches sur l'administration des Indes, nous pourrions faire voir également qu'ils n'étaient pas tous fondés. L'Espagne n'a pu régir l'Amérique que d'après l'état de sa propre civilisation. On voit, dans le nouveau continent, de grandes et magnifiques villes, de superbes et nombreuses cathédrales, des universités, des séminaires, des écoles, des sociétés littéraires et scientifiques, des tribunaux, en un mot, une organisation sociale basée à peu près sur celle de l'Espagne elle-même. Sans doute il faut regarder comme un malheur, non seulement pour les colonies, mais encore pour la mère-patrie, les faux principes économiques qui ont dirigé long-temps les conseils espagnols, car une administration éclairée aurait assuré le bonheur des deux pays; mais puisque l'Espagne elle-même expiait le tort d'avoir consenti chez elle l'intolérance civile, par l'asservissement, la pauvreté, et l'ignorance qui en avaient été les résultats, pouvait-on exiger qu'elle donnât

économique ayant été pendant long-temps mal compris en Espagne, les réglemens pour l'agriculture, l'industrie et le commerce des colonies, n'ont pu que porter l'empreinte des fausses idées qui régnaient généralement à ce sujet. Lorsque

à l'Amérique d'autres lois, d'autres mœurs et d'autres usages que ceux qu'elle avait, avec leurs avantages et leurs inconvéniens? On sait que la Péninsule elle-même a trop négligé l'industrie nationale, et qu'elle s'est mise, par son imprévoyance à cet égard, dans la dépendance de l'étranger. Peut-on donc s'étonner qu'elle n'ait point favorisé l'industrie en Amérique? Cependant il s'en faut bien que la métropole ait adopté pour elle d'autres maximes économiques que pour les colonies. A l'égard de l'industrie surtout, celle de quelques contrées d'Amérique n'annonçait pas un système de défiance et de haine constamment suivi, de la part du gouvernement Espagnol, ainsi qu'on s'est plu à l'affirmer. « Malgré toutes les entraves, dit M. le baron de Humboldt (\*), certaines manufactures n'ont pas laissé de prendre quelque essor depuis trois siècles, pendant lesquels les Biscayens, les Catalans, les Asturiens et les Valenciens se sont établis dans le Nouveau-Monde, et y ont porté l'industrie de leurs provinces. Les fabriques de gros ouvrages ont pu travailler à un prix très bas, partout où les matières premières abondent, et où le transport renchérit les marchandises de l'Europe et de l'Asie orientale. En temps de guerre, le manque de communications avec la métropole, et des réglemens prohibitifs du commerce avec les neutres, ont favorisé l'établissement des manufactures de toiles peintes, celles de draps fins et de tout ce qui tient à un goût plus recherché.

(\*) *Essai sur la Nouvelle-Espagne.*

des vues erronées et étroites dirigeaient la plupart des mesures administratives dans la Péninsule, il n'est pas étonnant que le même esprit dictât celles qu'on prenait à l'égard des Indes.

Les métropoles ne sauraient régir leurs colo-

« Il y avait des manufactures d'ouvrages de laine et de coton dans l'intendance de Guadalajara, de Puebla, Queretaro et San-Miguel-el-Grande; on y a ajouté depuis celles de Guadalajara, de Lagos, et d'autres villes voisines. Il y a aussi des manufactures de draps, de soieries, de tabac, de savon, de faïence et de chapeaux. On comptait, en 1793, quarante-six fabriques de porcelaine et poterie. On a établi, en 1780, pour le compte du roi, une manufacture royale des poudres, à Santa-Fé, à trois lieues de Mexico; les édifices en sont très beaux.

« Quant à l'orfèvrerie, il y a peu de pays dans lesquels on exécute annuellement un nombre plus considérable de grandes pièces en ce genre, de vases et d'ornemens d'églises, qu'au Mexique; les villes les plus petites ont des orfèvres dont les ateliers occupent des ouvriers de toutes les castes, blancs, métis et Indiens. L'Académie des Beaux-Arts et les écoles de dessin de Mexico et de Jalapa ont beaucoup contribué à répandre le goût des belles formes antiques. On a fabriqué, dans ces derniers temps, à Mexico, des services de table en argent, du prix de 150 à 200 mille francs, qui, pour l'élégance et le fini de l'exécution, peuvent rivaliser avec tout ce qu'on a fait de plus beau en ce genre dans les parties les plus civilisées de l'Europe.

« L'Hôtel des Monnaies de Mexico mérite de fixer l'attention du voyageur, par l'ordre, l'activité et l'économie qui règnent dans toutes les opérations du monnayage.

« On a exécuté récemment en bronze doré, des cande-

nies que d'après l'état de leur propre civilisation. Cette règle est générale pour tous les peuples. Or, ce n'est point l'Espagne seule qui a suivi de faux principes en matière d'administration coloniale. Les autres nations de l'Europe ont aussi écouté fort long-temps les conseils de l'égoïsme dans l'administration de leurs colonies, qu'ils ont dirigées d'après des calculs étroits et mesquins. L'Espagne a même été, à certains égards, plus libérale dans ses concessions que d'autres peuples de l'Europe. « Les rois d'Espagne, dit M. le baron de Humboldt (1), en prenant le titre de *Rois des Indes*, ont considéré ces possessions lointaines plutôt comme parties intégrantes de leur monarchie, comme des provinces dépendantes de la couronne de Castille, que comme des colonies,

labres et d'autres ornemens d'un grand prix pour la nouvelle cathédrale de la Puébla. Quoique les voitures élégantes qui roulent dans les rues de Mexico et de Santa-Fé de Bogota, à 2300 et 2700 mètres au-dessus de la surface de la mer, soient venues de Londres, on en fabrique d'aussi belles à la Nouvelle-Espagne. Les ébénistes y exécutent des meubles remarquables par leur forme et par la couleur et le poli du bois, que l'on tire de la région équinoxiale voisine des côtes, surtout des forêts d'Orizaba, de San-Blas et de Colima. On fabrique à Durango, distant de 200 lieues de la capitale, des clavecins et des pianos. »

Le témoignage de M. le baron de Humboldt ne sera pas suspect pour quiconque aura lu ses divers et intéressans ouvrages sur l'Amérique méridionale.

(1) *Essai sur la Nouvelle-Espagne.*

dans le sens attaché à ce mot depuis le seizième siècle par les peuples commerçans de l'Europe. On a senti de bonne heure que ces vastes contrées, dont le littoral est généralement moins habité que l'intérieur, ne peuvent pas être gouvernées comme des îlots épars dans la mer des Antilles. Les circonstances ont forcé la cour de Madrid à adopter un système moins prohibitif, et de tolérer ce qu'elle s'est vue dans l'impossibilité d'empêcher par la force. Il en est résulté une législation plus équitable que celle qui gouverne la plupart des autres colonies du nouveau continent. Dans ces dernières, par exemple, il n'est pas permis de raffiner le sucre brut. Le propriétaire d'une plantation est obligé de racheter les productions de son propre sol au fabricant de la métropole. Aucune loi ne défend l'établissement des raffineries de sucre dans les possessions de l'Amérique espagnole. Si le gouvernement n'y encourage pas les manufactures, s'il emploie des moyens indirects pour empêcher l'établissement de celles de soie, de papier et de cristal, d'un autre côté aucun arrêté de l'*audiencia*, aucune cédula du roi ne déclarent que les manufactures ne doivent pas exister au-delà des mers. Dans les colonies il ne faut pas confondre l'esprit des lois avec la politique de ceux qui exercent l'autorité. »

Mais, tout en accordant au gouvernement de Madrid des intentions bienveillantes envers les

habitans de l'Amérique, et un esprit incontenable d'équité dans sa législation pour les Indes, nous sommes forcé d'expliquer des faits qui paraissent d'abord contraires à ces assertions, savoir : que la richesse, l'industrie, la population des colonies espagnoles ont fait peu de progrès, tandis que l'Espagne, de son côté, s'est épuisée elle-même depuis la découverte de ces possessions. Ce n'est pas sans étonnement que l'on voit en effet le peuple espagnol, maître d'un nouvel hémisphère, dont le sol encore vierge abondait en toutes sortes de riches productions, et vivant lui-même sous un des plus fortunés climats de l'Europe, s'appauvrir au sein même de tant de richesses, et commencer une décadence graduelle et progressive, au moment où il aurait dû acquérir, par suite même de ses découvertes et de ses conquêtes, un ascendant marqué sur les autres nations de l'Europe. C'est à tort que les Espagnols disent que l'or de l'Amérique les a rendus pauvres. Il serait plus juste de reconnaître que les fautes de leur gouvernement ont amené un aussi fâcheux résultat, en dépit même de l'or provenu de ces possessions. Au lieu des immenses avantages en tout genre qu'une administration éclairée aurait pu tirer de la possession de l'Amérique, le gouvernement, enchanté de la facilité que lui offrait, pour sortir de ses embarras, l'arrivée des galions chargés de piastres, négligea les nom-

breuses manufactures nationales, et il se rendit tributaire de l'industrie d'autres peuples qui ont profité de son incurie. Sans doute l'administration dispendieuse des provinces éloignées, des guerres entreprises la plupart sans un but bien déterminé d'utilité générale, l'intolérance civile, la dépendance où l'on s'était placé du clergé et de la cour de Rome, ces diverses causes étaient plus que suffisantes pour préparer l'appauvrissement de l'Espagne, quand même elle n'eût pas possédé l'Amérique; mais outre que ces obstacles auraient pu être graduellement écartés par des hommes d'état qui auraient bien connu les véritables sources du bonheur des peuples, la nécessité n'aurait pu que modifier du moins l'action funeste de ces causes, alors qu'il n'eût pas été possible de la détruire entièrement. En effet, si les trésors des Indes n'eussent pas fourni au gouvernement le moyen facile de pourvoir à ses plus pressans besoins, force eût été de s'en procurer en cherchant à améliorer les lois, et à augmenter la richesse nationale par l'agriculture et le commerce.

Les opinions politiques et religieuses des Espagnols n'ont pas peu contribué, il faut l'avouer, à tarir les sources de la prospérité publique dans les deux hémisphères. Ceux qui revenaient d'Amérique en Espagne, après y avoir fait fortune, soit dans le commerce, soit dans les places de

l'administration, comme ceux qui s'y établirent par suite de la conquête, ne songèrent qu'à fonder des confréries, bâtir des couvens et créer des substitutions; les fondations pieuses et les majorats augmentèrent ainsi dans la métropole et dans ses colonies les biens de *main-morte*, au grand détriment de l'agriculture et de la richesse nationale.

Mais parmi les diverses causes que nous venons d'indiquer comme ayant contribué plus ou moins à l'appauvrissement de l'Espagne et de l'Amérique, aucune n'a eu une influence plus marquée, nous le répétons, que l'ignorance de l'administration en matière d'économie publique. Pour peu qu'elle eût accordé quelque liberté à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, les deux pays auraient bientôt atteint, malgré d'autres obstacles, à une prospérité qui aurait pu paraître fabuleuse. L'Espagne et l'Amérique, placées toutes deux sous des climats fortunés, faisant un échange continuel de leurs richesses, tant naturelles qu'industrielles, n'auraient pu qu'accroître aussitôt leurs ressources à un très haut degré; mais bien loin de suivre cette politique, le gouvernement espagnol partagea les préjugés vulgaires sur les Indes; il n'y vit partout que des mines, des lingots, des matières d'or et d'argent; ces autres richesses, plus sûres, plus faciles, que la terre offre à sa surface avec tant de prodigalité pour prix du travail et de la culture, ne fixèrent nul-



lement son attention; il dédaigna les ressources de cette magicienne qui a changé la face des nations modernes en les rendant éclairées et heureuses par leur industrie; il ne parut pas même soupçonner que la terre eût des trésors ailleurs que dans ses entrailles. L'abandon le plus complet et le plus blâmable de l'agriculture et de l'industrie, fut la suite de cette imprévoyance. Quant au commerce des colonies, il fut basé aussi sur des principes également erronés; à peine existait-il une ombre de relations commerciales entre elles et la métropole, encore ces relations étaient-elles sujettes à des inconvéniens et à des entraves sans nombre. L'approvisionnement des possessions d'outre-mer se faisait au moyen d'odieux monopoles, avantageux seulement à quelques maisons de commerce espagnoles et américaines. Séville, et plus tard Cadix, furent les seules villes qui eurent la facilité de faire des envois en Amérique. On levait ainsi un impôt aussi onéreux qu'injuste sur les habitans de ces contrées, en les obligeant à s'approvisionner au moyen de flottes et de bâtimens *registros* expédiés des ports de villes indiquées. Pour accroître la richesse, l'industrie, la population de la métropole et des colonies tout à la fois, il aurait suffi d'établir des rapports commerciaux sur la base d'une liberté réciproque; mais cédant aux insinuations des hommes avides ou intéressés, on ne laissa aborder en

Amérique que des marchandises étrangères pour la plupart, enregistrées à Cadix ou à Séville, et conduites sur des bâtimens qui partaient à des époques déterminées.

L'administration de Charles III commença à modifier, à l'avantage des colonies et de la mère-patrie, le système commercial qui avait été suivi jusqu'alors; on établit, en 1764, des paquebots à la Corogne, partant une fois par mois pour la Havane et pour Porto-Rico, et deux fois pour la rivière de la Plata; on leur permit d'emporter une demi-cargaison de marchandises tirées de l'Espagne, et de rapporter une demi-cargaison des productions de l'Amérique. Cette modification de l'ancienne routine, quoique légère, donna des résultats très satisfaisans, et servit comme d'acheminement au décret de 1778, qui accorda enfin à tous les sujets de la monarchie espagnole la faculté de faire le commerce avec les Indes; on appela ce décret *Ordonnance sur le libre commerce avec les Colonies*, quoiqu'il restât encore restreint sous beaucoup de rapports, parce que, comme on sait, le mot *libre* n'exprime qu'une idée relative. Voici en quoi consistait cette liberté: le commerce avec l'Amérique ne fut plus borné au port de Cadix; les ports de Séville, de Carthagène, d'Alicante, de Barcelonne, de Santander, de la Corogne et de Gijon, furent autorisés à faire le commerce direct avec les îles

du Vent, l'île de Cuba, Hispaniola, Yucatan, Porto-Rico, Campèche et la Louisiane, sans être assujettis aux anciennes formalités; il suffisait de prendre un acquit à la douane et de payer un droit de six pour cent sur la valeur des marchandises à leur sortie d'Espagne. Plus tard on accorda le même privilège de commerce à cinq autres ports de la Péninsule, dont le nombre ainsi fut de douze, en y comprenant Palma à Majorque, et Ténériffe dans les Canaries. Toutes les provinces de l'Espagne furent enfin appelées à jouir des avantages du commerce direct avec l'Amérique, à l'exception de la Biscaye et des provinces Basques, dont les habitans préféraient la conservation de leurs privilèges et les profits du commerce interlope aux avantages d'un commerce régulier.

Il est assez remarquable que Florida-Blanca ayant été secondé dans cette mesure par quelques hommes habiles, parmi lesquels on distinguait le marquis de Sonora (Galvez), ministre des Indes, qui connaissait particulièrement la Nouvelle-Espagne, la liberté de commerce ne fût accordée à ce royaume que jusqu'en 1786 : on fixa à six mille tonneaux la quantité de marchandises qu'on pouvait y envoyer tous les ans, restriction bizarre qui, selon la remarque de Bourgoïn, fournit une des nombreuses preuves du goût de Galvez pour le système réglementaire.

Les effets de l'ordonnance de 1778 furent aussi rapides que salutaires. En moins de dix ans tous les ports à qui le privilège avait été accordé, avaient gagné considérablement; l'exportation des marchandises étrangères fut triplée, celle du pays quintuplée; les retours d'Amérique augmentèrent en proportion. Campomanes, qui publia son *Appendice à l'éducation populaire*, en 1775, d'après des données positives sur le commerce avec les colonies, donne le tableau ci-après des bâtimens qui y étaient employés, en se félicitant de l'heureux résultat de quelques mesures.

Compagnies.	Bâtimens.	Tonneaux.
De Caracas.....	12 .....	4,472
De la Havane.....	2 .....	604
De San Fernando.....	2 .....	800
De Barcelonne.....	4 .....	1,800
Total.....	20 .....	7,676

Il faut ajouter le commerce fait sur des paquebots du courrier maritime, qui partaient tous les mois pour les îles, la côte ferme et Vera-Cruz, et tous les deux mois pour Buénos-Ayres. Campomanes prouvait, par ce tableau, que les exportations étaient bien plus considérables qu'elles ne l'avaient été jusqu'à cette époque.

Mais ces résultats étaient peu considérables à côté de l'augmentation que produisit l'ordonnance de 1778. Un grand nombre de bâtimens partit dans la même année des ports de l'Espagne pour l'Amé-

rique : de Cadix, soixante-trois; de la Corogne, vingt-six; de Barcelonne, vingt-trois; de Malaga, trente-quatre; de Santander, treize; d'Alicante, trois. Leurs diverses cargaisons offraient une valeur d'à peu près treize millions de francs.

L'exportation des produits de l'Espagne s'accrut considérablement.

*Tableau du commerce de l'Espagne en 1788 et 1789, époque la plus florissante de son industrie dans les temps modernes.*

1788.

	Réaux.
Denrées et marchandises envoyées par l'Espagne chez les nations étrangères. . . . .	295,456,178
Articles importés de l'Espagne, de l'étranger. . . . .	666,274,729
Importations d'Amérique en Espagne. . . . .	806,883,934
Importations, en Amérique, de marchandises et de denrées provenant soit de l'Espagne, soit de l'étranger. . . . .	146,406,523
Total. . . . .	1,915,021,364

1789.

Denrées et marchandises envoyées par l'Espagne chez d'autres nations. . . . .	289,973,980
Importées de l'étranger en Espagne. . . . .	717,397,388
Importées des possessions de l'Amérique en Espagne. . . . .	141,433,470
Importations en Amérique, soit de l'Espagne, soit de l'étranger. . . . .	709,267,569
Total. . . . .	1,858,072,407

Ainsi l'impulsion donnée au commerce par l'ordonnance de 1778 offre les résultats les plus avantageux. On calcule qu'elle augmenta graduellement la somme totale des importations en Amérique depuis soixante-seize jusqu'à trois cents millions, et les retours depuis soixante-douze jusqu'à huit cents millions. (1)

Voici d'autres données fournies par le même auteur, sur le *commerce avec l'Amérique*.

1784.

Montant des effets de ce commerce appartenant à l'étranger.....	Réaux.
à l'Espagne.....	238,923,219
à l'Espagne.....	195,885,361

1785.

Objets étrangers.....	429,982,185
d'Espagne.....	337,266,601

*Valeur des Exportations pour l'Amérique.*

Années.	D'Espagne.	De l'étranger.
1786.....	199,636,809	182,313,787
1787.....	141,243,708	178,825,792
1788.....	153,779,839	146,406,533
1789.....	185,372,985	141,433,479
1790.....	167,185,437	155,713,120
1791.....	184,396,105	188,171,583
1792.....	212,178,162	208,921,991
1793.....	165,700,195	138,617,651
1794.....	114,288,937	73,490,689
1795.....	211,053,550	167,220,988
1796.....	173,928,528	130,818,864

(1) M. CANGA ARGUELLES, *Diccionario de Hacienda*.

*Importations.*

Années. 1786.....	621,675,214 réaux.
1787.....	684,286,563
1788.....	806,483,931
1789.....	707,267,568
1790.....	715,072,501
1791.....	910,099,678
1792.....	746,586,331
1793.....	714,205,464
1794.....	991,492,510
1795.....	918,127,424
1796.....	1,239,366,660

S'il faut juger des profits de l'étranger dans le commerce avec l'Amérique par les calculs de Page, dans son *Économie des Colonies*, ils s'élevaient à quarante-quatre millions de réaux sur soixante-seize de capital en 1778. En 1786, le bénéfice fut de cent quarante sur un capital de trois cents millions.

Toutes les provinces maritimes de l'Espagne reçurent une impulsion plus ou moins utile par suite de cette ordonnance ; mais aucune ne montra une activité pareille à celle de la Catalogne, dont l'industrie et la prospérité s'accrurent dans la même proportion. Des bâtimens, des maisons de campagne, des établissemens industriels très considérables, attestent aujourd'hui au voyageur dans cette province les effets salutaires de l'ordonnance de 1778.

A la vue de ce développement rapide de l'industrie et du commerce des Espagnols, on éprouve de vifs regrets de la politique mesquine suivie pendant long-temps à l'égard de l'Amérique; ces résultats déposent assez évidemment aussi contre les préjugés vulgaires sur l'indolence, ou plutôt la paresse des Espagnols: ils démontrent que les obstacles de diverse nature, qui s'opposent à leur prospérité, étant une fois levés, les habitans de la Péninsule entreraient avec gloire dans la carrière suivie par les autres peuples industriels de l'Europe. C'est une erreur de croire que leur caractère énergique ne se montrerait pas avec avantage dans les travaux paisibles des arts, s'ils y étaient engagés par la même perspective de bonheur et de prospérité.

Il faut rattacher à cette mesure essentielle sur le commerce d'Amérique, quelques autres mesures importantes adoptées pour les colonies. Le peuple de la Louisiane eut des concessions bien plus avantageuses, qu'il n'était pas fondé à attendre des premières mesures prises par le gouvernement espagnol. Les deux Florides partagèrent les mêmes faveurs, et l'île de la Trinité fut presque peuplée de nouveau par l'effet des encouragemens accordés aux colons et aux planteurs. Dans le Mexique une nouvelle énergie fut donnée à l'industrie par l'introduction de la plante du tabac, et par la culture du bled et de la canne à



sucre. A Buénos-Ayres, nous trouvons parmi les importations de cette colonie en Espagne, en 1786, du bled et de la morue salée, deux branches de commerce extérieur que le gouvernement espagnol avait toujours regardées avec une jalousie particulière, puisqu'il s'était vu long-temps, sous ce rapport, dans une dépendance humiliante de l'industrie de l'étranger.

Le revenu des colonies s'accrut aussi par suite des améliorations que le progrès des lumières introduisit dans l'exploitation des mines. Jusquelà, la quantité de vif-argent, si nécessaire pour découvrir et séparer les métaux précieux, ne suffisait pas pour les demandes : les mines, en conséquence, n'étaient pas convenablement exploitées. Le gouvernement espagnol se vit dans la nécessité de donner toute son attention à cet objet. Il engagea Bowles, savant anglais qui s'était établi en Espagne, à examiner les mines de la Péninsule exploitées autrefois par les Romains et les Maures ; il l'invita surtout à exposer les moyens convenables pour exploiter la célèbre mine de cinabre de l'Almaden. Par la découverte que Bowles fit de quelques procédés nouveaux, le produit de cette mine fut presque doublé, et le prix du vif-argent diminua de moitié. Un accident ayant momentanément suspendu les opérations, un marché fut conclu avec le gouvernement autrichien, et l'on se procura ainsi la

quantité dont on avait besoin, moyennant une petite augmentation.

En vertu de ces mesures judicieuses, le produit des mines espagnoles, dans le Nouveau-Monde, augmenta dans la même proportion que les autres sources de la richesse nationale. Le savant M. le baron de Humboldt, qu'on aime à citer, a donné un tableau comparatif de cette augmentation ; sans compter la quantité de métaux précieux exportés par contrebande, il résulte que de 1750 à 1785 (trente-cinq ans) <sup>(1)</sup>, elle fut presque doublée, et que depuis lors l'augmentation a continué d'être très considérable jusqu'aux derniers temps. <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> On évaluait la contrebande que les Anglais seuls faisaient chaque année en Amérique, après la paix de 1763, à 20 millions de piastres fortes.

<sup>(2)</sup> La progression des produits des mines est démontrée par le tableau ci-après :

Années 1700.....	5 millions de piastres.
1750.....	10
1785.....	19
1796.....	25
1804.....	35

M. Canga Arguelles rapporte les divers calculs des économistes espagnols ou étrangers, sur les métaux précieux qui ont été importés en Espagne, depuis la découverte de l'Amérique : ils nous paraissent de nature à mériter quelque attention.

*Uztariz* pense que, depuis 1492 jusqu'en 1724, on a

Parmi les mesures favorables au commerce avec l'Amérique, adoptées par le gouvernement de Charles III, on ne doit pas oublier le décret royal qui levait la restriction odieuse et vexa-

introduit dans la Péninsule.....	3,536,000,000 piastres.
<i>Solorzano</i> , de 1492 à 1628.....	1,500,000,000
<i>Moncada</i> , de 1492 à 1595.....	2,000,000,000
<i>Navarrète</i> , de 1519 à 1667.....	1,536,000,000
<i>Raynal</i> , de 1492 à 1775.....	5,154,000,000
<i>Robertson</i> , de 1493 à 1777.....	8,800,000,000
<i>Necker</i> , de 1763 à 1777.....	304,000,000
<i>Gerboux</i> , de 1724 à 1780.....	1,600,000,000
L'auteur des <i>Recherches sur le Commerce</i> , de 1492 à 1775...	5,072,000,000
<i>Humboldt</i> , de 1492 à } enregistrés..	4,035,156,000
1803..... } contrebande	816,000,000
Total.....	4,851,156,000

Après avoir rapporté ces calculs, M. Canga Arguelles en forme lui-même d'autres, fondés sur les données qu'il a été à même de se procurer.

« Un ancien économiste espagnol, dit-il, affirme que, dans les cent vingt ans écoulés depuis la découverte de l'Amérique jusqu'en 1619, il fut introduit dans la Péninsule pour la valeur de 22,000,000 réaux. »

« Cancelada, dans son *Opuscule sur le libre commerce*, ajoute que, depuis 1620 jusqu'en 1808, on y introduisit..... 15,340,000,000 réaux.

« Depuis 1808 à 1814..... 600,000,000 »

15,940,000,000

toire, imposée par les rois ses prédécesseurs aux étrangers faisant le commerce avec les Indes, de s'établir à vingt lieues des côtes de la Péninsule.

*Ci-contre* . . . . . 15,940,000,000 réaux.

Calculant les espèces destinées pour des particuliers sur la base de sept fois autant que la somme destinée au gouvernement, le total serait,

Depuis 1620 jusqu'en 1814 . . . 111,580,000,000

*Sommes importées depuis 1814 à 1820.*

Année 1814, 4,539,275 piastres.	}	142,239,440
1816, 100,000		
1818, 2,472,697		

En ne portant les capitaux arrivés du Pérou et d'autres parties des Indes espagnoles qu'à un dixième de ceux fournis par la Nouvelle-Espagne, on doit les estimer . . . . . 23,892,000,000

*Id.*, par contrebande . . . . . 850,000,000

Total . . . . . 152,404,239,440 réaux.

## CHAPITRE IX ADDITIONNEL.

Progrès des connaissances sous Charles III. — Utilité de la suppression des *colegios mayores* et des Jésuites. — Résistance opposée par l'université de Salamanque aux réformes littéraires. — Sciences mathématiques et physiques. — Jardin botanique. — Cabinet d'histoire naturelle. — Progrès des sciences dans les colonies. — Voyages maritimes. — Sciences historiques. — Législation. — Économie publique. — Belles-lettres. — Cadalso, Melendez, Iriarte, Moratin. — Éloquence sacrée. — Ouvrages littéraires périodiques. — Beaux-arts. — Conclusion de l'ouvrage.

---

LES réformes littéraires commencées sous les règnes de Philippe V et Ferdinand VI, amenèrent la brillante époque de la littérature sous Charles III. Pendant les vingt années qui précédèrent le règne de Charles IV, l'instruction fit de rapides progrès chez les Espagnols; toutes les diverses branches des connaissances humaines étaient cultivées avec soin. Un nombre considérable d'écrivains distingués illustrèrent et les sciences et les lettres; l'étude des langues orientales, les traductions des auteurs classiques de la Grèce et de Rome, les recherches historiques, la réforme de la discipline ecclésiastique, la révision du code civil, l'application à la littérature espagnole des principes consacrés par le goût, la déconsidération et l'abandon des absurdités qui

avaient jusqu'alors dégradé la scène, la réforme de l'éloquence de la chaire et du barreau, des ouvrages périodiques rédigés dans un excellent esprit où se traitaient souvent les hautes questions de morale publique, de gouvernement et d'économie, enfin une ardeur extraordinaire, un élan général pour l'instruction, tels furent les progrès des connaissances en Espagne sous Charles III. Ce monarque, protecteur avoué des sciences et des arts, laissa à la presse une liberté raisonnable que l'inquisition chercha vainement à lui ravir par des persécutions ou plutôt par des menaces; car, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, elle perdit entièrement sous ce règne l'allure franche de son atrocité primitive. Tant d'écoles créées pour l'enseignement des connaissances scientifiques, tant de sociétés économiques occupées à rechercher les causes de la décadence de l'Espagne et les moyens de la relever; la raison publique, en un mot, appelée à la discussion des questions les plus essentielles auxquelles se rattachaient les intérêts nationaux, ne pouvaient que rendre timides les suppôts de l'ignorance et de l'erreur.

Deux mesures prises par le gouvernement contribuèrent surtout, d'une manière efficace et immédiate, à lever les obstacles qui s'étaient opposés jusqu'alors aux progrès de l'instruction générale. Le ministre Roda en eut tout le mérite; ce fut la

réforme de six *colegios mayores* dans le royaume de Castille, et l'expulsion des Jésuites. Avant cette révolution, les canonicats d'offices des églises cathédrales et les magistratures de robe n'étaient donnés qu'aux membres de ces collèges : l'on sait qu'en Espagne les églises et les tribunaux se partageaient à peu près toute la jeunesse destinée aux études. Par la suppression de ces corps privilégiés, tout étudiant qui avait des connaissances et une conduite régulière pouvait aspirer désormais à remplir un jour les fonctions qui leur avaient été jusque-là interdites. Il faut avouer, à la louange des collèges supprimés, qu'il y régnait généralement parmi leurs membres un sentiment délicat sur l'honneur, et de la noblesse dans les procédés ; mais ces qualités, quelque estimables qu'elles fussent, ne pouvaient pas racheter les inconvéniens de l'institution elle-même. Quant aux Jésuites, leur crédit éloignait des places et des honneurs quiconque n'était point leur élève, ni Jésuite de robe courte ; deux classes qui, selon la remarque de Llorente, composaient alors en quelque sorte un tiers ordre fort nombreux de la compagnie de Jésus.

Mais, malgré l'importance de ces mesures pour la restauration des sciences et des lettres, Roda sentit qu'elle ne pourrait être complète tant qu'on n'aborderait pas franchement la réforme des corps enseignans. L'entreprise était aussi honorable que

difficile ; Roda eut la douleur d'échouer dans ses efforts. Pour expliquer cette partie de l'histoire littéraire sous Charles III, nous sommes forcé d'entrer ici dans quelques détails. L'impulsion générale donnée aux esprits vers l'étude des sciences et des connaissances utiles, et le désir d'instruction, que nous venons de signaler, s'arrêtaient aux portes des universités soi-disant littéraires, où le *scolasticisme*, toujours entouré des nombreuses phalanges de ses adeptes et soutenu par elles, continuait à régner en maître. Des discussions pour la plupart inutiles, et une métaphysique hérissée de subtilités, occupaient les théologiens : le droit civil et canonique, dénaturé également par des abstractions, perdait de vue les principes généraux, qui sont la source de la justice des lois ; ces seules facultés formaient, comme jadis, tout l'enseignement des corps à qui, par un déplorable malheur, l'instruction nationale était confiée. Le professorat se composait en général de moines dépourvus de connaissances, et qui passaient leur vie à agiter des questions inutiles sur la préférence de telle ou telle doctrine scolastique. Pour assurer donc le succès de la réforme que Roda avait en vue, il fallait surmonter une vive résistance de leur part ; la prudence conseillait des ménagemens ; il crut convenable de demander aux universités leur avis à ce sujet. Il était important surtout d'avoir le suffrage de celle



de Salamanque, laquelle, à raison de sa renommée et de la possession où elle se trouvait depuis des siècles d'être consultée non seulement sur les affaires de l'enseignement, mais sur des matières même d'administration, exerçait une sorte de suprématie, et se regardait elle-même avec orgueil comme *la reine des universités, le trône de la sagesse et le boulevard de la chrétienté*.

Or, l'université de Salamanque offrait à cette époque le déplorable spectacle d'un enseignement presque entièrement consacré à de vaines subtilités. L'éloignement, ou plutôt l'horreur de cette académie pour les connaissances scientifiques, était extrême. Deux faits authentiques le prouvent d'une manière évidente. En 1758, don Diègue de Torres, et quelques autres membres de l'université, témoignèrent à celle-ci le désir de former une académie de mathématiques, et en demandèrent la permission. A cet effet, ils exposèrent devant le *clauastro* (assemblée de docteurs) l'abandon où se trouvaient ces sortes d'études, et que c'était lui (Torres) qui avait le premier donné l'éveil par son *Pronostique* : la demande fut rejetée. Deux ans après (1760), le comte de Fuentes eut la pensée de fonder, à Saragosse, une académie générale des sciences et des arts, avec le titre d'*Académie du bon goût*, dont l'objet devait être de critiquer avec mesure les livres et autres productions lit-

téraires, d'aviser aux moyens de corriger les défauts des ouvrages élémentaires, ou tout au moins de les éviter, de puiser enfin de nouvelles connaissances dans la culture des sciences et des arts. D'après la forme établie, le Conseil de Castille renvoya la pétition du comte à l'université de Salamanque, qui s'y opposa formellement. Un père Ribera, de l'ordre de la Trinité, qui exerçait alors une sorte de dictature dans cette université, fut chargé de rédiger le rapport au conseil. On y disait que les pétitionnaires (plusieurs personnes avaient signé la pétition avec le comte de Fuentes) n'étaient point déterminés par un désir véritable d'instruction; que leur demande n'attestait que leur attachement aux principes des encyclopédistes, nommant, avec une ignorance qu'on ne sait comment qualifier, parmi ceux-ci, Heinnetius, Muratori, Rollin et autres. On y lisait cette étrange assertion, que c'était Muratori qui leur avait tourné la tête, par son ouvrage intitulé *Réflexions sur le bon goût dans les sciences et dans les arts*. On y ajoutait que l'université de Salamanque était le seul modèle à suivre en matière d'enseignement; que l'on n'avait enfin nullement besoin de nouvelles méthodes ni de nouvelles académies. Sur un semblable rapport de l'université, l'académie du *bon goût*, qui avait déjà commencé ses séances, sous la présidence du comte de Fuentes, fut supprimée par le conseil.

D'après cette résistance opiniâtre de l'université contre tout autre enseignement que le sien, il était aisé de voir qu'elle n'entrerait pas dans les vues éclairées de Roda.

En effet, à l'invitation qui lui fut faite par le Conseil de Castille, en 1771, de réformer l'enseignement, cette université répondit en lui adressant un plan d'études entièrement basé sur la méthode suivie jusqu'alors : elle ajoutait qu'elle ne pouvait pas se séparer du système appelé *péripatéticien* ; que ceux de Newton, de Gassendi et de Descartes n'avaient pas une affinité aussi prononcée avec les vérités révélées, que celui d'Aristote ; que les docteurs qui avaient précédé les professeurs actuels de l'université, ne s'étaient jamais proposé d'être des législateurs littéraires, en introduisant un goût plus exquis dans les sciences, et que l'université ne songeait en aucune manière à s'ériger en réformatrice, en créant de nouvelles méthodes. On ne sait, à la vérité, de quoi s'étonner le plus, dans le plan présenté par l'université, ou de l'ignorance, ou de la mauvaise foi des membres des facultés de théologie et de philosophie ; mais la surprise est à son comble lorsqu'on entend dire aux professeurs mêmes de la faculté de droit, qu'il fallait repousser toute réforme, et ne point abandonner les méthodes établies. Il nous semble, disaient-ils, que c'est aux universités catholiques, et surtout à la nôtre,

que sont adressées ces paroles : *Non erit in te Deus recens, neque adoraberis Deum alienum.* Sans doute elles furent adressées au peuple d'Israël, mais on peut bien les appliquer à notre mère l'université. « Si tu veux me plaire », dit le bon Dieu à l'université de Salamanque (la première parmi les écoles catholiques) « *non erit in te Deus recens*, tu ne deviendras pas éprise de quelque nouveau génie, qui cherche à te séduire par l'attrait de la nouveauté; je suis ton Dieu qui te tirai de la terre d'Égypte, c'est-à-dire qui t'ai soutenu dans un grand nombre de persécutions; je veille toujours à ta conservation. »

Lorsque le rapport de l'université fut présenté au Conseil de Castille, le fiscal fut loin de partager l'avis de ces docteurs. Il déclara que, n'ayant fait aucune réforme dans ces corps enseignans depuis leur fondation, ils étaient tombés dans la plus complète décadence, et qu'ainsi que la chose a eu lieu dans les plus célèbres universités de l'Europe, qui n'ont rien perdu pour cela de leur splendeur, il fallait y essayer des réformes utiles. Cependant, telles étaient la puissance et la considération de l'université de Salamanque, que, malgré les judicieuses réflexions du fiscal sur la nécessité d'une réforme, on fit bien peu de changemens au plan présenté par elle; le fiscal se borna à des conseils sur la formation d'un comité de professeurs, afin de

déterminer quels livres élémentaires seraient adoptés pour l'enseignement, procéder à l'achat des bons ouvrages, veiller à l'agrandissement de la bibliothèque, et à son libre accès au public tous les jours pendant quatre heures le matin, et pendant trois heures dans l'après-midi. Il finissait par recommander à l'université de faire écrire son histoire littéraire. Du reste, l'enseignement fut maintenu sur le même pied.

Il est juste d'avouer que toutes les universités n'opposèrent pas une aussi vive résistance aux réformes que celle de Salamanque; soit que la célébrité et la considération de celle-ci la rendît moins traitable dans son opposition, soit qu'il existât réellement dans d'autres universités moins de préjugés ou moins de prédilection pour les doctrines scolastiques. Les universités d'Alcalà, de Grenade, et surtout celle de Valence, se montrèrent assez disposées pour les réformes indiquées par le gouvernement : elles proposaient de calquer leurs méthodes d'enseignement sur des principes plus analogues aux besoins réels de la société politique; elles se prêtaient même de bon gré à faire enseigner la chimie, la botanique, l'histoire naturelle et les mathématiques. Cependant, malgré les dispositions que manifestaient les universités, elles continuèrent à être régies et influencées par des moines peu instruits, et le gouvernement n'osa faire que des changemens par-

tiels au plan d'études suivi jusqu'alors. Roda, et les hommes éclairés dont il était entouré, eurent la douleur de voir au milieu du mouvement général qui avait lieu en dehors des corps enseignans, l'étrange phénomène de la funeste immobilité des universités ! Le règne de Charles III, si bienfaisant sous tant de rapports administratifs, s'écoula enfin sans corriger les vices que le temps y avait introduits. Jovellanos, qui écrivit son *Mémoire sur le perfectionnement des lois agraires*, en 1795, disait, lorsqu'il émettait le vœu de voir multiplier partout les écoles de connaissances utiles, comme le seul moyen d'encourager et de perfectionner l'agriculture : « Tant que les universités littéraires continueront à être ce qu'elles sont maintenant, et ce qu'elles ont toujours été ; tant que la philosophie scolastique y dominera, les sciences exactes et naturelles ne pourront y prendre racine. Le but, le caractère, la méthode et l'esprit qui sont l'âme de ces sciences, diffèrent trop des principes de l'école, et sont même incompatibles avec eux : ceci est une vérité confirmée par une triste et malheureuse expérience. Peut-être ne serait-il pas impossible de réunir les sciences intellectuelles avec celles qui sont susceptibles de démonstration ; peut-être cette heureuse alliance sera-t-elle un jour l'objet des soins que vous donnez, monseigneur, à la réforme de l'instruction ; mais, pour atteindre ce but de nos

vœux les plus ardents, il faudra renverser de fond en comble le système et la forme de nos études. »

*Sciences mathématiques et physiques.*

Hors l'enceinte des universités, les sciences mathématiques et physiques étaient cultivées avec ardeur. Les bornes de cet ouvrage ne nous permettent point d'exposer l'histoire de chacune d'elles en particulier. Nous nous contenterons de nommer les hommes qui s'y sont distingués. Quant aux mathématiques, on doit citer le père Tosca, Bails, Rossell, professeurs au collège de Saint-Isidore de Madrid; don François Soubira, professeur du collège des nobles (ces deux derniers furent nommés par le roi pour suivre la rivière des Amazones, et vérifier les observations faites jusqu'alors); don Joseph Mazarredo, auteur de la tactique navale; Lasala, évêque de Solsonne; Clavijo, officier de marine, qui dirigea les constructions du Ferrol; don Vicente Doz, qui revint de la malheureuse expédition de la Californie, rapportant les observations des Français, auxquelles il ajouta les siennes; Tosiño, Valera, et enfin don Antonio Ulloa, connu par ses ouvrages de géographie, de mathématiques et d'astronomie, par l'observation de l'éclipse du soleil qui arriva le 24 juin 1778, où il découvrit un point lumineux dans la lune. Un nombre considérable d'écoles de mathématiques

fut établi, telles que celles de Saint-Ferdinand, de Ségovie, d'Ocaña, de Vergara, de Barcelonne, de Cadix et du Ferrol.

Pour ce qui regarde la physique, la chimie et l'histoire naturelle, des professeurs habiles enseignaient ces sciences avec succès à Cadix, à Valence et à Vergara, ainsi que dans plusieurs autres villes. Don Casimir Ortéga, savant connu en Europe, et membre de plusieurs Académies, écrivit de savantes dissertations sur la chimie et la botanique.

Salvador, un des meilleurs naturalistes et botanistes, au jugement de Tournefort et de Boërhave, a laissé un cabinet précieux d'histoire naturelle, enrichi d'un herbier des plus complets.

Linné, qui connaissait le mérite de plusieurs Espagnols, les a immortalisés dans un de ses ouvrages, en donnant leurs noms à différens genres de plantes, tels que *Queria*, *Minuartia*, *Veleitia*, *Ortegia*, *Salvadora*, *Monarda*, *Ovieda*, *Barnadegia*, *Mutisia*, *Castilleja*, etc., etc.

La *Flora Española* de Quer, augmentée par don Casimir Ortega, est un ouvrage du plus grand mérite. D'excellens disciples sont sortis de l'école de ce dernier, ainsi que des cours publics de don Antoine Palau, autre professeur du Jardin royal. Quelques uns ont voyagé dans l'Amérique septentrionale et méridionale par ordre du roi, pour rassembler les richesses de





ces vastes possessions : d'autres botanistes ont parcouru l'Espagne, et ont fait également connaître aux étrangers les trésors qui leur étaient inconnus.

Don Joseph-Célestin Mutis, chanoine d'Amérique, qui connaissait très bien ce pays, écrit l'histoire des palmiers.

Don Ignace d'Asso a publié la *Flora Aragonese*, et il préparait un autre ouvrage sur les deux autres règnes de la nature.

Le professeur Barnades, mort en 1771, a laissé un ouvrage très intéressant, qu'on se proposait de publier sous le nom de *Specimen floræ Hispanicæ*. On y trouvera la description de deux mille plantes d'Espagne, leurs noms vulgaires, leur usage économique, et les pays où elles croissent. Dans ces deux mille plantes il y en a trois cents entièrement inconnues jusqu'ici; un grand nombre d'autres décrites pour la première fois, et plusieurs placées dans leurs vraies classes, d'où Linné, qui ne les avait pas examinées dans leur patrie, avait cru devoir les ôter. (1)

(1) Comme introduction à cet ouvrage, Barnades publia à Madrid, en 1767, ses *Principes de Botanique*, tirés des ouvrages des meilleurs écrivains; en cinq préliques : 1°. Sur la Botanique en général; 2°. Des plantes et de leurs divisions; 3°. Observations générales sur les plantes; 4°. Des parties des plantes en particulier; 5°. Sur l'aspect des plantes ou sur leur *facies*.

Don Antoine Palau publia en espagnol la *Philosophie botanique* de Linné. Plus tard, il la traduisit en entier, en l'enrichissant de nouvelles découvertes, et en y corrigeant les erreurs dans lesquelles Linné dut tomber par les raisons connues des botanistes.

Don Jean-Ignace de Molina enrichit également la botanique d'une description très détaillée de seize genres nouveaux, et d'une grande quantité d'espèces qu'il a reconnues au Chili. Il s'est particulièrement attaché aux plantes utiles aux arts, à la médecine et à l'économie domestique.

*Jardin Botanique, et Cabinet d'Histoire Naturelle de Madrid.*

Pour avancer le progrès des sciences, Charles III, leur protecteur éclairé, créa le jardin appelé *Botanique*. Avant l'arrivée de ce monarque, on ne connaissait en Espagne aucun ouvrage écrit avec méthode sur cette science : le seul jardin qui existât était plutôt un objet de curiosité que d'enseignement. Bientôt après son arrivée, Quer publia la *Flore espagnole*. On plaça le jardin ailleurs, et les plantes y furent classées avec plus d'ordre et d'intelligence. On y établit deux chaires : on créa des prix pour les élèves les plus distingués. A Cadix, à Pampelune, on forma aussi des jardins botaniques : des ordres furent communiqués pour en établir à Barce-

lonne et à Saragosse. On connaît la *Flore péruvienne*, ouvrage qui honore et le gouvernement espagnol qui protégea l'expédition, et les savans qui firent cette précieuse collection. D'autres travaux existent, de Ruiz et Pavon, dans l'Amérique méridionale, ainsi que de Mutis, célébré par Linné lui-même comme un excellent naturaliste pour les plantes de l'Amérique septentrionale. Plusieurs ouvrages ont été imprimés par ordre du gouvernement, notamment les manuscrits originaux de Hernandez, premier médecin de Philippe II, sur l'*Histoire naturelle de la Nouvelle-Espagne*. A l'exemple du gouvernement, la compagnie royale des Philippines a envoyé dans ces îles, à ses propres frais, Cuellar, élève du jardin royal botanique de Madrid, pour faire des recherches et recueillir les richesses de l'histoire naturelle de l'Orient; enfin, une foule de personnes se sont adonnées à l'étude de la botanique.

Un autre établissement que l'Espagne doit à Charles III, est celui du cabinet royal d'histoire naturelle de Madrid.

M. Davila, natif de Guayaquil, dans le royaume du Pérou, avait la passion de l'étude de l'histoire naturelle; ayant fixé sa résidence à Paris, il parvint à réunir, au bout de vingt ans, une foule d'objets très intéressans. Son cabinet devint un des plus précieux et des plus considé-

rables de cette capitale. Forcé de le vendre pour satisfaire à ses engagements, il en fit imprimer le catalogue, remarquable par le nombre des articles curieux qu'il contenait, non moins que par la méthode avec laquelle on y éclaircit tout ce qui appartient aux trois règnes de la nature.

Depuis Ferdinand VI, le gouvernement était occupé du projet d'établir à Madrid un cabinet d'histoire naturelle, et l'on avait confié à M. Bowles plusieurs articles qu'on réunissait chaque jour pour parvenir à ce but; de plus, on le chargea de la direction du cabinet. Davila, qui avait eu connaissance de ce projet, se présenta à Madrid, et fit savoir au roi qu'il serait bien aise de voir que les objets précieux d'histoire naturelle et d'art qu'il avait amassés avec tant de peine, restassent en Espagne. Le roi agréa la proposition, et considérant que de grands avantages devaient s'ensuivre d'avoir à Madrid un cabinet public d'histoire naturelle, où l'on trouverait réunies les curiosités de la nature et de l'art, il prit sous sa protection le cabinet de Davila, et ordonna qu'il serait ouvert au public. M. Davila en fut nommé directeur, avec 60,000 réaux (15,000 francs) d'appointemens.

Au moyen du cabinet que Davila transporta à Madrid, et des objets qui avaient été confiés à Bowles, fruit des soins du frère de Davila, sans compter les envois que les vice-rois

et les gouverneurs des possessions d'outre-mer ont faits par ordre du gouvernement, en objets d'histoire naturelle, le cabinet public de Madrid est un des plus riches de l'Europe, et le premier comme le plus complet de tous ceux connus quant au règne minéral.

La médecine fit aussi des progrès remarquables. Don Andrés Piquer et don Gaspar Casal ont produit une heureuse révolution en substituant aux anciens préjugés, à des pratiques erronées, la médecine expérimentale, qui se borne à exécuter ce qui est indiqué par la nature, dont elle cherche à réparer ou aider les forces sans les fatiguer ni les détruire. Piquer a publié les principaux ouvrages d'Hippocrate, enrichis de notes, et un cours de médecine à l'usage de l'université de Valence, cours que l'on suit également dans celles de Séville, d'Huesca, etc. Il donna ensuite sa *Pratique médicale* et son *Traité des Fièvres*. M. Barthès a fait une mention honorable de ce savant dans la *Science de l'Homme*, ainsi que M. Fouquet dans son *Discours préliminaire*, publié en 1772.

Casal n'est pas aussi connu des étrangers; mais son *Histoire naturelle et médicale de la principauté des Asturies*, publiée en 1762, renferme des observations fort utiles sur les maladies épidémiques en général, et sur celles particulières à la province de l'auteur. On y admire

son jugement solide, son étude profonde de la nature, la simplicité et la précision de son style.

Les esprits étant ainsi préparés par les bons ouvrages des étrangers, et mus par l'exemple des deux savans que je viens de nommer, les écrits se multiplièrent. Le docteur Amar publia son *Traité sur la petite vérole*; Rubio, l'*Art de connaître les maladies par l'observation méthodique et l'expérience*; le docteur Barnadès, un *Écrit sur les signes de la mort apparente*; don Antoine Escobar, l'*Histoire de toutes les maladies épidémiques*, ouvrage qui ne laisse rien à désirer sur l'objet qu'il s'est proposé.

Barcelonne et Séville abondèrent en professeurs et en praticiens parfaits; la chirurgie y a fait des progrès; les collèges de Barcelonne, de Cadix et de Madrid (celui-ci établi en 1784), formèrent d'excellens sujets. Les bonnes études qui se font dans ces villes, et dans plusieurs autres de l'Espagne, sont accompagnées, et se fortifient par la fréquentation des hôpitaux, où les disciples se perfectionnent à côté du lit du malade.

Une circonstance qui mérite d'être remarquée comme faisant honneur au gouvernement de Charles III, c'est que la protection qu'il accordait aux sciences physiques et mathématiques, ne se bornait pas à la Péninsule, mais qu'elles firent sous ses auspices de grands progrès dans les colonies d'Amérique.

« Sur la fin du règne de Charles III, dit M. le baron de Humboldt dans son *Essai sur la Nouvelle-Espagne*, et pendant celui de Charles IV, l'étude des sciences naturelles a fait de grands progrès, non seulement au Mexique, mais en général dans toutes les colonies espagnoles. Aucun gouvernement européen n'a sacrifié des sommes plus considérables pour avancer la connaissance des végétaux, que le gouvernement espagnol. Trois expéditions botaniques, celles du Pérou et de la Nouvelle-Espagne, dirigées par MM. Ruiz et Pavon, par don Jose Célestino Mutis et par MM. Sessé et Mociño, ont coûté à l'État près de deux millions de francs. En outre, des jardins botaniques ont été établis à Manille et aux îles Canaries; la commission destinée à lever les plans du canal de *Los Guines* fut aussi chargée d'examiner les productions de l'île de Cuba. Toutes ces recherches, faites pendant vingt ans dans les régions les plus fertiles du nouveau continent, n'ont pas seulement enrichi le domaine de la science de plus de quatre mille nouvelles espèces de plantes, elles ont aussi contribué beaucoup à répandre le goût de l'histoire naturelle parmi les habitans du pays. La ville de Mexico présente un jardin botanique très intéressant dans l'enceinte même du palais du vice-roi; le professeur Cervantes y fait annuellement des cours qui sont très suivis : ce savant possède, in-

dépendamment de ses herbiers, une riche collection de minéraux mexicains. M. Mociño, que nous venons de nommer comme un des collaborateurs de M. Sessé, et qui a poussé ses excursions pénibles depuis le royaume de Guatimala jusqu'à la côte nord-ouest, ou jusqu'à l'île de Vancouver et Quadra; M. Echeverria, peintre de plantes et d'animaux, dont les travaux peuvent rivaliser avec ce que l'Europe a produit de plus parfait dans ce genre, sont tous deux natifs de la Nouvelle-Espagne; ils s'étaient élevés à un rang distingué parmi les savans et les artistes avant d'avoir quitté leur pays.

« Les principes de la nouvelle chimie, que l'on désigne dans les colonies espagnoles par le mot un peu équivoque de nouvelle philosophie, *nueva filosofia*, sont plus répandus au Mexique que dans bien des parties de la Péninsule. Un voyageur européen serait surpris sans doute de rencontrer dans l'intérieur du pays, sur les confins de la Californie, de jeunes Mexicains qui raisonnent sur la décomposition de l'eau dans le procédé de l'amalgame à l'air libre. L'école des mines renferme un laboratoire de chimie, une collection géologique rangée d'après le système de Werner; un cabinet de physique dans lequel on trouve non seulement des instrumens précieux de Ramsder, d'Adams, de Le Noir et de Louis Berthoud, mais aussi des modèles exécutés



dans la capitale même, avec la plus grande précision et avec les plus beaux bois du pays. C'est à Mexico qu'a été imprimé le meilleur ouvrage minéralogique que possède la littérature espagnole, et le *Manuel d'Oryctognosie* rédigé par M. Del Rio, d'après les principes de l'école de Fresberg, dans laquelle l'auteur s'est formé; c'est également à Mexico qu'on a publié la première traduction espagnole des *Éléments de Chimie* de Lavoisier.

« L'enseignement des mathématiques est moins soigné à l'université de Mexico qu'à l'école des mines. Les élèves de ce dernier établissement pénétrèrent plus avant dans l'analyse : on les instruit dans le calcul intégral et différentiel.

« Trois hommes distingués, Velazquez, Gama et Alzate, ont illustré leur patrie vers la fin du dernier siècle. Tous les trois ont fait un grand nombre d'observations astronomiques, surtout sur les éclipses des satellites de Jupiter. Le moins savant d'entre eux fut Alzate, et pourtant il contribua beaucoup à répandre parmi ses compatriotes l'étude des sciences physiques par la publication de la *Gazette de littérature*, qui encouragea la jeunesse à chercher à acquérir ces connaissances scientifiques. Il était correspondant de l'Académie des Sciences de Paris.

« Velazquez est le géomètre le plus marquant que la Nouvelle-Espagne ait possédé depuis l'é-

poque de Siguenza ; tous les travaux géodésiques et astronomiques de ce savant infatigable portent le caractère de la plus grande précision. Il accompagna Galvez, avant que ce dernier fût nommé ministre, dans le voyage qu'il fit dans la partie septentrionale de la Nouvelle-Espagne. Lorsque ce dernier la parcourait comme *visitador* (commissaire royal pour prendre des informations sur l'état des colonies), envoyé en mission dans la Californie, il profita de la beauté du ciel de cette péninsule pour y faire un grand nombre d'observations astronomiques. Il y observa le premier que dans toutes les cartes, depuis des siècles, par une énorme erreur de longitude, cette partie du nouveau continent avait été marquée de plusieurs degrés plus à l'ouest qu'elle ne l'est effectivement. Lorsque l'abbé Chappe, plus célèbre par son courage et par son dévouement que par l'exactitude de son travail, arriva en Californie, Velazquez y avait déjà un observatoire à Sainte-Anne, construit en planches de Mimosa, et apprit à l'abbé que l'éclipse de lune du 18 juin 1769 serait visible en Californie. Le géomètre français, qui doutait de cette assertion, eut bientôt l'occasion de s'en convaincre, lorsque l'éclipse eut lieu. Velazquez lui seul fit une très bonne observation du passage de Vénus sur le disque du soleil le 3 juin 1769. Il en communiqua le résultat, le lendemain même du pas-

sage, à l'abbé Chappe et aux astronomes espagnols don Vincente Doz et don Salvador de Medina. Le voyageur français fut surpris de l'harmonie que présenta l'observation de Velazquez avec la sienne. Il s'étonna sans doute de rencontrer en Californie un Mexicain qui, sans appartenir à aucune académie et sans être jamais sorti de la Nouvelle-Espagne, faisait autant à lui seul que les académiciens. En 1773, Velazquez exécuta le grand travail géodésique dont nous avons déjà donné quelques résultats dans l'analyse de l'*Atlas mexicain*. Le service le plus essentiel que cet homme infatigable a rendu à sa patrie, c'est l'établissement du tribunal et de l'école des mines, dont il présenta les projets à la cour. Il finit sa carrière laborieuse le 6 mars 1786, dans la place de premier directeur général du *Tribunal de Minería*, en jouissant du titre d'*Alcalde de Corte honorario*.

« Gama était l'ami de Velazquez; méconnu, négligé pendant sa vie, il a été, ainsi que d'autres hommes célèbres, loué, prôné après sa mort. Il était très instruit dans l'astronomie : il publia plusieurs mémoires sur des éclipses de lune, sur les satellites de Jupiter, sur l'almanach des anciens Mexicains et sur le climat de la Nouvelle-Espagne; mémoires qui annoncent tous une grande justesse d'idées et de la précision dans les observations. »

On fit aussi sous Charles III de nombreuses expéditions maritimes sur les côtes du grand Océan ; on peut les lire dans l'*Essai sur la Nouvelle-Espagne* de M. de Humboldt, tome II, page 463. « Celles surtout qui méritent le nom d'*expéditions pour des découvertes* furent commandées, dit ce savant voyageur, par des officiers dont les travaux annoncent des connaissances étendues dans l'astronomie nautique. Les noms d'Alexandre de Malaspina, de Galiano, d'Espinoza, Valdès, Vernaci, tiendront à jamais une place honorable sur la liste des navigateurs instruits et intrépides auxquels nous devons des notions exactes sur la côte nord-ouest du nouveau continent. Si leurs prédécesseurs n'ont pu donner la même perfection à leurs opérations, c'est que, partant des ports de San-Blas et de Monterey, ils se sont trouvés dépourvus d'instrumens et d'autres moyens que fournit l'Europe civilisée. »

*Sciences historiques.*

Indépendamment des pères Sarmiento et Florez, Mayans, Burriel et Bayer, dont nous avons parlé dans le *chapitre additionnel* au règne de Ferdinand VI, plusieurs savans laborieux s'adonnèrent avec zèle aux recherches historiques. Les pères Mohedano, de l'ordre des Cordeliers, publièrent plusieurs volumes sur l'*Histoire littéraire*

d'Espagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; don Francisco Cerdà y Rico composa un grand nombre d'ouvrages et de chroniques sur l'*Histoire de la Péninsule*; Marin s'occupa de l'*Histoire de la Milice espagnole*; Campomanes de celle des *Templiers*; Llaguno publia les *Chroniques des rois d'Espagne*; Viera, l'*Histoire des Canaries*; Capmani, plusieurs Mémoires sur la marine, le commerce et les arts de l'ancienne ville de Barcelonne; Lampillas, l'*Essai apologétique de la Littérature espagnole*; Muñoz, l'*Histoire d'Amérique*; Masdeu, l'*Histoire critique d'Espagne*; Andrés, l'*Origine et le Progrès de la Littérature*; don Juan d'Iriarte donna les *Manuscripts grecs*; Casiri, sa *Bibliotheca arabico-hispana Escorialensis*; le père Andrés Merino, l'ouvrage sur les *Alphabets*, avec des planches qui en représentent jusqu'à cent; le père Risco, la continuation de l'*Espagne sacrée*, de Florez, etc., etc. On regrette, il est vrai, dans la plupart des travaux historiques ci-dessus énoncés cette alliance de la vérité et de la philosophie, sans laquelle les leçons de l'histoire sont peu profitables; mais il ne faut pas oublier que ces hommes laborieux écrivaient en présence de l'ombrageuse inquisition, et qu'ils écartaient avec soin de leurs écrits tout ce qui aurait pu les compromettre avec cet odieux tribunal: en revanche on remarque que tous leurs écrits sont plus ou moins

empreints d'amour de la patrie, sentiment qui, par un bonheur singulier, s'était conservé dans toute sa force chez les Espagnols, malgré l'ignorance et la servilité que le machiavélisme des gouvernemens était parvenu à introduire parmi eux au dix-septième siècle.

*Législation.*

Le gouvernement désirant opérer une réforme dans la législation criminelle, le ministre Roda chargea de l'examen de cette affaire importante le Conseil de Castille. Les discussions qui y furent agitées donnèrent au conseiller Lardizabal l'occasion de faire paraître le *Discours sur les peines établies par les lois criminelles de l'Espagne, écrit dans le but de rendre leur réforme facile*, ouvrage remarquable dans lequel on invoque souvent les principes de la raison et les sentimens de la philanthropie. La nature des peines, leur origine, la facilité pour l'autorité suprême de les établir et de les réformer, les circonstances où elles peuvent être utiles, leur objet, leur but, les proportions entre les peines et les délits, enfin, les divers genres de peines, telles sont les questions qu'on y examine avec soin.

Divers ouvrages importans en matière de législation nationale furent publiés par les savans Asó et Rodriguez, dont nous citerons les institutions du *Droit civil de Castille*, qui furent très bien

accueillies du public, et dont on a fait plusieurs éditions, ainsi que le *Fuero viejo* de Castille, ancien code ainsi appelé, qu'ils comparèrent avec d'autres codes manuscrits. Ces travaux ne les empêchèrent pas de publier un grand nombre d'autres ouvrages. Rodriguez se proposait d'écrire l'*Histoire de la législation civile d'Espagne*, il en avait même fini la première partie jusqu'au temps des Goths; mais, parvenu à cette époque, il s'arrêta devant des obstacles qui lui parurent insurmontables: En effet, sentant la nécessité d'examiner les vices des codes actuels, et de montrer l'absurdité de plusieurs lois, ainsi que les errements des gouvernemens divers qui s'étaient succédés, il ne crut pas jouir d'assez de liberté pour entamer des discussions aussi graves.

*Économie publique.*

Pour ce qui concerne la science économique, plusieurs écrits avertissaient le gouvernement de la nécessité de revenir à un système mieux entendu d'administration, et de lever les obstacles qui s'opposaient à l'accroissement de la richesse nationale: nous citerons, entre autres, le *Proyecto economico* de Ward. Mais ce furent surtout les vues économiques du célèbre comte de Campomanes qui contribuèrent principalement à éclairer l'administration, et qui la détermi-

nèrent à tenter des réformes et des améliorations utiles.

Il serait trop long d'énumérer ici les nombreux écrits de Campomanes sur l'administration, car il faudrait alors parcourir en détail tous les rapports qu'il a faits sur des matières économiques, lorsqu'il était *fiscal* de Castille. Ses mémoires sont tous plus ou moins empreints d'un vrai talent, et annoncent les plus vastes connaissances. Nous ferons mention seulement de ceux de ses ouvrages qui méritent le plus de fixer l'attention par leur importance.

Son *Traité sur la Regalia de la Amortizacion* (le droit de la couronne de disposer des biens de *main-morte*) parut en 1765. L'auteur cherche à y démontrer, par l'histoire de l'Église depuis la naissance du Christianisme, que dans tous les pays catholiques, l'autorité civile a usé de ce droit, pour empêcher l'aliénation des biens immeubles, en faveur des églises, communautés, et autres possesseurs de biens main-mortables; les lois fondamentales de la monarchie espagnole sur cette matière, à commencer par celles des Goths, ainsi que les diverses modifications qu'elles ont éprouvées successivement jusqu'à nos jours, fournissent au savant économiste de nouvelles preuves pour justifier ses assertions. Campomanes sentit bien que pour établir un principe de droit public il ne suffit pas toujours



d'une évidence qui n'est que spéculative. Tous les esprits ne sont pas à même de saisir les rapports qui existent entre les choses, la vérité leur échappe : il arrive aussi parfois que l'on cherche à l'éviter. Le moyen de conviction le plus efficace, comme le plus à portée de toutes les intelligences, ce sont les faits consacrés par l'histoire. Ce fut donc ce moyen de persuasion que Campomanes adopta dans le *Traité* dont il s'agit : la tradition, la discipline ecclésiastique, l'histoire civile d'Espagne et des nations étrangères, lui fournirent des argumens irrésistibles sur le droit de l'autorité publique de disposer des biens affectés aux églises, aux communautés, etc., soit pour les besoins de l'État, soit pour doter d'autres établissemens d'une utilité plus marquée. Si cette question, approfondie maintenant, pouvait encore être obscurcie de nouveau par les calculs de l'intérêt privé, l'ouvrage du magistrat espagnol suffirait pour la placer dans son véritable jour, tant il est riche de documens authentiques, tant il abonde en considérations lumineuses et démonstratives. Le service qu'il rendit à l'État par la publication de ce *Traité*, fut un des plus importans par ses conséquences. La *main-morte* avait été jusque-là le fléau destructeur de l'agriculture espagnole : Campomanes en expose avec lucidité tous les inconvéniens; le chapitre 22 est consacré à démontrer ceux

qui résultent des majorats et des substitutions.

Parmi le grand nombre d'objets d'utilité publique, que l'esprit vaste et pénétrant de Campomanes embrassait à la fois avec ardeur, l'éducation et le bonheur de la classe peu aisée attiraient toute son attention. Il publia, en 1774, le *Discours sur l'encouragement qu'il est convenable de donner à l'éducation populaire* : cet ouvrage fut imprimé par ordre du roi et du Conseil de Castille. Le gouvernement de Charles III, voulant favoriser par tous les moyens possibles l'industrie et le commerce, conçut l'idée de mettre à la portée des classes, même inférieures, les idées utiles, en leur inspirant le goût du travail et en leur faisant sentir que la meilleure de toutes les ressources était le travail et l'économie. Le Conseil de Castille, à qui le *Discours* de Campomanes paraissait le plus convenable pour atteindre ce but, en ordonna la publication, et la distribution à toutes les autorités du royaume. Il le fit même communiquer aux supérieurs des communautés religieuses, en les engageant en même temps à se servir, pour leur habillement, de drap fabriqué dans les manufactures espagnoles, ce que le monastère de l'Escorial s'empressa de faire. Comme ce discours, quoique très peu volumineux, renferme un grand nombre de principes et de maximes pour l'accroissement de l'industrie nationale et de la prospé-

rité publique, nous allons en donner ici un léger aperçu.

Après avoir établi dans l'*Introduction* qu'il est du devoir de tout homme instruit de contribuer par ses lumières au progrès des arts industriels et du commerce, on fait sentir la nécessité d'encourager simultanément l'industrie et l'agriculture, celle-ci ne pouvant seule rendre florissant un pays tel que l'Espagne : on détaille ensuite le grand nombre d'occupations que l'industrie en général, et en particulier celle relative à la soie, peut fournir aux femmes : on y traite du lin, du chanvre, du coton, de la préférence qu'il faut donner aux objets d'une consommation générale sur ceux qui ne fournissent que des articles de luxe ; des moyens à prendre pour encourager les uns et les autres ; des matières premières ; de la nécessité de l'étude de l'*Histoire naturelle* ; de l'établissement de prix à distribuer à ceux qui découvriront des plantes utiles pour les travaux des fabriques ; des causes qui ont amené la décadence de l'industrie populaire en Espagne, qu'il faut bien se garder, dit Campomanes, d'attribuer à l'indolence des habitans, puisque ce sont de fausses vues politiques, faciles à corriger, qui ont seules produit ce funeste résultat ; on y entre dans des calculs non moins exacts que lumineux sur la préférence mentionnée plus haut des manufactures d'objets.

de consommation générale utile au peuple; on y trouve un état détaillé de la situation de l'industrie dans chaque province de l'Espagne; on réclame l'établissement des chaires de chimie pour le perfectionnement des teintures, la défense de l'exportation des matières premières, ainsi que la réforme du droit de tonnage sur les objets de fabrication espagnole envoyés en Amérique; on fait sentir la nécessité de bien choisir les lieux pour l'établissement des fabriques, d'après leur nature spéciale; les inconvéniens qui résultent des corporations d'arts et métiers; on y donne enfin une foule d'autres conseils utiles, et notamment sur la nécessité de créer des *sociétés économiques*. (1)

L'année d'après, Campomanes fit paraître le *Discours sur l'éducation populaire des artisans et sur la nécessité d'y donner des soins*. Le savant économiste examine dans son *Introduction* les causes de la décadence des arts industriels chez les Espagnols, et il signale entre autres les fausses idées généralement répandues sur certaines professions qu'on ne regarde pas comme assez honorables (2). Il combat l'ignorance ou la

(1) Ce fut aux observations renfermées dans ce discours que l'on dut l'origine de la Société économique de Madrid, et de toutes celles établies dans le royaume.

(2) Dans le but de faire disparaître le mépris que l'on affectait pour les professions industrielles, on rendit l'ordonnance

mauvaise foi de quelques espagnols qui prétendent que l'indolence et la paresse entrent comme élémens indispensables dans la composition du caractère national, et que tous les soins du gouvernement, pour communiquer à la nation l'esprit d'activité et d'industrie, n'aboutiraient à aucun résultat satisfaisant. « L'Espagne, dit Campomanes, eut anciennement un grand nombre de manufactures et de métiers. Si les anciens Espagnols purent surpasser d'autres peuples, pourquoi ne le pourrions-nous pas aussi de nos jours? Après tout, si les déclamateurs contre notre industrie ne trouvent pas le moyen de rendre leurs concitoyens heureux, qu'ils laissent au moins à d'autres l'honneur d'ouvrir la route, sans inspirer aux personnes peu réfléchies des idées nuisibles de paresse et d'indolence; qu'ils ne prêchent pas au moins l'ignorance, si aisée à persuader aux hommes. Les barbaresques ne nous font pas autant de mal avec leurs excursions et leurs hostilités, que ces insinuations, faites pour propager l'ignorance et flatter l'inaction, ne nous sont nuisibles et funestes. »

Après avoir démontré la nécessité d'une bonne méthode pour l'enseignement des sciences et des arts, ainsi que de l'étude des mathématiques, Campomanes traite, dans son *discours*, de l'ap-  
de 1783 (18 mars), par laquelle on déclara compatible avec la noblesse l'exercice d'un grand nombre d'entre elles.

prentissage des métiers; des règles qui doivent être adoptées pour qu'ils soient plus profitables aux artisans et à l'État; du dessin, de son origine, de ses progrès, particulièrement en Espagne, de son importance pour le perfectionnement des arts; de l'éducation civile et religieuse des artisans, des vices que l'on remarque généralement chez eux, des moyens de les corriger; des circonstances requises tant chez les apprentis que chez ceux qui veulent être reçus maîtres; de ceux qui, pouvant le devenir, préfèrent de n'être point reçus; de l'abolition des corporations (*gremios*), en les remplaçant par des *monts-de-piété* pour les vieillards, les veuves et les orphelins de chaque profession; des examens pour être reçus maîtres; de la prééminence de ceux-ci, et particulièrement de la faculté d'établir leurs magasins et leurs fabriques sans être forcés d'observer la distance d'après des réglemens introduits par abus dans quelques endroits; des *veedores* (inspecteurs) et des examinateurs (juges) pour les corporations industrielles et pour les métiers; de la police générale, et de la nécessité de réformer la partie qui concerne les réglemens des artisans; des ordonnances pour le commerce; de la manière dont *les sociétés d'amis du pays* doivent s'y prendre pour protéger efficacement les arts; des travaux industriels plus en rapport avec les femmes; des moyens pro-

pres à faciliter l'exportation des produits manufacturiers ; des avantages que l'Espagne peut retirer du commerce avec les Indes, en faisant remarquer combien ce commerce avait d'entraves, et combien de maux en résultaient pour le peuple espagnol. (1)

Sans épouser aveuglément toutes les idées de l'auteur sur l'économie industrielle, dont quelques unes ne sauraient être soutenues de nos jours, il est hors de doute qu'en général ses principes sont excellens. Robertson, dans son *Histoire d'Amérique*, tome III, note 98, se plaît à rendre justice au talent de Campomanes et aux lumières qu'il a répandues dans les deux traités que nous venons de faire connaître sommairement.

Mais de ces divers et importants ouvrages de Campomanes, *l'Appendice à l'éducation populaire*, qui vit aussi le jour en 1775, me paraît contenir un plus grand nombre de faits curieux et d'observations utiles en matière d'économie industrielle ; son but était de faire connaître les causes et l'origine de la décadence des arts et métiers en Espagne pendant le dernier siècle (le dix-septième), d'après les écrits d'auteurs

(1) L'ordonnance pour le *libre commerce de l'Amérique*, qui accordait la faculté de faire des expéditions commerciales des divers ports de la Péninsule, rendue en 1778, ne faisait que mettre à exécution les idées émises par Campomanes à ce sujet.

contemporains. Il fit réimprimer, pour les y joindre, ceux de Francisco Martinez de la Mata, et d'Osorio, contenant tous deux quelques notions assez exactes sur l'industrie de l'Espagne, soit dans les temps anciens, soit à l'époque où ils écrivaient. L'ouvrage consiste en quatre volumes dans lesquels Campomanes a parsemé tant de notes historiques instructives, qu'il peut être considéré comme un excellent cours d'économie appliqué à la Péninsule espagnole.

Le lecteur remarquera que la biographie de cet illustre jurisconsulte espagnol renferme la partie la plus brillante de l'administration du règne de Charles III, dont il fut l'âme et le directeur dans les conseils pour le régime intérieur. Le commerce libre avec l'Amérique, la réhabilitation d'autres ports que celui de Cadix pour ce commerce, le nouveau tarif des douanes, l'affranchissement de plusieurs matières premières, les nouvelles impositions sur certains articles de fabrication étrangère, la défense absolue de quelques produits et de quelques étoffes, la création des *sociétés économiques*; toutes ces mesures importantes, et beaucoup d'autres encore, furent dues à la publication des écrits lumineux de Campomanes. L'esprit de ses ouvrages a paru servir de boussole à l'administration pour y conformer ses opérations économiques.

Pour bien apprécier les connaissances pro-



fondes de Campomanes en agriculture, en législation et en économie rurale, on n'a qu'à lire les divers rapports présentés par lui au conseil sur les privilèges odieux de la corporation des propriétaires de troupeaux, connue sous le nom de la *Mesta* : ils ont singulièrement contribué à répandre une défaveur marquée sur cette association de pasteurs, dont le monopole ôtait aux propriétés territoriales la première de leurs prérogatives. Jovellanos, qui a marché avec honneur dans la carrière de l'économie publique ouverte par son maître et son ami, a jeté encore un nouveau jour sur cette matière, ainsi que sur les inconvéniens de *la main-morte civile et ecclésiastique* ; sur les mauvaises lois suivies dans le commerce intérieur, et sur une foule d'autres questions qu'il a su approfondir avec toute la sagacité de son talent, ainsi qu'avec toute la sagesse et la maturité de son esprit. (1)

(1) Nous nous sommes borné à considérer ici le comte de Campomanes comme économiste ; l'Europe connaît aussi son mérite éminent comme jurisconsulte et comme homme d'État : ce magistrat fut chargé des plus hautes et des plus importantes affaires, pendant qu'il exerça successivement les fonctions de *fiscal*, de conseiller et de président du Conseil de Castille. Si on le considère sous le rapport de la littérature, il est encore un des plus instruits des Espagnols au dix-huitième siècle, possédant d'immenses connaissances dans les langues, l'histoire, les antiquités, enfin dans presque tous les genres d'érudition.

Campomanes est, selon moi, le premier parmi les hommes illustres de l'Espagne qui ont fait

Son début, dans le monde littéraire, fut le travail sur *l'ordre de chevalerie des Templiers*, ou *Résumé historique sur ses principes, fondation, statuts, progrès et abolition par le concile de Vienne, avec un supplément renfermant la règle de cet ordre et de ses privilèges, ainsi que plusieurs dissertations et notes relatives non seulement à l'ordre des Templiers, mais encore aux ordres de Saint-Jean, Theutonique, Saint-Jacques, Calatrava, Alcantara, Avis, Montesa, Christe, Monfrac et autres églises et monastères d'Espagne*, suivies de *différens Catalogues de grands maîtres*. Madrid, 1747.

Lors de l'arrivée de Casiri en Espagne, Campomanes s'adonna à l'étude de la langue arabe : il traduisit en espagnol quelques fragmens de l'ouvrage d'Ebec et le traité d'Avan sur la culture des terres.

En 1756, il publia l'ouvrage intitulé *Ancienneté maritime de la république de Carthage*, suivi du *Périple de son général Hannon*, traduit du grec, et enrichi de notes. Campomanes avait déjà en vue le projet qu'il réalisa plus tard d'écrire *l'Histoire de la Marine espagnole*, et il regarda ce travail comme pouvant lui servir d'introduction; l'histoire de l'ancienne marine espagnole se trouvant si intimement liée à celle des Carthaginois. Ce fut à cet ouvrage sur le *Périple* que Campomanes dut l'honneur d'être nommé membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, sans qu'il se fût fait aucune démarche de sa part. Bougainville, qui s'occupait aussi de l'ouvrage du capitaine carthaginois, cite avec éloge le travail de notre savant espagnol.

• Nous avons déjà fait voir le zèle avec lequel Campo-

le plus de bien à leur pays, par leurs écrits, dans le dix-huitième siècle. Je nommerai après lui le père Feyjoò et le ministre Jovellanos, dont le premier fit une heureuse et salutaire révolution dans les esprits par la publication de son *Théâtre critique*, et le second immortalisa son nom par un grand nombre d'écrits, tous plus ou moins

manes défendit l'autorité et l'honneur de la couronne, lors de l'imprudente et amère représentation de l'évêque de Cuença, Carvajal, au sujet de la prétendue persécution qu'éprouvait l'Église (t. V, p. 67). Il écrivit aussi en union avec son collègue Moñino, lorsqu'ils étaient tous les deux *fiscales* du conseil, le célèbre *Juicio imparcial sur les lettres sous forme de Bref publiées par la cour de Rome, contre le duc de Parme*, écrit dont la doctrine et la fermeté terrifièrent l'inquisition et le parti ultramontain.

Campomanes fut dénoncé au Saint-Office comme philosophe moderne anti-catholique. Les charges étaient nombreuses; mais elles ne prouvaient pas qu'il eût avancé aucune proposition hérétique. Elles tendaient seulement à faire croire que ses ouvrages respiraient évidemment un esprit opposé au christianisme: il fut invité à assister à l'*auto-da-fé* de don Pablo-d'Olavide, parce qu'on voulut l'avertir du sort qui l'attendait s'il professait les sentimens qu'on lui avait imputés. Les inquisiteurs ne doutaient pas qu'il ne fût l'ennemi du Saint-Office, d'après la manière dont il s'était exprimé dans le Conseil de Castille, lorsqu'on y avait délibéré sur les affaires de la compétence qui divisaient l'inquisition et les autres tribunaux; mais cette opposition, dit Llorente, n'était point un motif suffisant, et les inquisiteurs n'osèrent aller plus loin. (1)

(\*) *Hist. de l'Inquis. d'Esp.*, t. II, p. 538.

empreints d'une instruction immense et variée, et contenant tous des vues sages, en politique, en économie et en littérature. La reconnaissance nationale devrait élever des monumens en l'honneur de ces trois illustres Espagnols, afin de transmettre aux générations futures le souvenir glorieux de leurs talens et des services signalés qu'ils rendirent à la patrie. Il serait digne d'un gouvernement éclairé d'acquitter pour sa part la dette de la reconnaissance publique pour des hommes aussi distingués, et d'offrir par là un sujet de noble émulation à la portion privilégiée des Espagnols que la nature a doués de talens et d'amour de leur pays, en les encourageant par d'aussi flatteurs témoignages à les mériter un jour.

*Belles-Lettres.*

La critique littéraire du père Feyjoò; la *Poétique*, de Luzan; les travaux des Académies royales de la langue et d'histoire, séantes à Madrid; les savans écrits de Bayer, Mayans et don Juan d'Irriarte; la réimpression des meilleurs poètes et prosateurs castillans du dix-huitième siècle; la lecture, enfin, des ouvrages classiques des anciens auteurs grecs et romains, toutes ces diverses causes réunies firent luire sur l'horizon espagnol les beaux jours de *la renaissance des lettres* sous Charles III. La poésie et l'éloquence,

après s'être long-temps égarées, rentrèrent enfin dans les voies qu'elles n'auraient jamais dû abandonner. Aux hyperboles ampoulées, aux fades concetti, aux jeux de mots qui dégradent la langue et dépravaient le goût, on vit succéder la simplicité élégante, le naturel, la vraisemblance et la noble énergie propre à chaque genre littéraire. Cet heureux résultat était dû aussi en partie à l'influence de la belle littérature du siècle de Louis XIV, sur l'esprit des Espagnols, parmi lesquels la langue française s'était assez généralement répandue par suite des rapports intimes établis entre les deux peuples après l'avènement de la dynastie des Bourbons.

A entendre quelques critiques nationaux et étrangers, l'action de cette littérature a été très funeste au génie des muses castillanes. Le poète espagnol La Huerta déclara une guerre ouverte à ceux de ses compatriotes qui se reconnaissaient redevables des progrès et de la réforme de leur littérature aux chefs-d'œuvre de Boileau, Corneille, Racine, Molière et Fénelon. Il les stigmatisa du nom de *Transpirenaicos*. Dans son admiration passionnée pour le théâtre national, non seulement il injuria les dieux du Parnasse français avec la plus grande irrévérence, mais il poussa l'aveuglement et l'injustice jusqu'à vouloir ravalier même le mérite de l'auteur favori des muses espagnoles. Comme on lui opposait

l'avis de l'immortel Cervantes, qui avait dit, dans *Don Quichotte*, que « les étrangers observent les lois de la comédie avec beaucoup d'exactitude, et qu'ils nous regardent comme des barbares et des ignorans par suite des bizarreries et des absurdités auxquelles nous nous laissons entraîner, » il prit le parti désespéré, pour affaiblir une aussi grande autorité, de reprocher à Cervantes d'être jaloux de Lope de Véga, et d'attribuer à cette cause la critique sévère qu'il fit de ses comédies. Cette profanation souleva tous les esprits contre La Huerta : c'était, à la vérité, un singulier patriotisme que celui qui s'attachait à déconsidérer le plus illustre des Espagnols, le premier de tous, le maître par excellence en fait de style, d'invention et de goût. Les préventions de La Huerta contre la littérature étrangère étaient d'ailleurs d'autant plus injustes qu'il n'avait dû ses succès, comme poète dramatique, qu'à l'imitation des chefs-d'œuvre de l'école française. Sa *Rachel*, qui, malgré quelques défauts inhérens au sujet, mérite d'être regardée comme la première parmi les tragédies espagnoles, est calquée d'après les règles des unités : elle est entièrement conforme aux préceptes de la *Poétique* moderne. Lorsqu'il la composa, il ne s'était pas encore constitué, par un excès de patriotisme, ou plutôt d'amour-propre, le défenseur de l'opinion paradoxale qui souleva contre lui tous les poètes

de son temps. Il est bien à regretter qu'au lieu de se rendre le champion d'une beauté souvent défigurée par des ornemens grossiers ou bizarres, il n'ait pas consacré son beau talent au culte des véritables muses : car c'est à tort qu'on l'a surnommé le *moderne Gongora*. Sa *Rachel*, nous le répétons, restera toujours comme un monument de son génie.

Parmi les étrangers, un critique estimable (1) a paru croire aussi que la littérature castillane n'a pu que perdre dans ses rapports avec le Parnasse français. Ce qu'il dit pour justifier cette assertion est au moins étrange. La littérature française a paralysé, dit-il, l'enthousiasme poétique des Espagnols. L'esprit de la philosophie tout expérimentale des encyclopédistes français, ce sont ses propres expressions, et qui cherchait dans un amas de faits la dernière raison de la faculté de connaître et les principes de toutes les sciences, s'introduisit dans la littérature espagnole. Ce n'était pas sans doute, ajoutait-il, sous de tels auspices que la poésie pouvait renaître dans son ancien éclat. Ce n'est point, disons-nous à notre tour, la philosophie *tout expérimentale* des encyclopédistes français qui a fait la réforme de la littérature castillane, et lui a rendu sa beauté primitive. Cette philo-

(1) BOUTERWEK, dans son *Histoire de la Littérature espagnole*, vol. II, p. 197.

sophie expérimentale, par laquelle on paraît vouloir désigner le matérialisme, date d'une époque postérieure. Feyjoò, Luzan, et plusieurs autres espagnols, avaient déjà, avant l'existence de cette secte, signalé la nécessité d'abandonner les aberrations et les bizarreries du *gongorisme*. Que l'on veuille bien lire d'ailleurs avec attention les écrits de Cadalso, Ayala, Melendez, Moratin, Iriarte, Jovellanos, et qu'on dise s'il s'y trouve la moindre trace de la philosophie expérimentale dont il s'agit. Si leurs écrits ne se font point remarquer par des conceptions hardies, trop souvent voisines des extravagances et des bizarreries, si l'on n'y voit pas des efforts extraordinaires pour atteindre à un genre idéal tout-à-fait en dehors de la nature, c'est-à-dire opposé à ses lois, on y trouvera en revanche des observations ingénieuses, des pensées profondes, des sentimens vrais, exprimés dans un langage naturel et correct, et dans un style convenable. Une preuve que la littérature castillane n'a point dérogé par ses rapports avec l'école française, c'est que les Espagnols modernes qui ont sans contredit le plus profité de ses conseils et de ses modèles, peuvent soutenir avec avantage le parallèle avec les poètes et les prosateurs castillans anciens les plus distingués. Nul d'entre eux n'a jamais traité avec autant de profondeur et dans un style aussi facile, aussi riche et aussi agréable, les hautes questions de



morale, de législation et de littérature que Jovellanos. Je ne pense pas que Villegas ait écrit avec un goût aussi exquis et aussi soutenu que Melendez. Enfin, tout homme éclairé préférera les comédies de Moratin à celles de Lope de Véga, défauts et avantages compensés de part et d'autre. Que si l'on veut nous vanter l'originalité, le feu, l'invention de quelques poètes espagnols anciens, il nous sera sans doute permis de répondre, tout en rendant hommage à leur génie, qu'il y a dans le monde intellectuel comme dans le monde physique des lois immuables, des principes consacrés qu'on ne doit jamais franchir, et que malheureusement la plupart des anciens poètes espagnols, comme ceux des autres pays de l'Europe, les ont trop souvent méconnus.

Parmi les poètes espagnols du règne de Charles III, nous citerons d'abord le colonel Cadalso, auteur d'une tragédie intitulée *Don Sancho de Castilla*, qui n'est pas exempte de défauts essentiels. Il est plus connu par ses *Eruditos a la Violeta*, ou Cours complet de toutes les sciences, divisé en sept leçons pour les sept jours de la semaine, satire dans laquelle il fronde, avec un badinage ingénieux et léger, la manie de ceux qui prétendent passer pour savans à la faveur d'un certain nombre de mots employés avec adresse. On a aussi de lui *les Loisirs de mon jeune temps* (*Ocios de mi juventud*), collection de poé-

sies légères, telles qu'anacréontiques, chansons, sonnets, et une églogue intitulée *Les Rigueurs de Philis*. Ses *Lettres mauresques* (*Cartas marruecas*) sont une imitation des Lettres persanes de Montesquieu ; mais quoiqu'elles soient remplies d'observations fines et délicates sur les mœurs, Cadalso ne pouvait qu'éprouver une certaine contrainte en traitant un pareil sujet dans le pays de l'inquisition. Le caractère des compositions de Cadalso, en prose et en vers, offre constamment une teinte de douce philanthropie, et annonce un penchant généreux vers les idées qui peuvent contribuer au bonheur des humains. Cet auteur fut tué devant Gibraltar en 1782.

Mais le meilleur de tous les ouvrages de Cadalso, celui auquel l'Espagne doit le premier de ses poètes anacréontiques, ce fut l'éducation littéraire de Melendez. Il lui apprit à connaître les beautés et les vices des anciens livres espagnols, ainsi que la littérature des nations éclairées de l'Europe. Ce fut dans la société de Cadalso, toujours passionné pour les hommes de mérite, que Melendez puisa ce beau caractère, supérieur aux atteintes de la jalousie, lequel s'annonce dans toutes ses compositions. A la mort de son maître et de son ami, Melendez composa cette belle élégie qui, tant que durera la belle poésie espagnole, restera un monument consacré par l'amitié et la reconnaissance, et en

même temps un modèle parfait de la plus sublime poésie.

Melendez est le restaurateur de la poésie castillane : lorsqu'il apparut sur l'horizon littéraire , dit le biographe, auteur de la *notice* placée en tête de l'édition de ses ouvrages publiée à Madrid en 1720, la poésie, à peine échappée à la dégradation et à la corruption qui la déshonoraient depuis trop long-temps, se trouvait déjà menacée d'un danger plus imminent. Garcia de La Huerta, qui semblait avoir hérité de l'esprit de Gongora (¹) avec son talent et sa tenacité, ses caprices et son orgueil, soutenait encore, à cette époque, les restes du mauvais goût du dix-septième siècle. Iriarte, au contraire, sans avoir autant d'imagination que Huerta, avait bien plus de goût et de savoir, donnait la vogue à une certaine espèce de poésie, qui, malgré sa correction, son aménité et le choix des pensées, manquait néanmoins de feu et d'harmonie dans le style. Moratin ( le père ) (car son fils, le poète dramatique, ne marquait point encore à cette époque ), Cadalso et quelques autres, luttèrent contre ces aberrations, et donnaient parfois des modèles d'une poésie plus pure et plus animée. Mais ce ne fut que dans les écrits de Melendez que la poésie castillane parut ornée de ses grâces natives, et riche des

(¹) Nous venons de dire que ce jugement sur La Huerta nous paraît trop sévère.

trésors de l'imagination et du génie. Dans ses vers admirables, l'élégance n'excluait pas la simplicité; la chaleur ne nuisait pas à la précision; le fini du style s'alliait avec la facilité; la noblesse des pensées avec l'agrément et l'intérêt. Huerta avait composé des romances, Trigueros et Cadalso des *anacréontiques* : les compositions de ces deux premiers poètes sont tombées dans l'oubli. Les vers de Cadalso sont restés; mais à quelle distance prodigieuse ne se trouvent-ils pas de ceux de Melendez, sous le rapport du mérite transcendant qui les distingue. Anacréon lui-même se ferait honneur d'avoir composé la belle ode *au Vent* : Tibulle avouerait les romances de *Rosane* et le *Soir* : Melendez était né pour ce genre de poésie lyrique. Accablé sous le poids du malheur, déjà près de descendre au tombeau, son esprit paraissait encore se plaire à manier la lyre; pendant sa longue agonie, il en tire encore des sons enchanteurs dans la romance du *Naufrage*, dans le *Colorin de Philis* et dans l'anacréontique à *Amphrise*. Il n'est pas moins admirable dans la poésie descriptive, dans l'élégie pathétique, et dans l'ode sublime, genre dans lequel il a déployé une richesse et une magnificence qui étonne.

Melendez a été le fondateur d'une école qui a produit des poètes célèbres. (1)

(1) M. Mauri a inséré, dans son *Espagne poétique*, trois compositions de Melendez, savoir : *Rosane aux Feux de*

Iriarte (don Tomas), dont l'éducation littéraire fut dirigée par son savant oncle, don Juan d'Iriarte<sup>(1)</sup>, est un des poètes les plus remarquables par la pureté de son goût et la correction de son style. On lui conteste assez généralement, et peut-être sans raison, la verve et le génie; car nous ne voyons pas chez les autres poètes espagnols, ses contemporains, plus d'invention ni d'originalité que dans ses productions. A l'égard même de l'originalité et de l'invention, ses fables littéraires lui donnent des droits qu'aucun d'entre eux ne peut revendiquer. Non seulement l'idée d'appliquer la morale de l'apologue à des sujets littéraires est entièrement neuve; non seulement les fables dont il se sert pour fronder les vices ou les travers des auteurs sont entièrement originales, mais le choix des sujets, la grâce, le naturel, le charmant style de ses fables

*joie, l'Ode à don Gaspar de Jovellanos pour les Fêtes de Noël, l'Ode aux Étoiles.* Le traducteur a eu bien des difficultés à vaincre pour conserver en vers français, à ces belles poésies castillanes, la teinte gracieuse ou sublime qui les caractérise. Mais telle est la connaissance approfondie que l'auteur possède du mécanisme et des beautés des deux langues, qu'il a su mettre le lecteur français à même de bien apprécier le mérite du poète espagnol. Une notice curieuse et pleine d'esprit sur Melendez précède les trois ouvrages indiqués. Nous ne pouvons qu'engager le lecteur à la consulter.

(<sup>1</sup>) Voyez le *Chapitre additionnel* au règne de Ferdinand VI, tome IV.

sont vraiment admirables. On lui doit aussi le *Poème sur la Musique*, ouvrage didactique, et dont la lecture ne peut, par conséquent, intéresser qu'un certain nombre de connaisseurs, mais qui a obtenu un grand succès. On en a fait plusieurs éditions. M. Mauri, dont les opinions sur la littérature espagnole portent toujours le cachet de la sagesse, a rendu à Iriarte la justice qu'il nous paraît mériter par ses écrits. « Si la poésie d'Iriarte, dit-il (1), ne l'élevait, comme on l'a prétendu, qu'au-dessus du médiocre, il faudrait dire pour elle *aurea mediocritas*. Tant de finesse, un goût si arrêté et si délicat, une raillerie piquante sans blesser, une netteté de diction, une élégance, une convenance toujours parfaites, rendent Iriarte éminent dans le genre qui lui fut propre. Garcilaso et Rioja n'ont pas élevé leur réputation sur de bien gros volumes. Il n'est pas juste de ravalier Iriarte, parce qu'en écrivain laborieux, il a cultivé plusieurs branches. » Comme poète dramatique, Iriarte réclame encore la gloire d'avoir donné à la scène espagnole la première comédie dans l'ordre chronologique de la restauration théâtrale; son titre est : *El Señorito mimado*, le *Jeune Homme enfant gâté*: elle parut à Madrid en 1788. On y trouve un plan bien conçu, des caractères habilement tracés, des intentions comiques, une versification facile et un

(1) *Espagne poétique*, tome II, page 267.

style agréable. Ces beautés rachètent bien un peu de froideur qui se fait sentir dans le sujet qu'il a adopté.

La réforme du théâtre espagnol est le titre de gloire de Moratin fils, que nous plaçons parmi les poètes du règne de Charles III, quoique la plus grande partie de ses comédies aient paru dans les premières années du règne de Charles IV, parce que son nom figurait déjà avec honneur dans les prix accordés par l'Académie espagnole, en 1780, et parce que sa première comédie, *El Viejo y la Niña, le Vieillard et la Jeune Fille*, fut terminée en 1788 (1). Le théâtre espagnol avait été pendant long-temps soumis à l'empire des mauvais poètes. Les princes de la dynastie des Bourbons, qui s'étaient tous plus ou moins occupés de la réforme des abus de l'administration, et qui voulaient sincèrement rendre à la nation espagnole son ancien éclat, avaient négligé tout-à-fait la réforme de la scène. Philippe V était très pieux, et il aimait d'ailleurs la vie retirée. Ferdinand VI avait une prédilection marquée pour les arts de l'Italie. Charles III lui-même, qui donnait des encouragemens continuels aux arts, qui avait bâti Caserte, tiré Herculanium

(1) Dans un article assez étendu sur Moratin, inséré dans la *Revue encyclopédique* du mois de février 1827, nous avons tracé l'histoire de la réforme du théâtre espagnol, et examiné le mérite des productions dramatiques castillanes les plus remarquables du dix-huitième siècle.

de ses ruines, embelli de plusieurs monumens la capitale de l'Espagne, avait pour le théâtre, sinon de l'aversion, du moins la plus profonde indifférence. Ce ne fut que vers les dernières années de son règne que le comte d'Aranda et le marquis de Grimaldi prirent quelques arrêtés favorables au théâtre.

Mais telle avait été l'heureuse direction donnée aux esprits des Espagnols par quelques hommes éclairés, qu'une révolution complète s'opéra dans les arts scéniques avant la fin du dernier siècle. Depuis la publication de l'*Art poétique* de Luzan, en 1737, Montiano y Luyando avait fait paraître ses tragédies de *Virginie* et d'*Ataulphe*; don Nicolas Fernandez de Moratin (le père), *Lucrece*, *Hormesinde*, et *Guzman el bueno*; Cadalso, *don Sancho Garcia*; Ayala, sa *Numance détruite*; Huerta, *Rachel et Agamemnon*; Villaroel, marquis del Palacio, *Anne Boleyn* et *don Sancho de Castilla*. Quant à ce qui concerne la comédie, des ouvrages estimables avaient paru sur la scène, dans lesquels on cherchait à ramener les esprits des spectateurs vers des sujets qui offraient une utilité morale, et à les éloigner des ridicules *imbroglio*, des farces ignobles qui blessaient toujours la raison, et dont quelques unes dépravaient les mœurs. Jovellanos avait fait paraître, en 1770, son *Honnête Criminel*, comédie entièrement originale, malgré



l'identité du titre avec une production de la scène française. Elle offrit pour la première fois aux Espagnols le consolant spectacle de la philosophie introduite dans le théâtre, d'où elle avait été si long-temps et si injustement bannie. On voulut bien tolérer dans cette composition, le genre bâtard appelé *drame*, et par les Espagnols *tragi-comedia*, en faveur des sentimens d'honneur, de justice et de philanthropie, qui formaient le caractère d'un magistrat aussi vertueux que *don Justo*. Iriarte avait fait de même jouer avec succès son *Jeune Homme enfant gâté*. A la vérité, ces efforts n'avaient point suffi pour renverser entièrement les autels des faux dieux sur la scène espagnole; mais, grâce aux ouvrages indiqués, et à un petit nombre d'autres de cette nature, ainsi qu'aux progrès des vraies connaissances, tout était préparé pour la réforme du théâtre, lorsque Moratin parut. Nous n'analyserons point ici chacune des cinq comédies qui ont fondé la célébrité de ce poète dramatique; il suffira de dire que le *Vieillard et la Jeune Fille*, le *Café*, la *Mogigata* ou le *Tartufe femelle*, le *Oui des jeunes filles*, le *Baron*, offrent des cadres réguliers, des situations comiques, des caractères bien dessinés, un dialogue facile, et un langage très correct.

En montrant aux Espagnols la véritable route à suivre pour plaire sur la scène sans blesser le

sens commun, Moratin fit voir en même temps que le poète dramatique n'a point cette seule mission à remplir, et qu'il a reçu de plus celle de coopérer, par des compositions badines et légères en apparence, au grand but d'éclairer les hommes et les rendre meilleurs; que c'est à une pensée morale, à un principe que l'on doit rattacher la fable, et tout l'artifice des ouvrages dramatiques.

*Éloquence sacrée.*

L'éloquence fit non moins de progrès que la poésie. Celle de la chaire surtout, que nous avons vue avilie, dégradée par des images et ornemens grotesques, tout-à-fait indignes de son auguste origine et de son caractère sacré, reprit sa noblesse et sa dignité primitives. Des prélats éclairés offraient dans leurs sermons des modèles d'une éloquence évangélique, tour à tour simple et sublime, selon la nature des vérités qu'elle voulait enseigner, ou des sentimens qu'elle cherchait à faire naître. L'évêque de Barcelonne, Climent; l'aumônier du roi, Tavira, aussi distingué par son savoir que par sa vertu, et d'autres ministres de la religion, parlaient du haut de la chaire un langage digne d'elle. La révolution qui avait été opérée dans presque toutes les branches de la littérature, était aisée à remarquer aussi dans l'éloquence sacrée. Malgré le mauvais système de l'enseigne-

ment par les sciences ecclésiastiques, suivi dans les universités, la théologie scolastique perdait chaque jour de son ancienne considération. Désertant les subtilités et les questions inutiles, plusieurs esprits avaient porté leur attention vers les véritables sources des connaissances nécessaires à l'enseignement et à la défense de l'Évangile. La lecture fréquente de la bible et des ouvrages des Pères de l'Église remplaçait le jargon de l'école.

*Ouvrages périodiques littéraires.*

La protection accordée aux lettres par le gouvernement de Charles III, donna lieu à la publication des recueils périodiques, rédigés par des hommes éclairés, dans lesquels on se livrait à des discussions importantes sur la morale, la législation, le théâtre, l'économie. Le catalogue de ces sortes d'ouvrages, publiés soit à Madrid, soit dans les provinces, est nombreux. On peut le lire dans la *bibliothèque* de M. de Sempere; nous ne parlerons que de ceux qui se firent le plus remarquer par le talent de leurs rédacteurs, ou par le succès de leurs discussions.

*El Pensador* (le Penseur) parut en 1762, sous le faux nom de Alvarez de Valladares; quelque temps après ses numéros portèrent le nom de son véritable auteur, Clavijo y Fajardo. L'ouvrage entier comprend quatre-vingt-six *Pensées*. On y frondait, avec une critique badine et légère, les

bizarreries et les travers de la vie civile dans la société, les conversations, l'enseignement, le théâtre, etc. L'ouvrage était écrit avec un talent remarquable; le langage en était pur et correct, le style facile, à la portée de toutes les intelligences. Clavijo se proposa d'imiter le *Spectateur*, du célèbre Addison, et on doit dire à sa louange que l'influence de son travail fut très salutaire, et qu'il répandit des idées justes sur la morale, la législation et la littérature. Charles III rendit un décret par lequel on accordait à Clavijo le privilège exclusif de l'ouvrage, en lui donnant des éloges flatteurs; et en même temps on y dit que la nation ne pouvait que profiter beaucoup des lumières qu'il renfermait. Clavijo, dont les connaissances étaient transcendantes, fut nommé successivement directeur des théâtres, directeur du cabinet d'histoire naturelle. Il traduisit en espagnol l'ouvrage de l'éloquent et savant naturaliste Buffon.

*El Censor* (le Censeur) était rédigé par l'avocat Cañuelo, et par d'autres littérateurs distingués qui lui fournissaient des articles d'un rare mérite, entre autres le jurisconsulte Pereyra. L'esprit du *Censeur* était essentiellement réformateur; il faisait la guerre sans relâche à certaines superstitions. Cette tâche était difficile et dangereuse. Un procès fut intenté à Cañuelo par l'inquisition, et le journal cessa de paraître. Voici

les griefs dont on l'accusait : d'avoir cherché à affaiblir, ou plutôt à détruire entièrement la confiance du vulgaire dans les indulgences et autres grâces attachées au scapulaire de la vierge du Mont-Carmel, aux neuvaines et à d'autres actes de dévotion purement extérieurs; d'avoir tourné en ridicule les noms pompeux que les moines avaient coutume de donner aux saints de leurs ordres, comme à saint Augustin, celui de *l'Aigle des docteurs*; de *Mielleux* à saint Bernard; d'*Angélique* à saint Thomas; de *Séraphin* à saint Bonaventure; de *Chérubin* à saint François, etc.; de s'être enfin permis un jour d'offrir une récompense à celui qui présenterait le titre de *cardinal* pour saint Jérôme, et celui de *docteur* pour sainte Thérèse de Jésus. (1)

(1) Pereyra fournit à ce recueil au-delà de soixante articles, plus intéressans les uns que les autres, sur des matières de religion ou de morale. Il devint, par la suite, conseiller à la cour royale d'appel de Valladolid; et, en cette qualité, il exerça les fonctions de *corrégidor* de Bilbao: plus tard, il fut nommé membre de la cour d'*Alcaldes de casa y corte* de Madrid. Ce fut pendant que Pereyra occupa cette place qu'il écrivit son célèbre rapport sur les *majorats*, qui passe pour être le travail le plus profond et le plus lumineux parmi les divers ouvrages publiés à cette époque. Pendant le règne de Joseph, il fut membre de son conseil d'État. Il mourut à Madrid en 1812.

Tant que Roda vécut, il soutint le *Censeur* contre les efforts de l'inquisition; à sa mort, le comte de Florida-

Dans un esprit à peu près semblable à celui du *Censeur*, étaient rédigés aussi le *Courrier des Aveugles*, et le *Correspondant*. Leur but avoué était de s'attacher à déconsidérer, par tous les moyens, les abus introduits par la superstition. Ils eurent par conséquent le même sort que le *Censeur*; ils finirent par être défendus. C'était vers la fin du règne de Charles III; à cette époque, on commençait à s'alarmer de la direction que prenait l'esprit réformateur en France. L'inquisition, épiant adroitement le moment de frayeur du ministre, fit sonner bien haut les dangers qui menaçaient la religion, dont elle se disait le plus ferme appui. Le gouvernement n'accorda plus sa protection franche et libérale aux hommes de lettres, qu'il s'était fait un honneur de leur donner jusqu'alors.

*Beaux-Arts.*

Vers le milieu du siècle, le célèbre Mengs restaura la peinture en Espagne. Une foule d'élèves

Blanca, plus faible ou plus sujet à des alarmes, laissa traire Cañuelo devant le Saint-Office, et défendre le journal. On y insérait des pièces en prose et en vers des meilleurs auteurs. On y lit la *Satire*, de Jovellanos, contre les vices de la Noblesse; la *Despedida del Anciano* (les Adieux du Vieillard), par Melendez, composition charmante, renfermant de belles pensées sur la tolérance civile; et autres écrits, tous plus ou moins empreints d'un esprit philosophique, dans l'acception véritable de ce mot.

suivirent ses conseils, et honorèrent leur maître par des ouvrages distingués. Joseph de Vergara, d'Alcendia de Carlet, dans le royaume de Valence; Bayeux, natif de Saragosse; Maella, le disciple le plus chéri de Mengs; Goya, signalé par la légèreté et la grâce de son pinceau; Estève et Acuña cultivèrent les divers genres de peinture avec succès.

Dans la sculpture, nous citerons *Philippe de Castro*; *don Francisco Gutierrez*, qui fit le mausolée de Ferdinand VI, et la *Cérès* du Prado; *Alvarez*, à qui l'on doit un modèle parfait d'une statue équestre de Philippe V, un superbe bas-relief à Tolède, et d'autres ouvrages qui font admirer le goût délicat de son ciseau; *Rioja*; *Contreras*, de qui sont les statues en bronze que l'on voit au palais du roi à Madrid; *Capuz*, qui a embelli d'un beau Christ l'église de Saint-Jean-de-l'Hôpital de Valence; *Martinez*, à qui on confia l'exécution du mausolée du duc de Montemar, dans la chapelle de Saint-Joachin, de l'église de Notre-Dame du Pilar de Saragosse; *Vergara*, auteur d'un grand nombre d'ouvrages de sculpture à Valence, et même de quelques uns qui sont conservés au Vatican.

L'architecture compte aussi des monumens qui font honneur au goût des Espagnols. Le beau pont construit sur le Jarama, entre Aranjuez et Madrid, sous le règne de Charles III, fait par

Vierna; la douane de Valence; l'église du Temple de la même ville, construite sur les plans de Fernandez; la bourse de Barcelonne, l'arc de triomphe qui forme la porte d'Alcalá à Madrid, l'édifice pour la manufacture de tabac à Séville, sont autant de monumens des progrès modernes de l'architecture en Espagne. Don *Ventura Rodriguez*, *Villanueva*, *d'Arnal*, *Sabatini*, sont des maîtres dont toute nation la plus avancée dans les arts pourrait s'honorer.

Quant à la gravure, nous nommerons *Carmona*, qui épousa la fille de Mengs, laquelle, selon la remarque d'un voyageur français, a hérité en partie du pinceau gracieux de son père : *Ferro*, *Montaner*, *Fabregat*, *Ballester*, et surtout *Selma*, qui a enrichi de son burin la superbe édition de *Don Quichotte*, par *Ibarra*, ouvrage vraiment national, observe encore le même voyageur (\*), par lequel les Espagnols ont voulu donner un démenti à l'Europe qui croyait chez eux les arts au berceau. On doit regarder encore comme des monumens superbes de l'art typographique, le *Salluste* d'*Ibarra*, et plusieurs ouvrages sortis de l'imprimerie de *Monfort*, à Valence, tels que *Mariana*, *Solis*, *Garcilaso*, le *poème de la Musique*, par *Iriarte*; le *Parnaso espagnol*, par *Sedano*, et surtout le chef-d'œuvre de *Monfort*, l'ouvrage inédit de *Bayer*, précepteur de l'infant don Ga-

(\*) M. de Laborde.



briel, intitulé de *Nummis hæbraico samaritanis*,  
2 vol. in-fol.

---

*Conclusion de l'ouvrage.*

En terminant le récit des principaux événemens de l'*Histoire d'Espagne* pendant la durée d'à peu près un siècle, il nous paraît convenable de comparer ensemble le commencement et la fin de cette époque célèbre; l'observateur éclairé, qui aime à réfléchir, trouvera sans doute, dans ce rapprochement, matière à en tirer d'importantes inductions.

A peine pourrait-il exister une situation plus malheureuse pour un peuple, que celle où se trouvait l'Espagne sous le dernier roi de la dynastie autrichienne. La succession à la couronne tout-à-fait incertaine; les nations de l'Europe entourant par leurs agens le lit de mort de Charles II, pour tâcher d'enlever son héritage; le peuple espagnol menacé de voir sa belle monarchie partagée; point d'armée, point de marine; les finances dans le plus grand délabrement; un monarque sans énergie, ne pouvant tenir dans ses mains le gouvernail de l'État, et des sujets dont on voyait à chaque moment les liens de l'obéissance se relâcher sous un gouvernement plein de faiblesse; la superstition triom-

phante, marchant tête levée et immolant tout à ses sanglantes fureurs; l'agriculture, l'industrie et le commerce plongés dans la plus déplorable décadence; les Espagnols ne conservant que le vain orgueil et le souvenir stérile de leur grandeur et de leur civilisation passée, mais courbés néanmoins sous un despotisme ignare et stupide; tel était le triste spectacle que présentait la monarchie castillane dans les derniers jours du faible Charles II.

La scène s'offre sous un aspect bien différent sur la fin du règne de Charles III. Ce même peuple, que l'avènement des princes de la maison de Bourbon avait trouvé affaibli, dégradé et malheureux, se voit replacé avec honneur dans le rang qu'il mérite d'occuper parmi les nations de l'Europe. Une armée de plus de cent mille hommes, une marine, telle que l'Espagne n'en avait jamais eu, même à l'époque de *l'invincible Armada*, comptant soixante-dix vaisseaux de haut bord et un nombre proportionné d'autres bâtimens inférieurs; la monarchie, quoiqu'ayant été imprudemment engagée dans des guerres qui pouvaient compromettre ses vastes possessions d'outre-mer, conservant néanmoins, par un heureux hasard, toute son intégrité après la paix de 1783; le souverain jouissant de la plus haute considération personnelle auprès des rois de l'Europe, par ses vertus, son âge et sa

probité, devenu l'arbitre de leurs différends; les finances dans un état assez prospère, fournissant de puissans moyens pour améliorer toutes les branches de l'administration intérieure du royaume; plusieurs des entraves qui gênaient l'agriculture, l'industrie et le commerce, abolies; d'utiles réformes projetées; l'autorité civile affranchie en partie de l'intervention du pouvoir ecclésiastique; les privilèges de la cour de Rome singulièrement modifiés, et les prérogatives du pouvoir royal clairement définies et arrêtées; l'inquisition, naguère si atroce, souple maintenant, craintive même devant le pouvoir de la couronne; les sciences et les lettres en honneur, rappelant les beaux jours de la littérature nationale du seizième siècle, et offrant, dans quelques uns des ouvrages qu'elle enfantait, un goût exquis, une perfection singulière à laquelle la plupart des auteurs anciens n'avaient jamais pu atteindre; les arts encouragés par la protection d'un gouvernement assez éclairé pour en sentir le prix; enfin, une perspective de puissance, de paix et de bonheur pour les peuples de la Péninsule, à l'ombre d'un pouvoir paternel et tutélaire; tel était l'état florissant de l'Espagne en 1789.

En signalant un aussi prodigieux changement de fortune opéré en faveur de la nation espagnole, nous avons eu soin d'indiquer avec détail,

dans le cours de cet ouvrage, les causes qui l'avaient préparé, et les diverses mesures auxquelles on eut recours pour l'accomplir. Jetons ici un coup d'œil rapide sur celles dont l'action dut principalement contribuer à faire obtenir un si heureux résultat.

1°. Rien n'est désespéré chez un peuple, de tout temps brave, courageux et ardemment passionné pour la gloire; les plus grands malheurs ne peuvent l'accabler. Tant que le souvenir des exploits glorieux et des hautes vertus de ses ancêtres vivra dans son cœur, l'étincelle divine du patriotisme n'y sera jamais étouffée. Ce peuple se relevera; il reparaitra avec une ardeur nouvelle, soit dans les combats, soit dans la carrière des sciences et des arts, dès qu'il s'y trouvera rappelé par la voix de l'honneur. Le courage et la vaillance des Espagnols paraissaient sommeiller avant l'avènement de Philippe V. A la voix de ce prince ils se réveillent et enfantent des prodiges aussitôt qu'il s'agit de soutenir le monarque de leur choix, contre les efforts de ses ennemis. Aucun sacrifice ne coûte dans cette occasion à la loyauté chevaleresque des Espagnols, vertu caractéristique qui les a rendus si célèbres dans l'histoire des peuples modernes. Sous Ferdinand VI, prince éminemment pacifique, ils entourent son trône, ils se livrent aux travaux de la paix; ils offrent l'hommage de leur

reconnaissance à un gouvernement sage, vertueux, économe, dont le but principal est la conservation de l'honneur et de l'indépendance de la nation, et qui a la prudence de ne pas s'engager dans des querelles où d'autres États voulaient l'entraîner. Sous Charles III, ils se voient malheureusement lancés dans des combats sans but réel, ou pour mieux dire, opposés à leurs véritables intérêts; mais ils y figurent, et sur terre et sur mer, dans une attitude de force et de pouvoir qui convient à un grand peuple. Quant aux réformes utiles qui signalèrent le règne de ce prince, ses sujets les adoptèrent avec empressement, et ils entrèrent avec ardeur dans les vues bienfaisantes de son gouvernement éclairé.

2°. L'histoire se plaît à honorer le souvenir des vertus qui ont distingué les trois princes espagnols de la maison de Bourbon, que nous venons de nommer. Le peuple grand et généreux sur lequel ils ont régné, leur doit la plus vive reconnaissance pour l'attachement sincère qu'ils lui ont porté. Ils ont manqué peut-être des qualités qu'on appelle brillantes; ils n'ont pas sans doute été doués de toute la capacité et de toutes les lumières qu'il leur eût fallu pour conduire le peuple espagnol vers les hautes destinées auxquelles il est appelé, en raison des qualités générales qui le distinguent; mais il est juste de convenir que ces trois princes ont sincèrement

désiré le bien-être de leurs sujets, et qu'ils ont constamment agi à leur égard avec les intentions les plus honorables et les plus patriotiques. Partout où ils ont pu voir un accroissement de puissance, de gloire et de bonheur pour les Espagnols, ils n'ont rien négligé pour le leur procurer. Manquaient-ils de connaissances positives pour atteindre ce but louable, avec quelle franchise n'ont-ils pas suivi les conseils des ministres éclairés qui leur suggéraient les meilleures mesures à prendre pour le bonheur de leur peuple! Orri, Alberoni, Ripperda, Patiño, Macanaz, Campillo, sous Philippe V; le marquis de la Ensenada et Carvajal, sous Ferdinand VI; Roda, le comte d'Aranda, Campomanes et Florida-Blanca, sous Charles III, ont pu donner libre carrière à leur zèle et à leur patriotisme. Ils ont pu entreprendre des réformes utiles; assurés de trouver dans chacun de ces monarques les meilleures dispositions pour tout ce qui pouvait contribuer à la plus grande prospérité de leurs sujets. Par malheur, ni les monarques, ni les ministres choisis par eux, n'étaient assez puissans pour détruire complètement les abus, pour combattre avec succès les préjugés et les funestes institutions qui s'opposaient à l'entière félicité et à la plus grande civilisation de l'Espagne. Sachons-leur gré, du moins, du bien qu'ils ont fait, et tenons-leur compte des obstacles que

d'anciennes erreurs, trop enracinées dans les esprits, ont dû constamment leur opposer. Ce n'est pas tout que de connaître en quoi consistent les abus et de vouloir y porter remède, il faut encore en avoir les moyens; or, ceux qui ont étudié avec attention l'histoire, savent tout ce qu'il faut de sagesse et de ménagement aux hommes d'état en présence de vieux préjugés, lorsque des intérêts puissans les secondent et les soutiennent.

Quant aux institutions politiques dont les Espagnols avaient joui pendant un grand nombre de siècles, nous avons déjà eu occasion de faire remarquer qu'il faudra reprocher, plus peut-être aux peuples de la Péninsule d'avoir perdu le sentiment de leur liberté civile, qu'aux monarques de la dynastie de Bourbon de n'avoir pas rétabli les institutions qui la favorisent. La perte de nos libertés avait eu lieu sous les princes de la dynastie autrichienne; ce pénible sacrifice ayant été graduellement imposé à nos ancêtres, ils furent assez faibles pour y consentir. Lors de l'avènement des Bourbons, les Cortès étaient depuis long-temps tombées en désuétude. Qu'il nous soit permis de répéter ici ce que nous avons dit à ce sujet dans le *chapitre additionnel du règne de Philippe V*: « Le souverain Créateur, en accordant ses bienfaits aux hommes (et, certes, celui de la liberté civile en est un des plus précieux), a imposé aux peuples, comme à chaque individu, l'obli-

gation de conserver ces mêmes bienfaits. Le peuple, comme les individus, expie par des malheurs, souvent même par de longues calamités, l'oubli de l'accomplissement de ce devoir : c'est une vérité confirmée par l'histoire de toutes les nations, que la liberté politique ne peut s'obtenir que par des vertus; elle en est le prix et la récompense. » Il est d'ailleurs de fait que, pendant les trois règnes dont nous avons offert le vaste tableau, les esprits ont été peu portés vers ces discussions sur le droit public, qui, de nos jours, sont devenues d'un intérêt universel. Il importe donc de ne pas confondre les époques; car si les gouvernemens se montrent sages en établissant des lois politiques, lorsque l'esprit des peuples est mûr pour les comprendre et les observer, il ne s'ensuit pas que des princes qui ont vécu dans d'autres temps, auraient dû accorder les mêmes institutions, sans que les esprits y fussent préparés, sans qu'ils en eussent même montré le moindre désir. Il est bon toutefois d'ajouter que les ministres espagnols, se trouvant fort bien de l'exercice d'un pouvoir illimité, n'ont pas cherché à affaiblir chez les princes cette antipathie pour les assemblées délibérantes, que des conseillers ignorans ou perfides leur représentent sans cesse comme funestes pour leurs prérogatives et pour le bonheur des peuples qui leur sont confiés.



3°. Ni le patriotisme et l'énergie des Espagnols, ni les intentions bienveillantes des princes de la maison de Bourbon qui les ont gouvernés, n'auraient peut-être pas suffi pour tirer la nation de la décadence où elle était tombée, si la marche progressive de la civilisation en Europe n'eût exercé en même temps une influence propice de l'autre côté des Pyrénées. Mais l'Espagne, que l'indolence et la faiblesse des derniers rois autrichiens avaient rendue presque entièrement stationnaire, ou, pour mieux dire, tout-à-fait étrangère au mouvement et aux progrès de l'esprit humain chez les autres peuples; l'Espagne, qui, dans l'isolement où elle avait vécu, n'avait éprouvé sous ses rois aucun de ces précieux besoins que l'industrie et le commerce font naître, se trouva placée dans une position bien plus favorable par suite de l'avènement de la dynastie de Bourbon : les rapports politiques fréquents et non moins intimes entre des souverains de la même famille, firent passer bientôt en Espagne une foule d'idées et d'améliorations dans presque toutes les branches de l'administration publique. Depuis Orri, qui commença le premier à débrouiller le chaos des finances espagnoles, jusqu'à Maritz et Gauthier qui furent envoyés en Espagne pour construire des vaisseaux et établir des fonderies, les réformes ont été en général basées d'après les institutions qui floris-

saient en France. Les Espagnols, naguère si avancés, si puissans sous Charles I<sup>er</sup>, étaient alors réduits à emprunter aux autres nations de l'Europe les améliorations dont elles étaient redevables aux sciences et aux arts qu'ils avaient négligés. Les finances, l'armée, la marine, le commerce, l'industrie, les académies, les écoles, tout dut se régler d'après l'état de ces institutions chez l'étranger, et surtout en France. La littérature nationale elle-même, honteuse en quelque sorte de l'abatement dans lequel elle avait été si long-temps plongée, y vint puiser des lumières et des conseils pour rentrer dans la belle carrière qu'elle avait jadis parcourue avec tant d'éclat. Les temps étaient bien changés aussi pour la littérature castillane : elle avait peuplé jadis de ses docteurs et de ses savans les écoles et les académies d'Italie, de France et de la Hollande; maintenant, délaissée, appauvrie, défigurée, elle n'attirait plus l'attention des nations étrangères. Le tour de celles-ci était venu pour la gloire et la grandeur littéraires. La France surtout comptait un nombre considérable d'écrivains, dont les ouvrages méritaient de servir de modèles. Il faut dire, à la louange des Espagnols, qu'ils s'empressèrent de les imiter : ajoutons qu'ils en ont été bien récompensés; car, grâce aux conseils et aux exemples des maîtres français, ils ont eu la satisfaction de voir bientôt

leur littérature renaître plus belle et plus brillante que jamais, et atteindre même, vers la fin du dix-huitième siècle, à une perfection inconnue peut-être jusqu'alors.

Que si, plus tard, lorsqu'un désir immodéré d'innovations donna naissance chez nos voisins à cette secte prétendue philosophique, qui a failli bouleverser le monde par la confusion de ses fausses doctrines et la hardiesse de ses paradoxes, l'Espagne n'a pas su se défendre d'égaremens funestes par suite de son habitude d'imiter servilement les institutions, les mœurs, les modes, les opinions et l'esprit des Français, il serait injuste de méconnaître pour cela les bienfaits réels que nous venons de signaler. Les *philosophes* français du dix-huitième siècle ayant soutenu avec une égale ardeur, dans leurs écrits, d'utiles vérités et des sophismes dangereux, et l'esprit de leurs nombreux lecteurs n'ayant pas toujours embrassé leurs dogmes avec assez de discernement, force a été de les distinguer et les séparer plus tard. Par malheur, cela n'a pu avoir lieu ni en Espagne, ni dans d'autres contrées de l'Europe, sans passer par de fortes secousses et sans subir l'intervention toujours funeste de la multitude ignare et passionnée.

4°. Vers la fin du règne de Charles III, l'affreuse tourmente qui a bouleversé la France peu d'années après sa mort, grondait déjà d'une ma-

nière effrayante. Sa politique avait puissamment contribué à en hâter la funeste explosion. On vit le roi d'Espagne, entraîné par l'aveuglement et l'imprévoyance du cabinet français, se déclarer le protecteur des philosophes de la Pensylvanie, et mettre sous l'abri de ses armes les colons insurgés de la Nouvelle-Angleterre. Lorsque cette inconcevable faute, de la part d'un monarque absolu, maître surtout du nouveau continent d'Amérique, fut consommée, il fallut l'expier. L'esprit qui avait enfanté l'insurrection au-delà des mers devint bientôt exigeant et impérieux en Europe. Vers les dernières années de sa vie Charles III, effrayé de la profondeur de l'abîme qu'il avait ouvert lui-même, devint méfiant et ombrageux pour son propre royaume. Ce fut la cause des précautions, pour la plupart inutiles ou odieuses, que son ministre Florida-Blanca prenait contre l'esprit de réforme jusqu'à si encouragé par la protection constante du gouvernement. Ainsi, Charles, en descendant au tombeau, allait laisser à ses enfans un bel héritage, sans doute, mais il était aisé de voir que, placé dans le voisinage d'un grand incendie, il devait en coûter beaucoup pour n'en pas sentir les atteintes.

Il n'entre point dans notre sujet de déterminer ici l'influence que le règne d'un prince aussi faible que Charles IV, et l'inexpérience du favori

à qui il confia les rênes de l'État, ont dû exercer sur la marche et les progrès de la révolution française, et, par suite, sur les destinées de l'Europe. Les écrivains à qui cette tâche sera réservée, remarqueront peut-être que les circonstances politiques de cette terrible crise étaient bien au-dessus des talens et de la capacité de ceux qui dirigeaient les conseils espagnols, et que les hommes d'état qui jouissaient de la plus grande considération dans les autres pays de l'Europe, ayant échoué dans leurs efforts pour arrêter l'impulsion donnée en France aux esprits, ou pour la maîtriser, on ne devrait s'étonner nullement que le gouvernement de Charles IV ait succombé aussi dans cette lutte générale, et qu'il se soit vu même dans la triste nécessité de devenir l'ami et l'allié le plus intime des gouvernemens qui se succédèrent en France pendant cette révolution. On est toutefois fondé à penser que si la mort n'eût enlevé Charles III au commencement de la révolution française, un prince aussi attaché qu'il l'était à sa famille, avec l'ascendant que lui donnaient son âge, son expérience et surtout la fermeté de son caractère, n'aurait pu qu'être d'une grande utilité au monarque français dans les circonstances où il se trouva, par ses conseils, ses démarches ou les secours qu'il lui aurait procurés en temps convenable.

Quoi qu'il en soit, à la mort de Charles, la na-

tion espagnole touchait à une époque bien peu propice à sa tranquillité et à son bonheur. Jamais la monarchie ne s'était vue exposée à de plus grands dangers que ceux dont elle était menacée. L'administration bienfaisante et éclairée de ce monarque aurait suffi sans doute dans un temps de calme pour commencer une ère prolongée de prospérité et de gloire ; mais elle n'avait pas le pouvoir de préserver l'Espagne des crises auxquelles l'exposait le voisinage de la France. A la vérité, en ne considérant la révolution française que sous le rapport des doctrines dont elle se servit pour alarmer d'abord tous les gouvernemens de l'Europe, et pour en renverser plus tard quelques uns, l'Espagne était la nation qui offrait peut-être plus de chances pour pouvoir lutter contre elle avec un avantage réel. L'amour des réformes, le désir des améliorations sociales, que nous avons eu occasion de faire remarquer chez les Espagnols éclairés, au dix-huitième siècle, avait toujours été accompagné du respect pour la religion et la royauté, qu'ils regardaient, avec raison, comme des institutions sacrées et tutélaires, intimement liées au bonheur et à la conservation de la société. Les croyances politiques et religieuses avaient été maintenues dans toute leur pureté, grâce à la sagesse caractéristique de l'esprit national, en dépit du faux principe du doute universel, qui était le dogme

fondamental, hautement avoué depuis longtemps dans les écrits des réformateurs français. Si l'on veut s'assurer que telle fut la sagesse avec laquelle on adoptait les réformes en Espagne, on n'a qu'à parcourir avec attention les mesures administratives dictées par les hommes d'état espagnols, ou examiner les écrits des économistes et des littérateurs de ce pays qui se sont le plus distingués ; on n'y trouvera pas le moindre indice, je ne dis pas d'hostilité ou d'aversion, mais même de froideur ou d'indifférence, dès qu'il s'agit de la religion ou de la monarchie. Cet attachement était sincère et général. L'inquisition avait eu à lutter contre une foule d'ennemis qui voulaient la renverser ; mais les plus acharnés d'entre eux se bornaient à demander sa suppression et celle de beaucoup d'autres abus qui déconsidéraient la religion, sans qu'il entrât jamais dans leurs projets de porter plus loin leurs regards scrutateurs. Qu'y avait-il à craindre, en effet, pour la religion et la monarchie, appuyées, comme elles étaient l'une et l'autre, par l'autorité des traditions nationales ? Il n'existait ni passions ni intérêts assez puissans pour leur disputer l'empire. Ajoutons à cette fermeté des croyances, des magistrats fidèles, dévoués, et remplis de zèle pour le maintien de la paix publique ; un clergé vénéré, investi d'un pouvoir immense dans l'exercice des hautes fonctions de son ministère, jaloux de ses

prérogatives , et surtout fortement intéressé à resserrer de plus en plus son ancienne et inséparable alliance avec la couronne , devant des ennemis assez forts , ou plutôt assez inconsiderés pour leur déclarer ouvertement la guerre ; un peuple fidèle et soumis , une armée dévouée : voilà certes de précieux élémens que la sagesse du gouvernement pouvait employer avec avantage pour faire échouer les terribles efforts qu'on allait tenter contre lui.

Mais , quelques motifs de confiance qu'offrit l'état moral et politique de la nation espagnole , à l'époque dont nous parlons , l'attaque qu'on lui préparait était trop rude pour qu'elle pût être efficacement repoussée , même étant gouvernée par une administration éclairée et prévoyante. Qu'eusse donc été si des hommes faibles , maladroits ou corrompus , étaient parvenus à diriger les conseils du prince !

D'ailleurs , la stabilité même que paraissaient offrir les croyances , ne pouvait inspirer une pleine sécurité dans la crise qui les menaçait. Il en est des principes politiques comme des dogmes religieux , rien ne mène plus directement à l'incrédulité , que l'ignorance et la superstition. Or , l'absence totale des discussions sur ces matières en Espagne , pendant les deux derniers siècles , avait rendu la soumission à l'autorité civile et ecclésiastique une affaire de simple habitude. Peu de



personnes se trouvaient en état d'approfondir d'aussi hautes questions de religion et de gouvernement, surtout de les soutenir par des considérations puisées, soit dans l'histoire, soit dans les lois ou dans les véritables intérêts du peuple; un très petit nombre d'hommes, placés à la sommité sociale, ou occupés des affaires de la haute administration, étaient les seuls qui fussent en état de les comprendre. Lorsque la révolution française éclata, des connaissances positives et généralement répandues sur la science du droit public, auraient été le meilleur, le seul préservatif peut-être, contre la funeste confusion des vérités et des erreurs, des principes sains et des paradoxes, proclamés avec une égale assurance par la *philosophie* du dix-huitième siècle; mais la science du droit public, peu avancée partout à cette époque, l'était beaucoup moins encore chez les Espagnols, qui s'étaient laissé ravir toutes leurs libertés politiques, et qui avaient entièrement abandonné aux ministres de la couronne le soin de les gouverner.

Aussi, dès que des dogmes, tels que celui de la souveraineté du peuple, avec ses absurdes et funestes conséquences, retentirent du haut des Pyrénées, l'horreur momentanée qu'ils excitèrent, fit bientôt place à des doutes et à des incertitudes. Faute d'un attachement éclairé et réfléchi à des institutions monarchiques, une foule d'es-

prits superficiels devinrent épris des nouvelles doctrines.

Le gouvernement adopta alors la marche inverse de celle que la prudence conseillait de suivre : lorsqu'il n'aurait fallu qu'éclairer les esprits, il sévit ; au lieu de faire valoir les titres irrécusables de son autorité, il persécuta ceux qui voulaient les examiner ; il soutint, en un mot, sa bonne cause par les mêmes moyens qu'aurait adoptés une autorité illégitime et usurpatrice.

Notre intention, dans le développement des considérations que l'on vient de lire, a été de constater un fait important, savoir, que le peuple espagnol, en présence des saines doctrines et des paralogismes que proclama la révolution française, avait un désavantage marqué, en dépit de ses croyances, en raison du peu de soin qu'on avait donné à son instruction, dans les matières dont la discussion allait s'ouvrir au milieu de tant d'orages. Ces mêmes considérations serviront aussi à convaincre le gouvernement de la nécessité de répandre l'instruction par tous les moyens possibles ; car ce n'est que par l'ignorance du peuple que l'erreur fait des prosélytes. C'est sur elle seule qu'elle fonde son empire ; tandis que l'instruction générale offre au pouvoir la facilité de faire sentir toute l'étendue de ses bienfaits, et de rendre évidens les droits incontestables

qu'il a au respect et à l'obéissance des sujets. Rien ne garantit la stabilité des gouvernemens, et la durée des États, comme les lumières et les connaissances généralement répandues sur les véritables intérêts de la société civile.

---

---

COMPTÉ RENDU  
DE L'ADMINISTRATION  
DU COMTE DE FLORIDA-BLANCA,

SECRETÁIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES; (1)

PRÉSENTÉ A SA MAJESTÉ CHARLES III,  
ROI D'ESPAGNE.

---

Ce Mémoire, ou plutôt cette apologie du comte de Florida-Blanca, ayant paru trop long pour être inséré dans le corps de l'ouvrage, on s'est décidé à le placer ici comme appendice, à raison de sa haute importance historique. Il présente un tableau non moins vrai qu'intéressant d'une période considérable du règne de Charles III.

C'est la première fois que ce Mémoire paraît en français.

---

1. Conclusion des disputes avec le Portugal, relatives aux colonies de l'Amérique du sud; avantages de cette réconciliation. —
2. Négociations avec la Porte et les États barbaresques. — 3. Négociations avec les princes de l'Inde. — 4. Accord avec la Prusse et la Russie, et formation de la neutralité armée. — 5. Rupture avec l'Angleterre. — 6. Opérations militaires en Europe et en Amérique. — 7. Blocus de Gibraltar. — 8. Prise de Minorque. — 9. Siège de Gibraltar, et destruction des batteries. — 10. Négociations pour la paix. — L'espoir de recouvrer Gibraltar

(1) On désigne en Espagne le ministère des affaires étrangères par le nom de *ministerio de estado*.

évanoui. — 11. Préliminaires et traité définitif. — 12. Avantages du traité avec l'Angleterre. — 13. Florida-Blanca demande la permission de se retirer des affaires. — 14. Bombardement d'Alger. — 15. Traités avec les États mahométans. — 16. Mariages entre les personnes des familles royales d'Espagne et de Portugal. — 17. Mesures d'administration intérieure; sociétés patriotiques et de bienfaisance. Mesures contre la fainéantise et le vagabondage. Établissements et améliorations soit des individus, soit des corporations qui se trouvent sous le patronage de la couronne. — 18. *Fondo pio*, caisse de bienfaisance, établi par une imposition sur les biens du clergé. — 19. Le clergé obligé de venir au secours de l'État par ses contributions. — 20. Loi concernant les Bohémiens. — 21. Projets pour l'avancement de l'agriculture et du commerce, canaux et routes, création de nouveaux établissemens. — 22. Exemple donné par le roi et la famille royale. — 23. Progrès des sciences et des arts industriels. — 24. Mesures pour faciliter les communications intérieures. — 25. Embellissement de la capitale et d'autres villes du royaume. — 26. Création de la banque de Saint-Charles. — 27. Libre commerce avec les Indes. — 28. Tentative pour abolir les taxes onéreuses, et pour introduire un nouveau système de douanes, dans le but d'encourager les fabriques nationales. — 29. Projet pour remplacer l'*alcabala* et les *millones* par une contribution sur le revenu, en soulageant par là les classes les moins aisées. — 30. Ordonnance relative aux promotions tant civiles qu'ecclésiastiques. — 31. Améliorations dans l'administration de la justice. — 32. Administration des biens qui avaient appartenu aux Jésuites. — 33. Dispositions relatives aux inhumations. — 34. Concession de la noblesse héréditaire aux professions des arts et des sciences. — 35. Cens et dictionnaire géographique de l'Espagne. — 36. Les communications avec le Saint-Siège réglées. — 37. Réformes salutaires dans l'armée et dans la marine. — 38. Création et avantages de la junte d'Etat. — 39. Concorde domestique de la famille royale, établissemens pour les infants. — 40. Conduite de Florida-Blanca pendant son ambassade à Rome. Il contribue à l'élection de Pie VI, et obtient de la cour de Rome diverses concessions, et l'abolition des Jésuites. — 41. Adresse à

Charles IV. — 42. Décret royal, renfermant l'approbation de cette apologie.

1. *Conclusion des disputes avec le Portugal, relatives aux colonies de l'Amérique du sud; avantages de cette réconciliation.*

SIRE, ce fut le 19 février 1777, que j'eus l'honneur de présenter mes hommages à Votre Majesté, et que je me chargeai du portefeuille des affaires étrangères que la bonté de Votre Majesté avait daigné me confier.

C'était précisément dans ce moment que l'expédition destinée pour le Rio de la Plata mettait à la voile de Cadix, afin d'obtenir satisfaction des insultes des Portugais dans le Rio Grande de San Pedro, et prévenir des agressions ultérieures. On avait entamé en même temps des négociations à Paris pour accommoder ces différends par la médiation de la France et de l'Angleterre.

La mort du roi don Joseph de Portugal offrait une occasion favorable pour négocier la paix. L'ambassadeur portugais don Ignace de Sousa ayant proposé de traiter avec moi pour arranger nos querelles, je répondis sur-le-champ, que j'étais disposé à y consentir, pouvu toutefois que nous pussions traiter sans l'intervention des médiateurs; son acquiescement ne se fit pas attendre.

Mon but était d'exclure de la négociation les

deux cours puissantes de France et d'Angleterre, lesquelles, quoique amies, n'ayant aucun motif de jalousie contre le Portugal, pourraient pencher pour que l'accommodement eût lieu aux dépens de l'Espagne. Il entra dans mes vues que le Portugal sût gré à Votre Majesté des concessions qu'elle voudrait faire; car en admettant la médiation de la France et de l'Angleterre, il était tout naturel de témoigner de la reconnaissance à ces deux puissances, dont on employait les bons offices pour obtenir les sacrifices que l'Espagne serait dans le cas de faire. La négociation fut commencée sur ces bases, que Votre Majesté daigna approuver; et le traité des limites, signé le 1<sup>er</sup> octobre 1777, aplanit les obstacles pour l'union heureusement existante maintenant entre les deux cours, et pour l'exécution d'autres traités dont nous avons retiré de grands avantages, particulièrement dans la dernière guerre.

Votre Majesté obtenait par ce traité la colonie de Sacramento, ainsi que l'exclusion de toutes les nations du Rio de la Plata. L'Espagne avait repris et détruit trois fois cette colonie. La première, vers la fin du dernier siècle, lorsqu'elle venait d'être créée; la seconde, au commencement du siècle présent, pendant la guerre de la succession; et la troisième, dans la guerre de 1762, terminée par le funeste traité de Paris. Dans ces trois occasions, la France et l'Angleterre inter-

vinrent pour la conclusion des traités , et toujours l'Espagne fut forcée de restituer la colonie.

Il était réservé à Votre Majesté d'atteindre la première ce but désiré ; ce fut là un des plus heureux incidens de mon ministère , d'être à la fois l'instrument et le témoin de cette acquisition, d'obtenir la destruction d'un refuge pour la contrebande des étrangers au centre du Rio de la Plata, et d'ôter par là à nos ennemis les moyens de troubler la tranquillité de nos provinces, en y excitant des insurrections, et en s'appropriant les trésors de l'Amérique du sud. Par ces motifs, la colonie de Sacramento était regardée dans le règne précédent comme étant d'une telle importance que, pour l'acquérir, on céda par le traité de 1750 avec le Portugal tout le territoire de l'Ibicui, comprenant plus de cinq cents lieues dans le Paraguay. L'opposition et les intrigues des Jésuites, ainsi que la répugnance des Portugais à remettre la colonie, forcèrent Votre Majesté à annuler ce traité.

Par la convention de 1777 et le traité définitif qui la suivit, Votre Majesté parvint à acquérir cette colonie, en gardant néanmoins l'Ibicui et les places cédées dans le Paraguay, et en étendant les limites de vos États jusqu'au lac Mairin depuis le *Sitio de Castillos Grandes*, où ils avaient été réduits par le traité de 1750, et en acquérant du côté du Maragnon et de Rio Negro tous les



territoires nécessaires pour assurer les États de cette couronne.

Ceux qui ne connaissent point les véritables intérêts de la monarchie, et qui ne rêvent que des acquisitions à quelque prix que ce soit, sans s'informer si elles sont ou non d'une utilité réelle, ont censuré les conditions de nos derniers traités; ils nous ont blâmé d'avoir abandonné la ville de Rio Grande avec Laguna de los Patos, et rendu ainsi l'île de Sainte-Catherine que nous avions conquise, sans considérer que nous ne pouvions pas conserver Rio Grande contre la teneur du traité de Paris, et que le général don Pedro Cevallos lui-même, qui s'était emparé de cette île, la représentait comme étant sans utilité pour nous: ils ne font point réflexion que l'île de Sainte-Catherine, qui ne forme pas un district notable dans le Brésil, nous eût occasionné une grande dépense sans aucun profit, puisqu'elle aurait été sans cesse exposée à des agressions, et qu'elle nous aurait été enlevée dans la première guerre; que la pêche de la baleine qu'on y fait, peut se faire aussi et avec de bien plus grands avantages près de nos côtes de Buenos-Ayres, et tout le long de l'Océan du sud jusqu'au détroit de Magellan, où nous négligeons des profits plus considérables; enfin, qu'étendre nos possessions dans le Brésil, ainsi que plusieurs personnes paraisaient le souhaiter, en vertu d'un titre tel que

la fameuse division faite par Alexandre VI, est un projet d'exécution impossible, et, qui plus est, contraire aux engagements précédens. Au surplus en admettant ce principe nous aurions dû céder aux Portugais les îles Philippines, puisqu'elles leur appartiennent d'après la démarcation faite par ce pontife.

L'utilité de ce traité ne se bornait point à ces avantages ni à ces acquisitions. Sa Majesté obtint aussi la cession des îles d'Annobon et Fernando Pó avec la faculté de faire le commerce des nègres directement avec la côte d'Afrique. Il sera aisé d'apprécier les grands avantages qui doivent résulter de cette faculté, lorsqu'on se rappellera la nécessité où nous sommes de nous servir de nègres dans nos vastes possessions des deux Amériques, les sommes énormes qu'il nous a fallu payer jusqu'ici, tour à tour aux Portugais, aux Français et aux Anglais, des mains de qui nous les recevions, et que, dans ce moment même, nous sommes tributaires de ces derniers. A ce sujet, le bon ou le mauvais usage que l'on a pu faire de cette concession ne me regarde nullement, n'ayant pas été chargé moi-même de l'exécution du traité.

Ajoutons à cela que par ce traité nous avons eu l'offre de la part du Portugal de nous garantir la sécurité du Pérou et des autres provinces de l'Amérique du sud, non seulement contre des ennemis extérieurs, mais même contre des com-

motions intérieures. On dirait que nous avions deviné que la guerre était imminente avec l'Angleterre ( elle éclata en effet en 1779 ), puisque pendant cette lutte, lorsque la cour de Londres songea à préparer une expédition contre le Pérou, les bons offices et la médiation puissante du ministère portugais empêchèrent cette tentative, ne se souciant pas de se trouver lui-même compromis par suite des engagements de sa garantie. On sentira aisément quels résultats funestes eût eus pour nous une expédition anglaise dirigée contre ces provinces, pendant la fameuse rébellion de Tupac-Amaro et de ses partisans. La main de la Providence avait bien évidemment tracé le traité de Lisbonne, pour protéger Votre Majesté et cette monarchie, en préservant leurs immenses possessions d'outre-mer.

L'amitié et la bonne intelligence que le traité de Portugal avait rétablies, nous furent très profitables dans la guerre avec l'Angleterre. Pour la première fois nos ennemis ne se servaient pas contre nous de la faculté de fréquenter les ports et les côtes du Portugal, tandis que nous y trouvions aussi un asile et des facilités pour beaucoup d'objets importans. Nous dûmes également au pavillon portugais le service précieux de transporter une partie de nos trésors d'Amérique, sans aucun danger, et particulièrement une somme de trois millions de piastres, que le bâti-

ment le *Buen-Consejo* avait laissée dans l'île de Fayal, et qui fut embarquée à bord d'un vaisseau de ligne portugais, envoyé exprès par les soins extraordinaires de ce gouvernement, pour empêcher qu'elle ne tombât entre les mains des corsaires.

Votre Majesté voulut montrer sa satisfaction de la conclusion de ce traité, et daigna m'offrir la grande croix de l'ordre de Charles III. Je priai Votre Majesté de m'excuser de ne pas accepter cet honneur; Votre Majesté eut la bonté d'agréer ma demande. Après avoir baisé sa main royale, en la remerciant de cette faveur, et d'avoir bien voulu agréer mes excuses, Votre Majesté eut la bonté de m'ordonner de le dire au prince des Asturies, à qui elle avait fait part de ses intentions à cet égard. Ceci se passait en 1777, au moment où j'obtenais plusieurs grâces pour mes collègues, notamment pour le comte de Ricla celle de capitaine-général, pour don Joseph Galvez les honneurs du conseil d'état, et la grande croix pour le marquis de Castejon; tous avaient travaillé, et tous méritaient et désiraient quelque témoignage de la faveur de Votre Majesté.

2. *Négociations avec la Porte et les États barbaresques.*

La Providence se plut à nous favoriser, dans le traité avec l'empereur de Maroc, par des

avantages non moins remarquables que ceux que nous avons obtenus avec le Portugal. Le siège de Melilla et ses conséquences avaient rendu nul le traité fait par don Georges Juan. Aussitôt après mon entrée au ministère, je fis sentir à Votre Majesté la nécessité de nous attacher le monarque africain, afin d'éviter les inconvéniens de son inimitié, au moment où commençait à se former l'orage qui menaçait l'Europe par suite de la guerre entre les Anglais et les Américains, et d'obvier aux jalousies occasionnées par l'intervention de la France et celle d'autres nations.

Nous parvîmes en effet à déterminer l'empereur de Maroc à envoyer à Votre Majesté l'ambassadeur Ben-Ottoman, démarche qu'on pouvait regarder comme une satisfaction, ou par laquelle on témoignait du moins publiquement que la bonne intelligence était rétablie. Par ce moyen le traité de paix avec lui fut renouvelé et confirmé, et nous obtînmes des avantages dont l'évidence fut frappante pendant la dernière guerre avec l'Angleterre. L'assistance qui nous fut prêté par le prince maure pouvait paraître incroyable si elle n'eût été aussi évidente. Il ouvrit ses ports aux vaisseaux employés dans le blocus de Gibraltar, leur permit de poursuivre et d'arrêter ceux de l'ennemi, facilita le transport des approvisionnemens et de toutes sortes de secours à

notre camp; et enfin il déposa entre nos mains une partie de son trésor comme gage de sa sincérité. Cette amitié nous donna également la facilité de laisser nos postes d'Afrique avec de faibles garnisons, de tirer de la place de Ceuta une quantité considérable de canons et de munitions et de rester sans inquiétude à l'égard de cette place pendant la guerre. Votre Majesté comprend mieux que qui que ce soit dans quels grands embarras nous nous serions trouvés, si, ayant négligé de former cette alliance en temps utile, les Anglais eussent poussé l'empereur de Maroc à entreprendre le siège de Ceuta et de Melilla, à contrarier par ses corsaires les mesures adoptées pour le blocus de Gibraltar, ou à intercepter les approvisionnemens destinés pour notre camp.

3. *Négociations avec les princes de l'Inde.*

Par les mêmes motifs qui nous déterminèrent à faire la paix avec l'empereur de Maroc, nous nous décidâmes aussi à nous assurer dans l'Inde orientale l'amitié de Hyder-Ali-Kan, dont la puissance et l'amour de la guerre pouvaient inquiéter les Anglais, dans le cas où les hostilités commenceraient; nous résolûmes aussi de les éloigner de leur projet bien arrêté de prendre Manille et la partie principale des îles Philippines, ainsi qu'ils avaient déjà commencé de le

faire dans la dernière guerre. Je trouvai parmi les papiers du ministère d'état ceux relatifs à la négociation d'amitié proposée par l'émissaire Gale-Mitz, qui était venu en Espagne dans cette vue; je la continuai, en maintenant la correspondance avec le prince asiatique, pour l'affermir dans ses espérances à l'égard de notre gratitude, et regagner son amitié. En effet, tout le monde connaît ses efforts contre les possessions anglaises pendant la dernière guerre; et c'est à lui que, selon toutes les apparences, nous devons la conservation des îles Philippines.

4. *Accord avec la Prusse et la Russie, et formation de la neutralité armée.*

La guerre dont nous étions menacés pouvant embraser le continent si l'Angleterre réussissait à y trouver des alliés, chose qui heureusement n'eut pas lieu, je représentai à Votre Majesté les avantages que l'on pouvait retirer de l'amitié du grand Frédéric, roi de Prusse, et je proposai de rétablir réciproquement les ambassades dans les deux cours, ce qui n'avait pas encore été adopté, malgré les conseils d'une saine politique.

Ce grand monarque fut enchanté de cette offre, et, qui plus est, on eût dit qu'en l'acceptant c'était lui qui la proposait. On prit aussi des précautions pour calmer les inquiétudes que cette

démarche produisit à la cour de Vienne; Votre Majesté obtint et conserva l'amitié du monarque prussien jusqu'à sa mort; elle jouit également de la plus grande confiance de la part de son successeur, malgré les contrariétés occasionnées par les troubles de la Hollande, et par le grand changement survenu dans le système d'union entre les cours de Berlin et de Versailles.

Pour priver nos ennemis de tout allié maritime qui eût pu nous gêner dans le cas d'une rupture, je cultivai, par ordre de Votre Majesté, la bonne correspondance avec la Russie, envers laquelle il existait quelque froideur et un manque de confiance, par suite des disputes relatives au titre impérial, ainsi qu'aux cérémonies et prétentions de la cour de Russie. La France entra dans nos vues; non seulement nous réussîmes à séparer la Russie de l'Angleterre, mais elle nous envoya exprès deux frégates chargées de munitions navales, précisément au moment où la guerre nous empêchait de les transporter et d'équiper nos vaisseaux.

Nous déterminâmes également l'impératrice à se placer à la tête de presque toutes les nations neutres, pour maintenir l'honneur de leurs pavillons, union qui fut appelée la neutralité armée. L'Angleterre se trouva privée par là de tous les avantages qu'aurait pu lui procurer l'amitié de quelque puissance maritime. Toutes, jusqu'à



la Hollande son ancienne amie, adhérèrent à cette réunion. Permettez-moi, Sire, de rapporter ici les moyens employés pour frapper ce grand coup dont on a voulu faire honneur à la Russie, mais qui réellement prit son origine dans le cabinet diplomatique de Votre Majesté, et dans les maximes que vous adoptâtes avec une singulière prévoyance.

Le principe reconnu dans les traités de presque toutes les nations, savoir, que le pavillon neutre met à couvert de toute confiscation les effets ou les marchandises appartenant aux ennemis, n'avait jamais été observé par la marine anglaise, qui s'appuyait sur les grands principes de sa prétendue souveraineté sur les mers, ou qui alléguait les lois particulières de son amirauté. Lorsque Votre Majesté arrêta et publia sa nouvelle ordonnance pour les croisières pendant la dernière guerre, il fut établi que les vaisseaux avec pavillon neutre, ou bien ceux des puissances amies transportant des effets appartenant à l'ennemi, seraient conduits dans nos ports, pour exécuter, au sujet de leurs cargaisons, la même loi que les Anglais appliquaient à ceux portant des propriétés espagnoles ou alliées. Par cette mesure, nous avions deux objets en vue ; c'était de réprimer la conduite des Anglais à l'égard du pavillon neutre, et de nous procurer des compensations au moyen des représailles ; car le commerce anglais ne pouvait qu'éprouver de grandes pertes.

Lorsqu'on mit à exécution cet article de l'ordonnance, et que la circonstance du blocus de Gibraltar nous donna la facilité d'arrêter un grand nombre de bâtimens portant des marchandises anglaises, à leur arrivée dans la Méditerranée, on jeta un cri général chez toutes les puissances maritimes neutres. Je fus assailli par les ministres de Suède, de Danemarck, de Hollande, de Russie, de Prusse, de Venise, de Gènes, etc.; tous se plaignaient des pertes que leur commerce éprouvait par suite de cette détention de leurs nombreux bâtimens. Je répondis constamment à ces clameurs et à ces représentations que si les puissances maritimes neutres défendaient leur pavillon contre les Anglais, lorsqu'ils voulaient saisir à leur bord des effets espagnols, nous respecterions leur pavillon à notre tour, quoiqu'il couvrît des marchandises anglaises; que les puissances neutres ne devaient pas consentir à un tel abus de pouvoir de la part des Anglais, et que nous ne saurions le tolérer non plus; mais qu'ayant permis à la marine anglaise d'arrêter et de confisquer les propriétés espagnoles sous pavillon ami ou neutre, on devait s'attendre à voir l'Espagne agir d'après ce même principe.

Les choses se trouvant ainsi préparées pour jeter, comme de raison, tout le blâme sur la conduite de l'Angleterre, et pour disposer les esprits des puissances étrangères neutres à défendre leurs

pavillons, la Russie fit l'ouverture d'un projet dont nous nous emparâmes à propos. Le chancelier de Russie me fit l'insinuation qu'il serait d'une haute importance pour la tranquillité et pour la bonne intelligence des puissances commerçantes, de former un code général maritime, qui renfermât les points les plus essentiels pour écarter des doutes et des controverses. Pour engager les autres nations à l'adopter, il assurait que l'impératrice de Russie emploierait ses bons offices et son autorité.

En apercevant tout de suite que la Russie aspirait à la gloire de donner des lois maritimes à l'Europe commerçante, je répondis que la formation d'un code semblable rencontrerait plus d'un obstacle, et qu'il serait incomparablement plus aisé d'engager les puissances maritimes à défendre leurs pavillons contre les puissances belligérantes qui chercheraient à les insulter en établissant des règles fondées sur des traités. J'ajoutai que la Russie en prenant l'initiative auprès des puissances neutres qui voudraient maintenir l'indépendance de leurs pavillons, d'où il résulterait la prospérité de leur commerce pendant la guerre, il se formerait insensiblement une sorte de code maritime, et que l'impératrice se mettant à la tête de cette alliance, ou de ce commencement de neutralité, aurait la gloire d'être la protectrice des droits des nations commerçantes. Le feu roi

de Prusse qui désirait empêcher les abus de l'amirauté anglaise, approuva le système ; en conséquence , il fut bien accueilli du ministère russe. Je leur assurai aussi que l'Espagne et la France acquiesceraient à ces principes, quand même l'Angleterre les rejeterait. En effet, la czarine commença alors l'exécution du projet de la neutralité armée qui fut si célèbre, et qui, ainsi que je l'ai déjà dit, prit naissance dans le cabinet de Votre Majesté.

5. *Rupture avec l'Angleterre.*

Ces faits serviront à éclaircir ce qui se passa dans la dernière guerre avec l'Angleterre. Votre Majesté sait bien que l'origine de cette guerre fut l'insurrection des colonies américaines. L'Angleterre offensée de l'assistance donnée aux insurgés par la France, et outrée surtout du traité d'alliance qu'elle fit avec eux, commença les hostilités en 1778. Votre Majesté sait également combien j'ai tenté d'efforts, combien j'ai fait de représentations par ses ordres pour prévenir cette rupture ; et que lorsqu'elle éclata enfin, je les renouvelai afin d'obtenir une réconciliation, et de rétablir la paix par votre médiation, qui fut acceptée par les deux parties. Le temps écoulé pendant cette négociation permit à Votre Majesté de terminer ses préparatifs et ses armemens, et d'agir avec avantage dans le cas où vos intentions

pacifiques ne seraient pas remplies, et qu'il fal-  
lût, ainsi que la chose arriva, en venir à une  
déclaration de guerre.

La France, appuyée sur le pacte de famille,  
avait pressé Votre Majesté de se déclarer et d'agir  
en allié dès le premier moment de sa rupture  
avec l'Angleterre. Votre Majesté soutint avec fer-  
meté que le cas n'était pas compris dans le pacte,  
et que la France avait conclu contre l'esprit de  
celui-ci une alliance éventuelle avec les États-  
Unis sans votre consentement. En outre, le mi-  
nistère français avait fait une démarche inconsi-  
dérée en communiquant le traité à l'Angleterre  
elle-même sans en faire part à Votre Majesté, et  
sans se mettre d'accord d'avance pour des opé-  
rations qui pouvaient nous entraîner dans une  
guerre. Cette résistance, et votre résolution aussi  
ferme qu'honorable de ne point reconnaître l'in-  
dépendance des États-Unis, nonobstant les plus  
vives réclamations, jusqu'à ce que la métropole  
l'eût reconnue, adoucit beaucoup la jalousie de  
l'Angleterre, et affaiblit les soupçons relativement  
à nos secrètes intelligences avec la France. Elle  
s'en remit par conséquent, ou du moins elle affecta  
de s'en remettre à la médiation de Votre Majesté  
pour l'accommodement des querelles existantes.

Il n'entre point dans mon sujet de rappeler  
les projets de pacification tentés par ordre de  
Votre Majesté, ni l'*ultimatum* qui précéda la

rupture. Si les Anglais eussent réfléchi sur ces propositions, ainsi que sur les avantages qu'elles n'auraient pas manqué de leur procurer; s'ils les eussent comparés avec les pertes et le déshonneur que leur fit encourir la paix de 1783, ils auraient certainement blâmé avec sévérité la conduite des ministres qui désapprouvèrent ces projets, et qui ajoutèrent l'Espagne au nombre de leurs ennemis. Il importe de remarquer que pendant plus d'un an que ces négociations durèrent, Votre Majesté mit sa marine, tant en Europe qu'en Amérique, dans un état que l'Espagne n'avait jamais vu auparavant, pour attaquer vos ennemis dans le cas où une rupture aurait lieu.

6. *Opérations de guerre en Europe et en Amérique.*

En conséquence, aussitôt qu'on s'aperçut que l'Angleterre non seulement rejetait les plans de pacification proposés par Votre Majesté, mais que pendant la négociation elle avait donné des ordres, par le canal de la Compagnie des Indes-Orientales, d'envahir les îles Philippines, et qu'elle avait conçu le dessein de pénétrer par le Rio-San-Juan jusqu'au grand lac de Nicaragua, et de détruire les établissemens que nous avons là, Votre Majesté se crut autorisée à commencer les hostilités avec une incontestable supériorité. Votre Majesté réalisa en temps utile la jonction de trente-six vaisseaux de ligne avec une escadre française

de trente, pour attaquer l'Angleterre, et commença le blocus de Gibraltar : vos forces attaquèrent aussi Pensacola et Mobile, le fort Malèches et Baton rouge, pour rétablir la domination espagnole dans la Floride. On balaya la côte de Campêche, la baie de Honduras et la côte de Mosquitos, et on chassa les Anglais de ces vastes établissemens qu'ils avaient formés sur le continent. J'ai eu l'honneur de proposer à Votre Majesté toutes ces entreprises, ainsi que l'occupation de Minorque : presque toutes réussirent. Si le siège de Gibraltar et le débarquement en Angleterre ne furent pas suivis de résultats aussi heureux, on doit l'attribuer à des causes que Votre Majesté voudra bien me permettre de lui rappeler, en supprimant une partie du récit qui ne servirait qu'à exciter des regrets aujourd'hui sans remède.

L'union des escadres combinées d'Espagne et de France aurait dû avoir lieu dans le commencement de juin ; mais les vents contraires ne permirent pas à notre escadre de quitter Cadix avant la fin de ce mois. Conséquemment la jonction n'eut lieu que vers la fin de juillet, au cap Finistère, où les vaisseaux français avaient longtemps attendu ; les opérations dans le canal d'Angleterre durent nécessairement être différées jusqu'au mois d'août. Il restait fort peu de temps pour ces opérations, la saison de l'automne étant

si rapprochée. Notre escadre eût pu facilement être en mer dans le mois d'avril, et c'était mon avis, parce que si la rupture avait lieu nous étions à même d'agir immédiatement; nous avions pour cela un motif fort juste: c'était de protéger notre flotte, qui était attendue d'Amérique; mais craignant que la sortie de l'escadre n'excitât les soupçons de l'Angleterre, et qu'elle ne précipitât la guerre, Votre Majesté, dont le cœur humain et généreux voulait éviter les hostilités à quelque prix que ce fût, préférait de laisser son escadre dans le port. Cette opinion prévalut, et l'escadre ne sortit point.

Lorsqu'enfin les escadres combinées entrèrent dans le canal au commencement d'août, le cabinet français forma la résolution d'attaquer l'escadre anglaise, ou de la bloquer dans ses ports avant d'embarquer, pour la descente, les troupes qui se trouvaient prêtes sur trois points différens de la côte. Votre Majesté essaya de combattre ce dessein en démontrant, évidemment selon moi, que le plan serait manqué si on le suivait. Les escadres combinées se composaient de soixante-quinze vaisseaux de ligne effectifs, devant lesquels les Anglais, qui n'en avaient environ que trente, n'osèrent ni ne pouvaient se mesurer. Il était peu raisonnable d'espérer qu'on pût attaquer avec succès les forces anglaises dans le canal, où ils avaient tant de ports et tant de ressources. Il était



également peu vraisemblable de réussir à former un blocus permanent dans ces mers étroites, où les vents sont continuels et irrésistibles, surtout à l'approche de l'automne. En effet, la seule fois que l'on découvrit l'escadre anglaise, elle se sauva à toutes voiles sans éprouver d'autre perte que celle de *l'Ardent*, qui fut pris grâce à la vitesse et aux manœuvres hardies de deux frégates.

Nous avons proposé que les escadres combinées prissent sous leur escorte les convois des troupes pour la descente, qu'elles auraient fait débarquer en quelques heures en Angleterre, sur les points d'attaque convenus d'avance, sans que l'escadre anglaise pût s'y opposer, ou du moins sans qu'elle fût forcée de combattre avec une grande infériorité, ce qui l'aurait exposée à une défaite générale, et par conséquent obligée de laisser à découvert ses ports et ses côtes. Le malheur voulut que ce plan ne fût point adopté, que l'automne approchât avec ses tempêtes, que les escadres combinées fussent forcées de se retirer à Brest, et qu'une maladie épidémique se manifestât parmi les équipages, par suite de laquelle le nombre des malades montait à douze mille dans l'escadre française, et à trois mille dans la nôtre. La propreté et les soins observés dans les vaisseaux espagnols, quoique plus nombreux que les vaisseaux français, affaiblirent les progrès de la maladie dans les proportions que je viens de

rapporter. Il fallut, par suite de cette calamité, désarmer les vaisseaux français, afin de guérir les équipages, purifier les bâtimens et arrêter la contagion. Ainsi, nous nous trouvâmes dans la nécessité d'abandonner pour cet hiver-là le projet d'attaquer l'Angleterre dans son île.

7. *Blocus de Gibraltar.*

Cependant, le blocus de Gibraltar continuant toujours, et la garnison éprouvant chaque jour de plus grandes souffrances, il fallut empêcher l'arrivée des secours que l'Angleterre préparait, et qu'elle se proposait de faire escorter par des forces suffisantes pour attaquer l'escadre du blocus. Dans ce but, Votre Majesté ordonna d'établir deux stations pour pouvoir combattre l'escadre anglaise qui escortait les renforts, afin que si elle était assez heureuse pour résister à la première, elle se trouvât du moins exposée à rencontrer la seconde.

La première de ces deux stations était Brest, où le comte d'Aranda se rendit de Paris afin de hâter les préparatifs de l'équipement. Il fut convenu que la France aurait au moins vingt vaisseaux, lesquels unis à vingt autres espagnols restés à Brest sous le commandement de don Miguel Gaston, composeraient une force de quarante vaisseaux de ligne; ce nombre excédait d'un tiers celui que les Anglais pouvaient envoyer

avec leurs renforts. De Brest, port situé à l'entrée du canal et près des côtes de l'Angleterre, il était facile de surveiller le départ de l'escadre anglaise, et de l'attaquer dans des mers si resserrées, où elle ne pouvait pas refuser le combat, ni empêcher les escadres combinées d'intercepter le convoi. Quand même il n'eût dû résulter du combat que des pertes réciproques égales, Votre Majesté prévoyait les obstacles que les Anglais rencontreraient dans un aussi long voyage que celui de Gibraltar, au milieu de l'hiver, pour conduire heureusement le convoi des secours, et pour résister dans cet état à une seconde attaque qui les attendait de la part de la seconde station, à l'entrée du détroit, entre les caps Spartel et Trafalgar.

Quant à cette seconde station, Votre Majesté ordonna que don Luis de Cordova rentrât à Cadix avec seize vaisseaux : dans la réalité il n'en existait que quinze, le *Saint-Joseph* ayant été perdu en sortant de Brest. Ces quinze vaisseaux, réunis à onze autres, employés dans le blocus de Gibraltar, aux ordres de don Juan de Langara, auraient formé le nombre de vingt-sept, en y ajoutant un vaisseau venant du Ferrol. On était fondé à espérer que ces vaisseaux auraient pu combattre avec avantage l'escadre de l'amiral Rodney, qui n'en avait que vingt et un ou vingt-deux, surtout après une longue navigation, et à

la suite d'une bataille qu'on regardait comme inévitable pour elle, à l'entrée du canal. Malgré ces précautions, qui paraissaient garantir le succès, l'affaire échoua entièrement par la raison que les résolutions les mieux concertées doivent être manquées, lorsqu'elles ne sont point exécutées avec précision. Le seul avantage que nous puissions retirer maintenant du rappel de ces circonstances, est de savoir combien il importe de tenir la main à l'exécution de ce qui est ordonné après une mûre délibération. Mais continuons à examiner les causes de notre mauvaise réussite.

Don Luis de Cordova laissa quatre de ses quinze vaisseaux dans les ports de la Galice pour les faire réparer, ne pouvant pas poursuivre leur route sans de grands inconvéniens. Il se dirigea vers le port de Cadix avec les onze vaisseaux qui lui restaient; mais ayant appris qu'une tempête avait forcé l'escadre de Langara d'entrer dans la Méditerranée, il s'arrêta à l'entrée du détroit pour l'attendre. On avait donné l'ordre à Cordova d'entrer à Cadix, de se ravitailler avec promptitude, et de passer en même temps devant Gibraltar, afin d'y arrêter les dispositions convenables, relativement à l'escadre du blocus; il aurait prévenu par là le manque d'accord, et les inconvéniens qui en découlent tout naturellement. Mais Cordova ayant pris le parti, comme je l'ai déjà dit, de rester à l'entrée du détroit pour réparer

l'absence de Langara, le ministère de la marine approuva sa conduite, sans que j'en eusse aucune connaissance, jusqu'après le départ du courrier envoyé pour communiquer cette résolution à l'amiral.

Cordova ayant maintenu sa station à l'entrée du détroit, dans les mois de novembre et décembre, son escadre éprouva un coup de vent si terrible, qu'il fut sur le point de périr avec le vaisseau amiral *la Trinidad*, sur la côte d'Afrique. Toute l'escadre ayant eu des avaries considérables, il fut forcé de rentrer à Cadix pour la réparer. Sur ces entrefaites, Langara ayant réparé ses avaries à Carthagène, sortit de la Méditerranée; mais il ne rencontra pas Cordova dans le détroit, et les vaisseaux de celui-ci ne se trouvaient même pas en état de le rejoindre, par suite des grandes avaries qu'ils venaient d'éprouver. Les quatre vaisseaux que Cordova avait laissés à son passage sur les côtes de la Galice et autres pouvant enfin mettre à la voile, don Ignace Ponce reçut l'ordre de se mettre en mer immédiatement pour se réunir avec Cordova et Langara. Ponce tomba malade dans cette conjoncture; on envoya des ordres pour qu'un autre prît le commandement. Cependant il tenait beaucoup à exécuter lui-même les ordres qui lui avaient été transmis, et comptait être promptement rétabli. Quoique cette circonstance n'eût occasionné qu'un

retard de quinze jours seulement , au moment où il doublait le cap Finistère , il fut assailli d'une tempête qui le força de se réfugier avec ses vaisseaux démâtés dans les ports de la Galice.

Pendant que nous éprouvions ces contre-temps sur les mers d'Espagne , on réparait et on équipait à Brest , avec la plus grande activité , les vingt vaisseaux français qui devaient se réunir avec vingt autres vaisseaux espagnols ; cependant la lenteur des commandans fut telle , et ils avaient si peu d'espoir d'être en état d'attaquer les Anglais , que notre ambassadeur à Paris demanda la permission pour l'amiral Gaston , et autres officiers , de reparaître à la cour ; Votre Majesté la refusa. Nous insistâmes de nouveau sur l'équipement des escadres combinées ; nous demandâmes qu'elles fussent bientôt prêtes , afin d'attaquer les Anglais lorsqu'ils quitteraient leurs ports. En effet , l'escadre anglaise mit à la voile avec le transport des secours pour Gibraltar , sous les ordres de l'amiral Rodney , à la fin de décembre 1779 ; et les escadres combinées n'étaient pas encore en état de se mettre en mer , lorsque Langara était déjà battu et fait prisonnier , en janvier 1780.

L'escadre espagnole , sous les ordres de Gaston , arriva à Cadix après la défaite de Langara , avec quatre vaisseaux français réparés à Brest ; mais ils éprouvèrent de si horribles tempêtes , et se

trouvèrent tellement maltraités, aussi-bien que l'escadre de Cordova qui les avait rejoints, que les amiraux n'osèrent point attaquer Rodney, quoiqu'il fût encore à Gibraltar après y avoir introduit des secours et réparé ses avaries, et quoique notre escadre fût plus nombreuse d'un tiers que celle des Anglais.

Il n'entre point dans mes intentions d'accuser personne en racontant ces faits; je veux seulement me défendre contre les critiques lancées contre moi, en me regardant comme l'auteur de ce malheur. Je me suis borné à récapituler les premiers et les principaux arrangemens dans lesquels mes avis ont pu exercer quelque influence, aussi-bien que ceux qu'on n'a pas pu exécuter, soit sans mon intervention, soit par hasard. Par la même raison, j'ai supprimé plusieurs circonstances qui n'ont point de rapport avec le but de ce mémoire, dans lequel je me propose de présenter, sous un même point de vue, les actes de mon administration ministérielle devant les yeux de Votre Majesté, qui a été témoin de tout ce qui s'est passé, afin qu'elle puisse les attester ou les corriger, et afin que les causes de nos malheurs, ou de notre réussite dans les entreprises passées, soient connues et puissent servir de leçon pour l'avenir.

Après la défaite de Langara, nous crûmes convenable d'envoyer des forces considérables, tant

terrestres que maritimes, dans nos îles, et particulièrement à la Havane et à Porto-Rico, où nous craignons quelque attaque, sachant que Rodney devait se diriger dans les mers de l'Inde occidentale. L'expédition fut en effet formée sous les ordres du marquis del Socorro don Joseph Solano; elle consistait en douze vaisseaux de ligne et douze mille hommes, qui devaient rejoindre les forces françaises à la Martinique. Cela fut fait avec la plus grande sagacité; et je dois rendre justice au zèle du comte de Ricla et du marquis de Castejon (1), qui, avec une célérité singulière, complétèrent l'expédition, sans négliger pourtant des objets d'administration intérieure. Si nous n'entreprîmes point les opérations offensives qui étaient projetées contre les établissemens coloniaux de l'ennemi, du moins nous réussîmes à protéger les nôtres en les mettant à couvert de toute invasion.

Avec ce qui restait de vaisseaux à Cadix, et les forces françaises qui s'y trouvaient encore, qui furent immédiatement augmentées; après avoir au printemps complété leur équipement, on songea à tenter quelque entreprise nouvelle et utile. Les Français proposèrent de retourner à Brest, de bloquer l'ennemi dans le canal, et de molester sa marine et son commerce. Cependant Votre Majesté, avertie par leur inaction et par les mal-

(1) Ministres de la guerre et de la marine.



heurs de la saison précédente, loin d'y consentir, donna l'ordre à Cordova de ne pas quitter nos côtes, quelles que fussent ou la perspective de succès, ou les instances des commandans français. Aussi l'escadre sortit de Cadix et y rentra en juin, après une croisière de quelques jours. Je fis sentir alors au ministre de la marine les suites fâcheuses de cette inaction, le discrédit qu'elle jeterait sur nous, et les avantages que nous pourrions perdre en laissant nos forces dans le port de Cadix. L'escadre eut donc l'ordre de se mettre en mer de nouveau; mais il ne fut permis à l'amiral de croiser qu'entre les caps de Saint-Vincent et de Sainte-Marie. Mon zèle dans cette occasion m'attira bien du désagrément, que je passe sous silence pour ne pas faire de la peine à Votre Majesté.

Le ciel se plut à favoriser mes bonnes intentions, car le ministre de la marine s'étant trouvé indisposé, ce fut moi qui dirigeai les affaires les plus urgentes de ce département. Un jour, l'avis me parvint d'Angleterre que deux convois étaient sur le point de quitter ses ports; un pour la Jamaïque avec des troupes, des habillemens et des munitions, pour faire quelque tentative contre nos îles, et un autre composé de bâtimens marchands ayant de riches cargaisons pour l'Inde orientale. D'après cette nouvelle, les convois devaient naviguer ensemble jusqu'aux Açores, sans

autre escorte qu'un seul vaisseau et deux frégates. A cette hauteur, ils devaient se séparer en prenant chacun sa route. Les Anglais connaissaient notre résolution de ne point abandonner nos côtes ; car ils savaient tout ce qui était ordonné et tout ce qui se passait à Cadix. Ayant reçu cet avis un peu avant midi, je me rendis, sans perdre un seul instant, dans l'appartement de Votre Majesté, et lui représentai qu'on pourrait tenter un coup par nos escadres, si au lieu de croiser entre les caps elles se portaient vers les Açores, pour y attendre les convois anglais. Malgré la répugnance de Votre Majesté à permettre leur départ de nos côtes, elle se rendit à ma proposition en voyant les suites importantes qu'elle pouvait avoir. Elle m'ordonna donc de charger Cordova de l'expédition, en y joignant quelques précautions pour prévenir l'abus qu'on pourrait faire de cette permission.

Deux courriers partirent en même temps, l'un pour Lisbonne, l'autre pour Cadix, afin que de ces deux ports des bâtimens fins voiliers pussent rejoindre Cordova, ou quelqu'un de ses vaisseaux, et lui faire parvenir ses instructions. Le bâtiment expédié de Cadix ayant atteint l'escadre, Cordova fit voile pour les Açores, y attendit et prit les deux convois avec un tel bonheur, que de cinquante-cinq transports dont ils se composaient, pas un seul n'échappa, et que les trois vaisseaux

de guerre ne dûrent leur salut qu'à leur distance et à leur vitesse. Cet événement, aussi heureux qu'honorable, fut regardé comme une espèce de miracle; puisque, quelle que soit dans le monde l'œuvre de la Providence, elle voulut néanmoins que les circonstances suivantes contribuassent à l'exécution de ses vues; savoir, que ce fut moi qui reçus l'avis, qui mis une grande diligence à en profiter, et qui possédai tous les moyens pour réussir, puisque j'avais le porte-feuille de la marine par *interim*. Le moindre résultat de cet exploit fut la prise de tant de vaisseaux, dont la valeur fut estimée plus de cent quarante millions de réaux. Votre Majesté s'empara en même temps de trois mille hommes, des habillemens destinés aux troupes de l'ennemi dans ses îles, ainsi que des armes et munitions qu'ils y conduisaient, faisant manquer ainsi les projets de conquêtes qu'ils méditaient contre nos possessions pour la campagne prochaine. Si nos forces, tant maritimes que terrestres, stationnées au Cap-Français, eussent pu ou voulu profiter de cet avantage, et exécuter les plans du comte de Galvez, quoiqu'ils paraissent extravagans à quelques personnes, du moins la Jamaïque serait tombée entre nos mains. D'autres auraient demandé quelque récompense pour ce service. Votre Majesté sait que ni pour celui-ci, ni pour aucun autre, je n'ai rien demandé ni directe-

ment ni indirectement pour moi. Je dois à Dieu de m'avoir préservé de toute ambition ; et au moment où je trace ces lignes, très peu de personnes savent la part que j'ai eue à ce succès, un des plus importans de la dernière guerre.

Je passerai sous silence les circonstances du second secours que les Anglais réussirent à introduire dans Gibraltar, lorsque nos forces maritimes à Cadix furent séparées de celles des Français. Je pourrais parler du bon ou du mauvais usage des bombardemens, ainsi que des préparatifs faits pour incendier l'escadre anglaise dans le port ; mais ce n'est pas mon intention. Je le répète, comme il n'est pas dans mon caractère de blâmer qui que ce soit, je me borne seulement à ce qui me regarde personnellement.

Le ministre de la guerre, comte de Riela, ayant laissé vacant ce ministère, Votre Majesté, en me transférant ses ordres pour remettre ce porte-feuille au comte de Gausa, eut la bonté de me dire que je pourrais connaître avec lui des matières les plus importantes de ce département. J'exposai à Votre Majesté la difficulté de cet accord ; mais enfin, avec l'acquiescement du comte de Gausa, j'obéis, et j'y travaillai de tous mes moyens avec autant de bonne intelligence que de succès, ainsi que je vais le détailler tout à l'heure.

8. *Prise de Minorque.*

Il fallait arrêter le plan de campagne pour 1780. Votre Majesté étant décidée à ne point compromettre ni détruire ses forces maritimes sur les côtes de France et d'Angleterre, je proposai de prendre Minorque, dont le port servait d'asile à plus de quatre-vingts corsaires qui infestaient la Méditerranée, et qui était le seul refuge que les Anglais avaient pour abriter leurs escadres, et maintenir leur puissance dans cette mer.

Ma proposition ayant été approuvée par Votre Majesté, j'exposai la nécessité du secret, et de s'assurer auparavant des habitans de l'île, afin que nos troupes, en débarquant, ne trouvassent plus d'ennemis que la petite garnison du fort Saint-Philippe et autres postes. Il était difficile de garder le secret, parce qu'il fallait communiquer le projet à un allié, et prendre une foule d'autres précautions; mais on donna pour prétexte le blocus et le siège de Gibraltar. Ce fut dans ce but que les préparatifs pour l'expédition furent faits à Cadix. Personne ne pouvait s'imaginer qu'une expédition préparée dans ce port pût avoir une autre destination que Gibraltar ou les Indes. La distance de Minorque, la nécessité de passer ce détroit, non moins que la plus grande facilité et le voisinage de Carthagène, d'Alicante et Barcelonne, d'où il paraissait naturel que l'expédition

partit ; et aussi-bien la persuasion générale où l'on était que Port-Mahon et sa citadelle étaient inexpugnables ; tous ces motifs réunis donnèrent le change à notre nation et aux étrangers, en appelant leur attention vers d'autres objets. Pendant que l'on était occupé à deviner l'objet des préparatifs, je cherchai, par ordre de Votre Majesté, à gagner les naturels, et j'eus les preuves les plus évidentes de leur fidélité, de leur attachement et obéissance. Cette démarche ayant réussi, ce qui fut dû principalement au crédit, à l'activité et à la prudence du marquis de Sollerich, Votre Majesté se trouva en état de tenter de surprendre Minorque avec huit mille hommes, que le peuple accueillit avec une allégresse et une faveur extraordinaires.

Si le vent eût permis, au moment du débarquement, à une des divisions de se trouver réunie à l'instant convenu, conformément au plan d'opération arrêté par le général duc de Crillon, nous aurions enlevé, sinon toute la garnison, du moins la partie la plus considérable ; et un seul jour eût décidé de la destinée de Minorque, à la plus grande gloire de Votre Majesté et de ses armes.

La France se montra d'abord offensée du secret que nous avions gardé ; mais nous parvîmes à l'apaiser, en lui rappelant que nous lui avions parlé d'une expédition dans la Méditerranée, qui

dépendait d'accidens imprévus. Votre Majesté sait très bien, en effet, que nous n'avions aucune méfiance de notre allié, et que toute notre réserve venait de ce que le secret serait compromis, devant être communiqué dans ce cas à plusieurs personnes. A la fin, la France non seulement se tranquillisa par nos représentations à son ambassadeur, mais elle nous envoya deux mille hommes à Minorque, qui servirent du moins pour garnir quelques postes que nos faibles forces ne pouvaient défendre. Néanmoins, malgré le petit nombre de nos troupes régulières, nous augmentâmes l'armée de Minorque jusqu'à treize mille hommes, au moyen de quoi nous nous rendîmes maîtres de la citadelle de Saint-Philippe, et restâmes en possession tranquille de l'île tout entière. Votre Majesté put voir alors que nous avions les moyens de maintenir une armée à la Havane et au Cap Français, une seconde à Minorque, et une troisième à Gibraltar; d'armer une partie considérable de nos escadres avec des régimens d'infanterie de ligne; de faire la conquête de Pensacola et de Mobile dans la Floride; de nous défendre contre les Anglais, de les chasser de la côte de Honduras, du lac de Nicaragua et de Rio San-Juan; enfin d'attaquer et d'écraser les rebelles du Pérou et de Rio de la Plata. Notre armée suffisait pour tout cela, sans avoir besoin de lever un seul homme, ni de recourir à d'autres expédiens

que de démonter quelque cavalerie, en faisant de nouveaux réglemens relatifs à la paie et au service des compagnies de grenadiers et de chasseurs des milices, et en les mettant dans quelques uns de nos ports pour y tenir garnison. Ces opérations, dont Votre Majesté et le prince des Asturies ont été les premiers instruits, me semblent mériter quelque intérêt.

La conquête de Minorque ayant été terminée, Votre Majesté eut également la satisfaction de compléter l'acquisition de la Floride occidentale par la prise de Pensacola, due à la fermeté de vos généraux, qui tentèrent trois fois cette entreprise, quoique les coups de vent et les flots occasionnassent des dommages aux escadres, et ruinaient leurs expéditions.

9. *Siège de Gibraltar, et destruction des batteries flottantes.*

La conquête de Minorque avait été glorieuse; il fallut songer ensuite à celle de Gibraltar. Ayant pris la résolution de convertir le blocus en siège, les troupes espagnoles et françaises qui avaient conquis Minorque passèrent au camp de Saint-Roch avec leur général le duc de Crillon; elles y furent convenablement renforcées. Deux objets se présentaient dans le siège de Gibraltar: l'un, militaire, était de prendre cette place si la chose était possible; l'autre, politique, qui consistait à l'obtenir au moyen de négociations pour



la paix, lesquelles étaient alors ouvertes. Ces négociations, accompagnées de l'offre d'une compensation, devaient être bien moins difficiles, si le siège présentait quelque chance de succès; car, sans cela, aucun des ministres anglais n'aurait osé combattre les préjugés de sa nation en faveur de la possession dispendieuse de ce roc stérile. La faible quantité de provisions de guerre et de bouche, et la facilité qu'avaient les escadres combinées réunies à Cadix pour empêcher l'arrivée des secours, rendaient cette acquisition probable.

Pour pousser le siège par terre et par mer à la fois, nous fîmes un appel aux hommes versés dans les sciences, et l'on adopta le projet de l'ingénieur d'Arçon, qui consistait dans la construction de *batteries flottantes*, pour attaquer la place du côté de la mer. Afin de hâter les opérations, nous nous servîmes de gros bâtimens marchands qui, au moyen d'un fort bastingage en dessus, pussent résister au feu de l'ennemi, et par la circulation de l'eau dans leur intérieur braver la combustion. Lorsque ces bâtimens furent prêts, on émit des doutes sur l'accomplissement des objets qu'on avait en vue; on croyait surtout que la circulation de l'eau dans l'intérieur pourrait rendre nul l'effet de la poudre. Cependant, l'ingénieur insista sur la certitude de cette circulation, et offrit de faire voir que les vaisseaux résisteraient à la combustion dans une épreuve publique, en

exposant un d'eux au feu des boulets rouges lancés de nos batteries, se proposant aussi de remédier aux défauts que l'on pourrait remarquer, et de multiplier les précautions.

Mais le ministère de la marine donna l'ordre que l'attaque eût lieu sur-le-champ, dans la crainte, d'après ce qu'on m'a dit depuis, que l'escadre anglaise n'arrivât, et que nos soldats et nos matelots se décourageassent, si la batterie flottante venait à être incendiée dans l'essai qu'on proposait de faire. Les précautions indispensables n'ayant point été adoptées, l'ingénieur recommanda qu'au moins chaque bâtiment portât des haussières et des câbles doubles pour les remorquer dans le cas d'événement. Le duc de Crillon appuya cette proposition, et présenta plusieurs idées relatives à la disposition de ces batteries, par suite de doutes qui s'étaient élevés concernant les points d'attaque. Celui du vieux môle, qui avait paru de prime abord la partie la plus faible de la place, et qui aurait pu être soutenu par une diversion de la part des troupes de terre, se trouva être couvert par les principales batteries que l'ennemi avait préparées pour défendre son front. Celui du nouveau môle offrait d'autres difficultés qu'il est inutile de détailler maintenant. Quoique le général Crillon fût autorisé, par les instructions que Votre Majesté m'avait ordonné de communiquer par les départemens

de la guerre et de la marine, à régler la disposition des batteries, leur commandement et leur situation, tant par mer que par terre, des disputes s'étant élevées dans ce moment-là, quelques personnes bien intentionnées proposèrent à Crillon d'assembler un conseil de généraux et d'officiers qui eussent de l'expérience sur ce sujet. Le comte d'Artois et le duc de Bourbon qui se trouvaient alors au camp appuyèrent cette proposition.

On tint le conseil vers la fin d'août 1782, en présence des princes français. On y proposa que Crillon abandonnât aux officiers de marine le commandement et la disposition des batteries flottantes, restant affranchi de toute responsabilité à cet égard. Sur son refus d'y consentir, on en fit un rapport à la cour, qui l'approuva immédiatement par le même canal d'où était partie l'information. J'appris cela après le départ du courrier, lorsque j'étais à attendre Votre Majesté pour l'entretenir d'un autre objet. Cependant l'ingénieur, le général, quelques officiers de marine et de l'armée renouvelèrent leurs instances pour que les batteries flottantes portassent avec elles de doubles câbles, afin de les remorquer en cas d'accident; mais soit qu'ils fissent faire quelques changemens par la nature du mouillage, soit qu'il existât d'autres justes causes connues seulement des officiers de la marine, cette

précaution ne fut point prise. Les batteries furent incendiées; tout le monde connaît les malheurs qui s'ensuivirent.

Malgré cet échec, on espérait encore que la place serait forcée de se rendre, si elle n'était point secourue, parce que, de l'aveu des assiégés, la plus grande partie des munitions avaient été consommées dans la défense. Pour empêcher l'entrée des secours il fut décidé, sur les instances du département de la marine, que les escadres combinées de Cadix iraient stationner devant le port de Gibraltar, pour attaquer l'escadre anglaise lorsqu'elle y arriverait; mais la Providence ordonna que la nuit même qui précéda l'arrivée de l'escadre ennemie, une tempête effroyable dispersât la nôtre. Cependant, malgré ce funeste contre-temps, ni l'escadre anglaise, ni ses transports ne purent entrer dans le port, ni introduire des secours dans la place; ils passèrent dans la Méditerranée, et donnèrent par là le temps à l'escadre combinée de se réparer et de revenir pour tenter de l'attaquer.

Beaucoup de personnes prétendent que si notre escadre, au lieu de suivre les Anglais, eût conservé sa station à l'entrée du détroit du côté de la Méditerranée, ils n'auraient jamais pu ravitailler la place sans un combat qu'ils auraient perdu, attendu l'infériorité de leurs forces. A la vérité, étant restée à l'entrée du détroit, il aurait été plus

difficile à l'ennemi d'y entrer sans qu'il y eût un engagement qui devait lui être funeste ; mais les vents contraires , et même l'opinion générale déterminèrent nos marins à adopter un avis opposé , qu'il n'entre point dans mon but d'approuver ni de blâmer ; il suffit de dire quelles furent les suites qui en résultèrent. Les Anglais ravitaillèrent la place , et se sauvèrent ensuite sans que notre ministère de la marine eût pu l'empêcher , avant même qu'il en fût informé.

10. *Négociations pour la paix ; l'espoir de recouvrer Gibraltar perdu.*

Cependant , même après tant de contre-temps , nous conservions encore l'espoir d'occuper la place en vertu de la négociation qui avait été entamée. Pour cela on jugea convenable de faire croire à une continuation sérieuse du siège , en se représentant la prise de la place comme moins difficile qu'on ne le pensait. Le ministère anglais était lui-même intéressé , ainsi que je l'ai déjà dit , à donner quelque consistance à cet espoir , afin d'avoir un motif de céder Gibraltar sans blesser les préjugés nationaux. Dans ce but , je représentai secrètement par Votre Majesté au duc de Crillon , et aux autres généraux , qu'il était très important de continuer le siège. En effet , Crillon , sans tenir aucun compte d'autres opinions , ouvrit une parallèle dans une seule nuit ,

sans être aperçu de l'ennemi, s'approcha du lac, et de la porte de terre, et il couvrit par là les batteries de ce côté. Par cette opération hardie et brillante, il pouvait s'établir sur le roc, s'y fortifier malgré la supériorité des feux de l'ennemi, et préparer les moyens qui auraient pu contribuer à la prise de la place.

Je ne puis m'empêcher de rappeler ici le peu d'attention que l'on fit à l'utilité de ces travaux faits pendant une seule nuit sans être aperçus par l'ennemi. Plus de dix mille hommes furent employés dans la première tranchée; ceux de la seconde étaient au-dessus de sept mille. Quel ordre, quel accord, quelle activité, quel silence fallait-il parmi un nombre si considérable de troupes pour exécuter ces travaux difficiles dans une seule nuit, pour être déjà à couvert des feux de l'ennemi le lendemain, et pour tromper la vigilance de l'habile gouverneur Elliot! Que d'existences furent conservées par ces opérations aussi rapides qu'importantes! On ne peut comparer ces tranchées avec celles du siège de 1727; d'où il faut conclure que le général, les officiers et les soldats donnèrent pendant ces opérations immortelles des preuves singulières de ce que la subordination, le zèle, la vaillance et la bonne volonté sont capables de faire.

Dans cette situation, espérant que le siège serait couronné du succès, les négociations conti-

nuaient, et les préliminaires de paix étaient presque convenus. Un des articles était la cession de Gibraltar à l'Espagne; la France donnait en compensation à l'Angleterre l'île de la Guadeloupe, et nous rendions à la France, comme équivalent, celle de Saint-Domingue. Nous nous attendions à cet arrangement, lorsque Votre Majesté vint à Aranjez en décembre 1782. Mais au lieu de recevoir le courrier porteur de la signature, un autre arriva qui dissipa toutes nos espérances. D'un côté, le ministère anglais demandait de nouvelles cessions, onéreuses pour la France; de l'autre, le gouvernement français se trouvait entouré d'obstacles suscités par ceux de ses sujets qui avaient des possessions dans la partie française de Saint-Domingue, et qui s'opposaient à des acquisitions qu'ils croyaient préjudiciables à leurs intérêts.

Dans ces circonstances il fallut renoncer à toute négociation, afin de continuer la guerre avec une vigueur nouvelle pour cet objet. Le comte d'Estaing vint en Espagne, et nous arrêtâmes avec lui et avec sa cour un plan d'opérations combinées. J'eus avec le comte, par ordre de Votre Majesté, toutes les conférences nécessaires. Il traça, avec sa capacité et son expérience ordinaires, le plan qui avait reçu de la pénétration et du savoir de Votre Majesté toutes les améliorations nécessaires pour une complète réussite.

Si ce plan eût été rendu public, il aurait fait un honneur infini à Votre Majesté, aux cours alliées qui l'adoptèrent, et à l'amiral d'Estaing, par qui il fut conçu. Il suffira de dire que jamais jusqu'alors les Indes-Occidentales n'avaient vu soixante-dix vaisseaux de ligne avec quarante mille hommes à peu près de troupes de débarquement, et avec tous les préparatifs convenables pour frapper le coup qu'on avait en vue. Les objets étaient tellement vastes et si bien combinés, que, sans l'opposition manifestée contre nos desseins de la part de la Providence, nos ennemis n'auraient pu se soustraire aux maux terribles dont ils étaient menacés.

Lorsque cinquante vaisseaux se trouvèrent prêts à Cadix pour être rejoints par plus de vingt autres dans les Indes-Occidentales, que toutes les troupes furent prêtes à marcher, et les préparatifs terminés, le ministère anglais proposa de nouveau des préliminaires de paix presque dans les mêmes termes qu'auparavant. Cette fois-ci ils furent signés : la cession de Minorque fut substituée à celle de Gibraltar, dont l'acquisition fut réservée pour une négociation ultérieure. La cour de Londres dispensa la France de la compensation qu'elle devait donner pour Gibraltar ; elle n'exigea pas non plus d'équivalent de la part de l'Espagne. En outre, l'Angleterre nous leurra avec la cession de la Floride orien-



tale, quoique nos plénipotentiaires, d'après leurs instructions, ne dussent demander que la conservation de la Floride occidentale, que nous avions conquise, à condition qu'elle s'étendrait jusqu'au cap Cañaveral, au-delà du canal de Bahama, afin de dominer de ce côté-là le golfe du Mexique, et de nous rendre maîtres de ses côtes.

La France nous pressait pour l'acceptation immédiate de ces propositions, en les considérant comme avantageuses; et Votre Majesté n'était point éloignée de les admettre. Mais Votre Majesté considéra que la négociation pouvait offrir de plus grands avantages, si l'expédition projetée, pour laquelle on avait déjà dépensé des sommes immenses, mettait à la voile de Cadix. Telle fut aussi mon opinion.

Le départ de l'expédition aurait fait voir aux Anglais que le projet était quelque chose de plus qu'une simple menace, ainsi qu'ils se plaisaient à l'imaginer. Cette connaissance les aurait déterminés à adopter avec empressement ces préliminaires, qu'ils blâmèrent plus tard lorsqu'ils forcèrent les ministres, lord Shelburne et lord Grantham, qui en avaient préparé les conditions avec tant de sagesse, à quitter leurs ministères. Cette expédition, je le répète, si elle avait mis à la voile vers le point convenu, lors même qu'elle eût été obligée de rétrograder, aurait maintenu les ministres bien intentionnés dans leurs places,

et la paix aurait été faite avec des avantages bien autrement considérables , sans rompre les négociations préparées pour l'acquisition de Gibraltar.

11. *Préliminaires et traité définitif.*

Il en fut tout autrement. Votre Majesté se vit dans la nécessité de céder à d'autres considérations qu'il ne convient point de déclarer, et on signa les préliminaires, dont le zèle de notre plénipotentiaire, le comte d'Aranda, tira tout le parti possible : le résultat fut tel qu'on l'avait craint. Le ministre anglais qui avait signé la paix ayant été disgracié, M. Fox, qui le remplaça, adopta des principes bien différens ; et lorsque le terme de huit mois expira, nous fûmes obligés d'accepter un traité définitif, dans lequel il chercha à jeter des germes de nouvelles discordes.

Conformément aux préliminaires, les Anglais devaient abandonner tous les établissemens clandestins qu'ils avaient faits depuis un siècle sur l'immense côte de Honduras et les rivages environnans. Leur plénipotentiaire ayant réussi à faire insérer dans le traité cette phrase : « Que le continent espagnol serait évacué », il se prévalut de cette expression équivoque, répétée avec une affectation marquée, pour prétendre que la côte de Mosquitos ne devait pas être évacuée, parce qu'elle ne faisait point partie du conti-

neut espagnol, et qu'elle en était indépendante et soumise aux Indiens, affranchis de notre domination. La disposition contenue dans cet article du traité était la plus importante pour nous; car nous rentrions dans la possession de Mosquitos jusqu'au cap de Gracias a Dios, ou même plus loin. Sans cette acquisition, les Anglais auraient pu augmenter leurs fertiles et vastes colonies, en y établissant de nombreuses familles de royalistes bannis des États-Unis, en favorisant la rébellion des Indiens de Mosquitos et leur invasion dans les établissemens espagnols, et préparant de grandes et *terribles* usurpations dans nos Indes, qui s'étendent, soit depuis la rivière de San-Juan jusqu'au grand lac de Nicaragua, et même jusqu'à la mer du Sud, soit du côté de la Californie, selon les plans que nous avons découverts avant la guerre.

Pour prévenir ces inconvéniens il fallut charger le marquis del Campo d'une nouvelle négociation, au moyen de laquelle il parvint à éviter une rupture, en amplifiant les explications du traité définitif, et en assurant la restitution, ou, si on veut, l'acquisition du pays des Mosquitos, et la reconnaissance de la souveraineté espagnole sur tout ce continent-là, et en obtenant l'évacuation des colonies anglaises qui s'y étaient établies.

12. *Avantages du traité avec l'Angleterre.*

Il n'est pas besoin de détailler les avantages obtenus par cette paix, et par les déclarations dont elle fut suivie, quoiqu'il ne fût pas possible, il est vrai, de l'obtenir dans des termes aussi favorables que nous étions fondés à l'espérer. Tout le monde a rendu justice à Votre Majesté, en avouant que depuis deux siècles l'Espagne n'avait pas conclu de traité aussi avantageux. La restitution de Minorque, des deux Florides, de la vaste côte de Honduras et de Campêche, sont évidemment des objets de la plus haute utilité. La Méditerranée n'offrait plus à nos ennemis le refuge principal qu'ils avaient eu en temps de guerre ; le golfe du Mexique restait à l'abri de toute domination étrangère qui aurait pu ruiner notre grand royaume de la Nouvelle-Espagne, la plus importante de nos possessions dans les Indes ; l'immense continent de nos deux Amériques est rendu ainsi compacte, étant mis à couvert de tout danger. Ces acquisitions avec celle de Gibraltar furent les objets que l'esprit prévoyant de Votre Majesté avait eus principalement en vue dès le commencement de la guerre. Il fallait ajouter aussi celui d'affranchir notre commerce dans nos ports maritimes, ainsi que votre autorité royale dans le département des finances, des entraves imposées par l'Angleterre dans les

traités précédens. Le présent arrangement remplissait également ce but. C'était dans ces vues qu'un arrangement secret fut rédigé avec la France, lorsque la nécessité nous força à la guerre ; aussi les instructions les plus détaillées furent communiquées à nos plénipotentiaires qui conclurent les traités et les conventions postérieures. Pourquoi dirions-nous donc que le succès de ce traité fut l'effet d'une chance aveugle ou d'accidens imprévus ? Ne sommes-nous pas fondés à croire que c'est au plan bien conçu, bien combiné, et habilement conduit par Votre Majesté depuis le commencement jusqu'à la fin, que nous sommes redevables de ces avantages ?

Ainsi fut terminée une guerre de cinq ans, soutenue sans suspendre la paie des troupes, ni les appointemens des ministères, ni ceux de la maison de Votre Majesté, sans faire aucune levée d'hommes, et sans prolonger les contributions nécessaires pour faire face à des dépenses aussi extraordinaires. A la fin de l'année dans laquelle le traité définitif fut conclu, Votre Majesté ordonna que toutes les contributions extraordinaires cessassent, remplissant ainsi votre auguste promesse, à l'époque où elles furent établies, qu'elles ne se prolongeraient pas au-delà de la guerre. Il importe de dire que ces contributions furent approuvées par un conseil composé de tous les députés des royaumes, du procureur-général,

et de plusieurs ministres respectables, sous ma direction, et sous celle du comte de Campomanes. Cette résolution importante fut prise à l'avance en 1770, lorsque nous craignions une rupture avec l'Angleterre, par suite de la querelle relative aux îles Malouines. Une autre circonstance de ces contributions, qui mérite d'être rapportée, c'est qu'elles venaient principalement des taxes imposées sur de vastes terrains, qui furent livrés pour la première fois à la culture, ou bien que l'on permettait de fermer par des enclos.

J'eus l'honneur de proposer à Votre Majesté les récompenses que méritaient diverses personnes, soit militaires, soit employées dans d'autres parties de l'administration, qui avaient travaillé avec autant de zèle que de succès à des objets relatifs à la guerre ou à la paix. Parmi ces personnes, se trouvaient mes collègues le comte de Gausa, le marquis de Sonora (1), et le marquis de Castejon. Le premier obtint le titre qu'il porte, et la grande croix de l'ordre de Votre Majesté; le second, la grande croix, et le troisième une place effective dans le conseil d'état.

13. *Florida-Blanca demande à se retirer.*

Au moment où je demandai la concession de ces faveurs pour les autres, je sollicitai avec instance une grâce pour moi-même, en présence

(1) Don Joseph de Galvez.

du prince des Asturies. Votre Majesté ne daigna point l'accorder avant que j'eusse exposé ma demande. Lorsque je dis que cette faveur n'était autre que la permission de quitter le ministère, il fut impossible d'obtenir votre consentement, quoique l'état de ma santé fût réellement déplorable, et quoique j'eusse fait les mêmes instances long-temps auparavant, auxquelles Votre Majesté ne daigna pas accéder, parce que nous nous trouvions alors au milieu de la guerre. Votre Majesté ne me permit point de me retirer, et elle n'accorda point à mes fatigues la seule récompense à laquelle j'aspirais. Votre Majesté eut la bonté de me dire qu'elle réfléchirait sur les moyens de me procurer quelque délassement autre que ma démission. Permettez-moi, Sire, de consigner dans cette feuille les promesses solennelles que Votre Majesté m'avait faites dans d'autres temps, lorsque j'avais renouvelé mes sollicitations.

Outre l'honneur que Votre Majesté daigna me faire en ne me permettant point de me retirer du ministère, elle daigna aussi m'offrir comme aux autres ministres la grande croix de son ordre. Je conjurai à plusieurs reprises Votre Majesté de ne point me distinguer avec cette faveur, et de vouloir bien me dispenser de l'accepter, ainsi que Votre Majesté avait daigné le faire cinq ans auparavant, lors de la paix avec le Portugal. Votre

Majesté eut la bonté ineffable de me faire observer : « Que dirait-on de moi, si je vous oubliais après de si grands services ? Acceptez par égard pour moi. » A ces mots, qui sont restés gravés dans mon cœur, je fondis en larmes, et je baisai la main de Votre Majesté ; je rapporte ces faits pour manifester la magnanimité de Votre Majesté, et sa bonté plus qu'humaine. Il est juste que le monde et vos sujets connaissent par cet échantillon de vertu héroïque un peu de ce qui est caché dans votre cœur par une singulière modestie, et qu'ils jugent combien d'existences seraient prêtes à se sacrifier pour un souverain qui sait récompenser et honorer aussi noblement.

Je ne nierai point à Votre Majesté que l'idée romanesque de ma renonciation n'était pas l'effet des vertus que je suis loin de posséder, mais plutôt de mon caractère, de ma complexion et de ma philosophie. Naturellement supérieur aux atteintes de la vanité et de l'intérêt personnel, attaché par principes, par des maximes et par le fruit de mes études, aux sentimens les plus délicats de la gloire et de l'honneur, craignant toujours d'exciter la jalousie, ce que j'ai constamment désiré d'éviter, quoique sans succès, j'ai pensé depuis ma plus tendre jeunesse que ma vocation était et devait être de travailler sans autre but que de servir mon Roi et mon pays, en acquérant la meilleure et la plus universelle réputation.



14. *Bombardement d'Alger.*

La guerre avec la Grande-Bretagne une fois terminée, je représentai à Votre Majesté qu'il fallait attaquer, et forcer à admettre des conditions de paix, les régences barbaresques, surtout celle d'Alger, qui nous occasionnait bien des dommages par ses pirates, qui infestaient nos côtes, et gênaient le commerce et la navigation dans la Méditerranée. L'attention de Votre Majesté s'était dirigée vers cet objet important avant même la conclusion de la paix avec l'Angleterre. Les Algériens avaient promis d'entrer en accommodement avec l'Espagne, aussitôt après qu'elle aurait fait la paix avec la Porte-Ottomane; car, sans cela, ils refusaient de continuer les négociations commencées par ordre de Votre Majesté.

Au mépris d'obstacles insurmontables en apparence, et malgré l'opposition silencieuse, mais vive, que nous éprouvions à Constantinople de la part de toutes les puissances étrangères, nous réussîmes à faire notre paix avec la Porte. Il est fâcheux que ni la modestie ni la politique ne me permettent pas de révéler toutes les circonstances de cette longue négociation pour l'instruction des uns, et pour la honte et la punition des autres. Ce que je puis dire à la juste louange de Votre Majesté, c'est que malgré le mauvais exemple donné par d'autres nations, il n'y a eu

ni perfidie, ni déception, ni fraude, ni ruse dans cette négociation, ni dans toute autre qui ait passé par mes mains. Les leçons de véracité et de probité que j'ai reçues constamment de Votre Majesté, dans tout ce qui a eu rapport à mon ministère et à mes devoirs, m'ont forcé d'apprendre et de mettre à exécution une politique qui n'a pas eu jusqu'ici des imitateurs. On peut citer comme une preuve qui n'est pas certainement la plus importante, des scrupules de Votre Majesté, et de son incomparable véracité, qu'elle ne permit point l'usage du pavillon et des licences des puissances neutres, que quelques bâtimens espagnols avaient obtenues pour favoriser leur commerce pendant la guerre, pas même pour transporter sans danger les effets les plus nécessaires, et les articles de première nécessité qui nous manquaient pour la marine royale.

Lorsque la paix avec la Porte-Ottomane fut signée, on reprit la négociation avec la régence d'Alger; mais elle refusa de tenir sa promesse, et il fallut bombarder la ville à deux reprises. Lorsque l'on se disposait à faire un troisième bombardement, la régence accepta les conditions proposées.

Quant aux bombardemens, bien qu'ils fussent blâmés par ceux qui murmurent de tout, ils eurent trois motifs ou trois objets : 1°. châtier le peuple d'Alger, et le forcer à obtenir de sa ré-

gence qu'elle consentit à la paix, par la crainte d'être toujours menacée d'une visite si préjudiciable; 2°. nous débarrasser des corsaires algériens pendant le printemps et l'été, la régence étant dans la nécessité de les désarmer et d'appliquer leur artillerie et leurs équipages à la défense de la place; 3°. employer la grande quantité de bombes et de munitions préparées pour la dernière formidable expédition équipée à Cadix, et qui n'eut pas lieu par suite de la paix avec l'Angleterre.

15. *Traités avec les États mahométans.*

Je ne m'occuperai pas dans ce moment à justifier ni à vanter la manière dont ce traité fut conclu, ni les conditions qui en firent les bases. Votre Majesté se rappelle sans doute ce qui eut lieu lorsque ce point fut soumis à la délibération des deux conseils de Castille et de la guerre.

Un traité de paix fut également conclu avec la régence de Tripoli, par le zèle et l'activité du comte de Cifuentes. Après diverses trêves avec la régence de Tunis, Votre Majesté fut informée qu'elle était disposée aussi à signer un traité définitif.

Par ces traités, Votre Majesté se trouva délivrée d'ennemis et de pirates, qui croisaient à partir des côtes immenses qui séparent l'Océan atlantique, et les États les plus éloignés de l'em-

pire de la Turquie jusqu'à l'extrémité de la Méditerranée. Le pavillon espagnol flotte maintenant sur les mers du Levant, où il était auparavant inconnu : les nations commerçantes elles-mêmes, qui jadis le persécutaient indirectement, le préfèrent à présent à tout autre, ce qui apporte un grand accroissement à notre marine et à notre commerce, profite à nos matelots, et fait honneur à l'Espagne en augmentant la gloire de notre auguste souverain. Il est aujourd'hui terminé l'esclavage de plusieurs milliers d'infortunés dont la captivité avait causé un préjudice incroyable à la religion et à l'État. On voit aussi maintenant cesser l'exportation continuelle de sommes exorbitantes d'argent, qui, en nous appauvrissant, enrichissaient nos ennemis, et facilitaient leurs armemens pour nous inquiéter; enfin plus de trois cents lieues du pays le plus fertile du monde sur les côtes de la Méditerranée, qui avaient été abandonnées par la crainte des pirates, se peuplent aujourd'hui et se cultivent avec une promptitude incroyable. Toutes les villes et les villages sont bâtis avec la jouissance de ports spacieux pour faciliter l'exportation des produits agricoles et manufacturés qui se multiplient chaque jour davantage à l'ombre de la paix, et sous la protection de Votre Majesté.

16. *Mariages entre les familles royales d'Espagne et de Portugal.*

La paix extérieure ayant été une fois assurée, Votre Majesté l'affermir encore davantage par les alliances qui eurent lieu entre votre auguste famille et celle de Portugal. Les mariages de l'infante dona Carlota, petite-fille de Votre Majesté, maintenant princesse du Brésil, avec l'infant qui est à présent le prince don Juan, et de l'infant don Gabriel avec l'infante de Portugal, dona Mariana-Victoria, excitèrent la jalousie de toutes les nations qui, malheureusement pour nous, connaissent mieux que beaucoup d'Espagnols les intérêts véritables et solides de l'Espagne et du Portugal. Les rois catholiques Ferdinand et Isabelle, l'empereur Charles-Quint et son fils Philippe II comprirent parfaitement que les deux couronnes avaient le plus grand intérêt à vivre dans une amitié intime, et ils cultivèrent cette heureuse union entre les souverains des deux pays avec le succès que tout le monde connaît. L'Espagne s'éleva sous ces princes au plus haut degré de puissance et de gloire; cette considération seule devait suffire pour forcer quelques politiques superficiels à reconnaître la sagesse de Votre Majesté et de son gouvernement, lorsqu'elle suit l'exemple donné à des époques les plus glorieuses de l'histoire d'Espagne.

Tous ceux qui intervinrent dans l'exécution de ces arrangemens entre les deux cours eurent quelque récompense ou quelque témoignage de votre royale gratitude, et Votre Majesté a daigné écouter et agréer, avec une extrême bienveillance, mes recommandations à ce sujet. Notre ambassadeur à Lisbonne, le comte de Fernand Nuñez, eut une place effective dans le conseil d'état; le marquis de Lourizal, ambassadeur de Portugal à Madrid, reçut le collier de la Toison-d'Or. Don Joseph de Galvez, qui lut et signa le contrat, fut nommé marquis de Sonora, avec exemption des droits qui se paient ordinairement pour de semblables titres. On donna une place effective dans le conseil d'état au marquis de Llano, qui fut témoin de l'échange. Le duc d'Almodovar eut l'emploi de majordome majeur et d'écuyer de l'Infante portugaise. Une commanderie fut promise à son frère le patriarche, qui présida aux cérémonies religieuses; enfin, les aumôniers de service et autres personnes eurent des pensions et des grâces qu'ils dûrent à votre auguste munificence.

Le marquis de Lourizal essaya de me persuader que je devais avoir la Toison-d'Or, grâce qui avait été dispensée à plusieurs ministres d'état, mes prédécesseurs, et même au marquis de la Ensenada, qui n'avait pas été ministre des affaires étrangères; il ajoutait qu'il en avait parlé

au prince des Asturies. Je repoussai, avec une espèce de dureté, cet empressement officieux, en lui disant que ma récompense consistait dans la satisfaction que me témoignait Sa Majesté de mes faibles services, et que j'étais on ne peut pas plus éloigné d'intriguer, en aucune manière, pour obtenir des grâces ou des honneurs. Son Altesse Royale sait la vérité de ce que j'avance. Mais une chose publique et que personne n'ignore, c'est que ni moi, ni mon neveu le *Sumiller* don Antonio Joseph Salinas, qui remplit les fonctions de patriarche dans le voyage pour l'échange des princesses, ne demandâmes ni n'obtinmes aucune faveur directement ou indirectement.

Outre les mariages et les traités avec le Portugal, plusieurs autres affaires importantes furent traitées avec les puissances étrangères, qu'il serait trop long de rapporter; mais dans toutes, Votre Majesté s'est attiré le plus grand respect et la plus profonde vénération; et jamais, depuis deux siècles, l'Espagne n'a négocié, entourée d'une aussi grande considération. Il suffira maintenant de rappeler ce qui arriva l'année 1787, lorsque les dissensions de la Hollande et les désagrémens qui s'ensuivirent entre la France, l'Angleterre et la Prusse, menacèrent d'embraser l'Europe entière. Les paroles de Votre Majesté, prononcées avec autant d'énergie que de sagesse, furent écoutées par ces cabinets et par beaucoup d'autres.

Les avis et les préparatifs de Votre Majesté calmèrent l'orage et affermirent la paix par des liens plus étroits qu'elle contracta avec la Prusse et l'Angleterre.

Votre Majesté sait bien aussi tout ce que l'on fit pour terminer les maux de la guerre qui commença dans le Levant, et s'étendit jusque dans le Nord. Elle vient d'avoir des preuves récentes du respect qu'ont témoigné à sa couronne les souverains les plus puissans, ainsi que de la confiance que les Turcs eux-mêmes mettent dans sa droiture, son impartialité et sa probité bien reconnues.

Puisse le ciel favoriser les vœux ardents de Votre Majesté pour la paix du monde ! J'ai lieu d'espérer ce bienfait de la main puissante de la Providence par vos vertus personnelles. C'est à elle que je dois également la force avec laquelle j'ai supporté toutes les fatigues que j'ai éprouvées.

17. *Mesures intérieures ; Sociétés patriotiques de bienfaisance ; Dispositions relatives à la mendicité et au vagabondage ; Institutions et avantages des individus et des corporations qui sont sous la protection de la couronne.*

J'arrive, Sire, à traiter des affaires intérieures de l'État. Il est juste de faire connaître les améliorations que Votre Majesté a faites dans toutes les branches de l'administration publique, dans l'ordre judiciaire, dans l'économie et dans la police



de la capitale et des autres provinces du royaume. A leur aspect il est permis de nourrir l'espoir de restaurer un jour cette grande monarchie, et de l'élever à ce haut degré de puissance et de splendeur qu'elle eut dans les temps les plus heureux. Votre Majesté a réussi à faire nettoyer les rues de la capitale des malpropretés qui la dégradent : à force de dépense et de persévérance elle a fait de Madrid la ville la plus propre du monde. Il fallait aussi la purifier moralement et politiquement de fainéans, de vagabonds et de mendiants volontaires, qui formaient, avec leurs familles, un séminaire permanent de criminels et de débauchés. Les améliorations de la capitale ont servi d'exemple aux autres villes du royaume.

Dans ses parties de chasse, Votre Majesté était suivie par une nuée d'hommes, de femmes et d'enfans qui, abandonnant leur domicile et leurs occupations dans les environs de la capitale et des résidences de la cour, affluaient pour recevoir les aumônes distribuées par ordre de Votre Majesté. Il en résultait la perte des avantages qu'aurait dû avoir l'industrie de tant de personnes qui, passant plusieurs heures dans la campagne, s'accoutumaient à abandonner leurs demeures, ou qui y retournaient le soir par groupes mêlés des deux sexes, au grand détriment de la morale. Je hasardai de proposer à Votre Majesté, pendant le séjour de la cour à l'Escurial en 1777,

la possibilité de distribuer le montant de ces aumônes, ainsi qu'on le fait à présent, entre les véritables indigens de ces villages et ceux de Madrid, lui faisant observer que c'était le cas de prendre des mesures énergiques pour empêcher la mendicité volontaire, bannir la fainéantise et répandre l'éducation et les arts industriels dans les classes inférieures du peuple. Votre Majesté daigna approuver ces insinuations. Des instructions très détaillées furent communiquées pour être mises à exécution par le Conseil de Castille; une méthode fut adoptée pour établir des dépôts de mendicité, et pourvoir aux besoins des pauvres et des enfans, au moyen des soixante-quatre sections dans lesquelles Madrid se trouve divisé depuis l'administration du comte d'Aranda. Huit de ces sections composent un quartier qui est sous l'inspection d'un magistrat. On forma ensuite une junta générale supérieure de charité, pour aviser aux moyens de soutenir cette vaste institution, pour venir au secours des comités lorsque les charités de leurs quartiers respectifs ne seraient pas suffisantes, et pour destiner à cet objet toutes les fondations et œuvres pieuses qui étaient susceptibles de cette application, en modifiant utilement leur nature.

Dans le commencement on comptait beaucoup sur les quêtes qui seraient faites par les comités; mais l'expérience fit bientôt voir que la bienfai-

sance n'était ni aussi étendue ni aussi discrète qu'on l'avait cru d'abord : il fallut donc avoir recours à des impositions, au moyen desquelles Votre Majesté fit remettre tous les ans à la junta générale trente mille ducats pour pourvoir aux besoins des comités dans les cas extraordinaires ; accorder à l'Hospice-Général, où le nombre des pauvres et des mendiants s'était considérablement accru, quatorze mille ducats à peu près ; à l'Hôpital-Général, une somme un peu plus forte ; à celui de San-Juan de Dios, environ trois mille ; aux prisons de la capitale et de la Galera (lieu de détention pour les prostituées), outre d'autres secours, plus de trois mille ducats, dans le but de fournir du travail à ces êtres malheureux : cette mesure a été couronnée d'un succès complet. On voit maintenant avec satisfaction des femmes livrées naguères à une vie licencieuse, devenir honnêtes, mener une vie régulière et s'adonner au travail. Une association de dames, formée par le zèle et les soins d'un ecclésiastique laborieux, a été mise sous la protection spéciale de Votre Majesté.

D'un autre côté, et indépendamment de la junta générale et des comités, on fait distribuer des secours à plusieurs milliers de personnes respectables, honnêtes et modestes, qui se trouvaient naguère dans l'indigence, mais qui cachaient leurs besoins par honte, telles que des

femmes et des veuves d'officiers, de magistrats et autres employés, des enfans puînés et des orphelins, leurs fils et leurs femmes; des fabricans, des commerçans et des artisans manquant de travail, ou infirmes, recevaient aussi une assistance journalière sur des fonds destinés à des objets de charité que Votre Majesté daigna confier à ma discrétion.

Tous les comités de quartier essayèrent d'établir des écoles pour les filles pauvres, ou qui avaient été abandonnées. Dans ces écoles, outre la doctrine chrétienne et une bonne éducation morale, on les instruisait à la confection d'ouvrages propres à leur sexe, ainsi qu'à plusieurs branches d'industrie qui se sont considérablement augmentées, et sont devenues fort utiles à l'établissement. Les députations de la Trinidad et de Saint-Isidore établirent des métiers de rubans semblables à ceux de la France. Dans celles des quartiers de la Comadre et de Mira-el-Rio, outre les ouvrages à l'aiguille, on fait de très belles broderies en soie, en or et en argent, ainsi que des fleurs artificielles. Plusieurs centaines de filles sont élevées dans ces écoles; on a habillé les plus pauvres; on a donné des récompenses à celles qui se sont le plus distinguées dans les examens publics; on a doté celles qui se sont mariées. Pour ces objets, on a remis des secours extraordinaires aux comités, pris sur ces mêmes

fonds de charité créés par Votre Majesté, et tenus à ma disposition. Les enfans mâles pauvres ou abandonnés ont reçu également cette même éducation; on a eu le même soin de leur apprendre la profession que l'on a jugé être la plus convenable dans leur propre intérêt. Plusieurs milliers ont joui de cet avantage dont ils sont redevables à Votre Majesté, ainsi qu'il résulte des rapports imprimés et publiés il y a trois mois.

Les commissaires des comités venaient au secours des artisans et des laboureurs qui manquaient de travail, et assistaient les malades pauvres dans leurs propres maisons, au lieu de les faire entrer à l'hôpital, où le dégoût, la répugnance, le retard qu'on éprouvait parfois pour être transporté, l'air malsain occasionné par le grand nombre de malades et le manque d'une assistance particulière, causaient la mort de plusieurs individus; tandis que ceux-là mêmes qui parvenaient à se rétablir, laissaient, pendant le temps de leur maladie, leurs familles exposées à la mendicité, quelquefois même à la corruption. Des mesures pour remédier à ces maux furent adoptées par des comités qui sont déjà au nombre de vingt-quatre dans les trois quartiers du Palais, de *San-Geronimo* et de *los Afligidos*, lesquels reçoivent des sommes considérables de la part de Votre Majesté, pour subvenir aux dé-

penses qu'occasionnent les soins donnés aux pauvres dans leurs propres demeures. On s'occupe dans ce moment-ci à régulariser de la même manière ce secours dans les autres quartiers de Madrid.

L'exemple de la métropole, soit pour la création d'associations de bienfaisance, soit pour la dotation d'hospices et de maisons de réclusion, produisit un heureux effet sous la protection de Votre Majesté dans les différentes villes principales du royaume, et dans plusieurs autres. Parmi ces villes, une mention particulière et honorable est due à celles de Grenade, Barcelonne, Tolède, Burgos, Gironne, Cadix, Alicante, Valladolid, Valence, Ciudad-Réal, Ecija, Salamanque et les Canaries; et on ne peut à cet égard que louer le zèle des autorités civiles et ecclésiastiques.

Les sociétés économiques et patriotiques que Votre Majesté a établies et qu'elle protège, sont déjà au nombre de soixante à peu près. La plus grande partie travaille à favoriser l'assistance, l'éducation et l'industrie des gens pauvres; elles encouragent surtout l'agriculture, les arts et métiers et le bon ordre: elles ont établi plusieurs écoles de dessin, ce qui est d'une grande importance pour le progrès des arts.

La Société économique de Madrid a établi un *Mont-de-piété* par souscription, pour donner du travail aux femmes pauvres, ainsi qu'à plusieurs

hommes, soit dans la filature, soit dans les métiers de tisserand ou d'imprimeur, et dans d'autres arts industriels. Votre Majesté a, pour cet objet, contribué de plus de vingt-cinq mille piastres qui sont passées par mes mains. Je n'ai point la prétention d'avoir été inventeur ou plutôt fondateur de ces Sociétés. La Société Biscayenne (Vascongada) d'abord, et plus tard celle de Madrid, avec quelques autres, offrirent des modèles pour l'établissement de ces associations civiles pendant mon ministère. L'excellent ouvrage sur l'éducation populaire, composé et publié par le comte de Campomanes, jeta un grand jour sur ces points importans. C'est pour moi un devoir non moins doux que sacré, de rendre toujours la justice la plus éclatante à ce magistrat intègre et zélé, aussi-bien qu'au Conseil de Castille, pour avoir inspiré la fondation et la propagation des Sociétés qui existent de nos jours.

Votre Majesté a fait plus encore, elle a doté, sur ma proposition, celles qui en ont fait la demande, à commencer par celle de Madrid, qui a eu une assignation de quatre-vingt mille réaux (vingt mille francs), outre la somme avancée pour son *Mont-de-piété*. On a proposé des moyens pour doter les autres; et en attendant, Votre Majesté m'a chargé d'assurer toutes les Sociétés de sa faveur et protection, et d'appuyer ses pro-

jets de bienfaisance. Toutes ces Sociétés n'ont point été également utiles, ni déployé le même zèle; je le sais : mais la plus grande partie d'entre elles se sont signalées par leur ardeur, et de grands avantages ont été obtenus de ces réunions de principaux citoyens, du bon emploi de leur temps. On a intéressé le clergé et la noblesse, et l'on a fait naître dans toutes les classes le désir de faire du bien, dans l'intérêt du pays.

J'ai dit plus haut que la charité sur laquelle nous comptions pour remplir ces objets, n'avait été ni aussi grande ni aussi discrète que nous l'avions espéré d'abord. Permettez-moi, Sire, de m'arrêter ici un instant pour déplorer l'erreur de quelques personnes qui préfèrent de distribuer les aumônes de leurs propres mains aux mendiants ou à d'autres individus, et qui non seulement refusent de remettre leurs contributions aux comités de bienfaisance, que l'on pourrait appeler, à juste titre, les distributeurs publics des aumônes, mais blâment le projet de réunir les pauvres dans des hospices, et de les employer d'une manière analogue à leur âge et à leurs forces dans les arts et dans les travaux publics. C'est ce que j'appelle charité indiscreète, et qui pourrait être regardée encore comme nuisible et dangereuse par rapport à la police intérieure, si l'on agissait ainsi au mépris de l'autorité publique, et avec connaissance des in-



convéniens que cela occasionne. Les aumônes données en particulier aux mendians confondent le véritable indigent avec le faux, donnent l'occasion à celui-ci de ravir au premier l'assistance dont il a besoin, et encouragent la fainéantise et le vagabondage de ceux qui les reçoivent, ainsi que le dérèglement des mœurs et la corruption de quelques uns d'entre eux.

Tous sont pauvres, dit-on, et l'on n'a pas le droit de priver les uns de la faculté de demander, et les autres du pouvoir de donner. D'après cette règle, tous les individus des ordres mendians, surtout de celui de saint François, par cela seul qu'ils sont pauvres et qu'ils vivent d'aumônes, devraient avoir la liberté de sortir pour les demander, sans nommer des quêteurs et des aumôniers pour cet effet. Quelle serait la confusion, quel serait le désordre dans ces ordres religieux s'il leur était loisible de quitter leur utile occupation, leur retraite, leurs études, leurs confessionnaux et leurs chaires ? Si les ordres mendians sont forcés de nommer des quêteurs et des collecteurs d'aumônes, pour retenir leurs moines dans leur retraite et dans leurs occupations, pourquoi les Sociétés civiles et les villes ne pourraient-elles pas faire de même, et pourquoi le souverain ne pourrait-il pas établir dans les hospices, dans les juntes et dans les comités de bienfaisance certains quêteurs fixes, autorisés également à faire

des quêtes, tandis qu'on tiendrait les mendiants et les pauvres retirés et employés? Si l'un est absolument nécessaire pour la discipline et le bon ordre dans la religion, pourquoi l'autre ne produirait-il pas le même effet dans la société civile et politique?

Sire, de si grands biens résultent de la charité exercée par le moyen des hospices et des comités, que je ne puis comprendre comment des personnes sensibles et timorées peuvent les méconnaître. Celui qui fait le bien par leur canal est censé ne point borner sa libéralité à une compassion purement personnelle pour un individu quelconque, et pour sa situation. Il donne alors nécessairement par amour du Christ, élevant ainsi une vertu morale à la sphère de celles qui sont véritablement chrétiennes. Les aumônes données aux hospices et aux comités ont trois avantages : de soulager les pauvres dans leurs besoins physiques ; de contribuer aussi pour leurs besoins spirituels, en les éloignant des occasions de pécher, au moyen d'une vie retirée et d'une éducation chrétienne ; de préparer et former une autre espèce de secours pour plusieurs d'entre eux dans les métiers qu'ils y apprennent.

Aucun de ces avantages ne peut se réaliser dans les aumônes données aux mendiants. A l'exception de celles qu'on distribue aux personnes bien connues, et qui sont réellement dans le

besoin, tout autre genre de charité exercée indistinctement, doit, je le répète, faire naître des scrupules dans l'esprit de ceux qui donnent avec connaissance de ces inconvéniens, et au mépris de l'autorité publique. Des scrupules bien autrement considérables doivent inquiéter également les autorités civiles et ecclésiastiques qui tolèrent l'accroissement de cette liberté de mendier, qui est la source de la corruption et de la scélératesse. Leur devoir est bien au contraire de l'empêcher, de créer et de maintenir le bon ordre, et d'être les premières à recommander l'obéissance aux décrets du souverain. Je suis forcé d'ajouter ici, Sire, avec bien du regret, qu'il y a beaucoup d'indolence, de froideur et d'indifférence, pour ne pas dire de l'opposition, à ce sujet, de la part de plusieurs supérieurs, et de quelques magistrats chargés de l'exécution des lois.

Je dois pourtant rendre justice à une grande partie du haut clergé et à ses prélats, qui, avec mon consentement, ont contribué à réaliser les vues de Votre Majesté avec un zèle et une libéralité dignes des plus grands éloges. Ils ont fondé, doté, établi des hôpitaux et des infirmeries; ils ont entrepris et perfectionné plusieurs travaux publics à grands frais, pour donner de l'occupation aux classes peu aisées, et pour venir au secours des malheureux pendant les dernières années de disette.

Je ne puis m'empêcher de nommer à Votre Majesté quelques uns de ces prélats qui se sont le plus distingués, et je ne dois pas passer sous silence que je leur suis fort obligé, soit personnellement, soit comme ministre de Votre Majesté.

L'archevêque de Tolède, don Francisco de Lorenzana, mérite la première place. Il s'est distingué en donnant le premier exemple par la fondation de deux maisons de charité à Tolède et à Ciudad-Réal; en rétablissant à grands frais le magnifique palais, ou *Alcazar* de Tolède, qui tombait en ruines, et que Votre Majesté lui céda pour cet objet. Les autres ouvrages publics entrepris par ce digne archevêque, sont le repeuplement de plusieurs endroits déserts et abandonnés, l'illustration et la conservation des anciens pères de l'Église espagnole, dont il a publié une édition magnifique à ses frais, et l'embellissement de la capitale de son diocèse par des édifices utiles, par des monumens instructifs et des statues des rois d'Espagne les plus renommés, que Votre Majesté lui donna. Il a fondé enfin mille autres objets marqués au coin de l'utilité, et dignes de la splendeur de ladite capitale, pour lesquels je lui ai donné toute l'assistance possible par ordre de Votre Majesté.

(Ici le comte de Florida-Blanca nomme plusieurs autres prélats qui avaient imité l'exemple de l'archevêque de Tolède, en embellissant les

chefs-lieux de leurs diocèses, en encourageant l'industrie, en entreprenant des travaux publics, et en formant des institutions patriotiques, littéraires et de bienfaisance. Il serait sans intérêt d'insérer l'article tout entier, qui remplit plusieurs pages. Nous nous bornerons à offrir le simple catalogue de ces noms, croyant suffisamment par là rendre justice aux vertus et aux lumières du haut clergé de l'Espagne.)

Don Thomas de Lorenzana, évêque de Gironne; don Joseph-Xavier Rodriguez d'Arellano, archevêque de Burgos; don F. Fabian, et Fuero, archevêques de Valence; don Nicolas Santillan et Zapata, et don F. Armañá, archevêques de Tarragone; don J. Malpas, et Pinto, archevêques de Santiago; don J. Gonzalez Laso, évêque de Palencia; don J. Diaz et Guerra, évêques de Siguenza; don J. F. Ximenez, évêque de Ségovie; don A. J. Galvan, archevêque de Grenade; don Joseph de Molina, évêque de Malaga; don N. Rubin de Celis, évêque de Carthagène; don M. Abad y Llana, évêque d'Astorga; don C. Quadrillero, évêque de Léon, et le confesseur du roi, don Joachim d'Eleta, évêque d'Osma.

L'esprit public des prélats séculiers a été hautement secondé par les chapitres des églises cathédrales, et par le clergé régulier. Les chapitres des églises cathédrales ont soutenu diverses

fondations pieuses, telles que des hôpitaux, des infirmeries et autres établissemens utiles pour les pauvres. Plusieurs de leurs membres, ainsi que quelques curés, se sont occupés avec zèle des objets relatifs aux Sociétés patriotiques. Plusieurs monastères se sont chargés de nourrir, d'habiller et élever un nombre considérable d'enfans pauvres, orphelins ou enfans trouvés. Il serait fort à désirer que toutes les corporations des ordres réguliers suivissent l'exemple donné à cet égard par plusieurs communautés religieuses des ordres de Saint-Benoît, de Saint-Bernard et des Chartreux, afin d'empêcher l'oisiveté et la dissipation, ainsi que l'abus fait par les ordres mendians de leurs aumônes journalières, qui ne produisent que la fainéantise et le vice.

18. *Caisse de bienfaisance dotée des fonds provenant d'une imposition sur les revenus des ecclésiastiques.*

En voyant un si bel exemple de justice et de piété donné par le clergé d'Espagne, d'employer ses revenus considérables à secourir les pauvres, je ne puis comprendre les motifs des personnes qui blâment la création d'un fonds de charité établi par Votre Majesté, de mon temps, en vertu d'un bref du pape, pour l'érection, la dotation et l'augmentation des hospices, maisons de réclusion, hospices et autres maisons de charité, ainsi que pour l'assistance des indigens, au moyen

de juntes ou de comités de bienfaisance composés de séculiers et d'ecclésiastiques.

Les évêques et les autres prélats de ce royaume se soumièrent de bonne grâce à la déduction du tiers de leurs revenus que, par privilège immémorial et par coutume, Votre Majesté avait droit de percevoir, pour l'appliquer à des pensions en faveur des personnes qui cultivaient les sciences et les lettres, ou à d'autres objets d'utilité publique, et cela sans exempter les évêques et les prélats de la sollicitude principale de leur ministère, ni de la première de leurs obligations, celle de secourir les pauvres. Dans la taxe pour la formation de la caisse de bienfaisance on respecta les bénéfices ecclésiastiques auxquels la charge d'âmes était attachée. Ils ne furent point taxés ; on fit plus : quoique Votre Majesté eût pu les charger en affectant un tiers au soulagement des pauvres, pourvu qu'on ne touchât pas au revenu fixé, qui était de six cents ducats pour les bénéfices à résidence, et de trois cents pour ceux qui ne l'exigeaient pas, cependant Votre Majesté diminua considérablement cette réduction en faveur des ecclésiastiques qui en sont pourvus, attendu leur pauvreté, le nombre de leurs parens, et la modicité de leurs revenus. Il en est résulté que plusieurs de ces bénéfices ne sont point imposés d'un sixième ; il y en a même plusieurs qui le sont encore beaucoup moins.

Avec l'accroissement de la population, de l'agriculture et des monnaies, les revenus ecclésiastiques se sont tellement augmentés, qu'on peut affirmer, sans exagération, que plusieurs d'entre eux se sont élevés du double de leur valeur primitive pendant le dernier siècle. Si le clergé distribue lui-même son superflu aux pauvres, pourquoi se trouverait-il contrarié lorsqu'on prend à cet effet des mesures sages pour une collecte uniforme, et que par une prévoyance utile, on obtient à la fois par ces secours la subsistance, l'éducation et l'amélioration des mœurs de la classe indigente? On dira peut-être qu'il fallait laisser au clergé cette distribution, puisqu'on y affecte l'excédant d'un revenu qu'ils emploient à ce même objet. Mais comment peut-on ignorer les avantages qui résultent de la réunion de ces fonds au moyen d'une administration publique? Un individu peut tout au plus secourir quelques personnes malheureuses; encore arrivera-t-il très souvent qu'il ne pourra atteindre convenablement son but. Un homme bienfaisant peut faire une fondation, il peut la soutenir; mais il ne lui est pas donné d'obtenir en même temps le bien de l'État et l'amélioration des mœurs. Il ne pourra même pas diminuer le besoin de la classe pauvre en général; la libéralité partielle et isolée accroît ordinairement le nombre des fainéans et des vaga-



bonds, comme le prouvent évidemment les tristes exemples que nous avons sous les yeux.

L'union des fonds facilite au contraire les grandes entreprises de charité et d'ordre public, telles que la fondation et la dotation des hôpitaux et des hospices, l'éducation de l'enfance, en lui rendant familières les maximes de la religion, et en l'accoutumant au travail, moyen certain de diminuer la pauvreté. La diminution du nombre des pauvres augmente les produits de l'agriculture et de l'industrie, et par conséquent les dîmes et les revenus du clergé. On peut donc affirmer que par cette caisse de bienfaisance il cultive son héritage et multiplie ses produits. Ainsi, le clergé aura toujours la même faculté d'exercer à la fois sa libéralité et sa charité, comme cela arrive à l'égard des évêques, quoique grevés déjà du tiers de leurs revenus. La frugalité et les bonnes mœurs du clergé espagnol offrent de grandes ressources pour le secours des pauvres dans les fonds qui lui restent après la déduction dont il s'agit.

L'imposition pour la caisse de bienfaisance ne portait pas sur les possesseurs de bénéfices, à l'époque où le bref du pape fut publié. La grâce pontificale, quoique accordée en 1780, ne fut promulguée qu'en 1783; et Votre Majesté eut la bonté de ne point imposer les bénéfices ecclésiastiques accordés dans l'intervalle, tandis

que toutes les contributions levées auparavant sur le clergé, quoique non affectées directement au secours des indigens, comprenaient indistinctement tous les individus qui possédaient des bénéfices, sans égard à l'époque où ils en avaient été pourvus. De quel droit se plaignent aujourd'hui ceux qui ont demandé à être pourvus d'un bénéfice, et qui l'ont accepté avec connaissance de la charge imposée sur lui? Je le répète, Sire, je ne puis comprendre quels motifs ou quelles raisons pourraient être allégués par ceux qui se plaignent d'une mesure que je persiste à regarder comme une des plus glorieuses et des plus utiles qui aient illustré et honoré l'heureux règne de Votre Majesté.

Je suis convaincu, Sire, que vous rendez justice à la partie la plus éclairée du clergé; elle pense bien différemment que celle qui n'a pas les connaissances nécessaires pour décider dans cette sorte de matières. Toutefois j'aime à penser encore que même le peu de corporations ecclésiastiques qui désirent réclamer contre l'établissement de la caisse de bienfaisance, sont mues par de bonnes intentions, et qu'elles ne cèdent qu'au doute qu'elles ont par rapport à l'usage qu'on en fait. Le silence, ou plutôt l'approbation de presque tous les évêques, l'amour et la fidélité que le clergé professe pour la personne auguste de Votre Majesté, et les avantages qu'il verra naître

chaque jour de ce patrimoine du pauvre, parviendront à dissiper complètement ces erreurs que la légèreté, pour ne pas dire la malveillance, s'est plu à répandre contre lui.

19. *Contributions et ressources tirées de l'Église.*

Puisque j'ai parlé ici de ce que l'on doit attendre des lumières du clergé, ainsi que de son amour et de son respect pour Votre Majesté, je ne puis passer sous silence ce qu'il a fait pour votre service, en conséquence des dépenses occasionnées par la dernière guerre. En vertu d'une lettre que Votre Majesté m'ordonna d'adresser aux prélats et aux chapitres, elle obtint d'eux, par voie d'emprunt, sans intérêt, une somme de trente millions de réaux environ, avec retenue, pour paiement, ainsi que cela a été fait, des fonds provenant du *subsídio* et *escusado* après la conclusion de la paix.

Cette disposition du clergé supérieur à servir Votre Majesté, sans qu'elle ait eu besoin d'employer des mesures pénibles de coaction, dont on a fait jadis usage avec peu d'utilité, prouve la vérité de ce que j'ai très souvent l'honneur de représenter à Votre Majesté, que le clergé d'Espagne est peut-être plus fidèle et plus dévoué à son roi que celui des autres nations de l'Europe; celui qui a des mœurs les plus régulières; retiré, sage, et toujours le plus utile au pays par son zèle et le

déploiement de ressources, fruits de son économie. Il mérite donc beaucoup d'estime et de considération, et on doit avoir un soin particulier de le faire respecter et obéir dans tout ce qui est compatible avec l'autorité royale et le bien public. Par le même motif, il faut lui maintenir ses privilèges légitimes, sans entrer dans des discussions fâcheuses, ni venir à des réformes peu convenables, ainsi qu'il a été pratiqué dans d'autres royaumes (1). Votre Majesté m'a entendu plus d'une fois professer ces maximes dans le secret du cabinet, lorsque ni l'intérêt ni la flatterie n'influaient en rien sur mes expressions. J'ai été du même avis au sujet du clergé régulier, quoique, à la vérité, mon opinion fût, comme elle est encore, que pour son utilité particulière et pour le bien général, il importe de surveiller sa discipline. Les ordres religieux, s'ils peuvent avoir une bonne et solide instruction, d'ailleurs bien traités et bien gouvernés conformément à leur institut et aux lois civiles et ecclésiastiques, ne peuvent qu'être très utiles à la fois à la religion et au royaume.

L'assistance accordée à la classe indigente a été accompagnée d'autres mesures efficaces et énergiques pour prévenir la fainéantise, le vice et la mendicité volontaire. A l'exemple de la métropole, on a formé des comités pour la ré-

(1) Probablement que le ministre veut parler des innovations faites par Joseph II.

pression des vagabonds, des oisifs et des personnes d'une inclination perverse, dans toutes les villes de province où il y a des cours royales ou des chancelleries; les mêmes précautions avaient déjà été adoptées dans les villes principales qui ont une nombreuse population.

20. *Loi pour corriger les Bohémiens.*

La fameuse loi ou *Pragmatica*, par laquelle Votre Majesté anéantit la race, et même jusqu'au nom des Bohémiens, eut en même temps pour but de convertir en citoyens utiles et industriels des milliers de personnes qui se perdaient jusqu'alors dans une vie licencieuse et débauchée. On ne peut qu'applaudir à cette loi célèbre et à ses dispositions bien précises et déterminées. Il est à désirer que l'on tienne constamment la main à son exécution. Malgré quelques négligences auxquelles j'ai essayé de remédier, mais qui réclament toujours une surveillance continuelle de la part des magistrats, j'ai appris que parmi les délinquans et les malfaiteurs arrêtés depuis la dernière guerre, il n'y a eu qu'un petit nombre de ceux appelés Bohémiens, impliqués dans des crimes et des forfaits. Cela prouve que la loi qui les rendait au travail et à l'industrie, en effaçant la tache qui souillait leur race et leur nom, a déjà produit une grande partie des bons effets qu'on s'était proposés.

Votre Majesté avait prévu que ce n'était point

assez de secourir les pauvres et de punir les vagabonds, et qu'il fallait en outre préparer du travail à ceux que la nécessité bien sentie d'un bon gouvernement, la vertu et les mesures salutaires du monarque, rendent nécessairement industriels.

A cet effet, Votre Majesté n'a rien négligé pour encourager l'agriculture, les arts et le commerce tant intérieur qu'extérieur, tandis que, d'un autre côté, les heureux desseins de Votre Majesté ont été secondés par le zèle des sociétés patriotiques, et autres corporations nombreuses, ainsi que par celui de quelques membres distingués du royaume.

21. *Projets pour l'amélioration de l'agriculture et du commerce; formation de canaux et de routes; création d'établissements nouveaux.*

Quant à l'agriculture, qui est la première comme la plus noble source de la subsistance des hommes, aussi-bien que des richesses et de la prospérité réelle des peuples, Votre Majesté a entrepris des canaux d'irrigation dont la magnificence fera l'étonnement des âges à venir. L'Espagne, constamment exposée aux grandes sécheresses, ne peut devenir agricole tant qu'on ne suppléera pas par l'irrigation aux pluies rares dans un grand nombre de provinces; ce qui met le cultivateur dans l'impossibilité de recueillir le

fruit de ses peines. La continuation de l'immortel ouvrage du canal d'Aragon, commencé avec plus de hardiesse que de connaissances pratiques par le grand empereur Charles-Quint, était réservée à un autre Charles, qui devait surmonter tous les obstacles, et le rendre praticable sur une étendue de plusieurs lieues jusqu'à Saragosse, d'où il sera continué jusqu'à la Méditerranée. On espère que ce projet magnifique sera entièrement exécuté sous peu d'années, avec les ressources que Votre Majesté m'a confiées pour subvenir à cette dépense, et par le zèle reconnu et l'activité du directeur don Ramon Pignatelli, à qui je me plais à rendre la justice qu'il mérite. (\*)

(\*) Charles III, à son passage par Saragosse, lorsqu'il vint de Naples pour prendre possession de la couronne d'Espagne, autorisa une compagnie, à la tête de laquelle se trouvait don Agustin Badin, pour continuer le canal impérial d'Aragon; mais elle ne réussit pas à remplir les vues du souverain, qui confia la direction des travaux à don Ramon Pignatelli, avec le titre de Protecteur. Cet homme, zélé pour le bien public, surmonta un grand nombre d'obstacles de tout genre, et il avança les travaux en vingt ans plus qu'on ne l'avait fait pendant deux siècles. L'espace parcouru par le canal principal et ses dérivations, depuis Fontellas en Navarre jusqu'à Sastago, forme une ligne de 796,910 toises. Si l'on parvient un jour à ouvrir à ce canal deux communications que l'on croit possibles, l'une avec l'Océan par la partie supérieure, l'autre avec la Méditerranée, cette entreprise pourra passer pour être une des plus magnifiques et des plus utiles de l'Europe moderne.

Ce canal, qui sert à la fois aux irrigations et à la navigation, embrasse des travaux tellement grands, hardis et utiles, que pour la gloire de Votre Majesté, pour l'honneur de la nation et des ingénieurs qui les ont dirigés, je devrais faire ici une relation détaillée de ces ouvrages gigantesques, des terres qui sont maintenant cultivées et arrosées, de plusieurs grandes plantations déjà faites, et d'autres dont on s'occupe actuellement, des moulins et fabriques déjà construits, et que l'on continue à construire pour activer toute espèce d'industrie. Le canal de Tauste, incorporé avec celui d'Aragon, est un encouragement de plus offert à l'agriculture, au moyen de divers canaux d'irrigation qui en dérivent.

Dans le fertile territoire de Lorca, ville du royaume de Murcie, Votre Majesté a proposé la confection de deux réservoirs pour l'irrigation, qui peuvent déjà contenir plus de vingt-quatre millions de *varas* cubiques, quoique les digues n'aient pas encore atteint la moitié de la hauteur projetée de soixante-dix *varas*. L'épaisseur de ces digues est de cinquante *varas*, ou cent cinquante pieds, toutes fabriquées avec de grandes pierres de taille assurées par de larges barres de fer. On en a publié les plans avec des rapports très circonstanciés des ouvrages, leurs excavations, leurs aqueducs, et une description de leur



utilité pour l'instruction et la gloire nationale.

Dans des terrains qui produisent cent pour un, tels que le Campo de Lorca, il est aisé de calculer ce que l'on a gagné par cette irrigation. Votre Majesté a déjà fait faire une route solide, utile et même magnifique qui aboutit au port d'Aguilas, situé sur la côte maritime de ce district, après avoir créé par là une ville agricole, commerçante pour l'exportation de ses produits. Votre Majesté a fait conduire à cet endroit une quantité très abondante d'eau, sur l'étendue de plusieurs lieues, au moyen d'un aqueduc digne de la magnificence de son règne. Sans le bienfait de l'eau dont ce point manquait totalement sous un climat où il pleut rarement, il eût été impossible d'établir des demeures humaines, tandis qu'au moyen de ce secours vivifiant, il contient déjà au-delà de quatre cents habitans. Votre Majesté y a fait bâtir une église, des maisons et des édifices publics indispensables. On est étonné de l'accroissement rapide de la population, ainsi que de l'exploitation et de la culture des terres que Votre Majesté a eu la bonté de donner à ces habitans. Ce bien est dû, je le répète, principalement à la paix faite avec la régence d'Alger, dont les corsaires tenaient les côtes d'Espagne dans une alarme continuelle, ce qui les rendait incultes et désertes. J'ai à me louer beaucoup du zèle et de l'activité de don Antonio Robles Vives, mem-

bre du conseil des finances, qui a été chargé de l'inspection des travaux, et de la création des moyens de pourvoir à cette dépense. En moins de trois ans il les a portés à l'état avancé où ils sont maintenant.

Le canal de Tortose est aussi une entreprise au moyen de laquelle Votre Majesté a rendu facile, en peu d'années, la communication tout le long de l'Èbre, depuis les environs d'Amposta jusqu'au port d'Alfaques; en épargnant ainsi le détour et les dangers d'entrer dans la mer par son embouchure. Ce canal sert pour le transport et pour l'arrosement d'un grand nombre des terres de ce district, qui étaient en friche auparavant à cause des fréquentes sécheresses. On a bâti dans ce port la ville même de San-Carlos; on travaille avec une grande activité à la terminer.

Dans plusieurs autres endroits, des travaux semblables ont été entrepris pour des canaux d'irrigation, ainsi que pour encourager l'agriculture et le commerce. Ceux des canaux du Mançanarez et du Guadarrama sont continués par la banque nationale, qui a affecté à cet objet la moitié des bénéfices de l'exportation d'argent. Nous nous occupons maintenant de creuser un canal dans la plaine d'Urgel, un autre d'irrigation à Albalate, et celui de Campos de Baza dans le royaume de Grenade. Nous voulons

mettre à profit plusieurs sources d'eau, dans les champs fertiles et vastes d'Albacète, et dessécher les terres marécageuses ainsi que les lacs près de la ville de Villena dans le royaume de Murcie, et dans plusieurs autres provinces.

La ville d'Almuradiel, formée au centre du *campo nuevo* d'Andalousie, pour le passage difficile de Despeñaperros, est encore un autre exemple de culture qui peut servir de modèle aux villes environnantes; car à la place de quelques arbres et d'affreuses solitudes, nous avons vu s'élever dans peu d'années des bâtimens publics, des maisons particulières, des plantations, et des terres cultivées produisant toute espèce de grains et de fruits. Ces divers édifices bordent maintenant la route, et éloignent le danger des voleurs et bandits.

Je ne parlerai point ici du canal de Campos dans la Castille parce qu'il se trouve sous la direction immédiate du ministère des finances, et que les dépenses sont payées par ce département. Les travaux et les progrès de l'agriculture, les canaux, les irrigations, les routes et les édifices publics dont j'ai entretenu Votre Majesté dans ce mémoire, sont ceux qui ont été faits par mon intervention, sans occasionner aucune dépense au trésor, ni employer les sommes destinées au service de la couronne.

Il est bon de remarquer cette circonstance, et

de se rappeler toujours que tout ce qui a été fait ou qui se fait maintenant sous ma direction n'occasionne pas la moindre charge au trésor royal. (1)

22. *Exemples donnés par le Roi et la famille royale.*

Les infans don Gabriel et don Antonio, en suivant l'exemple de Votre Majesté, ont entrepris l'exécution de divers projets d'irrigations et de canaux très coûteux. Le premier, dans son prieuré de Saint-Jean; le second, à Calanda, bourg qui fait partie des commanderies qu'il a dans le royaume d'Aragon. Les ordres de Votre Majesté à ce sujet, et l'approbation qu'elle a bien voulu donner à Leurs Altesses Royales, ont été la suite naturelle de la satisfaction éprouvée par Votre Majesté, en voyant ces desseins patriotiques de ses frères bien-aimés.

Je dois arrêter ici un instant le cours de ma narration pour faire remarquer le zèle singulier dont les infans sont animés pour encourager toute sorte de culture, zèle qui est partagé par leur auguste frère le prince des Asturies. Il est à la connaissance de tout le monde que de vastes terrains ont été tout-à-coup convertis par les soins de Leurs Altesses Royales en fertiles et abondans vergers, en jardins délicieux, et en belles

(1) Le ministère d'état dispose du produit des postes, avec une totale indépendance du ministère des finances.

plantations. On sait également combien ils ont encouragé et activé la culture dans les résidences royales, en y travaillant même de leurs propres mains, en ennoblissant la charrue et la bêche, et en apprenant aux grands, par leur exemple, l'objet, l'application et l'importance du laboureur et de ses travaux.

Votre Majesté s'est montrée la principale maîtresse de ce premier des arts utiles, par la fondation d'une école pratique d'agriculture dans les terres qu'elle m'a ordonné de cultiver et d'exploiter près de la résidence royale d'Aranjuez. Nous commençons à nous apercevoir des bons effets de cette école. On y suit la véritable méthode, celle d'employer chaque terrain aux productions les plus analogues à sa nature, et en même temps les plus utiles. Nous voyons des landes arides couvertes aujourd'hui de plusieurs milliers d'oliviers, d'autres terrains plus gras destinés à la production des céréales, et ceux qui sont bas, et par conséquent plus humides, transformés en vergers, en prairies, portant le mûrier, le maïs, le lin, le chanvre, et toutes les espèces possibles de fruits et de légumes.

On y fait une récolte abondante d'excellente soie, et d'une quantité considérable de miel et de cire, objets auxquels Votre Majesté elle-même a voulu donner ses soins particuliers. On y tire aussi un profit considérable des troupeaux et de

leur laine , et les glands que produisent les chênes qui servent d'embellissement , et forment de magnifiques allées , sont employés à engraisser des porcs. Enfin il n'y a pas de fruit qui n'y soit cultivé , et on n'a épargné aucune démarche ni aucune dépense pour nous procurer toute espèce de plantes et de semences utiles venant de toutes les parties du monde.

Les grands travaux que Votre Majesté m'ordonna d'exécuter pour atteindre le plus haut degré de perfection et d'utilité sous le rapport de la culture , sont et seront toujours un éternel monument de votre sollicitude pour les progrès et l'amélioration de cette ferme. On se sert pour faire le vin et l'huile , de pressoirs parfaitement exécutés , et on conserve ces denrées dans de grands tonneaux ou dans des vases contenant plusieurs *arrobas*. Tout ceci n'est qu'un modèle , ou plutôt une école pratique de culture et d'industrie agricole , par laquelle Votre Majesté , comme le premier des cultivateurs , ainsi que le fermier le plus prévoyant , le plus expérimenté en industrie agricole , instruit ses sujets dans la profession sans contredit la plus nécessaire à la prospérité de la monarchie.

Par suite du nouveau règlement adopté d'après l'avis du Conseil de Castille pour les plantations , et pour la clôture des propriétés , Votre Majesté a procuré un accroissement considérable à

l'agriculture. Si on ajoute à cet objet beaucoup d'autres mesures déjà arrêtées pour étendre la liberté de la culture, ou pour aider le cultivateur, on est fondé à penser que l'Espagne y trouvera une source inépuisable de productions et de richesses.

Permettez-moi, Sire, de jeter ici un coup d'œil rapide sur les points que Votre Majesté a déjà indiqués dans son instruction pour le conseil d'état, afin qu'il s'en occupe sans relâche, et qu'on puisse les communiquer au Conseil de Castille ; 1°. déclarer et établir au profit de chaque possesseur d'un *mayorazgo* (\*), ou substitution, le droit

(\*) Les *mayorazgos*, ou substitutions, sont de quatre espèces :

1°. L'agnation rigoureuse qui borne la succession aux descendans mâles, à l'exclusion des femmes ;

2°. L'agnation *artificiosa*, par laquelle les héritiers mâles succèdent d'abord en ligne directe, et dans le cas où cette ligne vient à s'éteindre, les plus proches du côté des femmes ;

3°. L'agnation de *masculinidad*, ou de la succession aux mâles et aux femmes de la ligne masculine ;

4°. L'agnation régulière, c'est la substitution de la succession indistinctement aux hommes et aux femmes, les premiers toutefois de préférence aux secondes.

Ces *mayorazgos* sont en général en faveur de l'aîné : il y en a cependant qui sont établis en faveur des puînés, au point que lorsque le second enfant succède par la mort de l'aîné, le majorat descend au troisième.

De grands inconvéniens accompagnent cette multiplicité

de recevoir le montant des sommes dépensées pour des irrigations nouvelles, des plantations et des défrichemens, d'après la valeur et les produits de la terre, évaluée par autorité de justice dans une période antérieure à ces améliorations. Cette augmentation deviendra la propriété du possesseur actuel et de ses héritiers, malgré les lois contraires à ces dispositions. Combien l'intérêt devrait, dans cette hypothèse, porter les possesseurs actuels à améliorer leurs vastes possessions qu'ils négligent maintenant pour ne point priver leurs enfans ou leurs héritiers de ce qu'ils dépenseraient dans des améliorations.

2°. Pour encourager la construction des maisons, permettre, ainsi que Votre Majesté l'a déjà fait conformément à l'avis d'une junte tenue à Madrid, que toutes les terres considérables puis-

de majorats inaliénables, surtout là où les femmes ont droit de succéder. Si des héritiers mâles viennent à manquer pendant une génération, les biens des familles passent par les femmes entre les mains des étrangers, tandis que les branches collatérales tombent dans l'indigence et dans l'obscurité. Les possesseurs de tels majorats, lorsqu'ils n'ont point d'enfans, sont très peu attachés à une propriété, à laquelle ils ne s'intéressent que pendant leur vie; ils laissent tomber en ruine les maisons; et les terres restent dans l'abandon le plus complet. L'espérance de ces successions contribue beaucoup aussi à inspirer l'oisiveté, en ôtant aux hommes tout ce qui peut les encourager au travail. LA BORDE, vol. V, page 105.



sent être vendues et aliénées par autorité légale, après une estimation équitable, soit qu'elles appartiennent à quelque majorat, patronage, anniversaire, chapellenie, ou à toute autre charge perpétuelle, le montant devant être placé en faveur des propriétaires du sol ou du possesseur du majorat sur les *juros*, *censos* et actions de la banque.

3°. Empêcher les avantages qu'il est permis de faire par testament *de tercio y quinto* (le tiers et le cinquième), ou tout autre genre de propriété, d'être érigés en substitution perpétuelle par ceux qui n'ont pas d'héritiers directs, sans la permission de Votre Majesté. Ce point est de la plus haute importance, parce qu'avec la faculté d'avantager les enfans accordée par la loi, tous avantagent, même le bas peuple, et avec de petites sommes, leurs enfans ou leurs petits-fils. D'ordinaire, ils érigent en majorat la partie des biens qu'ils leur lèguent, formant un patrimoine dont le seul effet est de satisfaire l'amour-propre et d'encourager la fainéantise, laissant ainsi un grand nombre de propriétés qui ne peuvent pas être cultivées, dans des mains pauvres; lesquelles ne peuvent pas non plus être vendues aux riches, qui pourraient les rendre productives. De là naissent de grands obstacles pour les progrès de l'agriculture et des arts industriels, sans compter une perte incalculable, résultant non seulement

d'un grand nombre de terrains qui restent en friche, mais du défaut d'accroissement de fortune et de travail pour les propriétaires peu aisés.

Il en est de même de beaucoup d'autres substitutions ou de majorats perpétuels : aussi, je pense qu'il faut appliquer un prompt remède à d'aussi grands maux. Que l'on maintienne donc la faculté d'avantager et les substitutions perpétuelles, mais qu'elles soient toutes sujettes à l'approbation royale; que l'on s'enquière si le majorat, l'avantage ou la fondation, sont formés sur des terres ou sur des rentes publiques, en totalité et en partie; que l'on recherche la qualité du fondateur, celle de la fondation et de son revenu, pour s'assurer si cette substitution pourra être profitable à l'État, par la dotation perpétuelle d'une famille, et en augmentant le nombre des serviteurs fidèles du Roi et de la patrie.

Les majorats ou les substitutions qui ne produisent point un revenu de 4000 ducats (12000 fr. environ), et qui consistent principalement, ainsi que je l'ai dit, en *frutos civiles*, ne doivent pas plus être tolérés de notre temps. J'aurais éprouvé les plus grands scrupules de conscience si je n'eusse exposé à Votre Majesté ces inconvéniens; et chaque fois que l'occasion pourra se présenter, je les exposerai de nouveau en développant les raisons concluantes sur lesquelles je fonde mon opinion.

23. *Progrès des arts, des sciences et des manufactures.*

Votre Majesté ne s'est point contentée d'encourager l'agriculture par tous les moyens qui sont en son pouvoir, sa sollicitude a été encore plus grande, s'il est possible de le dire, en faveur des progrès de l'industrie, de l'avancement des arts et métiers et de l'encouragement du commerce, tant intérieur qu'extérieur. Des milliers d'ouvriers ont été engagés à venir s'établir en Espagne : on a importé aussi des modèles de machines et autres choses nécessaires pour les arts, cherchant ainsi à atteindre, par des procédés économiques, cette perfection qui donne une aussi grande supériorité aux manufactures des autres nations de l'Europe. De vastes tanneries ont été établies à Séville ; des manufactures de lingeries et de cotonnades ont été élevées à Avila. A Madrid, et dans d'autres villes de province, on a vu des fabriques de boutons, de coutellerie, de joaillerie, d'horlogerie, d'éventails, et de plusieurs autres articles de consommation ordinaire, pour lesquels nous dépensions auparavant des sommes considérables, tout en laissant sans emploi un grand nombre de vos sujets, Sire, qui auraient pu gagner leur vie par leur travail. On a établi des écoles pour apprendre à faire des bas, des rubans, de la toile fine, des broderies et plusieurs autres branches d'in-

dustrie. Ces établissemens sont entretenus avec le plus grand zèle, par ordre de Votre Majesté. Il est juste de publier la sollicitude extrême avec laquelle le ministre des finances, don Pedro Llerena, soutient la plupart de ces fabriques. Votre Majesté a déjà établi à Madrid, dans l'hôtel appartenant au prince Pio, une fabrique de machines, sous la direction de mécaniciens très habiles et de professeurs étrangers; on voit, dans un autre quartier, une collection des meilleurs modèles apportés des pays les plus industrieux et les plus éclairés de l'Europe.

Les arts ne pouvant être perfectionnés sans le secours des sciences, et spécialement sans les mathématiques et la philosophie naturelle, Votre Majesté arrêta qu'il serait formé une académie qui pût égaler et même surpasser un jour la plus célèbre de ce genre. Elle a envoyé, à cet effet, dans l'étranger plusieurs personnes douées de capacité et d'instruction, auxquelles elle a assigné des pensions et procuré toute sorte de facilités pour qu'elles puissent se perfectionner dans les sciences, acquérir l'expérience convenable, voir, observer et nous rapporter les meilleures et les plus utiles découvertes de chaque pays.

Depuis l'époque où Votre Majesté me chargea de former un établissement provisoire pour l'étude de la chimie et de la botanique, et particulièrement un jardin des plantes qui fait main-

tenant les délices de la capitale, elle m'a autorisé à faire bâtir un édifice magnifique pour les sciences, dans lequel nous voyons déjà que la grandeur et la solidité rivaliseront avec l'utilité et l'élégance. Ce superbe bâtiment a plus de sept cents pieds de long ; il se trouve déjà assez avancé. C'est là que sera placé le riche cabinet d'histoire naturelle que Votre Majesté a réuni. L'Académie des sciences y trouvera une demeure convenable pour chaque branche des connaissances humaines qui est la plus utile au bonheur et à la gloire des peuples. Tout cela s'opère sans la plus petite charge pour le trésor public.

Je ne parlerai pas des arts libéraux, tels que l'architecture, la peinture et la gravure, si encouragés par les soins de Votre Majesté. L'institution de ces académies a précédé mon ministère ; mais Votre Majesté sait les progrès qu'elles ont faits de mon temps, et avec quel intérêt singulier je les ai protégées par ordre de Votre Majesté, en conférant des pensions, et en donnant des récompenses aux professeurs de ces établissemens. La médecine et la chirurgie n'ont pas été oubliées. Pour favoriser leurs progrès, nous avons fait voyager, aux dépens de Votre Majesté, dans les pays étrangers plusieurs personnes d'un talent reconnu. On s'est occupé avec le même soin de toutes les autres branches des connaissances humaines. Des jeunes gens ont été

envoyés pour apprendre les langues dans les différentes cours de l'Europe; quelques uns ont été envoyés à Constantinople, en Asie et en Afrique, et nous avons engagé des étrangers savans dans les langues orientales à venir chez nous, pour qu'ils puissent être tout à la fois utiles à la religion et à l'État.

Ces mesures prises pour perfectionner l'agriculture, les sciences et les arts, ont été accompagnées de beaucoup d'autres, tendantes à faciliter le commerce intérieur de vos sujets, et les échanges fructueux de leurs connaissances, de leurs produits et de leur industrie. Il a fallu pour cela construire des routes et des canaux, qui sont les veines et les artères pour la circulation dans le corps politique. Sans cette circulation, comment pourrait-on renouveler ou affermir cette monarchie? Les secours réciproques des villes et des provinces, l'exportation de leurs produits et de leurs fabriques, ainsi que les échanges du commerce intérieur, seraient singulièrement obstrués sans des routes faciles et convenablement entretenues.

24. *Communications intérieures.*

Quoique Votre Majesté, depuis le commencement de son règne fortuné, eût porté son attention vers la confection des routes, objet

aussi indispensable qu'important, en y affectant spécialement l'impôt établi sur le sel en 1760, toutefois, dans l'espace de dix-neuf ans, dix lieues seulement avaient été terminées sur la route entre Aranjuez et Valence, un nombre égal sur celle de Barcelonne, à peu près trois sur celle de la Corogne, et pas tout-à-fait une sur celle d'Andalousie. Encore ces parties peu importantes, ainsi que celles des résidences royales, celles des montagnes de Guadarrama et de Santander, construites pendant le règne précédent, étaient si mal entretenues, qu'on pouvait les regarder comme impraticables. Les propriétaires des terres avaient envahi la principale partie du terrain destiné à former celle de Santander; il en était de même dans les routes de la Navarre, de la Biscaye, d'Alava et de Guipuzcoa, que ces provinces avaient entreprises.

Dans les neuf ans écoulés depuis que Votre Majesté daigna me confier la surintendance générale des routes, toutes celles qui étaient dégradées ont été réparées avec de nouveaux ponts, parapets, rigoles et autres ouvrages nécessaires: en outre, Votre Majesté a vu par le plan que j'ai eu l'honneur de mettre sous ses yeux il y a quelques jours, que, sans y comprendre quelques travaux, ni une grande partie de ce qui a été fait pendant cette année, plus de cent quatre-vingt-quinze lieues ont été terminées et livrées, de mon

temps, à la circulation, et plus de deux cents réparées dans les différentes provinces (chaque lieue est d'un quart plus grande que les lieues ordinaires). On a bâti trois cent vingt-deux ponts; quarante-six ont été réparés: environ mille quarante-six conduits ont été formés pour l'écoulement des eaux, sans compter ceux qui ont été réparés. Outre ces travaux contenus dans le plan, plusieurs autres ont été établis, ainsi qu'il en est question dans les notes, tels, par exemple, que les têtes de ponts, des quais, chaussées, arches, parapets, digues, parois, lavoirs, plantations et vergers, ainsi que plusieurs autres travaux qu'il serait trop long d'énumérer.

On fit en même temps un règlement pour leur entretien; des ouvriers ont été placés sur les routes, de lieue en lieue, ainsi qu'un intendant pour chaque distance de huit lieues. Des maisons ont été bâties pour ces ouvriers dans les endroits où la distance des villes était trop considérable: quarante-neuf de ces maisons sont déjà achevées et servent d'abri aux voyageurs en cas d'accidens. D'autres bâtimens ont été construits de même pour la perception des péages pendant la construction des routes. On peut maintenant, pour entretenir celles-ci, affecter les taxes levées pour leur formation. Des maisons, des auberges pour les postes aux chevaux, des hermitages, de vastes églises, et même des bourgs, ont été élevés



dans les endroits convenables, pour que l'espace que parcourent toutes les routes puisse être suffisamment peuplé.

On doit remarquer parmi le nombre de travaux aussi considérables, ceux de la Sierra-Morena, ou Puerto del Rey; ceux de Puerto de Cadena, sur la route de Carthagène; ceux de la route d'Antequera à Malaga; ceux de la route de Galice, à partir d'Astorga. Que d'obstacles, que de dangers et d'inconvéniens n'a-t-il pas fallu surmonter pour venir à bout de toutes ces entreprises! Il n'est personne qui n'admire, qui ne bénisse Votre Majesté, lorsqu'on traverse ces districts, surtout celui de la Sierra-Morena, qui a étonné les étrangers les plus instruits, et les gens de l'art les plus distingués, par la magnificence, la solidité et la convenance avec lesquelles des ouvrages aussi difficiles et aussi dispendieux ont été exécutés.

Une diligence <sup>(1)</sup> a été établie pour parcourir une distance de plus de cent lieues entre Madrid et Cadix, dans le but de faciliter les communications avec ce grand entrepôt commercial, les

(1) Plus d'un lecteur sera peut-être tenté de sourire en voyant un premier ministre d'Espagne se faire honneur de l'établissement d'une diligence. Que l'on veuille bien observer cependant qu'il existe encore des personnes qui se rappellent très bien l'époque où ce mode de voyager était encore rare en Angleterre.

ports environnans, Séville, Cordoue, Ecija, et autres villes qui se trouvent sur la route. On va en établir une autre sur la route de France, le service des postes se trouvant déjà organisé depuis Vittoria. Le départ des diligences aura lieu une fois par semaine de Madrid à Bayonne; les voyageurs trouveront des auberges convenables qui manquaient auparavant dans le centre de la Castille. Les dépenses faites pour ces grands travaux montent, d'après le plan présenté, à quatre-vingt-dix millions de réaux (vingt-deux millions de francs); et l'impôt sur le sel n'ayant produit que vingt-sept millions (six millions cinq cent mille francs) dans les neuf années qu'il a eu lieu sous mon administration, on voit qu'il a fallu trouver plus de soixante millions (quinze millions de francs) pour faire face aux dépenses, dans lesquelles ne sont pas comprises celles pour les canaux de navigation, d'irrigation, réservoirs, ports, édifices publics pour les sciences et les arts, l'embellissement et la sécurité de plusieurs villes, ainsi que pour d'autres travaux dont il sera fait mention dans un mémoire circonstancié.

J'ai été, il est vrai, secondé par les municipalités, les archevêques et les évêques que j'ai déjà nommés, par les sociétés patriotiques et par plusieurs autres personnes bien intentionnées. On a aussi affecté à ces travaux l'excédant des revenus des postes que mes prédécesseurs destinaient à

d'autres objets. J'ai proposé de l'appliquer aux travaux des routes, et de retirer la faculté d'en disposer pour tout autre objet. J'ai profité aussi, avec l'autorisation de Votre Majesté, de l'accroissement du produit régulier et exact des biens appartenant à des personnes non connues, lequel était tout-à-fait perdu ou dissipé, pendant qu'il se trouvait confié aux soins des magistrats ordinaires. Il en résulte donc que nous avons exécuté, et que nous exécutons encore des travaux aussi grands et aussi utiles, sans avoir recours à l'argent du trésor public, ni aux fonds alloués au ministère des finances.

On n'a pas manqué de dire que l'on devait affecter ces fonds au paiement des intérêts de la dette publique, comme si, selon les règles de la justice et de la conscience, Votre Majesté pouvait leur donner une autre destination que celle pour laquelle ils ont été généreusement offerts; comme s'il pouvait en exister une meilleure que celle d'employer et de maintenir des milliers de sujets indigens, dont la plupart auraient péri dans les derniers hivers rigoureux, puisqu'une partie d'entre eux meurent à présent pendant cette saison. Les personnes qui parlent de la sorte connaissent mal la nature des dettes de la couronne et le mode de leur paiement. Serait-il juste de ravir au peuple sa subsistance, ses provisions, l'exportation de ses denrées et de ses

manufactures, enfin d'autres communications, jusqu'à ce que les dettes de la couronne fussent payées, ce qui ne demanderait pas moins de deux cents ans, en n'y affectant que la faible somme annuelle fournie par les villes et par des individus pour les routes et pour les travaux publics? Quant aux dettes de la couronne contractées par Votre Majesté, ou elles sont liquidées et remboursées, ou les créanciers se trouvent contens de toucher leurs intérêts, qui sont exactement payés sans aucun égard pour les autres charges du trésor. Pour ce qui est des dettes contractées pendant les règnes précédens, qui sont, à la vérité, considérables, il est nécessaire d'aviser à d'autres expédiens plus productifs que ceux de priver les villes de leur commerce et de leurs communications. Je prends sur moi d'affirmer, à cet égard, qu'il existe des moyens de s'acquitter et de maintenir le crédit sans épuiser le trésor.

Comment peut-on oublier ainsi les besoins et les malheurs qu'éprouvaient jadis la population, obligée de marcher dans des routes difficiles, exposée à être entraînée par les torrens, et à voir à chaque instant les voitures cassées et démontées, perdant très souvent son bétail et quelquefois la vie? Comment peut-on oublier, je le répète, la pauvreté à laquelle la capitale, ainsi que les villes de province se trouvaient jadis réduites, manquant de provisions pendant la saison des neiges

et des pluies, les passages fermés, et le pain manquant très souvent à Madrid même et dans les résidences royales. Les critiques de ceux qui censurent ces améliorations sont aussi absurdes qu'il le serait de dire que l'armée, les ministres, et tous ceux qui sont employés au service de Votre Majesté devraient être privés de ce qui leur est nécessaire pour leur subsistance, et qu'il faudrait affecter leurs appointemens au paiement de la dette publique. Abandonnons des projets aussi inhumains et soyons justes. Avouons que les grands travaux des routes sont non seulement nécessaires, mais les plus utiles et les plus glorieux que Votre Majesté ait faits pour le bonheur de son peuple bien-aimé. Par ce moyen Votre Majesté est venue au secours de toutes les provinces de cette grande monarchie. Il y a en ce moment même, dans chacune des vingt-six intendances qui la divisent, deux grandes entreprises de ce genre au moins dont on s'occupe à la fois, sans comprendre les îles Canaries. Ainsi il y a d'innombrables indigens maintenus; il reste pour prix de leurs travaux un monument éternel d'utilité et de convenance pour leur pays.

D'un autre côté, il y a des routes dont la construction est faite avec une économie qui doit être remarquée. Dans les temps passés, chaque nouvelle lieue de route était évaluée à un million de réaux (deux cent cinquante mille fr.), tandis qu'à

présent elle ne dépasse point, d'après calcul fait, le tiers de cette somme, ainsi que l'on peut s'en convaincre par le projet qui a été présenté à Votre Majesté. Cette économie est due à l'activité extraordinaire et à l'intelligence des magistrats zélés et de leurs subordonnés, ainsi qu'au patriotisme de quelques hommes vertueux et désintéressés, qui, sans d'autre paie ni autre récompense que celle qu'ils attendent du ciel, quittent leurs occupations, les plaisirs et les agrémens de leurs demeures et de leurs familles pour se livrer à la fatigue et s'exposer à l'intempérie des saisons, afin de surveiller l'exécution des travaux.

(On supprime ici sept pages de ce Mémoire, parce qu'elles ne contiennent qu'une énumération sans intérêt des différentes personnes auxquelles le ministre d'état avoue être redevable de leur assistance. Les principaux directeurs des routes publiques étaient don Vicente Carrasco et don Joaquin d'Urbido : les surintendans, don Juan de Villanueva et don Manuel Serrano.)

Outre ces travaux publics, Votre Majesté en a commencé par mes mains beaucoup d'autres d'une grande nécessité, ou ayant pour objet l'embellissement de plusieurs villes qui n'avaient pas les moyens de les faire. Il serait long de parler de tous; je me bornerai à nommer les plus remarquables.

*25. Embellissemens de la capitale et d'autres villes.*

Des sommes très considérables ont été remises par moi pour le pavage et la réparation des rues de Madrid. Elles étaient dans l'état le plus déplorable faute de fonds pour les entretenir. Les barrières spacieuses et magnifiques, les routes, les promenades de la grande porte d'Alcala, du pont de Ségovie, d'Atocha du côté de Ballecas, les communications entre ces barrières et celles de Tolède, ont été faites, au grand avantage de la capitale, avec des fonds que Votre Majesté m'a ordonné d'employer à ces travaux. Le lavoir couvert <sup>(1)</sup> que l'on construit à présent pour les pauvres femmes qui ont tant à souffrir de l'intem-

(1) Pour se faire une idée de l'avantage de cette espèce de construction publique, il suffira de remarquer que dans la plupart des pays de l'Europe, les femmes blanchissent le linge sur le bord des rivières, exposées à toutes les intempéries des saisons. J'ai vu à Saint-Pétersbourg, avec un pénible étonnement, plusieurs femmes occupées dans la saison la plus rigoureuse à laver sur la Néva ou sur les canaux. Elles font des trous à travers la glace à l'aide d'une petite hache, plongent leur linge dans l'eau, les mains nues, et le battent ensuite avec des bâtons unis. L'eau gelaît de nouveau pendant cette opération, et elles étaient sans cesse occupées à la remuer. Plusieurs d'entre elles passaient deux heures sans interruption à cette besogne, lorsque le thermomètre était à dix-huit degrés au-dessous de zéro; ce qui prouve combien l'homme peut supporter la rigueur du froid.

périe des saisons, peut en contenir déjà cinq cents. Je ne parlerai plus à Votre Majesté des magnifiques établissemens du jardin botanique et du palais des sciences, qui sont les ornemens et les délices de cette capitale.

Votre Majesté a fait donner à la ville de Tolède des sommes très considérables pour améliorer l'état de ses rues, de ses barrières, de ses routes et de ses promenades. La municipalité a fait faire de belles terrasses, a réparé les anciennes murailles, et placé des statues que Votre Majesté lui a offertes. Il en a été de même à Burgos. Votre Majesté a fait don à cette ville des statues des rois les plus célèbres de Castille, en payant les frais de leur transport et de leur érection. On a construit à Saragosse des parapets. Il y existe maintenant une belle promenade pour préserver à l'avenir la ville du débordement des eaux.

La ville de Malaga a été mise à l'abri des inondations, au moyen d'ouvrages construits sur la rivière de Guadalmedina. Le port a été nettoyé : on a pris des précautions pour le conserver toujours dans le même état. On y a ajouté des maisons, des promenades et des embellissemens, sans compter le fameux aquéduc et les routes d'Antequera et de Velez dont j'ai déjà parlé. Les deux frères, les marquis de Sonora et don Michel de Galvez, en leur qualité de citoyens de Malaga,



ont travaillé avec un zèle incroyable et une singulière activité à avancer ces ouvrages, à trouver les moyens de les exécuter, et à encourager l'industrie, le commerce et l'agriculture.

Par les soins du comte de l'Asalto, et avec la protection de Votre Majesté, on a fait à Barcelonne plusieurs travaux pour embellir et élargir ses rues et augmenter sa population. Pareille chose est arrivée à Pampelune avec l'aide et le patriotisme de ses habitans; ainsi qu'à Ségovie par le zèle de l'évêque et de la société économique, mais surtout grâce aux secours considérables que Votre Majesté a daigné leur accorder.

On a construit à Murcie des quais très coûteux pour préserver la ville des inondations auxquelles elle avait toujours été exposée jusqu'à présent. C'est au moyen des secours envoyés par Votre Majesté, que plusieurs travaux non moins essentiels que magnifiques ont été entrepris sur la rivière qui l'arrose; ses rues ont été pavées, élargies, et pourvues de toutes les commodités dont elles manquaient auparavant. Valladolid, Palencia, Toro, Zamora, Séville, et autres villes moins considérables, ont été embellies. Il s'agit en ce moment même de leur fournir des secours encore plus grands pour d'autres ouvrages d'une utilité reconnue, auxquels le commerce, l'industrie et l'agriculture sont intéressés.

Pour ne point fatiguer davantage l'attention

de Votre Majesté sur ces matières, je vais rappeler maintenant d'autres grands objets d'utilité publique qui ont occupé l'attention de Votre Majesté pendant mon ministère, en faisant grâce toutefois d'un grand nombre qui exigeraient des volumes s'il fallait leur donner du développement.

*26. Création de la banque de Saint-Charles.*

L'établissement de la banque nationale est une de ces immortelles entreprises, qui, en dépit des attaques qu'elle a éprouvées par la jalousie ou l'intérêt des ennemis secrets de l'État, tant nationaux qu'étrangers, sera, dans les âges à venir, un monument éternel de la gloire de Votre Majesté. Permettez-moi, Sire, par un effet de votre incomparable bonté, de vous informer qu'il est à ma connaissance que plusieurs personnes manquant de lumières, ont cherché à affaiblir dans votre esprit les avantages de la banque, et qu'elles n'ont épargné pour la déprimer, ni les bruits ni les insinuations aussi mal conçues que mal dirigées. J'aime Votre Majesté et son service, j'aime ma patrie, et je crois de mon devoir de donner ici une libre carrière à mon zèle et à mon amour sur ces matières qui intéressent si essentiellement l'honneur de Votre Majesté, et le bien-être du pays. Il faut pour cela entrer dans quelques détails, et rapporter les faits tels qu'ils se sont passés.

Les dépenses énormes dont nous nous trouvions menacés par la dernière guerre, nous mirent dans le cas d'aviser aux moyens d'y pourvoir, les revenus de la couronne étant à peine suffisans pour le service ordinaire. La nécessité nous força donc à nous procurer des sommes considérables au moyen d'emprunts faits à un taux modéré. Le ministre des finances jugea convenable, à cet effet, de se servir de la compagnie de cinq *gremios mayores* de Madrid. En 1779, époque du commencement de la guerre, don Manuel de Baños et don Isidoro de Castilla étaient sur le point de terminer leurs fonctions de députés des *gremios*. Par suite de la confiance dont le ministre des finances, don Miguel Muzquiz, voulait m'honorer, et de celle que ces messieurs lui inspiraient également, il m'invita, par ordre de Votre Majesté, à déterminer les *gremios* à proroger les fonctions desdits députés, avec qui une négociation avait déjà été entamée pour un emprunt de soixante millions de piastres divisés en six versemens de dix millions chacun.

J'eus en effet une conférence avec six commissaires des *gremios* et les deux députés, et ayant consenti à la prorogation et à l'emprunt, ils commencèrent leurs versemens. Mais parvenus au quatrième, ils s'aperçurent qu'ils ne pourraient faire les autres versemens sans préjudicier aux

besoins de leur commerce et aux autres obligations de leur société. Ils me demandèrent donc des lettres pressantes de recommandation pour Gênes et la Hollande, afin de se procurer les sommes qui leur manquaient. Je leur donnai en effet ces lettres telles qu'ils les désiraient, mais ils n'eurent pas assez de crédit parmi les Hollandais et les Génois pour obtenir les emprunts proposés. Ils ne purent en conséquence, faute de fonds, faire le versement échéant de 10 millions de piastres.

Il fallut donc aviser à d'autres moyens : celui qui parut le meilleur et le plus expéditif, fut d'accepter les 10 millions de piastres offerts par quelques maisons tant nationales qu'étrangères, remboursables par des valeurs nommées *vales*, portant quatre pour cent d'intérêt. Ces *vales* devaient avoir le même cours que l'argent, à quelques règles et exceptions près. Les principales étaient le prêt, les salaires et les récompenses des soldats, ainsi que les ventes en détail; paiemens qui devaient être faits en argent effectif. Les premiers *vales* de six cents piastres ne pouvant point être aisément employés dans de petits paiemens, et la nation ne comprenant pas encore que la rareté de l'argent peut être entièrement suppléée par le papier, Votre Majesté prit le parti d'adopter lesdites exceptions.

Il y eut à ce sujet, comme à l'égard de toutes les opérations d'un gouvernement actif, cette

diversité d'opinions et de censure, à laquelle on doit toujours s'attendre de la part des mécontents, des oisifs et des personnes mal informées sur la nécessité et la convenance des desseins du monarque. L'expérience fit pourtant voir bientôt à Votre Majesté, ainsi qu'aux esprits droits, que cet expédient était le plus facile, le moins coûteux, comme le plus efficace, pour se procurer de l'argent à l'effet de soutenir les dépenses de la guerre et payer les arrérages des troupes, des ministères, de la maison de Votre Majesté et les autres services de la couronne.

Il fut plus tard mis en discussion de renouveler cette opération d'emprunt, et d'émettre des *vales* de trois cents *pesos* (piastres). Ayant été consulté sur ce point, je représentai que l'augmentation de ce papier ferait tomber sa valeur, porterait atteinte à notre crédit, ce qui exposerait la nation à une honteuse faillite, si nous n'offrions pas aux porteurs de ces effets des facultés pour les convertir en argent lorsqu'ils en auraient besoin. J'ajoutai que la facilité de cette réduction releverait le crédit du papier, et préviendrait le manque universel de confiance et les dangers de sa dépréciation. Enfin je fus d'avis d'établir une caisse provisoire d'escompte et de réduction, à laquelle nous aurions pu affecter une quantité considérable d'argent que nous avions négocié et retiré du Portugal.

Convaincu par ces réflexions, j'eus un entretien avec votre ministre des finances, et je rédigeai les minutes des ordres et des décrets à cet effet, ainsi qu'un règlement pour éloigner les porteurs de *vales* de l'envie de les négocier avec perte, puisque ceux qui auraient besoin d'argent pourraient aisément s'en procurer. Je cherchais d'ailleurs à inspirer la persuasion que le papier et l'argent étaient la même chose. Lorsque je croyais que tout marchait dans ce sens, je fus étonné d'apprendre que, de l'avis d'une junte tenue chez le gouverneur du conseil, en présence de plusieurs chefs et employés des finances, on avait pris la résolution de faire une nouvelle émission de *vales*, sans adopter toutefois l'établissement de la caisse de réduction que j'avais proposée.

Je sentis tout de suite le mauvais résultat que cette opération devait avoir. Je retirai les minutes des décrets, ordres et règlement, que j'avais préparés, et je demandai instamment qu'il me fût permis de ne plus me mêler à l'avenir d'opérations de finances, afin de ne point être l'instrument ni le témoin de nos malheurs, et de ne point passer dans le public pour être l'auteur de ces mesures, parce qu'en effet je n'y suis intervenu en rien. Votre Majesté et mon amour pour son service, comme pour le bien public, ne m'ont point permis de maintenir cette réso-

lution, quoique je susse déjà par expérience que l'on me croyait l'auteur de beaucoup de choses auxquelles je ne me suis pas fortement opposé. Cependant je pris courageusement mon parti sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, en sujet dévoué et en ministre fidèle, qui ne doit jamais discréditer les opérations du gouvernement quelle que puisse être son opinion particulière. Continuons :

Mon funeste pronostic fut accompli. Le papier baissa, l'argent disparut, et nous nous occupâmes, par ordre de Votre Majesté, avec le plus grand soin et une sorte d'anxiété, de trouver le moyen de payer les troupes, les ministères et la maison de Votre Majesté. Les capitalistes cherchaient à nous faire la loi, en exagérant les dangers des *vales*, la perte de leur capital et intérêt, par suite de l'accroissement des dettes de la couronne, et des grandes dépenses que la guerre rendait nécessaires. Les porteurs de *vales* qui avaient besoin d'argent pour leurs petits paiemens, ou qui manquaient de confiance en ce papier, cherchaient aussi à s'en défaire à quelque prix que ce fût. Ne trouvant ni caisse, ni ressources, ni de fonds fixes pour escompter le papier, on offrit des primes à ceux qui se livreraient à cette espèce de trafic. Les *vales* tombèrent par ce moyen à vingt-deux et plus pour cent de perte : la prime pour les escompter n'allait pas moins

qu'à treize, tout était dans la confusion et le désordre. On s'arrangea de manière à éviter de les recevoir en paiement, malgré la loi qui y obligeait, et à rendre illusoire l'escompte de la prime. Les fournisseurs et autres créanciers, ainsi que l'armée et la marine, prièrent Votre Majesté de les dédommager de leurs pertes.

Telle était la situation de la monarchie, et tel était l'imminent danger d'une banqueroute nationale, lorsque je hasardai de présenter à Votre Majesté le projet d'une banque qui, tout en obviant à la ruine totale de notre crédit, pût faciliter les opérations commerciales en général, particulièrement celles de l'Espagne, ainsi qu'on l'avait fait en Angleterre, en Hollande, et dans d'autres pays éclairés sur leurs véritables intérêts.

La création de la banque eut lieu en effet. 300 millions de réaux (75 millions de francs) en formaient le capital, qui était divisé en cent cinquante mille actions. Les *vales* devaient être escomptés, ainsi que les lettres-de-change. Les craintes des porteurs s'étant calmées par cette disposition, la valeur des effets monta au-delà du pair. La couronne et la nation s'épargnèrent ainsi une honteuse faillite, et les finances trouvèrent toute sorte de ressources par l'établissement de la banque. Cependant les clameurs des étrangers, de ceux qui trafiquaient dans l'exporta-



tion d'argent, les plaintes de ceux qui tiraient des bénéfices immenses des escomptes et des échanges, présentèrent la banque sous de si sombres couleurs, que bientôt l'on eut l'air d'oublier ses avantages et l'embarras dont elle nous avait tirés. Ils cherchaient, en la renversant, à nous jeter de nouveau dans les mêmes dangers auxquels nous venions d'échapper avec tant de bonheur. Que deviendrons-nous avec les trois cents millions d'effets, si les actionnaires, dégoûtés des traitemens qu'ils éprouvent, viennent à retirer leurs actions, et que la banque tombe? Peut-on regarder sans effroi le précipice dans lequel les ennemis de la banque veulent nous entraîner? Quel rapport peut-il exister entre les fautes de ses directeurs, s'il y en a de réelles, et l'établissement lui-même? Les actionnaires n'ont-ils pas nommé douze personnes impartiales pour examiner la conduite de ces directeurs? Que n'attendaient-ils le résultat de leur investigation? Devons-nous ruiner les actionnaires par cela seul que leurs directeurs gouvernent mal? Songeons néanmoins à la manière dont cette banque fut formée. Il était impossible d'agir avec plus de circonspection que l'on n'en mit lors de sa création.

Je m'étais déjà entretenu de ces matières avec don Francisco Cabarrus, lorsque don Miguel de Muzquiz me l'adressa par ordre de Votre Majesté, pour discuter la première opération des

*vales*. Ayant trouvé dans ce négociant actif et intelligent, toute la capacité, la clarté et l'éloquence que demandait une affaire aussi difficile et aussi compliquée que la création d'une banque, il me parut convenable que l'exposé et le projet fussent rédigés en son nom. Cabarrus rencontra une rivalité à laquelle on ne devait pas s'attendre, et se vit en butte aux efforts d'un parti formidable qui travaille encore à renverser ses projets. Je ne nierai point qu'il a conduit cette affaire de manière à se procurer de grands avantages personnels. J'avouerai aussi que le feu de son éloquence et son imagination ont blessé beaucoup de personnes; mais je ne peux m'empêcher de lui rendre justice en faisant observer qu'il nous a tirés de beaucoup d'embarras pendant la guerre, et qu'il a proposé un grand nombre de projets très utiles au roi et à la nation tout entière. Permettez, Sire, cette digression : il faut rendre justice à un homme dont on a oublié les importans services aussitôt que les besoins ont cessé, et dont on s'acharne aujourd'hui à exagérer les torts réels ou apparens, comme si les hommes, en général, ne partageaient pas cette destinée.

J'eus l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté le plan pour l'établissement de la banque. On chargea de son examen une junta de ministres et de personnes nommées spécialement

à cet effet, qui tint son assise chez feu le gouverneur du conseil, don Manuel de Figueroa. La junta approuva le plan avec certaines modifications et additions. Votre Majesté, non contente de cette approbation, désira y ajouter celle d'une autre grande junta, composée de membres pris dans tous les ordres de l'État, d'individus appartenant aux diverses classes de la noblesse, de députés du royaume, de ministres de tous les conseils, de personnes expérimentées dans le commerce, soit à Madrid, soit à Cadix, et de régidors et députés de cette corporation. Enfin, on convoqua pour cette assemblée tous ceux qui avaient des connaissances sur cette matière, ou qui jouissaient de la considération publique. Tous furent d'avis, par acclamation, d'établir la banque, dont le plan fut approuvé par Votre Majesté.

On trouve à peine un projet qui ait été examiné et applaudi avec autant de circonspection et de solennité. Votre Majesté ordonna en conséquence d'expédier la *real cedula* (décret) pour son institution, par laquelle elle déterminait les règles qui devaient régir la banque, en lui accordant en même temps quelques faveurs particulières. Plusieurs de ces privilèges, et même la plus grande partie, n'ont pas été réalisés; et, quoique la faculté d'exporter de l'argent puisse être considérée comme une compensation, on

ne doit pas oublier que ce privilège ne peut pas lui être retiré, ni diminué, comme on voudrait le faire sous divers prétextes.

L'extraction de monnaie par la banque a borné son exportation à un seul endroit, attendu qu'il est plus facile d'y exercer sa surveillance que sur mille autres que les négocians et banquiers pouvaient choisir pour faire leur commerce. Par cette vigilance, non seulement il devient plus facile pour le gouvernement de prévenir les fraudes et la contrebande, mais il peut connaître avec plus de précision le cours des changes, les importations étrangères dans le royaume, ainsi que les pertes que nous pouvons éprouver par l'exportation de nos denrées et de nos produits. Aussi nous avons vu les droits sur l'exportation de l'argent et les profits du trésor doubler depuis que la banque en a le privilège. Cette preuve, ainsi que d'autres, puisées dans les bureaux des douanes, devraient mettre un terme aux conjectures, dissertations et clameurs de ceux qui voudraient qu'on retirât à la banque ce privilège, sans lui tenir aucun compte du bon usage qu'elle fait de la moitié du profit appliqué par elle à la construction du canal du Guadarrama.

27. *Commerce libre avec les Indes.*

Au grand établissement de la banque on peut ajouter celui du commerce libre avec l'Amé-

rique, qui a triplé celui de notre nation dans ces contrées, et plus que doublé le produit des douanes et du revenu dans les deux continens. C'est pourtant contre des témoignages aussi évidens de l'utilité d'une telle mesure que se sont élevées des clameurs exagérées de la part de ces négocians qui, accoutumés à faire le commerce exclusivement dans un port, et à faire constamment des gains d'un ou de deux cents pour cent, font payer aux Indiens les marchandises à des prix excessifs, encouragent le commerce étranger et la contrebande, empêchent la consommation et la production des denrées, soit dans les Indes-Occidentales, soit en Europe, par leur cherté, et ruinent l'industrie nationale, l'agriculture et le commerce, en les confinant sur le seul point de Cadix, où les provinces éloignées de cette vaste monarchie ne peuvent concourir avec leurs denrées et leurs produits. On a insisté et l'on a dit que le commerce était ruiné; qu'il y avait partout en Amérique des marchandises dont on ne pouvait pas se défaire; que les principales maisons de commerce étaient en faillite. Je ne nierai point, Sire, que plusieurs maisons, jouissant d'un grand crédit, ont manqué; mais la même chose était arrivée aux maisons les plus respectables avant d'avoir établi le commerce libre, non seulement en Espagne, mais en France et en Angleterre. Le luxe scandaleux et les vices

qui se sont introduits dans la classe des négocians, comme s'ils avaient des revenus fixes, ainsi que les plus grands seigneurs, ont dévoré et dévorent encore les bénéfices les plus considérables ; ils ont besoin pour soutenir ce luxe de très grands capitaux. Les richesses s'amassent et s'augmentent par l'économie ; elles se perdent par la dissipation. Si les rois les plus puissans deviennent pauvres par le faste et la prodigalité, peut-il en être autrement à l'égard des marchands dont le patrimoine est incertain et constamment exposé aux accidens les plus dangereux ? Le bon marché des marchandises européennes et leur abondance dans les Indes augmentera leur consommation. C'est une règle générale, et l'expérience a justifié jusqu'ici la sagesse des résolutions prises par Votre Majesté, et sa fermeté pour les maintenir.

Par ordre de Votre Majesté je traitai cette affaire avec le marquis de Sonora, et avec d'autres ministres et personnes expérimentées ; et, quoique j'aie adopté plusieurs améliorations et explications à mesure que la vicissitude des événemens les rendaient nécessaires, on ne peut disconvenir que l'initiative dans cette heureuse révolution du commerce d'Espagne et des Indes, suivie de tant de conséquences favorables à l'accroissement du trafic, des revenus et de la marine, n'appartienne au gouvernement éclairé de Votre Majesté.

L'érection de la compagnie des Philippines que Votre Majesté a faite aussi de mon temps, pourra devenir une autre source de richesse et de secours pour l'État. Votre Majesté sait combien de difficultés ont été surmontées, et combien il a fallu d'efforts contre l'opposition étrangère, surtout contre les prétentions des états-généraux des Provinces-Unies et de leur compagnie des Indes, qui voulaient empêcher le commerce et la navigation directe de l'Espagne par le cap de Bonne-Espérance aux Indes-Orientales. Le mémoire que j'ai rédigé à ce sujet, par ordre de Votre Majesté, contre ces prétentions, était si démonstratif, de l'avis unanime des autres cours de l'Europe, que quelques unes d'entre elles qui épiaient le moment favorable pour joindre leurs réclamations à celles de la Hollande, ainsi qu'elles l'avaient fait pendant le règne de Philippe V, ont cette fois gardé le silence, et laissé à Votre Majesté la liberté d'agir comme elle le croirait convenable. Les grands et généraux établissemens commerciaux ont donné à la nation une telle énergie, que l'on voit tous les jours de nouvelles compagnies d'assurance, des manufactures, et autres vastes entreprises se former. Si ces dispositions continuent à être exécutées, la prospérité de l'Espagne et la grandeur de ses monarques doivent s'ensuivre nécessairement.

28. *Efforts pour supprimer les impôts onéreux, et introduire un nouveau système de douanes pour l'encouragement de l'industrie nationale.*

Il fallait favoriser cette mesure par des dispositions convenables ; notre commerce et notre industrie étaient écrasés par les importations étrangères. Afin de faciliter et de maintenir la concurrence, et même la préférence pour les denrées et les produits des fabriques nationales, il a fallu, d'une part, régler les douanes et leurs droits, et de l'autre défendre l'entrée des articles dont nous n'avions pas besoin, et qui ne servaient qu'à laisser sans travail la classe industrielle, en la réduisant à la mendicité. Ce fut alors qu'un ordre de Votre Majesté, et mon intervention, formèrent le tarif des droits d'importation sur les marchandises étrangères. Nous détruisîmes l'abus des faveurs excessives et volontaires accordées à certaines nations puissantes (1), par les fermiers des douanes dans les temps anciens ; et quoiqu'elles voulussent les convertir en titres irrévocables, je défendis avec zèle et fermeté les droits de Votre Majesté. Ces licences ne montaient pas moins qu'à un tiers des droits dans les douanes de l'Andalousie, et autres provinces. La fermeté de Votre Majesté l'emporta sur les attaques répétées de certaines cours qui n'étaient point

(1) On faisait allusion à l'Angleterre et à la Hollande.



accoutumées à céder sans en retirer toujours quelques avantages. Notre faiblesse, plutôt que la force des autres, était jadis la véritable source de nos maux.

Pour former ce tarif et le rendre uniforme dans tous les ports et sur toutes les frontières de ces royaumes, il fallut égaliser les droits dans toutes les douanes sans distinction de provinces. J'eus le bonheur de me préparer à l'avance pour cette uniformité, en sollicitant l'abolition du droit de *la bolla* et *plomos de Ramos* en Catalogne.

Quoique ceci ait eu lieu avant mon ministère actuel, permettez-moi, Sire, de rappeler ici quelques unes de ces mesures, vu le rapport qu'elles ont avec les matières en question, et parce qu'elles sont toutes aussi l'ouvrage de votre grande compréhension; en les employant malgré des obstacles qui paraissaient insurmontables, Votre Majesté a rendu la vie et le mouvement à cette monarchie défailante.

*La bolla* en Catalogne était un droit semblable à l'*alcabala* en Castille, quoique bien plus fort et plus onéreux, puisqu'on prélevait cinq ou six pour cent dans celle-ci, tandis qu'on exigeait rigoureusement quinze dans celle-là. En Castille l'*alcabala* est souvent payée d'après une convention, ou bien au moyen d'un *encabezamiento*, sorte de convention réglée par des compagnies d'artisans ou de manufacturiers. Mais en Catalo-

gne chaque fois qu'un fabricant, par exemple, mettait sur le métier une pièce de drap ou de toute autre étoffe, il fallait qu'il en prévint le percepteur du droit pour qu'il y apposât le timbre; lorsque la pièce était finie, il fallait faire encore la même démarche pour l'y apposer une seconde fois : c'est ce qu'on appelait *plomos de Ramos*. En outre, lorsque le fabricant ou le marchand vendait une partie de la pièce, ne fût-ce que le quart d'une aune, il était obligé d'en faire part au *Bollero* pour qu'il eût à venir apposer le sceau de cire appelé *Bolla*, et on payait quinze pour cent sur le prix de la vente. A défaut de ces formalités, le fabricant et le marchand encouraient des peines contre la fraude. (\*)

(\*) On ne connaît pas d'une manière précise l'origine de ce droit; on prétend qu'il fut établi vers la fin du treizième siècle pour subvenir aux dépenses énormes qu'occasionnait la défense du pays contre les pirates, aussi-bien que pour mettre un terme à l'introduction frauduleuse des étoffes de laine, de soie, coton et fil. Quoi qu'il en soit, les Cortès de Catalogne avaient approuvé constamment les tarifs jusqu'à l'abolition de la *bolla*, remplacée par l'*equivalente* sous le règne de Charles III. (*Diccionario de Hacienda*, par don Joseph Canga Arguelles, t. I, p. 385.)

Uztariz avait consacré le chapitre CII de son excellent ouvrage, *Théorie et Pratique de Commerce et de Marine*, à la démonstration des inconvéniens et des préjudices que le droit ancien intitulé *bolla* occasionnerait à l'industrie de la Catalogne. Il y proposa aussi les remèdes qu'il jugeait

On ne peut pas se faire une idée assez juste du détriment que ce cruel impôt causait aux manufactures et au commerce; on prit donc le parti de le remplacer par une augmentation de ceux d'entrée dans les douanes de la Catalogne, en les rendant par là uniformes avec ceux de la Castille, et des autres royaumes de la Péninsule. De grands avantages découlèrent de cette égalité, dont je rédigeai le rapport en ma qualité de membre de la junte, à laquelle la matière avait été soumise, parce que les droits d'importation étaient moins considérables dans les douanes de Catalogne qu'en Castille et en Aragon. Une grande impulsion fut donnée par là pour accroître la consommation des manufactures dans la principauté, les ayant affranchies de l'imposition onéreuse de la *bolla*, et de ses odieuses formalités, tandis que les profits du trésor royal, par suite de l'accroissement de la consommation et de l'uniformité des douanes, dépassèrent le double de celui de la *bolla*.

Par cette uniformité, ainsi que je viens de le dire, nous préjudâmes à la formation d'un tarif général des droits d'importation, dans lequel on diminua les impôts sur toutes les matières convenables et les ressources à adopter pour son abolition. D'après cet écrivain, les droits de la *bolla* montaient quelquefois, par les manœuvres des fermiers de ce revenu, à 25 pour 100.

premières ou simples, sur les machines et autres articles qui pouvaient nous être utiles ou encourager notre industrie, et nous augmentâmes sagement ceux sur les objets qui devaient l'affaiblir ou la ruiner, et faire du tort à notre agriculture comme à notre commerce.

Depuis cet essai, et depuis l'établissement du commerce libre avec les Indes, au lieu de soixante millions, et moins encore, que les douanes produisaient dans les années de grande prospérité, nous sommes arrivés maintenant à en retirer cent trente, et même plus; ce qui paraîtrait incroyable, si les tableaux et les documens recueillis par les ministres des finances, ne le prouvaient jusqu'à l'évidence. Don Pedro Llerena a grandement contribué à toutes ces améliorations par son zèle et son activité, surtout par l'organisation des douanes de Cadix, que ce ministre courageux a entreprise de concert avec moi, sur l'ordre exprès et avec l'approbation de Votre Majesté. Je l'appelle courageux, parce que c'est en effet à l'aide du courage extraordinaire avec lequel il a imposé silence aux privilèges et surmonté les obstacles qui se sont sans cesse élevés contre la réforme des abus et des usurpations du trésor, qu'on a pu réussir dans cette opération importante.

Le renouvellement des prohibitions, à l'égard de plusieurs articles préjudiciables à notre indus-

trie, n'a pas empêché l'accroissement du revenu des douanes. Nos anciennes lois avaient défendu l'introduction de toute espèce de marchandises et objets manufacturés à l'étranger, parce qu'elle laissait les bras des classes laborieuses sans emploi. Malgré ces prohibitions, l'introduction desdits articles était tolérée, et les sujets de Votre Majesté étaient plongés dans la pauvreté. Tout, jusqu'aux chemises même, les habillemens des hommes et des femmes, toute sorte d'ornemens, d'ustensiles et de meubles venaient du dehors pour la consommation, le luxe et les besoins de l'Espagne et des Indes. Les étoffes, les rubans et autres articles moins importans, apportés par l'étranger, étaient incalculables; pendant ce temps-là de pauvres femmes manquaient même de la ressource de filer pour gagner de quoi se procurer du pain.

Le conseil fut d'avis de renouveler ces lois prohibitives. Il fit le rapport à Votre Majesté avant mon ambassade d'Italie : mais à mon retour je m'aperçus que le respect ou la peur que quelques nations étrangères étaient parvenues à inspirer, avaient empêché une résolution aussi salutaire qu'urgente. Le comte de Gausa m'adressa ce rapport par ordre de Votre Majesté. Depuis lors les prohibitions ont été graduellement renouvelées avec sagesse, et l'on a tenu la main à l'exécution de nos lois en les modifiant,

ou en leur donnant une plus grande latitude selon que les circonstances le permettraient.

J'ai été en butte à de terribles attaques, et à de vifs reproches à ce sujet, surtout à l'égard du tarif uniforme des douanes; mais la fermeté singulière de Votre Majesté m'a inspiré le même courage pour surmonter toutes les difficultés. Il ne s'agit plus maintenant que d'augmenter ou de rectifier ce tarif selon que le changement des circonstances pourra le permettre, ainsi que Votre Majesté l'a déjà fait dans quelques articles de l'instruction communiquée à la junte d'état. Il reste à régler le tarif d'exportation que j'ai eu long-temps entre mes mains pour l'examiner et le rectifier. Mais la nécessité de recueillir certaines données sur les progrès de notre commerce et sur les retours d'Amérique, ainsi que sur notre agriculture et notre industrie, m'a arrêté plus que je n'aurais voulu dans une matière qui offrait, à raison de sa délicatesse, les plus grandes difficultés. En même temps des réglemens particuliers se préparent pour des cas plus urgens, et l'on prend aussi des mesures pour éclairer l'opinion publique, en menant cette affaire à une révolution efficace et définitive.

Quant à ce qu'on appelle les rentes provinciales, j'ai administré de la manière que j'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Majesté; si tout n'a pas été fait conformément aux rapports minu-

tieux que j'ai présentés, ils ont servi du moins à éclairer Votre Majesté sur des mesures qu'il faudra adopter pour soulager un grand nombre de sujets, ainsi qu'à rechercher ce qu'il conviendra de faire dans d'autres cas pour un semblable dégrèvement, et réformer ce qu'il peut y avoir de vexatoire dans les derniers réglemens.

29. *Projet pour remplacer l'alcabala et les millones par une seule contribution sur le revenu, et pour soulager les classes peu aisées.*

D'abord on a affranchi les fabricans de l'impôt d'*alcabala* et *cientos* pour tout ce qu'ils pourront vendre dans la fabrique, et on leur a fait une diminution de deux pour cent dans les ventes qu'ils feront ailleurs. J'ai proposé, à plusieurs reprises, d'agir de même envers les artisans en les délivrant des cotisations générales. Votre Majesté a consenti à adopter mes représentations pour Madrid. J'espère que l'esprit éclairé et le cœur compatissant de Votre Majesté étendra à tous ses royaumes cette mesure non moins juste que nécessaire.

Votre Majesté a, dans les endroits destinés à des ventes publiques, où les gens pauvres vont acheter leurs provisions, réduit l'impôt dit d'*alcabala* et *cientos* de quatorze pour cent, qui était rigoureusement levé sur les marchandises sujettes à la contribution des *millones*, à huit pour cent

dans les Andalouses, et à cinq pour cent en Castille. Ce dégrèvement est plus de moitié de la contribution; et si nous pouvons réussir à simplifier les entraves et les formalités de la contribution qui dégoûtent le plus les contribuables, cette partie de la recette augmentera avec une grande utilité pour le trésor public. Il vaudrait mieux, ainsi que je l'ai déjà exposé à Votre Majesté, supprimer les *alcabalas* et *cientos* funestes à la circulation, au commerce et au trafic, en les remplaçant par un impôt équivalent. On ne peut, il est vrai, tout faire à la fois; mais il est nécessaire de travailler sans relâche dans ce but, et de rectifier ce que l'expérience a démontré avoir besoin de réforme, ainsi que Votre Majesté l'a ordonné dans son instruction pour la junte d'état.

Quant aux pauvres fermiers, qui, pour la plupart, ne sont que les fermiers ou les cultivateurs des terres des grands, Votre Majesté leur a accordé quelque allégement par les réglemens, qui réduisent à deux, trois ou quatre pour cent ( toujours moins d'un tiers ) la contribution de l'*alcabala*, selon la qualité de leurs denrées, et en ordonnant qu'elle soit graduée pour l'impôt dans la même proportion. J'ai proposé aussi à Votre Majesté, de ne point imposer aux fermiers le droit d'*alcabala* dans les ventes de blé, quoique la loi autorise le gouvernement à l'exiger, et je



m'en rapporte sur ce point à la bonté de Votre Majesté; elle a, de la même manière, diminué considérablement l'impôt des *millones* sur la viande, le vin, le vinaigre et l'huile; Votre Majesté a surtout montré une grande condescendance à l'égard de l'huile, parce qu'elle entre dans les alimens ordinaires des pauvres gens, et qu'elle est nécessaire pour les manufactures. Enfin, d'autres réductions ont été faites dans plusieurs autres branches qui sont d'une grande importance. Il ne manque plus maintenant que de rectifier ce que l'expérience démontrera être oppressif. En compensation des allégemens ou réductions conçues expressément en faveur des classes peu aisées, Votre Majesté n'a point voulu remplacer les pertes considérables qu'elles ont fait éprouver au trésor, autrement que par la moitié de l'*alcabala* ou en cinq pour cent sur les *frutos civiles* et sur les revenus. Cette contribution douce et modérée, encore qu'elle ne soit pas généralement payée, a excité les plaintes des propriétaires et des grands, dont les clameurs injustes trompent ceux de vos sujets qui ne sont pas assez instruits sur ces matières.

On a dit que cette contribution est nouvelle, comme si cela seul (en supposant que la chose fût vraie) pouvait suffire pour la rendre injuste, puisqu'elle ne frappe que ceux qui peuvent la payer, pour diminuer les charges que les pauvres

ne peuvent pas supporter. Il est d'ailleurs faux et très faux que ledit cinq pour cent sur les revenus civils soit une nouvelle contribution. Je dois entrer ici dans quelques détails à cet égard, pour que la fermeté de Votre Majesté puisse accomplir cette disposition si utile et si nécessaire.

Il n'y a personne qui puisse dire que l'*unica contribucion* (un seul impôt) que l'on a cherché à établir par les règles du cadastre dans les provinces de Castille, pendant le règne de Votre Majesté ou celui de son auguste frère Ferdinand VI, soit une contribution nouvelle. Ce que l'on a dit avec raison, et ce que l'on dira toujours, c'est que le but que l'on se proposait par l'*unica contribucion* était de remplacer, au moyen de nouveaux réglemens plus justes et équitables que les anciens, les impôts de *millones*, *alcabalas*, *cientos*, et autres rentes provinciales que l'on paie aujourd'hui, en leur substituant un équivalent; c'est ce qu'on a fait depuis long-temps dans la couronne d'Aragon(\*), où l'on a adopté l'*équivalent* pour les rentes provinciales en Catalogne par les rôles du cadastre, quoique la *bolla* maintenant abrogée existât alors encore aussi-bien que les droits de l'octroi de Barcelonne, de Gironne et autres cités; et en Aragon ainsi qu'à Valence, par une sorte de capitation, quoique les droits d'octroi fussent

(\*) La couronne d'Aragon comprend la Catalogne, Aragon et Valence.

conservés dans la ville de Valence , et qu'ils fussent fixés à huit pour cent.

Cette même distribution, encore plus conforme aux règles suivies dans l'exaction de l'*alcabala* , a été adoptée par Votre Majesté en établissant le cinq pour cent sur les revenus civils. Votre Majesté a eu le droit, et elle l'a encore par les lois, de lever, pour les *alcabalas* et *cientos*, quatorze pour cent sur toute chose vendue ou échangée, et cela par une concession du royaume réuni en cortès, par laquelle cette contribution fut rendue perpétuelle. Si Votre Majesté levait cet impôt sur tout vendeur des productions, marchandises ou objets de manufactures, elle ne ferait injustice à personne, et on ne pourrait pas dire que Votre Majesté établit un nouvel impôt. En effet, Philippe V, par sa *cedula* (décret) du 25 octobre 1742, ordonna que dans tous les endroits où l'on ferait des ventes publiques des articles sujets à la contribution de *millones*, outre ce droit de *millones*, il serait prélevé un droit additionnel de quatorze pour cent pour *alcabalas* et *cientos*; cela a été ainsi pratiqué jusqu'à ce jour.

Votre Majesté remarqua que ce droit onéreux, levé de cette manière, frappait directement les consommateurs, parmi lesquels se trouvent toutes les classes inférieures qui s'approvisionnent chaque jour dans les marchés publics. Cette même considération déterminait Votre Majesté à réduire le

quatorze pour cent à cinq dans les deux Castilles, et à huit dans les Andalouses, comme je l'ai déjà dit, en accordant un allègement de neuf pour cent dans le premier cas et de six dans le second. Ainsi, Votre Majesté se trouve justifiée de l'avoir remplacé par un équivalent plus tolérable et plus en rapport avec les moyens des contribuables, sans que l'on puisse dire que cela ait été une nouvelle contribution.

Pour ce qui est d'autres denrées ou produits non sujets à la contribution des *millones*, Votre Majesté a aboli les quatorze pour cent sur la vente des produits manufacturés, faite dans la fabrique même, et elle les a réduits à deux pour tout autre marchand et artisan, fermier et cultivateur de sa propre terre. Les denrées vendues en gros sont chargées de cinq pour cent lorsque ce sont les propriétaires qui les vendent, et de trois si la vente en a été faite par les fermiers.

Tous les revenus civils proviennent, soit de produits et de travaux de l'industrie, soit des impositions qui, dans leur origine, auraient dû payer les *alcabalas* et les *cientos*. Il n'y a aucun propriétaire de revenus civils qui, directement ou indirectement, ne dût contribuer auxdits *alcabalas* et *cientos*; au moment de leur consommation, lorsqu'il en faisait l'achat dans les marchés. Si donc ces propriétaires des revenus civils ne payent pas dans les marchés publics l'impôt de

neuf pour cent, dont on a exempté les denrées sujettes aux *millones*, dans les Castilles et dans les Andalousies, comment ont-ils pu être grevés par l'établissement d'un équivalent de cinq pour cent sur les revenus, que les contribuables peu aisés ni les consommateurs ne possèdent pas ?

Si, à l'égard d'autres denrées et produits d'industrie dont se composent les revenus appelés *civils*, les fabricans, artisans, fermiers et marchands, cessent de contribuer, soit de la somme entière, soit d'une partie la plus considérable, en raison de la déduction depuis douze, onze, dix pour cent jusqu'à deux, trois ou quatre pour cent, auxquels Votre Majesté a réduit l'*alcabala*, sera-t-il très rigoureux d'exiger comme équivalent, que le propriétaire paye cinq pour cent de son revenu, puisque ce revenu sera nécessairement augmenté, par le dégrèvement du fermier, du fabricant, de l'artisan et du trafiquant, et puisque le propriétaire lui-même profitera de cet allègement dans les achats qu'il pourra faire ?

Existera-t-il une nouvelle contribution, lorsqu'au lieu de quatorze pour cent d'*alcabala*, que Votre Majesté aurait le droit de demander, elle n'exige que sept, huit, neuf et dix, en distribuant cette taxe entre les fermiers et les propriétaires, entre les vendeurs et les consommateurs, entre les pauvres et les riches, en raison de leurs moyens respectifs ? Toutes les clameurs ne se fon-

dent cependant que sur cela. Les plaintes ne portent que sur la nouveauté de l'impôt. Depuis que le cinq pour cent a été ajouté aux deux, trois, quatre, cinq et même sept, dont quelques ventes assez rares de biens patrimoniaux et des pâturages sont chargées, cet impôt n'a jamais monté à quatorze que Votre Majesté aurait le droit de lever généralement. Pour la plupart des produits de la terre et de l'industrie, cette contribution ne va pas au-delà de six, ou tout au plus à sept pour cent, divisé, comme je l'ai dit, entre les propriétaires, les fermiers, les riches et les pauvres, quoique avec plus de ménagement envers ceux-ci comme de raison, parce qu'ils possèdent peu de propriété et qu'ils contribuent tous de leur travail.

Il reste maintenant une seule observation à faire : c'est qu'à l'égard des propriétaires qui résident dans les lieux où se trouvent leurs propriétés, cette contribution a été réduite par Votre Majesté à deux et demi pour cent, dans le but salutaire autant que politique, de les engager à surveiller eux-mêmes la culture de leurs terres et de leurs biens en les portant à dépenser leurs revenus dans les endroits où ils se trouvent placés, à encourager les arts, à augmenter la population et à concourir, par leur consommation, au paiement des contributions publiques. On les force en quelque sorte par là à quitter la cour et les

autres capitales des provinces où ils sont retenus par l'oïveté, les plaisirs et le luxe, et où ils ruinent leurs familles et corrompent la morale publique.

Je le répète, Sire, toutes les clameurs contre la contribution des *frutos civiles*, qu'on dit nouvelle, viennent de ce qu'après avoir diminué considérablement l'ancienne contribution d'*alcabala* et *cientos*, Votre Majesté a eu la sagesse de la diminuer parmi tous ses sujets, à proportion de leurs moyens, ainsi que cela eût été fait par l'*unica contribucion*, que personne n'a osé dire nouvelle. En un mot, les possesseurs des revenus civils voudraient jouir dans les marchés publics de la diminution de neuf et de six pour cent d'*alcabala* et *millones*, sur des objets sujets aux *millones*, et profiter en même temps, dans leur achat, de la réduction de ladite *alcabala*, que Votre Majesté a accordée aux fabricans et à diverses productions, telles que le chanvre et autres; jouir également dans leurs achats et consommation de la diminution de dix, onze et douze pour cent, accordée aux fermiers, cultivateurs, fabricans et marchands, et obtenir des revenus plus considérables au moyen de ces faveurs; et tout en profitant de ces avantages, ils ne voudraient rien payer pour ces faciles et non coûteux revenus civils, qu'ils augmentent et dissipent dans le désœuvrement, l'opulence et le luxe.

Voilà ce que les possesseurs des revenus civils voudraient, quelque préjudice qui pût résulter pour la couronne de ces concessions, qu'il est juste de faire en faveur des sujets pauvres et laborieux; en d'autres termes, ils voudraient que le pauvre fût écrasé sous le poids énorme des contributions, en levant sur la classe peu aisée la partie la plus considérable, ainsi qu'on l'a fait jusqu'à présent, ce qui ferait tomber la population, la culture et l'industrie, et occasionnerait des pertes aux propriétaires eux-mêmes, puisque leurs ventes diminueraient, si elles ne cessaient pas tout-à-fait. Cette mesure n'étant ni juste ni convenable, ne serait-il pas aussi contre l'équité et contre la raison d'abandonner celles adoptées, pour acquiescer à des clameurs inconsidérées?

Je pourrais entretenir Votre Majesté de beaucoup d'autres choses qui ont été faites, ou qui se préparent, soit en matière de finances, soit relativement aux Indes; deux objets non moins utiles à la couronne qu'avantageux aux sujets. Mais ce mémoire est déjà trop long, et je ne dois pas abuser de la patience de Votre Majesté. Il suffira seulement de rappeler les tableaux minutieux d'exportation et d'importation des marchandises nationales ou étrangères, que Votre Majesté a ordonné de former pendant le ministère actuel sur les données fournies par l'administration des douanes, afin d'avoir une connaissance appro-



fondie de notre perte ou de notre bénéfice sur chaque article, dans la balance du commerce. Les tableaux statistiques des provinces, de leurs productions naturelles et industrielles, dont on vient d'ordonner la formation aux divers intendants, seront aussi d'une grande utilité pour y conformer les mesures du gouvernement. Les recherches si nécessaires pour l'administration de vos finances et de toutes les branches d'administration du royaume, avaient été jusqu'ici négligées, et ce n'a pas été sans une grande difficulté que votre ministre des finances a pu enfin y mettre de l'ordre et la précision convenable.

Je ne dois pas passer sous silence les démarches faites pour accroître le revenu de Madrid sans opprimer les habitans. Je suis loin de me plaindre de ce que mes travaux et mon rapport relatif à cette matière, aient été renvoyés à un examen des plus sévères d'une commission; cependant tout autre, ayant un peu plus d'orgueil que moi, aurait regardé cela comme contraire au respect dû à sa personne, à ses emplois, au désintéressement et à la pureté de ses intentions.

Quant aux affaires de *grâce et justice*, et de gouvernement en général, Votre Majesté a fait des choses si grandes depuis que j'ai l'honneur de la servir, qu'elle a excité constamment mon admiration, en voyant la magnanimité, la promptitude, le zèle et la fermeté avec lesquels elle en-

treprend et soutient tous les desseins qui peuvent être utiles à son peuple fidèle et bien-aimé.

30. *Décrets relatifs aux promotions tant civiles qu'ecclésiastiques.*

La méthode établie pour la nomination aux évêchés, prébendes et autres bénéfices ecclésiastiques, sera un monument immortel de la plus haute utilité temporelle et spirituelle pour ces royaumes, si, comme cela doit être, on tient constamment la main à son exécution. Dans des États aussi vastes, et avec un clergé qui jouit d'une aussi grande influence et d'un pouvoir si étendu, il est aisé de calculer les avantages que l'on peut retirer des ecclésiastiques vertueux et éclairés, ainsi que des curés accoutumés à l'exercice de leur ministère, aimés de leurs paroissiens et zélés pour le bien public, en établissant de l'avancement et une succession régulière dans leurs emplois, qui puissent prévenir ou détruire les partis et les factions. Les dispositions prises à l'égard de ces nominations ecclésiastiques contribueront essentiellement à faire atteindre ce but.

Dans le civil, le décret relatif à la nomination des corrégidors et d'autres magistrats, sera un autre monument éternel de gloire pour Votre Majesté, ainsi que de son amour pour la justice et le bien-être de son peuple. De la bonne con-

duite et de l'intégrité de ces juges dépend en grande partie le bonheur de vos sujets peu aisés, qui, n'ayant point ordinairement les moyens d'interjeter appel des décisions des tribunaux inférieurs, pourraient être victimes de la cupidité, de la vengeance et du caprice, si les magistrats subalternes n'étaient pas aussi droits et aussi incorruptibles que Votre Majesté le désire. D'un autre côté, ces magistrats étant chargés de l'exécution des mesures générales et particulières relativement au bien public, et les premiers moteurs de celles qu'il peut être utile ou nécessaire de demander ou de prendre, on conçoit aisément quelles graves conséquences pourraient s'ensuivre s'ils n'étaient point doués du zèle et de l'activité convenables. Pour qu'il y eût moins de danger à se tromper dans les promotions, il a été décidé que l'on prendrait des informations secrètes de trois personnes les plus considérées de la province où le corrégidor ou l'alcade aura servi. On a dressé un registre pour ces informations, sur lequel on couche par ordre alphabétique, afin de les confronter ensuite, les renseignements que l'on a obtenus sur la conduite de chaque magistrat, afin de l'avancer ou de le faire rétrograder dans sa carrière selon son mérite personnel.

A ces dispositions, concernant les corrégidors et la justice civile, Votre Majesté en a ajouté une

autre pour les juges ecclésiastiques, qui ne sera pas moins avantageuse, si elle continue d'être observée avec autant de rigueur qu'elle l'est à présent. Quoique Votre Majesté, comme protectrice de l'église espagnole, nomme et fasse la présentation à tous les évêchés, les évêques délèguent une partie de leur autorité à leurs proviseurs ou vicaires généraux, qu'ils choisissent avec son approbation. Il en résulte que plusieurs d'entre eux peuvent manquer de connaissances spéculatives et pratiques pour exercer la justice conformément aux lois de ces royaumes, ou bien être imbus de maximes contraires aux prérogatives de la couronne et aux usages nationaux. De ces sources dangereuses sont venus des résultats funestes ; il a fallu bien souvent prendre des mesures sévères contre ces proviseurs ou juges ecclésiastiques, au détriment du respect dû à leur ministère.

Dans des royaumes, tels que celui de Votre Majesté, où la juridiction ecclésiastique est non seulement permise mais autorisée, dans des circonstances où il s'agit d'un grand intérêt pour ses sujets, il serait étrange que le souverain ne connût point la nomination de ceux qui doivent exercer une pareille juridiction. L'étonnement redoublerait en considérant que Votre Majesté a le patronage de toutes les églises, et qu'elle nomme les évêques qui choisissent ces

juges. L'exemple donné par le chef de l'Église doit servir de règle aux autres prélats. Le pape propose à Votre Majesté les personnes qu'elle destine à la nonciature, afin qu'elle puisse les admettre ou les rejeter selon son plaisir, et cela par la seule raison qu'elles doivent exercer une juridiction extérieure dans ses États et sur ses sujets. Pourquoi donc les évêques ne feraient-ils pas de même à l'égard du monarque qui les a nommés, en lui faisant connaître les personnes qu'ils choisissent et en demandant son approbation? En effet, Votre Majesté ordonna que de semblables nominations ne seraient faites désormais qu'en choisissant des personnes qui seraient dans les circonstances voulues par les lois, pour ceux qui doivent administrer la justice au peuple, et que l'on demanderait l'approbation souveraine par le canal de la chambre de Castille. L'événement a justifié la sagesse de cette précaution, dans l'obéissance et l'amour de la justice que les prélats espagnols ont manifestés.

31. *Amélioration dans l'administration de la justice.*

Pour obtenir la prompt administration de la justice, surtout dans les causes criminelles, on donna l'ordre aux tribunaux de Madrid de présenter chaque mois un rapport sur ces procès et de remédier au mal en général. Votre Majesté non seulement ordonna que de pareils rapports fussent

envoyés dans toutes les cours royales et chancelleries du royaume, mais qu'on leur communiquât des formulaires et des règles, au moyen desquels on pourrait connaître aisément quel était l'état de chaque procès, son commencement, ses progrès, ses retards et les causes qui les avaient fait naître, avec distinction des procès qui commençaient ou qui existaient déjà en instance dans les tribunaux inférieurs, et de ceux qui avaient passé dans les cours d'appel. Par ces notices on devait arriver à des mesures promptes pour chaque cause, les tribunaux et les juges ne pouvant que mettre toute leur attention pour éviter des plaintes.

Sur d'autres matières, Votre Majesté a adopté également des mesures tendant à obtenir le bien-être général de ses sujets. On a établi des règles pour prévenir les abus et les ruses des parties adverses dans les jugemens qui regardent le possessoire, casser les appels, déterminer les motifs de révision dans les affaires de Madrid et de la province, assurer aux artisans et aux journaliers leurs modiques salaires, en dépit des privilèges et des intérêts des riches. Votre Majesté a pris des mesures pour que les tribunaux pussent être respectés dans ce cas et dans beaucoup d'autres, et pour qu'aucune exemption ne pût préserver qui que ce soit d'être puni s'il venait à leur manquer de respect. Dans le but et la vo-

lonté d'empêcher que les étudiants des collèges ou des séminaires, et ceux des premières universités, ne puissent être obligés de contracter des mariages peu convenables ou involontaires, on a établi que la permission préalable des supérieurs légitimes serait nécessaire afin d'éviter les frais et les contrariétés des procès matrimoniaux. Des précautions convenables ont été également prises pour s'assurer du consentement ou du refus des parens, ainsi que de la liberté des futurs conjoints. Enfin, Votre Majesté a pourvu à tant de choses, et dans des vues d'une si grande utilité, que je ne finirais jamais si je voulais les énumérer en détail.

32. *Administration des biens qui appartiennent aux Jésuites.*

L'ordonnance sur les biens appartenant aux Jésuites d'Espagne et des Indes, la nouvelle méthode pour leur administration, et la décision des procès auxquels elle peut donner lieu, sont un autre objet de la sollicitude de Votre Majesté : il est pour beaucoup de monde d'un grand intérêt et d'une haute importance. Avant les dernières résolutions de Votre Majesté on manquait de fonds ; les biens étaient ou tout-à-fait abandonnés ou tombés en décadence ; leurs obligations et leurs charges étaient mal remplies ; les procès devaient être interminables, et la destination donnée aux maisons et aux collèges restait

sans exécution par suite des appels, des ruses et de la négligence de ceux qui y étaient intéressés. Maintenant les fonds abondent, et cette importante affaire est sur le point d'être terminée de manière à produire d'immenses avantages à vos sujets et une gloire réelle à Votre Majesté, aussitôt que les baux passés avec les Jésuites bannis seront expirés.

33. *Ordonnance sur les enterremens.*

Votre Majesté a eu assez de fermeté pour ordonner la construction de cimetières généraux, malgré les préjugés vulgaires; et elle a éloigné par là, des temples consacrés au Seigneur, l'abomination des enterremens, non moins contraires à l'auguste destination des églises que préjudiciables à la santé de vos bien-aimés sujets. Presque toutes les académies, les corporations et les personnes en place ont approuvé cette résolution. On n'a plus besoin maintenant que de zèle, de vigilance et d'exactitude de la part des magistrats et des ministres chargés de veiller sur son exécution.

34. *Concession de noblesse héréditaire aux professeurs des arts et des sciences.*

Votre Majesté a tellement songé à encourager les arts, que ceux qui les exercent peuvent jouir de la noblesse héréditaire, en rendant ainsi inexcusable l'oisiveté, vice de ceux qui, malgré leur pauvreté, refusent de se livrer à des travaux utiles.



35. *Cens et dictionnaire géographique de l'Espagne.*

Votre Majesté a fait faire le recensement de ses sujets avec une régularité et une exactitude inconnues jusqu'à présent. Par suite de cette opération, Votre Majesté a eu la satisfaction d'apprendre que le nombre de ses sujets s'était augmenté d'un million cinq cent mille âmes dans ses domaines d'Europe. A cet accroissement et à la connaissance de plusieurs centaines de paroisses qui ont été établies, on doit ajouter celui de plusieurs milliers de contribuables, par la diminution des privilégiés dans tous les rangs, emplois et professions. Votre Majesté, par cette disposition, a augmenté le nombre des sujets utiles qui contribuent au service et à la défense de l'État, sans préjudice pour les intérêts véritables de la religion.

Afin de s'assurer du nombre et de la qualité des communes de cette grande monarchie, que nous ne connaissions jusqu'ici (il faut l'avouer à notre honte) que d'une manière imparfaite, Votre Majesté a ordonné la formation d'un dictionnaire géographique, qui est maintenant sous presse, et dans lequel on a marqué avec exactitude, par ordre alphabétique, les circonstances et la situation de chaque endroit, jusqu'aux plus petits hameaux, les districts et les provinces auxquelles ils appartiennent, avec l'explication convenable

sur leur nature; s'ils sont royaux ou seigneuriaux, s'ils appartiennent à quelque abbaye ou à quelque ordre, enfin tout ce qui est nécessaire pour que votre gouvernement puisse étendre sa sollicitude jusqu'aux sujets les plus pauvres et les plus éloignés, de la même manière qu'aux habitans de la métropole elle-même, et à ceux qui approchent de votre auguste personne. (1)

36. *Les rapports avec Rome réglés.*

En déterminant les rapports et les communications de vos sujets avec Rome, Votre Majesté leur a rendu un grand service, et elle a contribué par là à établir une meilleure discipline dans les affaires ecclésiastiques. Les arrangemens que Votre Majesté a pris à cet égard, pour ses États d'Europe, ont déjà été mis également à exécution dans ceux d'Amérique. La principale de ces dispositions est que les demandes que les sujets espagnols pourront faire à la cour de Rome passeront désormais par le canal de vos ambassadeurs, ministres ou agens quelconques. Nous pourrons surveiller ainsi l'exécution de nos lois, et le maintien de vos prérogatives royales. Nous aurons les yeux ouverts sur l'abus des grâces et des

(1) Les deux premiers volumes seulement de ce Dictionnaire ont paru. Ils comprennent la Navarre, la Biscaye, l'Alava et Guipuzcoa. On doit regretter que les circonstances n'aient point été favorables à l'achèvement d'un ouvrage aussi correct, et auquel on a mis tant de soin.

dispenses que des hommes dérégés et ambitieux pourraient obtenir, et qui les obtiennent trop souvent sur des exposés faux et inconvenans. Nous surveillerons enfin la conservation et les réformes de la discipline tant séculière que régulière; et ce sont là, Sire, les véritables effets de cette mesure salutaire, ainsi que les meilleurs moyens d'atteindre le but proposé. Les intérêts pécuniaires sont d'une importance relative moindre qu'on ne le croit généralement; les envois d'argent de l'Espagne à Rome n'égalent point la valeur de ceux que font d'autres puissances catholiques du même rang, telles que la France, l'Allemagne, la Pologne et autres.

*37. Améliorations dans l'armée et dans la marine.*

Je pourrais détailler d'autres mesures importantes prises dans les départemens de la guerre, de la marine et des Indes, dans lesquelles Votre Majesté a daigné m'employer ou tout au moins me consulter; mais il a été fait mention de quelques unes dans l'instruction pour la junte d'état approuvée par Votre Majesté; et la narration des autres concerne plus directement ceux des ministres de ces départemens qui ont exécuté les ordres de Votre Majesté.

Je ferai observer néanmoins que l'augmentation de la solde des officiers de marine, l'établissement des mesures nécessaires pour armer

le tiers de la flotte qui a été considérablement augmentée pendant le règne de Votre Majesté, a été un projet qui, quoique originairement suggéré par le zèle de don Antonio Valdès, n'eut son plein et entier effet qu'après avoir été discuté et approuvé dans le conseil d'état. Votre Majesté daigna s'en rapporter à moi sur ce sujet, et elle adhéra à l'avis du conseil d'état sur la nécessité de s'occuper attentivement du département de la marine. Il en fut de même relativement à la commission d'habiller l'armée. A cet égard-là, je me permettrai de dire, et Votre Majesté le sait très bien, qu'il existe à peine un général de quelque mérite, et même un officier de rang inférieur, pour lequel je ne me sois employé auprès de Votre Majesté pour lui faire obtenir des faveurs et des récompenses, parce que je croyais cette démarche utile au service de Votre Majesté et au bien du pays. Il se peut que plusieurs de ceux à qui mes services ont été profitables les ignorent ou ne les avouent pas; mais Votre Majesté le sait, et c'est assez pour moi. J'ai renoncé à l'idée que j'avais eue d'abord de joindre à ce mémoire une liste de ces officiers, en mettant en tête les capitaines généraux de l'armée auxquels Votre Majesté a daigné déclarer que mes assertions étaient parfaitement vraies. Mais je me suis borné à ces remarques générales pour épargner la honte à ceux qui seraient mor-

tifiés, m'a-t-on dit, de voir qu'ils ont des obligations à l'homme qu'ils ont cherché à déconsidérer et à poursuivre sans aucun motif.

38. *Création de la junte d'état ; ses avantages.*

Enfin, je dois faire ici mention de ce qu'il plut à Votre Majesté de statuer relativement à la création de la junte suprême d'état, et sur la nécessité de mettre à exécution tous les points de cette instruction, si nous voulons rendre à cette grande monarchie son pouvoir, sa splendeur et son bonheur passés. Je regarde cet établissement comme le plus grand, le plus nécessaire et le plus utile de tous ceux que Votre Majesté a formés. Par la même raison, il est et sera le plus en butte aux attaques des ennemis tant extérieurs que domestiques; et c'est pour cela qu'il faut être vigilant pour parvenir à repousser ces perfides tentatives.

La junte d'état s'assemblait bien long-temps avant mon entrée au ministère; et elle continua sur le même pied jusqu'à la terminaison de la guerre avec la Grande-Bretagne. Les séances devinrent alors moins fréquentes et assidues par la raison que les affaires étaient moins urgentes. Don Antonio Valdès, qui, par la mort du marquis de Castejon, eut le portefeuille de la marine, trouva bien des embarras pour l'exécution de plusieurs mesures, et surtout de celles relatives aux Indes, par suite de quelques mésintelligences

entre les bureaux des Indes et celui de la marine, ainsi qu'entre leurs chefs respectifs. D'autres difficultés, quoique de moindre importance, existaient aussi dans d'autres bureaux des ministères. A cette occasion, Valdès me représenta plusieurs fois qu'il serait utile de nous réunir pour éclaircir et régler ces sujets de mésintelligence, et pour éviter ces brouilleries et ces discussions qui naissent ordinairement de la correspondance et des mémoires divers, au grand détriment du service de Votre Majesté et de l'utilité publique.

Je me rendis aussitôt à la justesse de cet avis. J'engageai mes autres collègues à nous assembler plus souvent, et je représentai à Votre Majesté la nécessité de donner une existence formelle et permanente à la junte d'état par une solennité convenable, et au moyen d'une instruction détaillée pour chacun des divers départemens d'état, grâce et justice, Indes, marine et finances. Votre Majesté consentit à ma proposition; et je rédigeai l'instruction composée de quatre cent quarante-trois articles. Votre Majesté eut la patience d'en entendre la lecture, et de consacrer quelque temps, pendant trois mois, après le travail ordinaire du *Despacho*, à y faire des remarques et des additions: ceci précéda la formation régulière de la junte. Il reste à examiner maintenant son but, et les calomnies auxquelles elle s'est trouvée en butte.

Deux choses étaient les objets principaux de la junte d'état, d'après l'ordonnance royale de sa fondation du 8 juillet 1787; savoir, la connaissance des affaires pour lesquelles il faut établir des règles générales, et l'examen des disputes entre les secrétaireries du *Despacho* et les tribunaux supérieurs, si elles n'avaient pu être décidées dans les réunions particulières, ou bien si, par leur importance ou par d'autres motifs, il fallait en hâter la résolution. L'ordonnance n'indique que ces deux objets seulement, et elle spécifie les sujets que l'on doit soumettre à la junte, tant en matières d'état et des affaires étrangères, qu'en celles de grâce et de justice, de guerre, de marine, des Indes, des finances et de commerce.

Outre ces deux objets principaux, Votre Majesté ordonna que la proposition, pour la nomination d'employés affectés à chaque département, tant politique et militaire, que politique et financier, serait soumise à la junte. D'après cette même ordonnance, la proposition devait être faite respectivement par le secrétaire d'état à qui l'affaire appartiendrait. Il devait présenter les personnes qu'il considérait comme plus capables et plus dignes de remplir les fonctions dont il s'agissait, afin qu'après avoir pris l'avis de la junte, il pût faire à Votre Majesté un rapport sur la nomination ou la résolution qui lui avait été commandée.

Votre Majesté ordonna en général que les avis de la junte lui fussent présentés par le secrétaire du département dans lequel se trouverait l'affaire en question, excepté lorsque, par urgence ou par d'autres motifs, Votre Majesté ou la junte chargerait un autre secrétaire de la communication.

Les avantages de ces dispositions sont si évidens, que je dois en faire grâce à Votre Majesté, les lui ayant déjà exposés avant la publication du décret. Mais, comme il pourrait arriver que ce Mémoire tombât dans d'autres mains, et cela est même assez naturel, et qu'il pourrait servir, dans les temps à venir, à rappeler les motifs puissans qui déterminèrent Votre Majesté à faire création essentielle, j'ai l'honneur de prier Votre Majesté de vouloir bien me permettre de rapporter ici quelques unes de ses conséquences.

La première a été l'examen et la combinaison de divers intérêts et rapports des différentes branches de l'administration, chaque secrétaire d'état coopérant à ce but par les connaissances et l'expérience acquises dans son propre département. Tout le monde peut comprendre aisément l'usage ou plutôt la nécessité de cette combinaison, lorsqu'il s'agissait de prendre des mesures générales; voici un exemple des résolutions de Votre Majesté bien long-temps avant le commencement de mon ministère.



Lorsqu'en 1770 nous étions menacés de la guerre avec l'Angleterre, il fallut connaître la situation de notre armée, et compléter le nombre des soldats, dont le déficit était très considérable. Votre Majesté ordonna la formation d'une junte dans le département de la guerre, dont se trouvait alors chargé don Juan Gregorio Munianin, et elle voulut qu'indépendamment des ministres la junte fût composée du comte d'Aranda, président du Conseil de Castille à cette époque, de deux *fiscales* (procureurs du roi), du comte de Campomanes et de moi; dans cette junte, quoique consacrée à des matières militaires, Votre Majesté, ainsi que les personnes qui la composaient, resta convaincue qu'il fallait y appeler ceux qui étaient chargés des affaires politiques de la monarchie.

Le *déficit* de l'armée se trouva être de plus de dix-huit mille hommes au-dessous de sa composition ordinaire; il était évidemment nécessaire d'aviser aux moyens de le remplir, tant pour le moment que pour l'avenir, afin que nous ne nous trouvassions plus exposés à de semblables difficultés, si la guerre venait à éclater. En effet, l'armée ne pouvait être complétée que par d'autres sujets qui n'étaient point soldats; et pour cela il fallut connaître la population des villes, le nombre des personnes capables de service, les moyens de les lever sans oppression, les ressources pour les dé-

penses, et autres particularités dont les personnes chargées du gouvernement des villes peuvent seules avoir une connaissance pratique et approfondie. Nous nous tirâmes de ce mauvais pas en destinant les milices provinciales à compléter les régimens de la ligne, et nous accordâmes une diminution dans les années de service, et quelques autres soulagemens à ceux qui sortaient des corps provinciaux. On décida de former un règlement pour le recrutement de l'armée à l'avenir. Je traçai alors une esquisse qui fut plus tard rédigée avec toutes les formalités requises par le comte de Campomanes et par moi, chacun de nous ayant fourni au conseil de la guerre les explications convenables à mesure que les difficultés se présentaient. Il fallait évidemment rectifier aussi les ordonnances concernant le recrutement de la milice. Ce travail nous fut également confié à tous deux, *fiscales* alors du conseil, d'accord avec les inspecteurs d'infanterie et des milices. Nous commençâmes nos séances, auxquelles je cessai bientôt d'assister, Votre Majesté ayant daigné me nommer son ministre à Rome.

Je ne prétends pas que ce que l'on a fait alors ait été réellement tout ce qu'on pouvait faire de plus convenable; cependant j'oserai avouer à Votre Majesté, avec ma franchise et ma véracité ordinaires, qu'avec quelques additions et amendemens, avec de plus grandes facilités accordées

aux villes pour fournir leurs contingens, et avec d'autres secours et expédiens que j'avais médités, le complément et même l'augmentation de l'armée auraient été faits d'une manière régulière et invariable, sans offrir aucun motif de plainte. Je m'abstiendrai néanmoins d'entrer dans une matière qui n'est plus de mon ressort. Je répéterai seulement que cet exemple prouve la nécessité de réunir toutes les lumières des différens départemens, pour établir ou réformer des dispositions générales pour chaque département en particulier.

La nouvelle ordonnance sur les forêts, que Votre Majesté se proposait de rendre relativement à celles qui appartiennent à la juridiction de la marine, m'a été confiée, et il sera convenable de l'examiner dans la junte d'état, et même dans d'autres commissions composées de personnes habiles et expérimentées. Quoique les arbres appartiennent à la marine, il faut qu'ils croissent dans des landes et dans les districts des villes et des villages, et qu'ils soient plantés et entretenus par vos sujets avec des ressources et des fonds affectés à cet objet, et sous certaines restrictions. Toutes ces connaissances sont du ressort du département des affaires étrangères (\*), réuni à celui

(\*) Ce département est chargé, en Espagne, de l'administration des forêts.

de la marine. Je pourrais désigner une foule d'objets qui ont des rapports avec les ministères de la guerre et de la marine, et avec les ministères d'état, de grâce et justice, des finances et des Indes. Comment, par exemple, conclure un traité avec avantage, ou le maintenir avec énergie, si nous n'avons pas pour cela une connaissance exacte de nos forces de mer et de terre, ainsi que de l'intérêt que peut avoir la monarchie dans des acquisitions ou des cessions possibles? et, en matière de commerce et de finances, comment pourrions-nous agir avec prudence sans une connaissance pratique non seulement de nos besoins et de nos obligations, surtout dans les branches de la guerre et de la marine, mais encore de la capacité et de la position de ceux qui y doivent contribuer? Or, comment pourrions-nous combiner les intérêts et le bonheur des sujets espagnols dans les Indes avec ceux de la métropole, si les ministères de deux départemens n'y concourent avec leur expérience et leurs connaissances respectives?

Ce premier avantage en comprend un autre, savoir, celui de prévenir, par un consentement mutuel et par la décision des disputes, des dispositions contradictoires qui autrement pourraient sortir des divers départemens. Quel tort une semblable opposition dans les résolutions ne ferait-elle pas à l'autorité royale et à la réputation du souverain? et quel préjudice cela ne devrait-il pas

occasionner aux sujets? une triste expérience ne nous l'a-t-elle pas assez démontré dans les temps passés?

Le troisième avantage est que dans les séances de la junte tous les ministres prennent part à la décision des affaires importantes, quoiqu'elles ne soient pas du ressort de leurs départemens respectifs. De là tous éprouvent une sorte d'intérêt personnel dans leur exécution. S'il arrivait par hasard que le ministre qui a proposé un projet fût séparé du ministère, les autres restent pour continuer de le soutenir sous son successeur, puisqu'ils connaissent les motifs de son adoption. La junte devient par là un dépositaire utile des mesures générales à prendre, et surveillera l'exécution de celles qui seront adoptées, en empêchant qu'elles ne soient facilement changées sous un nouveau gouvernement, ce qui pourrait entraîner de grands malheurs pour la monarchie.

Un autre avantage, c'est l'examen plus réfléchi que les ministres font de ces affaires qui doivent être portées devant la junte, et le plus grand soin de leurs commis dans la rédaction des extraits, puisqu'ils savent que trois ou quatre de leurs collègues sont là pour examiner la matière, et qu'il est possible qu'ils y découvrent des omissions ou des erreurs importantes. Tous les hommes se ressemblent. Quelqu'actifs et diligens que nous soyons, nous ne pouvons faire autrement que de

nous confier à d'autres, surtout lorsque l'on considère le nombre et la gravité des affaires dont nous sommes chargés. Notre confiance diminue dès que nous nous apercevons qu'on peut nous induire en erreur, remarquer nos méprises et nous en rendre responsables : alors nous redoublons d'attention, et cela contribue beaucoup à ce que Votre Majesté puisse prendre ses résolutions avec plus grande sûreté. Il lui serait impossible, en effet, de tout examiner, même la plus grande partie des matières que l'on doit décider. Il en résulte que mieux elles auront été examinées au préalable dans une junte de ministres, plus Votre Majesté se trouvera assurée relativement aux faits sur lesquels ses résolutions doivent être fondées.

Le cinquième avantage, c'est la plus grande facilité d'atteindre le but que l'on s'est proposé par les avis et les opinions de plusieurs, au lieu de ceux d'un seul, surtout dans les matières graves et importantes. La conduite de tous les cabinets de l'Europe, qui réunissent les différens ministres en conseil, et même l'usage ancien de l'Espagne, démontrent l'utilité de cette mesure. De plus, il importe aussi de remarquer que lorsque les commissions ou les junte ont lieu dans des maisons particulières, et pour des affaires graves qui surviennent à chaque instant, on éveille la curiosité des oisifs, ou l'attention de ceux qui sont intéressés à découvrir les secrets de l'État; tandis que si les

juntas sont habituelles, les affaires les plus grandes et les plus secrètes peuvent y être examinées sans offrir aucune occasion de les pénétrer, ni exciter les soupçons et la curiosité de personne.

De la décision des disputes sur des matières pressantes, même de peu d'importance, qui sont transmises par les tribunaux supérieurs, à la junta, résulte le sixième avantage, savoir : de faciliter l'expédition de plusieurs affaires, qui, par suite du conflit ou de l'étiquette des tribunaux ou des coupables manéges de ceux qui y sont intéressés, restent en suspens pendant un temps considérable. Les lenteurs et les retards sont d'une évidence trop reconnue, et ils arrivent trop souvent pour que j'aie besoin de m'attacher à prouver une vérité si palpable.

Enfin, en examinant dans la junta les propositions relatives au choix des personnes pour les employer dans les diverses branches des différens départemens, il y a ce dernier avantage que Votre Majesté connaît les qualités des candidats proposés, et qu'après avoir entendu les personnes les mieux instruites dans chaque partie de l'administration, Votre Majesté choisit les plus capables. Un individu que je voudrais nommer intendant d'armée, peut être très habile et avoir beaucoup d'expérience dans les affaires de finance, et être en même temps très ignorant dans tout ce qui concerne la guerre : un autre que je vou-

drais nommer intendant et corrégidor tout à la fois, peut avoir connaissance de la politique et du gouvernement, et manquer de celle des finances et des impôts. Un gouverneur militaire peut être un grand soldat, et un très mauvais politique faute d'instruction, de sagesse et d'expérience.

Il avait été autrefois décidé que les propositions relatives à deux départemens d'état seraient préparées par les deux ministres qui en étaient chargés. Ceci n'a plus lieu maintenant. Cette résolution doit être prise dans la junte d'état, où tous les ministres se trouvent réunis. Quel inconvénient y a-t-il à redouter pour un ministre qui se prépare à présenter une proposition à Votre Majesté, d'entendre l'opinion de ses collègues, de celui surtout qui est chargé de l'autre département auquel l'affaire appartient également? Encore une fois, pourvu que, par la décision de la junte, ce ministre ne soit point privé du droit de proposer, et que Votre Majesté ait toujours la liberté de choisir ce qui lui paraîtra convenable, quel danger peut-il exister à ce que ledit ministre se soit bien assuré de la fidélité, des qualités et de la capacité de ceux qu'il peut recommander? Malgré l'évidence de ces considérations, la méchanceté a dirigé ses attaques contre des mesures aussi raisonnables. A entendre quelques censeurs chagrins ou méchans, la création de la junte n'est qu'une invention pour contrôler le libre choix du



souverain, et une tentative du ministre d'état pour s'approprier l'autorité de tous les départemens, et maîtriser ses autres collègues.

Votre Majesté n'aurait-elle plus de personnes de mérite parmi lesquelles elle pourra choisir, si la junte lui recommande quelques autres candidats qui ne se sont pas présentés au ministre du département? Votre Majesté ne sera-t-elle pas informée avec plus de sécurité, en entendant l'avis de différens ministres, soit qu'il y ait des exceptions à opposer à quelques candidats, soit qu'on remarque plus d'instruction et de capacité dans les uns que dans les autres?

Sire, permettez-moi de vous parler franchement à ce sujet. Ceux qui perdent du pouvoir au moyen de ces investigations, c'est nous autres ministres, ainsi que nos commis et nos subordonnés. L'autorité de Votre Majesté gagne tout ce que nous perdons. Voilà l'exacte vérité. Cette mesure ne peut déplaire qu'aux hommes ambitieux qui se servent de prétextes pour faciliter leurs vues intéressées, en ne voulant avoir affaire qu'à une seule personne, ou aux subalternes qu'ils peuvent tromper ou corrompre. Le ministre d'état, aussi bien que les affaires comprises dans ses attributions, ne peut pas, plus que les autres ministres et leurs opérations, se soustraire aux dispositions de l'ordonnance. Ainsi, loin d'accroître son pouvoir, comme le prétendent d'injustes censeurs, il ne peut que perdre.

Toute la haine de ces ennemis du bien public provient de ce qu'ils ont prétendu, dans le but de rendre odieuse la junte d'état, qu'elle a été formée pour attirer vers elle toutes les affaires; tandis qu'elle ne doit connaître que des mesures générales, ou bien de celles qui demandent des réglemens généraux, des contestations sur des matières urgentes de peu d'intérêt, et de l'examen des propositions relatives aux emplois qui ont du rapport avec deux départemens, afin que chacun des deux ministres puisse faire les représentations convenables par le canal du même ministre que la proposition concerne directement. Si Votre Majesté envoie d'autres matières à la décision de la junte, c'est parce que Votre Majesté le veut bien, mais non pas parce qu'elles sont dans les attributions originaires de la junte.

Je n'ai pu m'empêcher, Sire, de me livrer à cette digression, parce que l'institution solennelle de la junte d'état ayant été une des plus grandes comme des plus utiles mesures de votre règne glorieux, il est juste de la présenter sous son véritable point de vue, et de la soutenir avec fermeté contre ceux qui s'opposent au bonheur de la monarchie et à la gloire de votre diadème.

39. *Accord domestique parmi les membres de la famille royale, et établissement pour les infans.*

Je supprimerai ici bien des choses qui ont été faites, pendant le laps des douze dernières années,

à la grande satisfaction de Votre Majesté; la paix domestique de sa famille, la subordination exemplaire de l'héritier de la couronne, et de ses frères, à son auguste père, ont été enviées et admirées de toutes les cours de l'Europe. Votre Majesté sait, ainsi que le prince des Asturies, si j'ai travaillé de tout mon pouvoir à seconder cette grande opération de votre politique et de votre amour envers votre fils, le plus digne rejeton et le sujet le plus fidèle. J'ai employé en effet une diligence assidue, et tout le zèle dont je suis capable, pour dissiper les propos et les insinuations perfides dont on se servait jadis pour indisposer les cœurs d'un père tendre et d'un fils obéissant.

La création d'un fonds formé du produit de certaines commanderies pour faire un revenu au second et au troisième fils du roi par l'autorité du pape, sans charger la couronne, et la sécularisation du prieuré de Saint-Jean, qui est pour toujours dévolu à l'auguste famille de Votre Majesté, sont l'œuvre de son auguste prévoyance, et de ses soins paternels pour sa famille bien-aimée. Enfin, à peine y aura-t-il un objet de quelque importance qui n'ait occupé votre auguste attention pendant votre heureux règne. Je me suis borné à raconter vos actes principaux, et les mesures les plus essentielles qui ont eu lieu pendant mon ministère; je pourrais cependant rappeler aussi à juste titre d'autres mesures an-

térieures auxquelles j'ai pris part par ordre de Votre Majesté, et qui, par des améliorations successives, ont produit par la suite beaucoup d'avantages.

La bulle du pape qui étendit au royaume d'Aragon le privilège accordé à la Castille de faire gras les samedis, abolit tout d'un coup cinquante-cinq jours maigres, dont les nations étrangères profitaient pour nous enlever des sommes considérables par la vente de leur morue sèche et de leurs poissons salés. On obtint également une bulle pour diminuer les jours de fêtes d'une moitié dans tous les États de la monarchie. Les aumônes dérivées de cette abolition furent destinées au secours des pauvres, des hospices et des hôpitaux. La bulle pour réduire les asiles à une seule église dans chaque ville, et à deux au plus dans les chefs-lieux, avait été sollicitée par Philippe V sous le pontificat de Clément XIII. Le roi Ferdinand VI voyant la résistance opposée par la cour de Rome à cette demande, consentit à ce qu'elle se bornât aux villes de Madrid et de Barcelonne, mais sans succès. Votre Majesté me chargea de cette affaire, et la bulle a été obtenue pour tous les États de Votre Majesté; tel est l'ordre de choses qui règne maintenant.

40. *Conduite de Florida-Blanca pendant son ambassade à Rome ; il contribue à l'élection de Pie VI ; diverses grâces obtenues par lui du Saint-Siège ; abolition des Jésuites.*

Votre Majesté n'ignore pas combien j'ai travaillé par son ordre pour arranger les différends de la cour de Rome avec celles d'Espagne, de France, Naples et Parme, ce qui présentait des difficultés regardées jusqu'alors comme insurmontables ; ainsi que pour obtenir le bref de suppression de la formidable société des Jésuites faite avec le consentement des principales puissances catholiques. Ces affaires, et beaucoup d'autres non moins délicates et importantes, que Votre Majesté daigna confier à ma discrétion, soit dans l'intérêt de vos propres royaumes, soit à l'égard des cours étrangères, n'auraient pu être bien conduites sans la confiance que Votre Majesté daigna placer en moi, et sans la bonté que le pape Clément XIV daigna me témoigner, ainsi que le pape Pie VI, actuellement sur le trône de saint Pierre. Les mesures concernant ceux qui se trouvèrent impliqués dans l'affaire de Malte ; l'extinction des discordes à Venise relatives au patriarcat, la sécularisation des revenus de l'archevêché de Montréal en Sicile, furent au nombre des négociations de la nature la plus difficile, que je parvins cependant à terminer heureusement.

La plupart des succès que nous avons obtenus à

la cour de Rome sur nos demandes ont été dus à l'influence que Votre Majesté eut dans le conclave pour l'élection du pape régnant, et au crédit que Votre Majesté acquit dans la cour papale. En finissant ce *compte rendu*, Votre Majesté daignera me permettre de récapituler les principales circonstances de ce conclave, dont elle a voulu être informée, et de rappeler ma conduite avec les cardinaux des couronnes et autres.

La mort de Clément XIV laissa le sacré collège divisé en plusieurs partis non moins acharnés les uns contre les autres que violens de leur nature. Le plus puissant était connu sous le nom de *celantes*, ou opposés à la couronne, qui, étant enflammés par les ex-jésuites et leurs nombreux protecteurs, prétendaient que la chaire de saint Pierre avait besoin d'un pape ferme et vigoureux pour rétablir les droits du saint-siège, qu'ils supposaient entièrement méconnus, ou tout au moins souvent violés, ainsi que pour réparer les injustices qu'ils attribuaient à son prédécesseur. Par ces insinuations le parti des *celantes* faisait entendre que s'il pouvait venir à bout de choisir un pape selon ses vœux, il travaillerait à renverser les actes de Clément XIV, et que pour cela il était disposé à troubler la paix de l'Église et celle des puissances catholiques. Le seul renouvellement de la bulle *in cœnâ domini*, dont le pape Clément avait ajourné la publication, pou-

vait produire les conséquences les plus funestes. Si l'on eût ajouté à cela le rétablissement des Jésuites, et le renouvellement des troubles occasionnés par le pape Rezzonico à Parme, en Espagne, en France, à Naples et en Portugal, de grandes dissensions s'en fussent suivies.

Ces circonstances rendirent nécessaire la formation d'un parti dans le sacré collège, qui montât à un peu plus que le tiers du nombre des cardinaux. Votre Majesté sait que l'élection d'un pape ne saurait avoir lieu que lorsque les suffrages de deux tiers d'électeurs, réunis en conclave, se trouvent d'accord pour la nomination d'une personne. Par le tiers et un ou deux votes de plus que le ministre de France et moi, ministre d'Espagne, parvînmes à réunir en faveur des couronnes, nous avions le moyen d'exclure constamment la personne qui ne nous conviendrait point, et de prévenir le choix d'un pape qui pourrait nous être contraire. La grande difficulté consistait à maintenir l'union de seize ou dix-sept voix qui formaient ce tiers parti, et à procurer son accroissement, chose qui était remplie de difficultés, attendu le caractère, l'âge, les intérêts et les concessions de chacun de ces cardinaux. Je puis assurer à Votre Majesté qu'à cet égard-là j'employai une vigilance continue, et que je ne pourrai jamais exagérer mes peines, ni les difficultés qui se présentaient. Les

cardinaux de Bernis et de Luynes, le premier surtout qui était chargé du vote de la France, Conti qui l'était de celui du Portugal, et Orsini de celui de Naples, m'aidèrent de tout leur pouvoir. Mais enfermés dans le conclave, et assujettis à ses formalités, ils ne pouvaient se mêler des arrangemens extérieurs, qui, dans cette cour, ont une aussi grande influence. Le cardinal de Solis arriva le dernier au conclave, et quoiqu'il s'y conduisit très bien, le manque de connaissances locales et de renseignemens sur les caractères des personnes, ainsi que du langage, l'exposa à de très grandes difficultés.

Je réfléchis que si nous venions à perdre ce pouvoir d'exclusion, que l'on appelle le vote des couronnes, nous ne perdriens pas grand'chose, étant bornés à un des candidats seulement, et cela avant que l'élection n'eût été réalisée. Nous nous trouvions par conséquent placés dans cette alternative, ou d'être surpris tout à coup par la nomination d'un pape auquel on ne songeait nullement, ainsi que cela arriva au cardinal Porto-Carrero et à don Alonso-Clément lors de l'élection de Clément XIII, ou bien de voir les *celantes*, après avoir donné l'exclusion à un, à deux ou à trois, élire un membre violent dans leur propre parti. Ces inconvéniens, et quelques autres dont je ne parlerai pas, me déterminèrent à avoir recours à un autre expédient, aussi sûr qu'il était



hardi, selon les idées de ce temps-là. Je voyais dans les anciens canons et dans les bulles primitives qui traitent de l'élection des prélats, et surtout de celle des papes, que, quoique le choix en appartienne au clergé, le consentement du peuple y doit intervenir aussi. Je déclarai donc que les souverains étant les chefs et les représentans du peuple chrétien, leur consentement devait accompagner ou précéder l'élection d'un pape, et que sans un acquiescement réel l'élection serait nulle, l'Église se trouverait exposée à un schisme, et Rome à mille désastres par suite de l'agitation des partis.

La force de mes raisonnemens, soutenue par les cardinaux qui nous étaient attachés, surtout par le cardinal de Bernis, qui désirait la paix de l'Église et la fin du conclave, produisirent l'effet désiré, et déterminèrent le sacré collège tout entier à tomber d'accord sur le principe de concerter l'élection avec les deux couronnes. Cependant, après un conclave de trois mois environ, on en était à trouver une personne qui fût agréable à tous. Les *celantes* s'étaient prononcés en faveur des deux frères les cardinaux Colonna, prélats de rang et de considération par leur naissance et par leur conduite; mais l'austérité même de leurs mœurs, et leurs principes connus à l'égard des immunités et de la prééminence romaine, les rendaient peu disposés en faveur du

système de tranquillité et d'harmonie adopté alors par les cours et par le sacré collège lui-même.

J'avais la conviction qu'avec un tiers de voix, que nous ne conservions qu'avec la plus grande difficulté, il était impossible de choisir un pape parmi nos amis. Je proposai donc à Votre Majesté de tourner nos regards vers un cardinal du parti contraire, qui, par son savoir, son caractère, ses principes, et par la persuasion de devoir son élection à l'Espagne, pourrait être disposé à nous favoriser dans tout ce qui serait compatible avec la justice. J'avais jadis eu des rapports officiels et confidentiels avec le cardinal Braschi, en sa qualité de trésorier du saint-siège, et je lui avais trouvé un naturel franc et loyal, quoiqu'un peu violent, un savoir peu commun, un caractère généreux, surtout d'un commerce sûr, une fidélité inviolable dans sa parole et une passion prononcée pour la gloire (¹). Ce cardinal avait com-

(¹) Ce peu d'expressions offrent un portrait fidèle de Pie VI, qui, sans contredit, fit de grandes choses pendant son pontificat, mais dont le défaut principal fut un amour excessif de gloire. A l'égard de ce défaut, une pasquinade parut à Rome, faisant allusion à ses armes supportées par des aigles, dont l'écusson renfermait des étoiles, des fleurs de lys et une raffale de vent :

*Redde aquilam imperio, Gallorum lilia Regi,  
Sydera redde Polo, cætera Brasche tibi.*

mencé sa carrière sous Benoît XIV, et, quoiqu'attaché aux *celantes* par reconnaissance pour les Rezzonico, il était évident que son érudition et ses principes différaient beaucoup de ceux de ce parti.

J'étais confirmé dans ces observations par un autre cardinal, décédé depuis, et qui était dévoué aux couronnes. Après m'être assuré par lui des véritables principes de son ami le cardinal Braschi, je représentai à Votre Majesté que c'était le seul expédient qui nous restât pour fermer avec honneur un conclave si long et si divisé. Mon avis fut approuvé : je fus assez heureux pour obtenir l'assentiment de tous les ambassadeurs et ministres des couronnes, en y comprenant quelques uns qui étaient personnellement disposés contre Braschi. Ils me laissèrent le maître d'agir selon ma volonté : le sacré collège suivit sans peine leur exemple. En conséquence, le 14 février 1775, au matin, j'écrivis des billets aux cardinaux de Solis, de Bernis, Orsini, Conti et Miggazzi, qui avaient les votes d'Espagne, de France, de Portugal et de Vienne, en leur annonçant qu'il était convenu de procéder à l'élection unanime de celui qui depuis s'appela Pie VI.

Une singulière circonstance eut lieu dans le scrutin de la matinée : elle prouve l'influence du roi d'Espagne dans le conclave. Presque tous les cardinaux se trouvant réunis pour l'élection

dans la chapelle Sixtine, et informés par mes billets de la disposition des couronnes en faveur de Braschi, ils commencèrent à déposer leurs votes ouverts dans l'urne. Lorsqu'ils se furent ainsi prononcés, le cardinal de Solis, qui avait été retenu par hasard, entra dans la chapelle, et n'ayant point reçu mon billet, il refusa de donner son consentement au nom de Votre Majesté pour continuer l'élection. Les autres cardinaux des couronnes avaient beau lui montrer mes billets, ils ne purent le convaincre; il protesta même contre leur choix. Cette protestation étonna et embarrassa le sacré collège, sans donner lieu à d'autres discussions; les cardinaux retirèrent leurs votes de l'urne et firent un autre scrutin. Cependant, à la fin de l'acte, lorsque les cardinaux sortirent de la chapelle, Solis reçut mon billet, et, sans délai, tous concoururent unanimement pour reconnaître Braschi comme successeur de Saint-Pierre, et lui faire hommage le soir même. Ils proclamèrent l'élection le lendemain.

Il est inutile, je crois, de rappeler ici la gloire et les suites heureuses de cet événement, sans exemple pour l'Espagne et même pour toutes les nations catholiques, ainsi que Votre Majesté l'a reconnu, avec tous les hommes éclairés. Le nouveau pape n'a point trompé nos espérances, puisque non seulement il a été toujours favorablement disposé pour les justes désirs de Votre

Majesté, pour l'amélioration de l'Église d'Espagne et pour le bien-être de tous vos sujets, mais il a donné aussi des preuves d'une douceur évangélique, inconnue dans les temps passés, dans des matières les plus délicates et les plus dangereuses relatives au gouvernement ecclésiastique, qui ont affligé et qui affligent encore une grande partie de l'Europe.

Parvenu où j'en suis, je ne dois plus fatiguer l'attention de Votre Majesté. Il est temps de terminer ce mémoire déjà trop long. Je prie seulement Votre Majesté de se rappeler la bonté avec laquelle elle daigna me promettre la faculté de jouir de quelque repos. Elle sait combien j'ai travaillé pour son service, et elle n'ignore pas que ma santé a beaucoup souffert. Daignez donc, Sire, agréer ma demande, et me permettre de prendre une honorable retraite. Si Votre Majesté veut m'employer aux occupations analogues à ma profession et à mon expérience, je pourrai m'y livrer avec plus de tranquillité et de loisir, surtout avec moins de danger de tomber dans l'erreur. Du moins, Sire, délivrez-moi, je vous en conjure, de l'inquiétude continuelle qui suit les affaires; du soin d'examiner le mérite des personnes pour les emplois, les dignités, les honneurs et les grâces; des périls fréquens de se tromper dans ces matières délicates et dans beaucoup d'autres; du danger de miner ma santé, d'exposer ma vie

au milieu des embarras sans nombre dont je suis environné. Accordez - moi cette faveur, Sire; c'est à mon roi que je la demande avec instance, s'il daigne considérer les services que je lui ai rendus; je la demande au nom de cet amour ardent et de ce dévouement sans bornes que j'aurai toujours pour son auguste personne, et qui n'auront de terme que celui de ma vie. J'implore aussi cette faveur de Votre Majesté, au nom de l'amour de Dieu notre Seigneur, que je prie bien sincèrement de conserver votre précieuse existence pendant une longue suite d'heureuses années.

*El conde de FLORIDA-BLANCA.*

San-Lorenzo, octobre 1788.

*Mémoire adressé au roi Charles IV.*

SIRE, le glorieux père de Votre Majesté eut la bonté d'écouter la plus grande partie du mémoire ci-joint, en votre présence. Ce monarque, juste, équitable, digne des plus respectueux hommages, daigna certifier les faits dont on lui faisait la lecture, ajoutant, avec les protestations les plus fortes et les plus énergiques, que ce que ce mémoire contenait était aussi vrai que l'Évangile. Votre Majesté elle-même entendit cette approbation, relativement à ces faits, qui n'étaient rien moins que les plus importantes mesures politiques, militaires et civiles, prises sous le règne de votre auguste père pen-

dant les douze années que j'ai eu l'honneur de le servir en qualité de son ministre.

Votre Majesté a voulu que je lui donnasse aussi lecture du mémoire tout entier, dans l'intention, hautement avouée par elle, de suivre l'exemple d'un aussi grand monarque dans l'art de régner. Les commencemens du règne de Votre Majesté nous donnent le droit d'espérer que l'Espagne et ses habitans recueilleront, par la suite, des fruits abondans de bonheur et de prospérité d'une résolution aussi louable. Dès le jour même que nous eûmes la douleur de perdre feu notre souverain bien-aimé, Votre Majesté me témoigna son ardent désir de venir au secours de ses sujets, et d'améliorer leur sort par tous les moyens qui sont en son pouvoir, en commençant par quelque témoignage d'amour et de magnificence en faveur de sa bonne ville de Madrid.

En me conformant à ces vœux, qui furent appuyés par les tendres insinuations de la reine, digne épouse de Votre Majesté, j'eus l'honneur de lui présenter un rapport sur la remise des taxes arriérées, sur le paiement des dettes contractées par son auguste père; déclarant en même temps que la couronne reconnaissait l'obligation de payer aussi celles contractées par ses prédécesseurs, si la chose était compatible avec les intérêts de l'État; sur la suspension de l'*alcabala* pour le bled, et sur la diminution, quoique mo-

dique, du prix du pain dans Madrid, autant que le permettraient les mauvaises récoltes de quatre années successives, la cherté générale, les inondations, les malheurs et les maladies épidémiques qui avaient affligé la plupart de nos provinces, et haussé le prix de toutes les denrées.

Votre Majesté adopta avec un plaisir inexprimable ces idées soumises à sa sagesse, et elle leur donna la perfection nécessaire par l'opinion de la junta d'état, dont les membres s'empressèrent de fournir tous les renseignemens requis par leurs lumières et leur expérience. Les ordonnances royales furent en conséquence publiées. La satisfaction et la reconnaissance de vos bons et fidèles sujets, Sire, égalèrent les hautes espérances qu'ils avaient conçues d'aussi heureux commencemens. A ces mesures on en ajouta d'autres bien importantes et pour l'Espagne et pour les Indes. Votre Majesté a fait voir par la convocation des Cortès, et par les mesures adoptées avec leur coopération, l'union intime qui existe dans le corps politique entre la tête et les membres, la subordination, l'amour, la fidélité de ceux-ci, et le zèle de tous pour le bien public. Quant aux affaires étrangères, dès les premiers jours de son élévation au trône, Votre Majesté fit part aux puissances de l'Europe des moyens de parvenir à une pacification générale; en conséquence de ce qu'elles avaient concerté avec le feu roi, l'empire d'Allemagne, celui de Russie, les royaumes d'Angle-



terre, de Suède, de Danemarck, et jusqu'à la Porte-Ottomane, tous avaient placé leur confiance dans le monarque espagnol décédé, précisément dans le moment funeste où il était à la veille de sa mort, ou qu'il avait déjà rendu le dernier soupir.

Votre Majesté se conformant aux préceptes qu'elle a entendus de la bouche de son père bien-aimé, a facilité les communications que désiraient les monarques de ces grandes et puissantes nations. Puisse le ciel bénir ces travaux, ainsi que la pureté et la droiture des intentions de Votre Majesté, pour la gloire immortelle de sa personne, de son règne, ainsi que pour celle de l'Espagne !

Maintenant, Sire, puisque l'auguste père de Votre Majesté commença par attester la vérité des faits contenus dans mon exposé, daignez achever l'œuvre et dire au monde s'ils sont vrais ou faux dans tout ce que Votre Majesté a su elle-même, ou dont elle a été témoin. C'est la seule récompense que je désire de mes services, pour défendre ma réputation et celle de ma famille contre les absurdes et cruelles calomnies dont mes ennemis, Votre Majesté le sait, m'accablent sans cesse. On trouvera juste, je pense, que Votre Majesté, comme le premier juge et le protecteur le plus élevé, soutienne un ministre qui a l'honneur de la servir. Si j'obtiens cette faveur, si Votre Majesté daigne m'accorder ce témoi-

gnage éclatant de ses bonnes intentions à mon égard, je ne désire et ne demande plus rien autre chose, sinon que Votre Majesté daigne consentir à la demande qui termine la représentation ci-jointe que j'avais adressée à son auguste père. C'est ce que j'ose espérer de la clémence royale de Votre Majesté.

*El conde de FLORIDA-BLANCA.*

San-Lorenzo, 6 novembre 1789.

42. *Décret du Roi.*

Sachant que les faits dont on fit lecture au roi mon père et à moi, contenus dans ce mémoire et dans d'autres qui l'accompagnent, sont vrais aussi-bien que ceux renfermés dans les documens et observations jointes à la procédure instruite contre don Vicente Salucci, le marquis de Manca et autres, dont le surintendant de police a fait le dénombrement dans le conseil en pleine séance, ledit conseil examinera et prendra le tout en considération, et il me fera un rapport tant sur le châtiment qui devra être imposé à ceux qui seront coupables, que sur la satisfaction due à ceux qui peuvent avoir été calomniés, sans oublier les précautions à prendre pour empêcher leur diffamation. Ceci doit être traité avec le plus grand secret et à huis clos. Les pièces me seront renvoyées, en prenant toutefois les copies que l'on croira nécessaires. — *Au comte de CAMPOMANES.*

Quoique Florida-Blanca fût soutenu par la faveur du roi, un parti très fort travaillait contre lui, appuyé secrètement par la reine. Deux individus de ce parti, le banquier italien Salucci, et le marquis de Manca, espagnol, qui avaient été employés dans diverses missions diplomatiques, écrivirent deux satires amères contre son administration : la première sous le titre de *Conversacion que tuvieron los condes de Florida-Blanca y de Campomanes en julio de 1788* (Conversation entre Florida-Blanca et Campomanes, etc.); et la seconde sous celui de *Confesion del señor conde de Florida-Blanca; papel que se cayó de la manga al padre comisario general de San-Francisco 1789* (Confession du comte de Florida-Blanca; papier tombé de la manche du père commissaire général de Saint-François). Ces écrits paraissent avoir donné occasion au mémoire précédent, et plus tard à une réponse à la seconde satire, avec ce titre : *Observation sur le papier intitulé Confesion*, etc., par Florida-Blanca lui-même. On répondit à ces deux écrits par un autre portant ce titre : *Note sur le Mémoire*. En même temps, au commencement du règne de Charles IV, un procès fut commencé dans le Conseil de Castille contre les auteurs de la satire; et ces écrits furent soumis à l'examen du conseil, ainsi que la chose est prouvée par le décret que nous venons de rapporter. Les deux satiriques furent arrêtés; Salucci parvint à s'é-

vader, et gagna l'Italie; Manca resta en prison.

Cependant l'opposition de Florida-Blanca à l'élevation du nouveau favori Godoy, ensuite prince de la Paix, lui attira le ressentiment de la reine. On se servit avec avantage de la circonstance de ce procès pour le perdre dans l'esprit du roi. Pour obtenir la disgrâce de Florida-Blanca, le comte d'Aranda fut rappelé en 1794, et placé à la tête de l'administration; mais lorsque l'élevation de Godoy fut assurée, on écarta les divers agens qui avaient figuré dans cette scène politique. Quelque temps après, Florida-Blanca, qui avait été arrêté pendant quelques mois, à Pampelune, eut la permission de se retirer chez lui; Aranda fut envoyé en exil à Grenade, d'où il passa en Aragon, et il y mourut en 1802 (\*). Manca se retira, soit en vertu d'un ordre, soit par prudence, à Burgos, son pays natal.

En 1808, peu après le commencement de la révolution de cette époque, Florida-Blanca rentra dans le monde politique et fut nommé membre de la junte centrale; mais malheureusement, soit à cause de son grand âge, soit par les difficultés de sa position, il ne donna point des preuves de son ancienne force de caractère et de l'activité qu'on lui avait connue : il mourut l'année d'après.

(\*) On a imprimé, par erreur typographique, dans le cinquième volume, page 129, qu'il était mort en 1794.

---

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

## DANS LE SIXIÈME VOLUME.

---

### CHAPITRE I<sup>er</sup> ADDITIONNEL.

Caractère personnel de Charles III..... 1

### CHAPITRE II ADDITIONNEL.

Mariage de l'infant don Louis. — Charles III ne lui accorde pas la permission de s'unir avec une princesse du sang royal. — Motif de ce refus. — L'infant épouse dona Maria-Teresa de Vallabriga..... 15

### CHAPITRE III ADDITIONNEL.

*Politique extérieure.* — Charles s'engage inconsidérément dans le pacte de famille. — Funeste politique suivie par la cour de Madrid lors de l'insurrection des colonies anglaises. — Rapport secret du comte d'Aranda au roi sur les suites probables de leur indépendance. — Guerre contre le Portugal. — Expédition contre Alger.... 41

### CHAPITRE IV ADDITIONNEL.

Progrès des lumières sous les Bourbons. — Leur esprit réformateur, mais sage. — Charles III fit plusieurs réformes. — Inquisition. — Charles ne lui était pas personnellement favorable. — L'atrocité de ce tribunal se radoucit sous son règne. — Diverses mesures contre son autorité. — Censure des livres. — Affranchissement de l'autorité ci-

vile. — <i>Diputados y Personero del comun.</i> — Main-morte civile et ecclésiastique. — Confréries. — Répression du vagabondage.....	71
---	----

## CHAPITRE V ADDITIONNEL.

Sociétés économiques d'*Amis du Pays*. — Leur utilité pour l'agriculture et l'industrie. — Toutes les classes s'empres- sent d'en faire partie, le haut clergé surtout. — La société *Bascongado* servit de modèle aux autres sociétés du royaume. — Notice sur sa formation et ses travaux. — Société de Madrid. — Son influence auprès du gouver- nement pour plusieurs ordonnances favorables à l'in- dustrie. — Société des Dames. — D'autres sociétés écono- miques créées dans les diverses villes de l'Espagne..

96

## CHAPITRE VI ADDITIONNEL.

Population. — Finances. — Armée. — Marine.....

122

## CHAPITRE VII ADDITIONNEL.

Commerce intérieur. — Industrie. — Chemins. — Canaux. — Banque de Saint-Charles. — Compagnie des Philip- pines.....

143

## CHAPITRE VIII ADDITIONNEL.

Commerce d'Amérique. — L'esprit du gouvernement es- pagnol a toujours été bienveillant envers ses colonies d'Amérique; mais il n'a point été assez éclairé. — Le ré- gime des colonies espagnoles a été à certains égards plus libéral que celui des autres nations de l'Europe envers leurs établissemens d'outre-mer. — Néanmoins, faute d'un système bien entendu d'économie publique, l'Es- pagne et l'Amérique ont languï toutes les deux à la fois. — Charles III commença à modifier utilement le com- merce d'Amérique. — Ordonnance de 1778. — Ses prompts

et prodigieux résultats en faveur de l'Espagne. — La richesse et le revenu des colonies s'accrurent aussi par suite de cette mesure.....	153
--	-----

#### CHAPITRE IX ADDITIONNEL.

Progrès des connaissances sous Charles III. — Utilité de la suppression des *colegios mayores* et des Jésuites. — Résistance opposée par l'université de Salamanque aux réformes littéraires. — Sciences mathématiques et physiques. — Jardin botanique. — Cabinet d'histoire naturelle. — Progrès des sciences dans les colonies. — Voyages maritimes. — Sciences historiques. — Économie politique. — Belles-Lettres. — Cadalso, Melendez, Iriarte, Moratin. — Éloquence sacrée. — Ouvrages littéraires périodiques. — Beaux-arts. — Conclusion de l'ouvrage. 178

COMPTE RENDU de l'administration du comte de Florida-Blanca.....	257
1. Conclusion des disputes avec le Portugal, relatives aux colonies de l'Amérique du sud; avantages de cette réconciliation.....	259
2. Négociations avec la Porte et les États barbaresques.	265
3. Négociations avec les princes de l'Inde.....	267
4. Accord avec la Prusse et la Russie, et formation de la neutralité armée.....	268
5. Rupture de l'Angleterre.....	273
6. Opérations de guerre en Europe et en Amérique..	275
7. Blocus de Gibraltar.....	279
8. Prise de Minorque.....	290
9. Siège de Gibraltar, et destruction des batteries flottantes.....	293
10. Négociations pour la paix; l'espoir de recouvrer Gibraltar perdu.....	298

11. Préliminaires et traité définitif..... 303
12. Avantages du traité avec l'Angleterre..... 305
13. Florida-Blanca demande à se retirer..... 307
14. Bombardement d'Alger..... 310
15. Traités avec les États mahométans..... 312
16. Mariages entre les familles royales d'Espagne et de Portugal..... 314
17. Mesures intérieures ; Sociétés patriotiques de bienfaisance ; Dispositions relatives à la mendicité et au vagabondage ; Institutions et avantages des individus et des corporations qui sont sous la protection de la couronne..... 317
18. Caisse de bienfaisance dotée des fonds provenant d'une imposition sur les revenus des ecclésiastiques..... 331
19. Contributions et ressources tirées de l'Église..... 336
20. Loi pour corriger les Bohémiens..... 338
21. Projets pour l'amélioration de l'agriculture et du commerce ; formation de canaux et de routes ; création d'établissmens nouveaux..... 339
22. Exemples donnés par le Roi et la famille royale.. 345
23. Progrès des arts, des sciences et des manufactures. 352
24. Communications intérieures..... 355
25. Embellissemens de la capitale et d'autres villes... 364
26. Création de la banque de Saint-Charles..... 367
27. Commerce libre avec les Indes..... 377
28. Efforts pour supprimer les impôts onéreux, et introduire un nouveau système de douanes pour l'encouragement de l'industrie nationale..... 381
29. Projet pour remplacer l'alcabala et les millones par une seule contribution sur le revenu, et pour soulager les classes peu aisées..... 388
30. Décrets relatifs aux promotions tant civiles qu'ecclésiastiques..... 399



31. Améliorations dans l'administration de la justice. 402  
 32. Administration des biens qui appartiennent aux Jésuites..... 404  
 33. Ordonnance sur les enterremens..... 405  
 34. Concession de noblesse héréditaire aux professeurs des arts et des sciences..... *ibid.*  
 35. Cens et dictionnaire géographique de l'Espagne. 406  
 36. Les rapports avec Rome réglés..... 407  
 37. Améliorations dans l'armée et dans la marine... 408  
 38. Création de la junte d'état; ses avantages..... 410  
 39. Accord domestique parmi les membres de la famille royale, et établissement pour les infans..... 423  
 40. Conduite de Florida-Blanca pendant son ambassade à Rome; il contribue à l'élection de Pie VI; diverses grâces obtenues par lui du Saint-Siège; abolition des Jésuites..... 426

FIN DE LA TABLE DU SIXIÈME VOLUME.





